15 JUILLET - Jean Doyon, président, Prançois Cloutier, Charles Dupuis dit Gilbert, Antoine Racine, curé, J. O. C. Arcand, major de milice et Jean-Bte Cliche, ler capitaine demandent de diviser la municipalité de Saint-Joseph en deux à cause de la discorde.

22 JUILLET - J. O. C. Arcand à Dr Meilleur - Disant espérer que vous accorderez la division proposée dans notre demande et ce pour le mieux pour l'avancement de l'éducation et le bon ordre dans la paroisse.

1854

7 AOÛT - Lettre de M. J. O. C. Arcand - Disant qu'il a été nommé le 10 juillet secrétaire-trésorier et les nouveaux commissaires élus le même jour sont: Narcisse Giguère et Médéric Drouin. Nous perdons espérance d'avoir de l'aide pour notre maison d'école no 1 et nous craignons qu'elle tombe en ruines, les habitants étant peu disposés de l'achever.

1855

16 AOÛT - N'ayant point eu d'élection pour remplacer Jean Doyon, nous prenons la liberté de vous soumettre le nom du Rév. David Martineau, prêtre et curé de cette paroisse.

> Léon Létourneau, Narcisse Giguère, Médéric Drouin, Jean-Bte Doyon, commissaires

Nous, soussignés, visiteurs d'école de cette municipalité, recommandons la personne susdite pour être commissaire.

J.O.C. Arcand, major de milice

1855 - La paix est revenue - Divisée en 3 municipalités en 1852, St-Joseph n'en forme plus qu'une seule aujourd'hui. Les troubles et la discorde qui ont si longtemps agité cette paroisse ont complètement disparu.

St-Joseph est divisé en 11 arrondissements, dont 8 sont en opération. Le nombre total des élèves est de 332, parmi lesquels 118 lisent bien, 65 couramment, 84 écrivent, 37 font des règles simples, 10 les règles composées, 11 apprennent l'orthographe, 7 la géographie, 54 la grammaire française, 11 la grammaire raisonnée et 15 l'histoire.

Les commissaires s'entendent bien entre eux. Le sec.-trés. M. Arcand, notaire, homme instruit, les dirige très bien, aidé de M. Bélanger, son confrère. Les comptes sont tenus dans un ordre parfait. On suit le système coercitif depuis 1 an et l'on en paraît satisfait.

Note personnelle: Je présume que c'est un rapport de l'inspecteur.

1858

10 juillet - J.O.C. Arcand à Hon. J. P. Chauveau, sur:

Transmission des rapports et reçus pour les 6 mois d'école expirés le 30 juin dernier.

Vous verrez par le rapport que l'école no 2 n'est par comprise quoique cette école a été tenue jusqu'à la fin de juin. L'institutrice n'ayant pas voulu se soumettre aux règlements des commissaires, ces derniers l'ont avertie que son temps finissait le 25 janvier. Malgré cette injonction, elle a continué et maintenant, il reste aux tribunaux à démêler cette affaire.

Mlle Eulalie Bégin du no 6 a été devant le Bureau pour subir un examen et elle a été remise à une autre assemblée. Cependant, elle est décidée à abandonner la charge d'institutrice.

1859

23 DÉCEMBRE - Le Père Nelligan ne veut pas payer la cotisation pour sa terre, mais comme c'est lui qui jouit des revenus que cette même terre lui rapporte, le surintendant suggère que ce soit le curé qui paie.

1859: F.X. Béland, inspecteur des comtés de Beauce et Lotbinière, habite Ste-Agathe. Salaire: \$700.

Subvention annuelle \$356.62; cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention: \$356.62; cotisation au delà de la subvention et cotisation spéciale: \$176.80; rétribution mensuelle \$431.79; cotisation pour construction ou réparation de maisons d'école: 0; total prélevé \$965.21.

1860

2 MARS - Arcand au surintendant - Explications sur le fait que les rapports sont en retard.

Multiplicité des affaires - les commissaires ne

s'acquittent pas bien de leur tâche.

Il a aussi bien peur que l'octroi leur soit refusé vu qu'ils ont engagé des institutrices sans diplôme. Mais vu la nécessité de maintenir toutes les écoles en opération, il devient nécessaire d'engager des institutrices non diplômées parce qu'ils trouveraient seulement la moitié de ce qu'il leur faut d'institutrices. Cependant, ils continuent d'espérer l'octroi.

LES INSTITUTRICES NON DIPLOMÉES

Cet état de choses cause des problèmes aux administrateurs de la commission scolaire. Selon le secrétaire, M. Arcand, pour n'employer que des institutrices diplômées, il faudrait fermer quatre écoles. On fait même des pressions pour avoir la permission d'embaucher des institutrices non diplômées pour les arrondissements pauvres. Le surintendant ne démord pas: embauchez des institutrices diplômées.

- 7 MARS Surintendant à M. Arcand Une subvention de \$178.31 est accordée à la municipalité de St-Joseph, mais elle sera retenue au prochain semestre si l'institutrice ne se munit pas d'un diplôme.
- 21 MARS Arcand au surintendant M. Arcand informe le surintendant que pour avoir seulement des institutrices qualifiées, il faudra fermer 4 écoles.
- 1er AOÛT Arcand au surintendant M. Arcand demande si les commissaires peuvent garder une institutrice non qualifiée pour les pauvres arrondissements, vu que les gens ne peuvent payer une institutrice avec diplôme.
- 22 AOÛT Surintendant à Arcand Le surintendant informe qu'il ne peut permettre d'employer une institutrice sans diplôme vu qu'il y a beaucoup d'instituteurs(trices) diplômés sans emploi.
- 8 OCTOBRE- E. Vézina au surintendant E. Vézina (Elzéar) fait parvenir le rapport du recensement de la municipalité pour l'année 1860 et informe en même temps qu'il a été nommé secrétaire-trésorier le 16 août 1860.
- 14 NOVEMBRE À l'avenir, l'arrondissement 7 et l'arrondissement no 8 seront désignés sous le nom d'arrondissement no 7 et les arrondissements nos 3 et 9 ne feront qu'un seul arrondissement désigné sous le nom d'arrondissement no 3.

1861

29 JUILLET - Une résolution est passée par les commissaires annexant l'arrondissement no 7 à l'arrondissement no 6.

M. Elie Poulin est élu commissaire en remplacement de M. Georges Cloutier.

M. Olivier Roy est élu président de la Corporation des commissaires et M. Elzéar Vézina continue d'être secrétaire-trésorier.

1862

11 AOÛT - Vital Lessard et David Lessard élus commissaires à la place d'Olivier Roy et Jean-Bte Maheu dont les trois années de service sont expirées, le 7 juillet 1862.

M. Alexis Morin a été unanimement élu président de la Corp. des commissaires et M. Elzéar Vézina, sec.-trés.

1864

8 AOÛT - E. Vézina écrit au surintendant - Sic: Les commissaires d'école de cette paroisse étant disposés à établir une école modèle de garçons et filles dans l'arrondissement no 1, désireraient savoir s'il leur sera accordé un octroi supplémentaire pour le soutien de cette école.

24 AOÛT - Réponse du surintendant - J'ai l'honneur de vous informer que l'école modèle que vous vous proposez d'établir dans votre municipalité sera reconnue comme telle par ce département pourvu que toutes les matières requises par la loi et les règlements y soient enseignées, que la paroisse ait fourni \$80. de plus pour cette institution que pour celles des autres arrondissements, que vous transmettiez dans le cours de juillet un rapport constatant que les matières prescrites ont été enseignées. Un blanc de ce rapport vous sera transmis sur la demande que vous voudrez bien en faire vers la fin de mai prochain. Lors de la réception de ce rapport, je prendrai en considération les efforts qu'on a faits, les matières enseignées, le nombre d'élèves fréquentant l'institution. Je dois vous informer que le département, dans la recommandation qu'il fait à Son Excellence le gouverneur général, donne la préférence aux écoles modèles dirigées par des instituteurs sortis des écoles normales.

1865 à 1868

1865 - Thomas Poirier et Jean Tardif élus commissaires d'école en remplacement de Vital Lessard et David Lessard.

1er AOÛT 1866 - Louis Jacques et Nazaire Lagueux (dit Charpentier) en remplacement de Richard Cloutier et Richard Lessard.

1867 - Vital Cliche commissaire en remplacement de Georges Nadeau.

13 JUILLET 1868 - MM. Louis Létourneau et Richard Blanchet sont élus commissaires en remplacement de Thomas Poirier et Jean Tardif.

1869

16 MARS - Daniel Doran, avocat à Louis Girard, écuyer - Désire connaîre décision du Conseil de l'Instruction publique dans les causes de Mlles Busque et Maheu.

17 AVRIL - Réponse - Le Conseil n'ayant décidé positivement au sujet de Mlles Busque et Maheu a pensé néanmoins à user d'indulgence envers elles vu les explications et témoignages favorables qui ont été donnés depuis pour elles. Ainsi, elles peuvent continuer d'enseigner jusqu'à ce que le conseil s'assemble de nouveau et donne une décision définitive.

8 MAI - L'huissier qui a porté l'avis de sommation, émané du Département de l'Education aux demoiselles Lucie Busque et Lucie Maheu, désire être payé (compte réel de \$2.40).

30 JUILLET - Pierre Bélanger et Pierre Lessard ont été élus commissaires en remplacement de Louis Jacques et Nazaire Lagueux dit Charpentier.

11 SEPTEMBRE - P. Bélanger, commis, à Ls

Girard, écuyer, surint, des écoles.

Pour l'établissement d'une école modèle de filles; institutrice diplômée engagée qui doit commercer le 1er septembre. Savoir si une aide dans l'octroi des écoles supérieures leur sera accordée et dans quel temps faire la demande.

Réponse - Que le Département ne peut s'engager à l'avance à donner un octroi à une école modèle sans connaître quelle sera cette école et si

elle répondra aux exigences de la loi.

Le rapport se fait à l'expiration de l'année, dans le cours du mois de juillet. Un blanc vous sera fourni par le département en faisant la demande en temps opportun.

ANNÉES 1870 À 1880

1870-71

25 MAI - E. Vézina remet sa résignation comme examinateur à son Excellence le lieutenant-gouverneur à cause des devoirs qu'il a à remplir comme protonotaire pour le District de Beauce et qui ne lui permettent pas d'assister, sans inconvénients pour le public, aux assemblées des membres du Bureau des Examinateurs de la Beauce, vu que le lieu de leur réunion est à douze milles de chez-lui.

19 JUILLET - Louis Poulin, cult. élu commissaire en remplacement de Vital Cliche à l'assemblée générale tenue le 11 courant.

18 MAI - Comme il y a une école modèle en opération dans la paroisse depuis le premier septembre 1869, on veut avoir des blancs de rapports pour écoles modèles et aussi copie des règlements qui peuvent avoir été faits concernant la régie de ces écoles.

24 OCTOBRE - E. Vézina au Min. de l'Instruction publique - Pour l'informer que l'octroi promis n'a pas été reçu. Les commissaires ont beaucoup hésité avant d'établir cette école modèle dans la paroisse et si les efforts qu'ils ont faits pour le soutien de cette école ne sont pas secondés par le bureau de l'éducation, ils seront forcés de l'abolir l'année suivante. Les dépenses se montent à \$200. tandis que les revenus à \$146. Donc, il y a un déficit de \$54. et les revenus de la Corporation ne sont pas suffisants pour le rencontrer.

3 AOÛT 1871 - Le 10 juillet 1871, élection de Vital Jacques et Antoine Vachon élus commissaires en remplacement de Louis Létourneau et Richard Blanchet; Thomas Nadeau élu pour 2 ans au lieu et place de Louis Poulin, décédé.

1872

25 MARS - Lettre de E. Vézina à Louis Girard pour école modèle en opération depuis 3 ans dans cette paroisse - L'an dernier, le secrétaire du bureau de l'Education vous informa que lors de la préparation de la liste qui va avec le rapport sur la distribution du fond de l'Education supérieure aux diverses institutions, le clerc chargé de voir si les institutrices qui les dirigeaient avaient les diplômes d'école modèle avait, par erreur, porté sur le rapport de St-Joseph que l'institutrice d'alors, Delle Joséphine Larose n'avait pas de diplôme d'école modèle et que c'est en conséquence de cette erreur que nous n'avons pas eu d'octroi l'année dernière pour notre école modèle.

M. le secrétaire vous informait en outre qu'il remédierait à cette erreur en nous donnant une plus forte subvention cette année. Malgré cette promesse, nous n'avons pas aucune nouvelle au sujet de l'octroi promis et nous avons bien peur que le clerc ait encore commis l'erreur de nouveau.

Auriez-vous la complaisance de vous enquérir des causes du retard dans la transmission de l'octroi. J'espère que vous verrez à ce que justice nous soit rendu.

Nous ne pouvons maintenir cette école sans aide du Bureau de l'Education.

Les Delles Morisset veulent avoir une réponse sous peu si nous sommes pour les réengager ou non et nous devons savoir avant à quoi nous en tenir au sujet de l'octroi.

Appui de l'inspecteur:

M. P. F. Béland, ecuier Inspecteur d'école Ste-Julie de Somerset.

Réponse - Une somme de \$73 a été allouée pour votre école modèle et elle vous sera expédiée sous peu.

29 AVRIL - Conseil des commissaires: Pierre Bélanger, élu 12-07-1869. Pierre Lessard, élu 12-07-1869. Thomas Nadeau, élu 10-07-1871 en remplacement de Louis Poulin qui avait été élu le 11-07-1870 et décécé en juin 1871. Vital Jacques, élu 10-07-1871 et Antoine Vachon, élu 10-07-1871. Elzéar Vézina, sec-trés. actuel, élu le 23-08-1860.

1873

26 AOÛT - Le 7 juillet Vital Groleau nommé commissaire à la place de Thomas Nadeau.

30 AOÛT - Curé L. A. Martel à G. Ouimet - Lettre envoyée du Séminaire de Québec où il se trouvait.

Mgr l'archevêque m'ayant autorisé à construire un couvent dans la paroisse de St-Joseph de la Beauce, mes paroissiens se sont empressés de répondre à l'appel que je leur ai fait et m'ont souscrit de suite la somme de \$4400. Mais cette somme n'étant pas suffisante pour construire cette maison, je me permettrai de solliciter une aide qui serait en même temps un encouragement pour mes paroissiens en considération de la générosité dont ils ont fait preuve et des sacrifices qu'ils viennent de faire pour l'éducation. Car, j'aime à vous faire remarquer que cette souscription de \$4400. est d'autant plus généreuse de leur part que ces mêmes paroissiens ont à payer de ce temps-ci une répartition de \$16250, pour terminer leur église. L'aide que je demanderais pour la construction de ce couvent ne consisterait que dans l'octroi de 4 à \$500., ce qui encore une fois serait pour mes paroissiens un puissant encouragement pour les engager à terminer la belle oeuvre qu'ils ont entreprise.

P. S. - Si vous me faites l'honneur d'une réponse d'ici à lundi soir, vous pouvez m'adresser votre lettre au Séminaire de Québec où je serai, mais après ce temps-là vous adresserez comme suit: l'Abbé L. A. Martel, Saint-Joseph de la Beauce. Ier SEPTEMBRE - Réponse - Je suis chargé par l'Hon. Min. de l'Instruction publique en réponse à votre lettre du 30 août de vous dire qu'il voit les sacrifices que s'imposent vos paroissiens de St-Joseph pour la construction d'un couvent.

Je regrette qu'il ne soit pas encore en son pouvoir de vous accorder une aide. Il n'existe plus de fonds pour aider à la construction d'édifices pour l'éducation. Le Parlement a avisé de ne rien accorder à l'avenir que pour le soutien d'une institution quand elle est en opération, mais il espère que cela ne découragera pas les bons habitants de St-Joseph.

1874

4 AOÛT - J. F. B. Proulx de Ste-Marie, sec. - liste de diplômes accordés par le Bureau des Examinateurs de Beauce, à sa séance du 04-08-1874:

Diplôme pour écoles élémentaires, Seconde classe: Mlle Jacques (Anna Dorothée), native de St-Joseph, âgée de 18 ans, catholique.

20 JUILLET - Louis Poulin et Théophile Vachon élus commissaires en remplacement de Vital Jacques et Antoine Vachon, le 6 courant.

29 SEPTEMBRE - Commissaires en fonction: Thomas Lambert, président, élu 08-07-1872. Olivier Gagné élu 08-07-1872. Vital Groleau, élu 07-07-1873. Louis Poulin, élu 06-07-1874. Théophile Vachon, élu 06-07-1874. Elzéar Vézina, sec.-trés. élu 23-08-1860.

1876

5 JUILLET - E. Vézina transmet rapport de l'école modèle de garçons en opération dans cette paroisse depuis le ler septembre derniex. Désire une aide en vertu de l'Acte de l'Education Supérieure. Les commissaires espèrent que la somme demandée leur sera accordée n'étant pas excessive si l'on considère les efforts qu'ils ont faits pour fonder cette école et le salaire qu'ils paient à l'instituteur. En outre des \$300. de ce dernier, ils sont obligés de payer \$80. aux religieuses pour l'instruction des petites filles, plus \$30. à \$40. pour le bois de chauffage; sans compter la commission du sec.-trés. ce qui forme un total de près de \$500.

Sans l'aide demandée, ils seront incapables de maintenir 2 écoles séparés. Il leur faudra nécessairement réunir les 2 écoles dans une ou bien remplacer l'école modèle par une école élémentaire.

2 AVRIL - E. Vézina à G. Ouimet - Les commissaires n'ont pas reçu l'octroi qu'ils ont coutume de recevoir dans le mois de mars de chaque année

pour le soutien de l'école modèle en opération en cette paroisse, pour l'année expirée le ler juillet dernier et dont le rapport a été envoyé au bureau d'Education dans le temps fixé.

Ce retard met les commissaires dans l'impossibilité de respecter les engagements vis-à-vis de l'instituteur qui dirige actuellement l'école modèle de garçons établie cette année dans cette paroisse.

3 JUILLET - Le 3 juillet 1876, Ephrem Jacques élu commissaire en remplacement de Vital Groleau.

1877

5 MARS - M. L. A. Martel, ptre, veut que le village se constitue municipalité scolaire pour ne pas que l'éducation des garçons soit confiée à une fille (Les commissaires veulent renvoyer le maître qui est trop coûteux: \$300.)

14 MARS - Les commissaires ne savent pas s'ils doivent réengager M. P.A. Roy pour diriger l'école parce qu'ils n'ont pas d'argent et que les contribuables se plaignent que les dépenses pour soutenir deux écoles séparées (l'une pour les filles et l'autre pour les garçons) sont trop considérables. Ils finissent par le réengager, mais demande un octroi plus élevé que celui de l'année précédente.

16 JUILLET - Louis Doyon et Vital Vachon élus commissaires.

1878

15 JUILLET - Narcisse Drouin et Vital Poulin élus commissaires.

17 DÉCEMBRE - E. Vézina au surintendant - Les commissaires se plaignent de ne pas avoir reçu l'octroi qu'ils ont coutume d'avoir pour l'école modèle des garçons en opération depuis trois ans.

1879

27 JANVIER - Surintendant aux commissaires d'école - Les écoles sont dans un état déplorable et le matériel scolaire fait plus ou moins défaut. Les commissaires ont baissé le salaire de P. A. Roy qui tient une bonne école, tandis qu'ils engagent Mlle Marie Drouin qui n'a pas de diplôme et qui est âgée d'à peine 16 ans.

La subvention sera retenue jusqu'à ce que cette institutrice soit renvoyée et remplacée et que les lacunes énumérées soient comblées dans l'organisation des écoles.

Les commissaires n'ont rien fait et ont laissé subsister cet état de chose. 14 JUILLET - Richard Cliche élu commissaire le 7 courant, en la maison de François Champagne de la dite municipalité.

1880 À 1890

1880

6 OCTOBRE - Adéline Fortier au surintendant - Adéline Fortier, institutrice est congédiée à la suite de trop de réprimandes à l'endroit de ses élèves. Elle prie le surintendant de bien vouloir la dédommager pour son déplacement et pour atteinte à sa réputation. Elle joint à sa lettre le certificat que M. le curé lui a donné où il dit que Mile Fortier a fait l'école à la satisfaction des contribuables et a toujours été d'une conduite exemplaire.

19 OCTOBRE - Adéline Fortier au surintendant -Vu que le surintendant a pris partie pour Mlle Fortier, elle lui écrit pour le remercier et lui demander de bien vouloir lui trouver un autre emploi.

1882

11 AOÛT - E. Vézina au surintendant - Demande des plans et spécifications pour une maison d'école dans l'arrondissement no l de cette municipalité. L'école dans cet arrondissement est une école modèle de garçons et le nombre d'enfants inscrits est de 68 divisé en 2 classes dont une modèle et

l'autre élémentaire.

La maison d'école que les commissaires se proposent de bâtir sera à un étage, en bois.

17 AOÛT - Réponse - Avise qu'il n'y a pas de plans prérarés pour faire construire des écoles. Ces constructions varient dans presque toutes les municipalités. Que les commissaires m'envoient plans et spécifications et j'y donnerai mon approbation si le tout est conforme à la loi et aux règlements. Il doit y avoir 10' entre les planchers.

27 DÉCEMBRE - E. Vézina au surintendant - Les commissaires attendent l'octroi pour leur école modèle de garçons qu'ils ont coutume d'avoir. S'ils ne l'ont pas, il leur sera impossible de continuer à tenir deux écoles séparées.

Réponse - L'octroi leur sera versé quand ils auront répondu aux demandes de l'inspecteur.

1883

21 MAI: ÉCOLE MAL SITUÉE? - REQUÊTE: Les requérants sont:

- 1 Intéressés à la construction d'une maison d'école dans le rang Assomption. Ils ont toujours été cotisés et paient leur cotisation d'école.
- 2 Les commissaires, sur de fausses données et sans avoir entendu les intéressés et malgré l'opposition des requérants, ont décidé d'ériger une maison d'école à 13 arpents du centre de l'arrondissement des requérants qui porte le no 8 dans le dit rang "L'Assomption" et que de fait, l'on s'est précipité à élever une maison à cet endroit contre toute justice et sans aucune raison satisfaisante.
- 3 Qu'il serait possible de trouver une place pour bâtir une maison d'école dans le centre du dit arrondissement no 8 et qu'en effet, vos requérants offrent un bon emplacement.
- 4 Que la construction et l'établissement de la maison d'école à l'endroit choisi par MM. les commissaires de St-Joseph est contraire aux intérêts futurs des plus intéressés du dit arrondissement et même causera préjudice à vos dits requérants, qui se trouveront dans l'impossibilité de toujours fréquenter l'école à cet endroit.
- 5 · Que vos requérants se font forts de prouver la justice de leurs allégués et la nécessité de ne pas bâtir ailleurs que dans le centre en espérant que vous leur donnerez l'avantage de démontrer la validité de leur demande et que vous ordonnerez aux commissaires d'école de St-Joseph de faire construire la maison d'école dans le centre ou du moins de suspendre les travaux jusqu'à la visite de M. l'inspecteur que vos requérants sollicitent le plus tôt possible.

Signé: Thomas Doyon, Jean-Bte Maheu, Thomas Cliche, Louis Labbé, Anatasie Caret, Benoît Vachon, Thomas Vachon, Georges Lessard, Narcisse Plante, Légé Giguère, Prosper Vachon, Cyrille Giguère, Zélie Giguère, Etienne Cloutier, Joseph Poulin, Augustin Vachon, Thomas Labbé, Thomas Vachon, Evangéliste Gagné et Joseph Gagné.

Je, soussigné cultivateur de la paroisse de St-Joseph de la Beauce, certifie que les signatures cidessus sont vraies et ont été apposées en ma présence.

En foi de quoi... ce 21 mai 1883

Joseph Vachon.

Nous, soussignés visiteurs d'école pour la municipalité de St-Joseph de la Beauce, approuvons l'appel fait à M. le Surintendant par la requête de l'autre part.

Z. Vézina, cap. de milice Joseph Morin, J. P. Thomas Lessard, maire de Saint-Joseph

Requête transmise par Jacques Vachon.

Réponse - Surintendant aux commissaires - Je vous informe qu'une requête en appel de la majorité des intéressés de votre résolution de construire l'école de l'arrondissement no 8 à 13 arpents du centre du dit arrondissement m'a été présentée, appuyée, de 3 visiteurs d'école.

Il nous faut suspendre toutes procédures et tous travaux de construction jusqu'à ce que cet appel soit décidé. Envoyez-moi copie de la résolution et donnez-moi les raisons qui vous ont portés à ériger cette maison à 13 arpents du centre.

Il JUIN - E. Vézina au surintendant - Envoie copie de la résolution des commissaires de la municipalité de St-Joseph de la Beauce fixant l'endroit où doit être bâtie la maison d'école et annexe à la présente les raisons par écrit qui les ont portés à bâtir cette maison sur la terre de Georges Maheu. Je dois vous dire que cette maison est levée et couverte en planches dont une partie en bardeaux et que les requérants en appel ont attendu un peu tard pour se plaindre et que l'entrepreneur menace de poursuivre en dommages pour le retard apporté dans l'exécution de ces travaux. Les commissaire espèrent qu'aucune décision ne sera rendue sur cet appel sans qu'il y ait visite des lieux, dans le cas où elle serait jugée nécessaire.

Résolution- A une session des commissaires d'école de la mun. de St-Joseph de la Beauce, tenue en la demeure du sec.-trés., mercredi le 24 janvier 1883 à 10 hres de l' a.m., sont présents: MM. Nazaire Lambert, prés., Evariste Poulin, Eugène Poulin et Charles Dupuis, tous com. d'école de la dite mun. MM. Eustache Giguère et Jean Bouffard, tous deux régisseurs nommés par l'arrondissement no 8 pour aider les commissaires d'école à bâtir une maison d'école dans le dit arrondissement, font rapport que l'endroit le plus central et le plus convenable pour construire la dite maison d'école est sur la terre de Georges Maheu, un des contribuables du dit arrondissement. Eugène Poulin propose et Charles Dupuis seconde qu'une maison d'école de 25' sur '20' et 10' de carré de haut, soit construite dans le dit arrondissement no 8 sur un emplacement de 60' x 50' à être détaché de la terre du dit Georges Maheu et que Nazaire Lambert soit

autorisé en sa qualité de président à accepter pour et au nom des commissaires d'école l'acte de cession de l'emplacement que le dit Georges Maheu consent à donner aux dits commissaires d'école.

RAISONS QUI ONT PORTÉ LES COMMISSAIRES À CHOISIR CET ENDROIT:

1- Parce que l'arrondissement no 8 comprend une partie du rang l'Assomption et du rang Ste-Marie, situé au-dessus de l'Assomption. L'endroit fixé pour bâtir la maison d'école est plus central pour les contribuables du rang Ste-Marie qui ont un chemin de tolérance à part du chemin verbalisé et au moyen duquel ils se trouvent à une distance bien plus rapprochée de l'endroit où est fixée l'école que par le chemin verbalisé.

2- L'endroit fixé bien que pas au centre du rang Assomption se trouve plus central pour les

contribuables résidents du rang Ste-Marie.

3- Si la maison d'école était construite à l'endroit où les requérants en appel le demandent, il n'y aurait que 4 contribuables, résidents de l'arrondissement, qui se trouveraient dans le bas de l'Assomption, à savoir: Jn-Bte Nadeau, Vve Gaspard Vachon, Jacques Vachon et Thomas Labbé.

4- Parce qu'il y a dans le bas de l'Assomption au-delà de 20 arpents de terre de front qui appartiennent aux contribuables de l'arrondissement no 6, depuis 20 à 30 ans, qui ne sont pas habités et ne le seront peut-être jamais, les noms de ces personnes sont: Abraham Poulin, Elie Poulin, Etienne Cloutier, Joseph Poulin, Elie Giguère, Cyrille Giguère et Prosper Vachon.

5- Parce que depuis au-dèlà de 20 ans, l'école a toujours été tenue dans la maison de Georges Maheu sur la terre duquel se construit la maison d'école ou chez les voisins et que les requérants ne

se sont jamais plaints.

6- Parce que l'endroit où est fixée l'école se trouve au centre de la grande majorité des enfants et qu'à l'autre endroit, elle ne serait pas fréquentée par la plupart des enfants.

22 JUIN - G. S. Vien, inspecteur d'école est d'avis de maintenir la décision des commissaires dans l'affaire de l'appel à St-Joseph de Beauce. Il a vu les intéressés des 2 côtés, le curé, le président des commissaires, le secrétaire et les lieux. Les requérants ont l'école près de chez-eux et où elle est, elle se trouve centrale autant que possible.

14 JUILLET - G. S. Vien, inspecteur d'école, village de Lauzon, retourne le dossier de l'appel au surintendant, sans l'accompagner de nouvelles explications parce que données verbalement auparavant et la visite de la municipalité concernée ayant été faite avant l'arrivée du dossier.

28 JUILLET - Nazaire Lambert, prés. à G. Ouimet - Pour lui dire que l'arrondissement no 8 va rester sans école si une réponse décisive n'est pas reçue sous peu.

30 AOUT - Surintendant aux requérants et aux commissaires. - Vu la requête des requérants en date du 21 mai dernier, en appel de la résolution des commissaires du 24 janvier dernier, ordonnant la construction dans l'arrondissement no 8 d'une maison d'école sur la terre de Georges Mabeu, ladite requête portant le certificat de visiteurs d'école suivant la loi. Vu le rapport d'école favorable à la décision des commissaires. -Vu les raisons et motifs consignés par écrit et qui ont engagé les commissaires à faire le choix du site de l'école en question. - Considérant que le site choisi est plus central pour les contribuables du rg Ste-Marie tout en facilitant ceux du rang Assomption quoiqu'il ne soit pas tout à fait au centre de ce dernier rang et que l'école se trouve placée au centre de la population des enfants qui doivent la fréquenter. En conséquence, je rejette la requête en appel des requérants et je maintiens la résolution des dits commissaires passée le 24 janvier dernier.

1884

11 JANVIER - E. Vézina au surintendant - On veut construire une nouvelle maison d'école pour l'arrondissement no 12, mais exactement au même endroit que l'ancienne pour conserver l'école au centre de l'arrondissement. Il est décidé de faire construire une maison d'école de 30 pieds sur 25 et 10 pieds de haut entre les deux planchers. Elle devra être construite sur un emplacement de 60 pieds sur 50 à être détachée de la terre de M. Benoni Doyon. M. Nazaire Lambert est autorisé à passer un contrat notarié pour ledit emplacement avec le dit Benoni Doyon.

19 JUIN - G. S. Vien, inspecteur d'école au surintendant - M. Vien dit que la décision des commissaires doit être maintenue. Il n'a pu visiter le terrain à cause de la neige lors de son inspection. Il avait été entendu que cet examen serait remis à cet été et que les intéressés viendraient le chercher au village, mais personne ne s'est présenté et il n'a pu y aller.

ÉCOLE ACADÉMIQUE

27 SEPTEMBRE - L'Hon. P. Blanchet, Québec à G. Ouimet - Je viens d'apprendre qu'un certain nombre de citoyens éclairés de St-Joseph de Beauce, au

nombre de 12, viennent de fonder une école académique pour l'instruction de leurs enfants et ont choisi un professeur auquel ils donnent \$300. par année. Ils paient en outre les dépenses d'installation, de chauffage et d'éclairage de la bâtisse. Je crois que les efforts de ces MM. devraient être encouragés par votre département. Ils nous demandent des livres, des cartes, des plans pour l'usage des élèves et je suis convaincu qu'ils recevraient avec joie une aide pécuniaire quelconque.

1884 - G. Ouimet informe P. Blanchet que \$100. sera donné au comité qui a ouvert l'école académique pour les aider à payer l'engagement d'une sous-maîtresse, suggérant qu'il soit formé 3 classes: l académique, l modèle et l élémentaire. Cette dernière serait sous la direction de la sous-maîtresse qui enseignerait la grammaire jusqu'à la syntaxe, ce qui favoriserait le professeur des 2 autres classes. Je vous envoie 4 doz de livres canadiens.

ACADÉMIE DE ST-JOSEPH DE BEAUCE, FONDÉE LE 13 SEPTEMBRE 1884

Noms des fondateurs:

Zéphirin Vézina - Sévère Théberge - J. O. Taschere-

Daniel Doran - Jules Taschereau - L. G. A. Legendre Pierre Légaré - Georges Poulin - Fabien Lemieux Napoléon Voyer et David Tardif.

Comité de Régie:

Z. Vézina, président

L. G. A. Legendre, sec.
Jules Taschereau, trés.
Sévère Théberge
Georges Poulin.

Élèves de l'académie:
Legendre, Alfred, 16 ans
Tardif, Alphonse, 16 ans
Vézina, Jules, 13 ans
Poulin, Joseph, 13 ans
Legendre, Arthur, 13 ans
Lemieux, Oram, 12 ans
Taschereau, Thomas-J., 11 ans
Légaré, Odilon, 11 ans
Taschereau, Gustave, 10 ans
Doran, Daniel, 10 ans
Théberge, Joseph. 10 ans
Voyer, François, 10 ans

Professeur:

Joseph-Philippe Cantin, 19 ans, diplômé pour académie le 18 juin 1884 à l'école normale Laval.

1886

11 JUIN Le surintendant de l'instruction publique dit à Sévère Théberge qu'il va lui envoyer des livres pour donner en récompense à ses élèves de 2e année. Ce dernier accuse réception de la lettre du 14 juin et le remercie pour les 15 volumes accompagnant la lettre.

1887

17 FÉVRIER - Curé F. X. Gosselin à Gédéon Ouimet - Lettre pour aviser ce dernier, qu'il y a une institutrice incompétente pour l'école d'un certain arrondissement parce qu'elle n'a pas encore autorité sur les enfants qui se permettent de dire des paroles inconvenantes et de perdre à peu près tout leur temps. Les parents se découragent, l'école est presque vide. C'est une année perdue pour les enfants de cette localité. J'ai vu le père de la jeune fille pour l'engager à la retirer de cette école; il veut aller à la rigueur et ne veut pas agir de bon gré. D'un autre côté, je conseille aux commissaires de ne pas plaider, d'attendre la fin de l'année pour la renvoyer, car un procès qui ne reposerait que sur des témoignages d'enfants ne peut aboutir à grand chose dans le sens désirable et il mettrait la chicane dans la paroisse, chicane qui s'éterniserait peut-être. Veuillez me donner conseil et je m'en servirai auprès des commissaires et des gens qui sont le plus excités, pour les calmer et leur faire prendre patience s'il n'y a pas moyen d'arriver à faire disparaître cette institutrice d'un commun accord.

19 FÉVRIER - Réponse - Disant qu'à son avis, le curé Gosselin a agi sagement en conseillant aux commissaires de ne pas employer la rigueur pour se débarrasser de l'institutrice incompétente, car comme vous le dites fort bien, un procès de ce genre présenterait des chances très incertaines de réussite et aurait pour effet de mettre la chicane dans votre paroisse.

29 SEFTEMBRE - Nérée Tremblay à G. Ouimet - Je croirais manquer à un devoir sacré si je ne prenais la liberté de vous donner des nouvelles de ma classe pour laquelle j'ai reçu de votre bonté tant d'encouragement et dont vous êtes l'âme par les conseils que vous vous êtes plu de me donner.

Je m'attendais à avoir 25 élèves, mais on m'en a donné 23, suite à la défection de quelques-uns. C'est beau pour les habitants de St-Joseph dont un grand nombre ont encore horreur de l'instruction. C'est une victoire. Parmi ces 23 élèves, il y en a 3 qui ne paient que \$7.50, la moitié du prix des



"L'ACADÉMIE ST-JOSEPH" 1886-87 - En avant: Raymond Légaré; lère rangée, de g. à d.: Fortunat Jacques, Philippe Poulin, Jules Lambert, Wilfrid Poulin; 2e rangée, de g. à d.: Odilon Légaré, Joseph Théberge, Arthur Lambert, Joseph Taschereau, Josaphat Poulin, Arthur Poulin, William Bisson; 3e rangée, de g. à d.: Florentin Jacques, Joseph-A. Poulin, Daniel Doran; en arrière: le professeur Nérée Tremblay.

autres en égard à leur manque de ressources et à leur désir insatiable de s'instruire. Je paie un loyer de \$7./mois et le sacrifice que j'ai fait aux bonnes religieuses de cette paroisse me fera un peu plus de dépenses.

Après le désastreux incendie du couvent, les soeurs vinrent me supplier de leur céder ma maison qui leur offrait bien des commodités pour garder leurs élèves, ce qu'elles devaient faire pour la prospérité future de leur couvent. Je me suis cru obligé de me plier à leurs instances jointes à celle de M. Gosselin, curé et de son prédécesseur, M. Martel. J'ai un bon local, mais beaucoup plus froid, ce qui me fera dépenser plus de bois. Tout va bien, la soumission et l'aptitude des élèves, la surveillance des parents et la bienveillance de notre curé nous permettent d'espérer les meilleurs résultats si je sais mettre en pratique les leçons que j'ai reçues à la bonne école normale et les bons avis que vous m'avez donnés.

Je me suis permis de vous marquer tous ces détails parce que j'ai encore vivace dans ma mémoire ces belles et consolantes paroles prononcées avant que je fusse sorti de votre burcau: "Vous aurez la subvention de cent dollars et s'il m'est possible, je ferai davantage."

19 OCTOBRE - Sr Ste-Agathe à G. Ouimet - Pour se dire déçue de ne pas avoir reçu l'augmentation annoncée de leur allocation, suite à notre incendie.

1888

26 AVRIL - Selon M. Jean Fortin une partie de l'arrondissement appelé "Petit St-Antoine" que l'on veut faire compter pour fixer le centre de l'arrondissement no 12 est inhabitée et ne le sera jamais. Lorsque les commissaires ont fixé l'école en 1884, ils ont pris en considération les terres de ce rang qui sont susceptibles d'être habitées et de l'avis de tous, le site choisi était au centre. Ce terrain est meilleur que celui que les commissaires ont choisi dernièrement et il y a de l'eau tandis

qu'il n'y en a pas sur la terre de M. Jacques.

M. Lambert admet que le rang appelé "Petit St-Antoine" n'est pas habité, mais il doit être compté aussi bien que l'autre extrémité de l'arrondissement parce que ceux qui y demeurent n'ont pas d'enfants à envoyer à l'école et n'en auront pas d'ici longtemps. Bénoni Doyon, Alexis Roy et Vital Groleau donnent gratuitement leurs terrains pour l'école. M. Joseph Jacques ne donnera pas d'emplacement pour rien. M. Fortin ajoute que le terrain de M. Jacques n'est pas convenable: humide. Décision rendue 14-08-1888.

30 MAI - Requête à G. Ouimet par contribuables arrond, no 6 -

Les commissaires ont décidé de construire une école pour l'arrondissement no 6 -ler rang Nord-Est de la rivière Chaudière et le site a été choisi par eux sur la terre d'un nommé Georges Cloutier, près de la ligne du Québec Central.

Que le dit terrain pour bâtir est voisin de la dite ligne du chemin de fer, par conséquent dangereux pour les enfants;

qu'il faudra abattre une butte très élevée

que cet emplacement est seulement à un et demi arpent du dépôt du dit chemin de fer et comme il a été décidé que l'ancienne maison était trop près du dépot, il ne faudrait pas bâtir aussi près du dit dépôt vu que les enfants s'y rendraient facilement

que cette place est nullement convenable pour bâtir étant exposée aux inondations et aussi aux dangers des chars et étant question même de faire une ligne d'évitement qui devra passer sur le dit emplacement, vu que cela est près du dépôt.

Qu'il y a sur la terre voisine, chez Georges Labbé, à environ 2 ou 3 arpents, de l'emplacement choisi, un beau terrain élevé, ce qui est suffisamment éloigné de la dite ligne et exempt de l'inondation.

signé:

Louis Sanfaçon, ptre,

Joseph Dion
Joseph Cliche
Thomas Poulin
Vital Poulin
Thomas Nadeau
Olivier Cloutier
Olivier Cloutier
Jean-Bte Labbé
Antoine Lessard
Eugène Cloutier
André Cloutier
Évariste Maheux

Thomas Nadeau, J.P.: visiteur A. Boissinot: visiteur Joseph Morin J.P.: visiteur Joseph Jacques, J.P.: visiteur

31 MAI - Sr Agathe à Gédéon Ouimet, surintendant Inst. Pub. - Le remerciant pour les livres

accordés à leur maison. Elle lui demande aussi de payer les récompenses de fin d'année parce qu'elle ne peuvent le faire étant donné la grosse dette qui pèse sur elles, suite à l'incendie du couvent au mois d'août dernier.

2 JUIN - Surintendant aux commissaires - Désire avoir les raisons qu'ils ont à s'opposer à ces plaintes de la requête du 30 mai dernier.

12 JUIN - Commissaires aux surintendant exposent ainsi leurs raisons:

1- Parce que le dit arrondissement no 6 étant habité sur toute son étendue, ils ont cru qu'il était de leur devoir de bâtir aussi près du centre du terrain que possible.

2- Parce que le centre du terrain se trouve sur la terre de Paul Giguère, voisin de Georges Cloutier, mais n'ayant pas de site convenable, ils ont décidé à l'unanimité de la bâtir chez le voisin Georges Cloutier, distance de 2 1/2 arpents du centre.

3- Parce qu'en la plaçant chez Georges Labbé, elle se trouverait de 5 à 5-1/2 arpents du centre.

4- Parce que le terrain choisi, en y faisant les travaux de nivelage nécessaire, sera un endroit convenable.

5- Parce que les contribuables du bas de l'arrondissement s'opposent au changement de site.

E. Vézina, sec.-trés.

21 JUIN - Surintendant à Ls Sanfaçon, ptre et aux commissaires - Les informant qu'il entendra les parties dans la salle du Conseil de l'Instruction publique dans le palais législatif à Québec, le 27 juin courant à 10 hres du matin il l'invite alors à produire une copie de la résolution des dits commissaires fixant l'endroit et un plan figuratif des lieux.

23 JUIN - E. Vézina au surintendant - L'informant que les requérants en appel, Louis Sanfaçon et autres, ont décidé de discontinuer leur appel au sujet de la maison d'école de l'arrondissement no 6.

14 AOÛT - La maison d'école de l'arrondissement no 12 sera bâtie sur le terrain d'Alexis Roy.

18 AOÛT - Thomas Lessard, commissaire d'école, veut que l'endroit fixé pour la construction de la maison d'école de l'arrondissement no 12 soit changé pour favoriser les gens du rang St-Antoine.

13 AOÛT - J. Nelligan, ptre au surintendant P. J. O. Chauveau - S'informant du 37e par. of the School

Act. 9 V, Cap. 27 pour exemption de la cotisation imposée pour les fins du culte.

25 AOÛT - Réponse du surintendant - La loi ne paraît exempter que les terrains mêmes sur lesquels se trouvent bâtis les édifices mentionnés. On pourrait peut-être y inclure par extension, tout ce qui est accessoire et comprendre nécessaire à l'usage de pareils édifices, tels que parterre, place publique, cimetière et même le petit jardin du presbytère, mais je ne crois pas qu'on puisse aller jusqu'à comprendre dans cette exemption ce qu'on appelle ordinairement la terre de la fabrique ou toute étendue de terre considérable, susceptible de rapporter un revenu. Les mots site et emplacement me paraissent avoir un sens beaucoup plus restreint.

3 SEPTEMBRE - Nérée Tremblay au surintendant - Il demande s'il est utile que les parents des élèves ainsi que monsieur le curé donnent un certificat de la morale et du degré d'instruction donnés dans cette école. Ils se feront un devoir de le faire pour maintenir l'octroi dont dépend l'existence de la classe.

6 SEPTEMBRE - Surintendant à Nérée Tremblay -Oui, les parents des élèves et le curé doivent donner un certificat de la morale et du degré d'instruction.

18 SEPTEMBRE - E. Vézina au surintendant - Pour lui demander que la subvention soit payée au plus vite aux commissaires pour pouvoir construire la maison d'école de l'arrondissement no 12 sur un terrain donné par Alexis Roy.

1889

12 AVRIL - Sr Ste-Agathe au surintendant - Elle remercie le surintendant d'avoir voulu acquitter le coût des prix de fin d'année et d'être venu les distribuer lui-même, suite à sa demande du 31 mai dernier.

ANNÉES 1890 À 1895:

1890

18 AOÛT - Linière Taschereau, avocat au surintendant G. Ouimet - L'informant que plusieurs contribuables de l'arrondissement No 1 se plaignent du retard à rebâtir l'école modèle de garçons incendiée il y a presque 3 ans et dont l'assurance retirée est en dépôt à la banque.

Les commissaires n'ont fait aucune démarche depuis. Au contraire, l'école a été tenue d'abord dans le haut d'une maison et après dans une des salles du couvent des filles, loin d'être assez spacieuse pour les 110 garçons qui l'ont fréquentée l'an dernier, plusieurs ayant souffert de l'air vicié qu'ils ont dû respirer. Ne pourriez-vous pas forcer la main des commissaires d'école et les obliger à se conformer aux dispositions de la loi.

25 AOÛT - Sur. G. Ouimet aux commissaires - Désirant savoir ce qui les empêche de rebâtir l'école modèle de garçons dans l'arrondissement no 1.

29 AOÛT - Linière Taschereau à Ouimet - Demande réponse à sa lettre.

11 SEPTEMBRE - G. Ouimet aux commissaires - Demandant réponse à sa lettre tout en leur déclarant qu'ils doivent reconstruire.

13 SEPTEMBRE - Valère Gosselin, sec.-trés. à G. Ouimet - L'informant de ce qui les empêchait de construire l'école modèle de garçons dans l'arrondissement no l.

À une assemblée spéciale de tous les contribuables intéressés du dit arrondissement no 1, quelques mois après l'incendie, il fut résolu à l'unanimité de confier pour 2 ou 3 ans l'école modèle de garçons aux dames religieuses de St-Joseph qui, de leur côté, s'engageaient à fournir le local à leurS dépens. Ces dernières ont fait des dépenses et le local fourni par elles est tout à fait confortable.

19 SEPTEMBRE - G. Ouimet à Linière Taschereau -Lui envoie copie de la lettre de V. Gosselin et lui demande ce que ses clients sont disposés à faire.

1er OCTOBRE - L. Taschereau à Abbé G. Ouimet - Disant que ses clients et lui croient plus que jamais justifiable de demander la reconstruction de notre maison d'école.

- 1- Les commissaires devaient confier l'école aux religieuses pour 2 ou 3 ans; la 3ième est commencée.
- 2- Le local n'est pas convenable et ni conforme aux règlements de votre Département et un certain nombre de personnes de l'arrondissement se sont vues dans l'obligation d'envoyer leurs enfants à des écoles situées en dehors de la paroisse.

Je suis d'ailleurs informé par l'un des commissaires qu'ils ont tenu une assemblée ces jours derniers et qu'ils attendent une injonction de votre part avant de rebâtir.

Espérant que vous voudrez bien leur donner cette injonction afin d'éviter les frais d'un procès et pour que la nouvelle bâtisse soit prête pour le ler septembre prochain.

7 OCTOBRE - G. Ouimet aux commissaires - Les enjoignant de bâtir une maison convenable pour y tenir l'école modèle de garçons afin d'éviter un procès. Plus copie à L. Taschereau.

9 DÉCEMBRE - G. Ouimet remet lettre à F. X. Gosselin, ptre, curé. Re: école modèle demandée au village par Taschereau et autres - Disant que la paroisse ne peut entreprendre la construction d'une école pour loger les Frères, car elle est à bâtir le presbytère; qu'il y a une école modèle indépendante pour les garçons et que les religieuses font l'école élémentaire et modèle pour les petits garçons et petites filles.

Les commissaires accepteraient le vieux presbytère et y feraient un solage sur leur terrain et le répareraient convenablement. C'est une bâtisse de

50 x 30 ou 36 pieds.

Si on ne veut pas accepter le vieux presbytère et qu'on insiste pour avoir une bâtisse pour les Frères, le curé demande d'entendre les 2 parties, à savoir: les commissaires et M. Taschereau et de ne décider qu'après.

J'ai dit au curé que je trouvais le vieux presbytère réparé suffisant pour l'école.

1891

20 JUIN - Thomas Otis au surintendant - Demande livres et médailles pour l'école modèle indépendante de Saint-Joseph-de-Beauce.

26 JUIN - Réponse - En l'absence du surintendant, je ne puis vous envoyer les médailles. Cependant, j'ai donné instruction de vous envoyer des livres pour être donnés en récompense aux élèves de votre école.

8 DÉCEMBRE - Thomas Doyon, fils de Jean au sur-

intendant - Notre municipalité est divisée en 12 arrondissements. Les commissaires d'école ont continué de payer les institutrices d'une manière

qui ne me paraît ni juste, ni légale.

Au lieu de faire un bloc de leurs revenus et de les diviser en 12, ils paient les institutrices avec les fonds retirés de leur arrondissement respectif. De cette façon, ils agissent injustement selon mon jugement, en faisant payer aux arrondissements pauvres des sommes plus considérables que celles qu'ils auraient à payer si tout le revenu était divisé en 12 parts égales.

Réponse du surintendant - Informant M. Doyon que les commissaires d'école peuvent répartir les fonds locaux de leurs écoles de l'une ou l'autre des 2 manières indiquées aux par. 1 et 2 de l'article 415 des lois scolaires au code de l'instruction publique. Si le mode indiqué au par. 1 est en vigueur chez-vous, rien ne les empêche de payer leurs institutrices de la manière dont vous vous plaignez.

17 DÉCEMBRE - Surintendant aux commissaires - Je suis informé que vous ne répartissez pas les fonds scolaires de votre municipalité de l'une ou l'autre des deux manières indiquées au code de l'instruction publique.

On prétend, au contraire, que vous affectez à l'usage de chacun des arrondissements les mon-

tants de la cotisation qu'il a produits.

Dans le cas où ces renseignements seraient exacts, veuillez me dire, je vous prie, la raison pour laquelle vous avez adopté ce mode de répartition.

Je n'ai pas la réponse, la lettre ayant été adressée par mégarde à Thomas Doyon et non à V. Gosselin, secrétaire comme il se devait.

1892

21 MARS - Remarques de l'inspecteur - 2 écoles doivent être reconstruites. 2 écoles sont froides. 3 écoles sont mal meublées. Plusieurs sont mal aménagées en matériel.

30 MARS - F. X. Gosselin à Mgr le cardinal E. Taschereau -Sollicitation d'une recommandation en faveur de Mlle Clara Gagné, institutrice sans diplôme. Le sec.-trés. Joseph Lambert avait chargé le curé d'écrire cette lettre

20 AVRIL - Surintendant à Joseph Lambert, sectrés. - Autorisation aux commissaires d'écoles d'engager Mile Clara Gagné pour tenir une de leurs écoles.

9 AOÛT - Thomas Doyon au surintendant - M. Doyon veut savoir: même si Mlle Léa Poirier a été jugée incapable d'enseigner dans l'arrondissement no10, peut-elle être réengagée dans l'arrondissement no 2.

16 AOÛT - Surintendant à Thomas Doyon - Oui, ils ont droit de la réengager.

17 AOÛT - Sr St-Théodore, supérieure du Couvent s'informe au surintendant Ouimet s'il a reçu le rapport du couvent, ne voulant pas perdre son octroi.

19 NOVEMBRE - Elle accuse réception de 2 chèques au montant de \$280, comme subvention accordée pour l'année 1892. Egalement, elle informe que leurs élèves ont commencé leur travail pour l'exposition de Chicago; elles sont à faire des cahiers de devoirs journaliers qui nous espérons vous seront adressés en février prochain. Sollicite don de 2 médailles d'honneur pour le mois de juin.

15 JUIN - Requête de Richard Turmel et autres -Pour diviser la municipalité scolaire de la paroisse de St-Joseph dans le comté de Beauce en 2 municipalités scolaires; celle de la paroisse et celle du village de St-Joseph, suivant les limites des divisions actuelles pour les fins municipales.

25 JUILLET - Joseph Lambert, sec.-trés. au surintendant - Disant que ce sont les contribuables de la municipalité rurale du village qui demandent à former une municipalité scolaire; pas un seul contribuable du village ne demande une chose semblable. L'année dernière, chaque arrondissement payait ses dépenses et cette année, les commissaires ont imposé la rétribution mensuelle uniforme pour toute la municipalité. Les commissaires ne veulent pas diviser en 2. Ceux qui se plaignent sont les contribuables des 2 arrondissements frappés par la rétribution mensuelle et ce sont les 2 arrondissements les plus riches de la paroisse.

25 AOÛT - Cautionnement du sec.-trés., envoyé sur demande du surintendant:

Province de Québec, Municipalité de St-Joseph de Beauce.

Attendu que moi, Joseph Lambert, ai été nommé secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles pour la municipalité de St-Joseph dans le comté de Beauce et attendu que conformément aux dispositions de la loi concernant l'Instruction publique, nous, Alexis Morin, cult. et Ephrem Lambert, cult., tous 2 de St-Joseph avons été acceptés par Ephrem Lambert, président des dits commissaires d'écoles comme caution du dit Joseph Lambert pour le montant total dont le dit Joseph Lambert est, et sera responsable, en tout temps, provenant tant du fonds local des écoles ou des contributions et donations particulières versées entre ses mains pour le soutien des écoles que du fonds général des écoles et pour toutes sommes qu'il pourra avoir entre ses mains appartenant aux dits commissaires d'écoles et pour la dite exécution de ses fonctions comme secrétaire-trés.

Sachez, par ces présentes, que nous, les dits Joseph Lambert, Alexis Morin et Ephrem Lambert nous nous reconnaissons conjointement et solidairement obligés de payer et de rembourser aux commissaires d'école pour la municipalité de St-Joseph dans le comté de Beauce, toute somme que le dit Joseph Lambert par lui-même ou par toutes personnes dont il est responsable, peut dans l'exercice de sa charge devenir redevable envers les commissaires de la dite municipalité ou toute autre personne pour eux en principal, intérêts, frais, amendes ou dommages et intérêts s'il y a lieu.

La condition de ce cautionnement est que, si le dit Joseph Lambert ne remplit pas bien et fidèlement, en tout temps les fonctions et devoirs de sa charge de sec.-trés. à laquelle il a été nommé et ne rend pas compte, paye ou remet aux commissaires de la mun. de St-Joseph, en capital, intérêts, frais, amendes ou dommages et intérêts, alors ce cautionnement sera nul, autrement, il demeure dans toute sa vigueur. Fait et passé en triplicata à St-Joseph de Beauce, le 25 avril 1892.

Nazaire Lambert J.P.

Joseph Lambert, sec.-trés. Alexis Morin Ephrem Lambert

5 OCTOBRE 1982 - Mère St-Théodore (couvent des soeurs de la Charité St-Joseph) à Gédéon Ouimet, sur. - Demande si la question de donner un certificat ou un diplôme à 16 ans aux jeunes filles qui se disposent à faire la classe a été posée par un des membres du conseil de l'Instruction Publique pendant les dernières séances, parce que plusieurs élèves entreraient au couvent si elles pouvaient, avant 18 ans subir leurs examens pour diplôme élémentaire.

7 OCTOBRE - G. Ouimet à Mère St-Théodore - La question n'a pas été soumise au conseil à sa dernière séance.

1er SEPTEMBRE - J. Ephrem Lambert- Engagements pour enseigner:

- ANNA CLICHE
 {1 an \$96. à partir du 1er sept, 1892, école élémentaire dans l'arrond. no 6}
- AURÉLIE CLICHE (1 an \$100., à partir du ler sept. 1892, école dans l'arrond. no 5).
- PERPÉTUE LESSARD (1 an \$100., à partir du 1er sept. 1892, école dans l'arrond. no 4).
- MALVINA LESSARD (1 an \$80., à partir du 1er sept. 1892, école dans l'arrond. no 3).

- VICTOIRE POULIN

 (1 an \$78., à partir du 1er sept. 1892, école dans l'arrond. no 7).
- VICTORIA DOYON

 (1 an \$68., à partir du 1er sept. 1892, école dans l'arrond. no 8).
- FLORIDA GIGUÉRE (1 an \$68., à partir du 1er sept. 1892, école dans l'arrond. no 9).
- MARIE CLICHE (1 an \$80., à partir du 1er sept. 1892, école dans l'arrond. no 10).
- VALÉDA GROLEAU (1 an \$100. à partir du 1er sept. 1892, école dans l'arrond, no 11).
- LÉA POIRIER (1 an \$72., à partir du 1er sept. 1892, école dans l'arrond. no 2).
- MARIE VACHON

 (1 an \$80., à partir du 1er sept. 1892,
 école dans l'arrond. no 12).
 C'était toutes des écoles élémentaires.

1er SEPTEMBRE - Il est reconnu et arrêté entre les commissaires d'école pour la municipalité de St-Joseph dans le comté de Beauce, représentés par M. J. Ephrem Lambert, leur président, en vertu d'une résolution des dits commissaires adoptée le vingt-quatrième jour de juillet et entre Marie Vachon nommée institutrice, résidant à St-Joseph de Beauce, comme suit:

La dite institutrice est porteuse d'un diplôme d'école élémentaire et s'engage aux dits commissaires d'école, pour le terme et espace d'un an à compter du ler jour de septembre (à moins de révocation du diplôme de la dite institutrice ou tout empêchement légal) pour tenir l'école élémentaire dans l'arrondissement no 12 de la susdite municipalité conformément à la loi, aux règles et règlements établis ou à établir par les autorités compétentes, entr'autres, d'exercer une surveillance effective sur les élèves qui fréquentent l'école, enseigner les matières qui sont autorisées et ne se servir que des livres d'enseignement dûment approuvés; remplir les blancs et formules qui lui seront soumis par le département de l'Instruction Publique, les inspecteurs ou les commissaires; tenir tous les registres d'école prescrits; garder dans les archives de l'école tels cahiers et autres travaux des élèves qu'elle aura ordre de mettre à part, tenir les salles de classe en bon ordre et ne les faire servir à d'autre usage sans une permission à cet effet; suivre, quant à la discipline et aux punitions, les règlements qui sont établis; garder avec soin le journal de l'Instruction Publique; en un mot, remplir tous les devoirs d'une bonne institutrice; tenir l'école tous les jours, excepté les dimanches, les jours de fête, les jours de congés autorisés par les commissaires ou accordés par l'autorité légitime.

Les commissaires s'engagent à payer à la dite Marie Vachon, la somme de quatre-vingt dollars pour la dite année scolaire, comme suit: en bon argent et non autrement et le sec.-trés. ni aucune autre personne ne pourra changer ce mode de paiement, lequel doit être et sera fait en argent à la dite institutrice.

Les dits commissaires déclarent se soumettre aux dispositions de la loi quant au paiement du traitement de la dite institutrice et quant à la poursuite en recouvrement s'il y a lieu, par le Surintendant, s'il le juge à propos. Une copie du présent contrat sera remis au Surintendant. A défaut d'autre engagement, le présent contrat continuera à valoir entre les parties, jusqu'à révocation légale.

Fait en triplicata, à St-Joseph de Beauce, les jour, mois et an ci-dessus en premier lieu, écrit et signé par les parties, après lecture faite.

J. Ephrem Lambert, prés. des comm. d'école Marie Vachon, institutrice

18 NOVEMBRE - L'hon. sec. de la province soumet au Conseil pour approbation une lettre du surintendant de l'Instruction Publique du 27 septembre dernier, par laquelle il recommande de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de St-Joseph, comté de Beauce, le village de St-Joseph, avec les mêmes limites que les limites municipales, et de l'ériger sous ce nom en municipalité distincte. Cette érection ne prendra effet qu'au ler juillet 1893.

8 DÉCEMBRE - J. E. Lambert, prés. des com., Charles Jacques, Jules Gagné et Magloire Cloutier, commissaires.

1893

18 FÉVRIER - Requête au Surintendant - Requête des soussignés ayant tous des enfants fréquentant l'école modèle indépendante de St-Joseph de la Beauce, fondée dans le village en 1884 et tenue chaque année avec beaucoup de succès par des instituteurs capables et porteurs de diplômes modèles de l'École normale Laval de Québec.

Qu'un octroi de \$100. a toujours été accordé chaque année par le gouvernement à notre école indépendante à l'exception des 2 dernières années.

Que cette école a été tenue et l'est encore par M. Trudel qui fait une classe supérieure et qui a été engagé sur la promesse d'un octroi de \$100. du gouvernement.

Qu'un rapport régulier a été fait l'année dernière, mais que ce rapport aurait dû mentionner 8 élèves suivant le cours modèle dont 5 dans la 1ère division et 3 un peu moins capables dans la 2ième et que cette année, le cours modèle est suivi par 10 élèves tandis que 8 autres suivent le cours élémentaire.

Qu'un grand nombre des élèves sortis de notre école indépendante, grâce à leurs fortes études, ont pu trouver aisément des positions lucratives et honorables soit dans le commerce, l'industrie et dans des bureaux importants; plusieurs même ayant pu poursuivre des études classiques, qu'ils n'auraient pu atteindre sans cela et que sans un octroi annuel de \$100, notre école indépendante ne pourra se soutenir et nos enfants seront privés du bienfait d'une instruction supérieure.

Finalement, les requérants sollicitent un octroi de \$200. pour les années scolaires 1890-91 et

1891-92.

L. G. A. Legendre Sévère Théberge Daniel Doran Pierre Légaré Achille Lessard Jos. Doyon Joseph Grondin Auguste Lagueux Mme H. Plaisance Rvd. F. Legendre Mme Cyrille Poulin Evangéliste Lagueux Thomas Gilbert AlphonseTaschereau.

Nous apprécions la présente requête:

J. Ephrem Lambert, maire du village et prés. des comm. Z. Vézina,J.P. Auguste Pacaud, Linière Taschereau, Ernest Bruneau, Joseph Morin,préfet de comté. Louis Girard, Lucide Lessard, Louis Jacques, gr.

21 FÉVRIER - F. X. Gosselin, ptre, curé au sur. G. Ouimet - Lui disant que le gouvernement doit, il me semble, s'en tenir à la coutume établie et non révoquée officiellement (de donner \$100./année) à l'égard du professeur de l'école indépendante du village de St-Joseph de la Beauce, M. Delphis Trudel qui de plus est marié et doit pourvoir aux besoins de sa famille. Espérant que le gouvernement se rendra à cette demande si légitime de M. l'instituteur Trudel et qu'il ne refusera pas à ce pauvre professeur cette miette de la table gouvernementale.

Approuvé par: Léon Rochette, ptre vicaire Ls Sanfaçon, ptre

23 FÉVRIER - Requête et lettre du curé transmises au surintendant Gédéon Ouimet, par Jos. Poirier, M.P.P.

24 FÉVRIER - G. Ouimet à Jos. Poirier, député à l'Ass. Législative de Québec - Regrettant d'avoir à l'informer qu'à sa session du mois de septembre dernier, le comité catholique du conseil de l'instruction publique a refusé d'accorder une subvention sur le fonds de l'école supérieure à l'école indépendante de St-Joseph.

Pour des raisons particulières, cette école a reçu une allocation pendant plusieurs années. La dernière qui était de \$50, a été payée le 27 octo-

bre1890.

Ensuite, cette école ayant moins de 6 élèves dans le cours modèle pendant l'année scolaire dernière, ne pouvait prétendre à une subvention, suivant les dispositions de l'article 69 des règlements du comité catholique.

Je vous prie de bien vouloir avertir les intéressés de cette décision du comité catholique qui est irrévocable, pour cette année du moins.

7 JUILLET - Corporation scolaire paroisse St-Joseph - M. Magloire Cloutier nommé président remplaçant M. Ephrem Lambert à Pierre qui devint secrétaire-trésorier, remplaçant M. Joseph Lambert à Thomas à qui on offrit des remerciements pour son administration.

14 JUILLET - Écoles numérotées:

No I: depuis la Corporation du Village jusqu'à St-François côté est.

No II: depuis St-François côté ouest jusqu'à la route St-Bruno.

No III: côté sud-ouest de St-Bruno et toutes ses concessions.

No IV: depuis St-Bruno jusqu'à Joseph Vachon à Moïse, actuellement Arthur Huard.

No V: de Ephrem Jacques (Léonard) à Richard

Labbé (Marcel Cliche).

No VI: de Georges Nadeau à Fiston, (Nelson Latulippe) à la ligne Ste-Marie côté ouest de la rivière Chaudière, et de Ste-Marie est à Alphonse Cloutier à Olivier (Napoléon Labbé) avec partie de l'Assomption depuis Sts-Anges.

No VII: depuis Vital Nadeau (Hermas

Nadeau) jusqu'à l'arrondissement du village.

Les numéros VIII, IX, X, XI comprennent toutes les concessions: Ste-Rachelle, Village Marie, Ste-Adèle, Ste-Suzanne, les rangs St-Jean, St-Alexandre, St-Thomas.

5 OCTOBRE - Trudel avait écrit à Pelletier pour lui demander l'octroi de \$100. que le conseil de l'instruction publique a toujours accordé à l'école.

10 OCTOBRE - Secr. de la province à G. Ouimet - Je vous inclus sous pli officiel la lettre de M. Trudel, instituteur de St-Joseph de Beauce, demandant une subvention de \$100 pour l'école modèle de garçons. Je vous recommande fortement cette application de M. Trudel.

Signé: Louis S. Pelletier

Note de G. Ouimet: au bas de la même lettre: J'ai entré sur la liste cette école à \$100.

G. O.

- 28 MARS Sur. à commissaires d'écoles Ecoles 2 et 4 devant être reconstruites: mobilier d'école défectueux, renouveler tableau noir, avoir registre pour notes des visiteurs, craie gratuite et école fermée quelques jours l'hiver par manque de bois de chauffage.
- 29 MARS Ecole 2 et 4 reconstruites après division de municipalité.
- 13 JUILLET Curé Gosselin à G. Ouimet Je m'adresse à vous pour engager Mlle Clara Gagné, institutrice non diplômée pourvu qu'elle subisse son examen pour diplôme dans le courant de l'année scolaire prochain. J'ai exposé à Mgr le grand Vicaire Marois, les raisons de ma demande et il les a approuvées comme le prouve la présente autorisation ci-incluse.

Archevêché de Québec, le 12 juillet 1893

J'autorise, par les présentes, MM. les commissaires de la municipalité de St-Joseph de Beauce à s'adresser à M. le surintendant du conseil de l'Instruction publique pour engager Mlle Clara Gagné, institutrice non diplômée pourvu qu'elle subisse son examen pour diplôme dans le courant de l'année.

Marois, g. v.

29 NOVEMBRE - Le plan de la maison d'école de l'arrondissement no 4 est soumis par les commissaires au surintendant par Ephrem Lambert. Plan approuvé le 2 décembre 1893.

1894

2 AVRIL - Commissaires au surintendant - On veut séparer l'arrondissement no 4 en deux. Les commissaires sont contre et il y a 7 contribuables qui demandent cette séparation tandis que les autres ne la veulent pas.

- 7 MAI Surintendant aux commissaires L'inspecteur fait ses remarques à savoir que 2 écoles devront être reconstruites, 4 à être réparées et que les autres sont mal équipées en fournitures d'école.
- 11 JUIN L. J. D. Trudel au surintendant Il demande 15 livres pour donner des prix à 20 élèves. Il lui en est accordé 12.
- 15 OCTOBRE Il est question d'un compte à payer à l'avocat Ernest Bruneau, pour l'érection ou division de la municipalité de St-Joseph de Beauce. Donc la "Nouvelle municipalité du Village" érigée le 7 février 1850, comprenant trois arrondissements, a subsisté jusqu'à cette date.

Le petit "manuel du cultivateur" sera enseigné dans les écoles, par ordre du surintendant: taxe scolaire fixée à 18 centimes par cent piastres d'évaluation. La rétribution annuelle de \$1.10 par enfant d'âge scolaire en plus d'une corde de bois de 2 1/2 pieds de longueur.

M. Alphonse Tardif nommé secrétaire-trésorier, occupa ce poste jusqu'en novembre 1920.

1895

- 27 JANVIER Joseph Tardif, St-Joseph paroisse, au Surintendant -Avisant qu'il y avait erreur dans le rapport, c'est-à-dire que Mlle Caroline Drouin enseigne à l'école no 6 et Marie Vachon à l'école no 1.
- 15 JUILLET M. Alphonse Poirier est nommé président, taxe spéciale: 9 centins par cent piastres pour payer la dette de \$400.00: que chaque arrondissement paye ses réparations d'école.

MM. Tancrède Poirier, Amédée Létourneau, auditeurs de livres

COMMISSION SCOLAIRE DU VILLAGE

- M. Nazaire Lambert, marchand, président,
- MM. les commissaires
 Pierre Légaré,
 Georges Garneau,
 Georges Maheu,
 Florian Lessard, secrétaire-trésorier,
 J. Vital Nadeau.
- 1896 PAROISSE Décide la construction de

l'école de l'arrondissement no 1, coût \$410.00; reconstruction de l'école no 5 détruite par la débâcle.

1897

JUILLET - M. Thomas Lessard nommé président; cotisation scolaire 16 centins par cent dollars d'évaluation du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898. Rétribution \$1.54 par enfant d'âge scolaire.

VILLAGE - Taxe scolaire 5 centins par cent dollars sur l'évaluation: rétribution de 20 centins par enfant.

AOÛT - Engagement des Dames Religieuses pour \$575.00.

1899 à 1902

1899 - M. Valère Gosselin, notaire, nommé président remplaçant M. Nazaire Lambert. M. Auguste Perron nommé secrétaire-trésorier avec garantie de \$700.00 succède à M. J. Vital Nadeau

démissionnaire, d'après l'auditeur Me Pierre Boutfard avec déficit de \$667.67. Dans l'impossibilité de rencontrer la dite somme, M. Jean-Baptiste Nadeau, son frère offre à la commission \$575.00 comme arrangement. Offre acceptée. Taxe de \$0.25 par cent dollars d'évaluation pour le soutien des écoles.

1900 - PAROISSE - Comptes de l'année approuvés. Le bois de chauffage sera acheté par la commission scolaire, 20 cordes par école. M. le Curé de la paroisse "Enfant-Jésus" est autorisé à engager les institutrices de l'école no VI dont cet arrondissement est presque tout encaissé dans cette nouvelle paroisse.

1901 - PAROISSE - Que la rétribution soit de une corde de bois par enfant.

VILLAGE - M. Daniel Doran, avocat, nommé président.



LE CERCLE MUSICAL EN 1928 - Ire rangée: Oram Lachance, Aimé Poulin, Armand Bernard, Valère Labonté, J.-Arthur Lessard, Albert Doyon, Anita Grégoire. 2e rangée: Antoine Grégoire, Yves Poulin, Aurèle Doyon, Jean Légaré. 3e rangée: Henri Drouin, Antoine Cliche, Henri Cliche, Yves Lagueux, Chs-Édouard Létourneau.

1902 - PAROISSE - Rapport de M. l'Inspecteur: résultat général suffisant; institutrices compétentes s'acquittent bien de leur devoir, écoles trop petites, mobilier défectueux; avoir pupitres, bancs avec dossiers, donner aux institutrices du bois de bonne qualité en temps voulu; Messieurs les Commissaires doivent visiter les écoles deux fois par année.

J. A. Tanguay, i.e.

1903

VILLAGE - Taxe de 30 centins par cent d'évaluation. Poser deux toilettes intérieures à l'école \$185.00.

PAROISSE - Que les terrains de quatre contribuables de l'arrondissement no 6, côté est de la rivière Chaudière, ne faisant pas partie de la paroisse Enfant-Jésus, soient détachés du no 6 et réunis à l'arrondissement no 7. Ils y sont retournés en 1906 par leur annexion à la paroisse de l'Enfant-Jésus. Le prix des institutrices pour 1903-04 est de \$100.00; deux ont \$125.00.

1904

VILLAGE - Rapport de M. l'Inspecteur pour 1903-04: résultat satisfaisant sur l'ensemble; les institutrices qui dirigent ces deux institutions (l'école des garçons où trois classes et au Couvent la classe de la Commission scolaire des filles dite classe des externes) tenue par une religieuse, rivalisent de zèle, pour donner aux enfants qui leur sont confiés, une bonne éducation et une instruction solide. Les élèves n'ont pas le confort voulu; il faudrait améliorer le mobilier de la deuxième classe des garçons, pourvoir la classe modèle de cartes géographiques. Le rôle de cotisation doit être fait en septembre et non en janvier; la perception se fait avec trop de lenteur ce qui explique que les institutrices sont mal payées.

J. A. Tanguay, i.e.

PAROISSE - M. Jean Lagueux nommé président.

1905

JANVIER- D'après le rôle de perception chaque enfant doit \$1.10 de rétribution plus la corde de bois de chauffage. L'érection de la paroisse de l'Enfant-Jésus a englobé, à différentes dates, presque tout l'arrondissement no VI, donc nécessité de nouvelles limites et déplacement de maison d'école. Une partie de l'Assomption fera partie désormais du no VI et entraînera encore des changements aux arrondissements VII, VIII, IX, X. M. Joseph Grondin nommé président. Rétribution fixée à \$1.00 par élève.

VILLAGE - M. Valère Gosselin nommé président. Engagement des Dames Religieuses pour \$600.00. Taxes \$0.35 par cent dollars d'évaluation.

1906

M. Irenée Dallaire nommé président. Taxes de 42 centins par cent d'évaluation.

PAROISSE - 30 MAI - Rapport de M. l'Inspecteur: votre paroisse, étant une des plus importantes de la Beauce, devrait figurer au premier rang sous tous les rapports. Vos maisons d'école sont, en général froides, non confortables, sans eau; veuillez en améliorer l'apparence; peinturer l'intérieur; blanchir l'extérieur; clôturer les emplacements avec barrières pour voitures et tourniquet pour enfants. Les enfants sont assidus.

J. A. Tanguay, i.e.

Maison d'école neuve au coût de \$809.00 refusée par M. l'Inspecteur exigeant des changements relatifs aux lois de l'hygiène, dont distribution de la lumière et ventilation; avantages sanitaires profitant à l'institutrice et aux élèves.

1907

8 AVRIL- Reçu un chèque de \$60.00 comme prime accordée à l'arrondissement du village pour être employée à l'amélioration de l'ameublement de la maison ou du terrain. Voté \$40.00 d'augmentation aux Dames Religieuses dont \$20.00 pour la classe des filles externes. Augmentation de salaire de \$25.00 à Mlle Zélie Doyon.

PAROISSE - Rapport de M. l'Inspecteur: aucun commissaire ne m'a accompagné; c'est avec raison que le Département recommande aux commissaires d'accompagner l'Inspecteur dans sa visite afin de pouvoir vérifier la compétence de leurs institutrices et le confort des écoles. Veuillez construire, à chaque arrondissement, un abri pour le bois de chauffage, comme d'ailleurs chaque propriétaire s'en fait un besoin. Deux écoles très bien, les autres faibles.

J. A. Tanguay

M. Dosithée Vachon nommé président. Prix des institutrices: \$110.00.

17 NOVEMBRE - Procès ayant pour cause le choix d'un emplacement pour l'école no 7- coût \$88.40. Enfin l'arrêt de l'emplacement 90 pds x 180 sur terrain Nos du cadastre 701 - 702 - 704, pour loyer annuel \$10. Contrat pour maison livrable le 1er septembre 1908 au coût de \$798.00.

1908

VILLAGE - Révérend C. E. Carrier et Revde Soeur Ste-Ludgarde, supérieure du Couvent, demandent qu'une nouvelle classe soit ouverte, dans l'orphelinat, sous le contrôle de la Commission scolaire et nouvelle maitresse à \$60.00 par année. Donc les deux classes de la municipalité dans le dit orphelinat seront chauffées par le système de chauffage de la maison; par contre, la Commission devra admettre dans ses différentes classes trente orphelins tant filles que garçons.

1909

4 MARS - PAROISSE - Rapport de M. l'inspecteur: Demande encore réparations afin de rendre les maisons d'école plus confortables pour l'hiver. Deux maisons à renouveler parce que complètement défectueuses et construites avec vestibule, ventilateurs et classes du côté ensoleillé. Ecole no 7, Mlle Caroline Drouin, note plus que très bien: les autres bien. Les institutrices de plusieurs années devraient recevoir un salaire plus élevé que les commençantes, ce serait un moyen de faire persévérer ces institutrices dans la noble et importante carrière de l'enseignement et vos enfants profiteraient de leur expérience. Il est question pour la première fois d'une retenue sur le salaire des institutrices pour fonds de pension.

J. A. Tanguay

1901 - VILLAGE - M. J. Vital Nadeau, député shérif, auditeur de livres.

1910

JANVIER - Dans sa visite annuelle, M. l'Inspecteur demande d'être accompagné par un membre de la Commission scolaire. Résultats satisfaisants. Trouve nécessaire la formation d'une troisième classe de filles externes. Une maîtresse ayant cinquante élèves ne peut les faire progresser. Livres de classe et matières pour septembre. Livre de lecture F. E. C. Grammaire, analyse, exercices, arithmétique,

dessin, Histoire du Canada, Histoire Sainte, Atlas des SS. de la Congrégation, tenue des livres, écriture. MM. les Commissaires doivent visiter les classes au moins deux fois par année, puissant encouragement pour les enfants.

J. A. Tanguay

AVRIL - Dans la question d'engager des Frères comme professeurs, il est résolu que M. le curé Carrier leur réponde "que la Corporation du Village s'engage à payer \$300.00 par maître, aussi l'entretien de la maison. Que le supérieur de la Maison-Mère veuille envoyer un Frère pour examiner notre maison actuelle et indiquer les réparations à y faire.

JUIN - Après maintes délibérations sur projet de réparation de la vieille école, ou construction d'une nouvelle, il est convenu de construire une école académique de 75 x 50 à 3 étages n'excédant pas \$12,000. Demande d'un plan à l'architecte Auger.

AOÛT - La Corporation accepte la soumission de M. J. L. Vachon pour la construction de l'école à \$14,000, y déduire \$500.00 pour la vieille maison, \$150.00 pour fournaise, \$100.00 pour terrassement. Soumise à l'approbation du Surintendant. Approuvée.

DU 31 AOÛT AU 6 SEPTEMBRE - Débats et discussions au sujet du site; soit à la place de la vieille école, ou sur un terrain au-dessus du cimetière. Pour résoudre la question demande est faite au juge Cyrias Pelletier d'en faire le choix.

DÉCEMBRE - Enfin, décision arrêtée de bâtir en haut du cimetière partie sur le terrain de la Fabrique 160 x 105 de profondeur et louant un emplacement de M. Paul Cliche 85 pds de profondeur du terrain de la Fabrique à la rue contre rente annuelle de \$7.00 rachetable dans 30 ans. Aussi achat d'un emplacement voisin comme agrandissement à \$200. Ajouter au coût de la construction \$2,500.00 pour ameublement. Emprunt de \$12,000.00 remboursable en 50 ans par annuité de \$762.00. La Commission recevra un octroi de \$5,000.00 par l'entremise de M. le député Arthur Godbout. Remerciements à son adresse.

PAROISSE - JUILLET - M. Joseph Gilbert nommé président, salaire des institutrices \$115.00; une à \$150.00

M. Thomas Groleau nommé président. M. Alphonse Tardif réengagé à \$100.00 pour 1916-17.

VILLAGE - M. Wilfrid Cliche nommé président. Les commissaires des deux municipalités seront assermentés d'après la formule légale du code scolaire.

1917

Taxe fixée à \$1.00 du cent dollars au rôle d'évaluation.

9 SEPTEMBRE - M. Louis Morin, avocat, nommé président; M. Nazaire Groleau, secrétraire-trésorier a 5% sur la collection des taxes, mais payera l'audition des livres. Frère Marie-Eudore, directeur.

PAROISSE - Rapport de M. l'Inspecteur. Le règlement du Conseil de l'Instruction publique ordonne que la perception des taxes soit faite en septembre afin d'effectuer régulièrement le salaire des institutrices. Veuillez compléter les mobiliers; encore très mauvais bois de chauffage. Je serai forcé de sévir contre votre municipalité si vous ne vous conformez pas aux ordres donnés.

J. A. Tanguay

M. Augustin Lessard nommé président. Engagement des institutrices à \$175.00.

1918

MAI - Rapport de M. l'Inspecteur. Votre belle municipalité devrait se montrer à la hauteur de sa position et figurer la première à la liste des salaires. Ne mesquinez pas vos institutrices qui se dévouent pour vos enfants, surtout les anciennes d'expérience. Vous devez suivre la marche du progrès qui s'accentue partout. Introduire au programme le manuel "Bonne Maitresse de maison". Jardin scolaire. Les commissaires doivent accompagner l'inspecteur à sa visite.

J. A. Tanguay

Les numéros du cadastre 1108, 1109, 1110, 1111 sont annexés à la paroisse Sts-Anges pour fins scolaires.

VILLAGE - 22 AOÛT - Après l'incendie de l'école des filles, le président reçut cette lettre de Révérende mère Ste-Ludgarde, supérieure générale: "Vu la destruction de l'école, le couvent de la Maison-Mère veut bien vous céder les \$600.00 d'assur-

ance, pour la reconstruction de la maison. A l'avenir, la Commission Scolaire sera propriétaire de la maison, la tiendra assurée, la chauffera, la réparera, fera le ménage et maintiendra un gardien à ses frais; payera \$200.00 par année à chaque maîtresse et \$100.00 à la supérieure en qualité de maîtresse générale. Rien dans nos archives nous oblige à fournir un local à perpétuité; le vieux presbytère a été donné pour fin d'éducation; nous l'avons acheté au prix minime de \$300.00, la valeur actuelle en est de \$1,500.00. Nous demandons à la Commission scolaire de faire pour les SS. de la Charité qui se dévouent à l'éducation depuis 1875, de faire ce qu'elle fait actuellement pour les Frères."

Signé: Sr Ste-Ludgarde

Cette proposition acceptée, la maison sera reconstruite à \$1,975.00, assurance de \$2,500.00. Taxe fixée à \$0.85 par cent dollars d'évaluation.

22 DÉCEMBRE - Résolution de Fabrique à l'effet de légaliser les titres en regard des terrains "école des filles et collège des Frères". Il est résolu que la Fabrique de St-Joseph de Beauce permette à la Commission scolaire du Village d'occuper ces terrains moyennant une taxe foncière de \$1.00 par année et qu'à l'avenir les propriétés de la Fabrique ne soient pas portées sur le rôle des taxes scolaires. Cette permission durera tant que ces terrains seront employés pour fins religieuses, sinon la Fabrique reprendra ses droits.

1919

Rapport de M. l'Inspecteur. Aucun commissaire ne m'a accompagné à la visite des écoles, malgré l'obligation que vous avez de le faire deux fois par année. Résultat obtenu: satisfaisant; portez une attention soutenue au calcul pratique. Je crois que vous pourriez augmenter le salaire alloué aux Dames Religieuses, vu les temps difficiles où nous vivons.

J. A. Tanguay

2 JUILLET - Taxe fixée à \$0.90 par cent dollars d'évaluation.

PAROISSE - Rapport de M. l'Inspecteur: Si vous continuez à mépriser la loi des taxes, le Département sévira contre votre municipalité.

J. A. Tanguay

Salaire des institutrices à \$200.00 pour 1920-21.

1911

Rapport de M. l'Inspecteur: insiste beaucoup encore sur le confort; ventilateurs, cabinet d'aisance et peinture pour l'intérieur, meilleur bureau pour l'institutrice. Les comptes de M. le secrétaire sont très bien tenus. Félicitations à MM. les Commissaires de leur présence à la visite, ce qui donne beaucoup d'importance à l'enseignement, les résultats en seront meilleurs. Les notes, bonnes dans l'ensemble. L'augmentation de l'octroi du Gouvernement doit être employée à rehausser le salaire des titulaires.

J. A. Tanguay

AVRIL -VILLAGE - Contrat -Echange de l'ancien terrain de la "maison d'école" contre un autre à détacher de la Fabrique, situé en haut du cimetière, 160 pds longueur x 105 profondeur, avec rue de 30 pds de largeur longeant le cimetière, pour desservir cet emplacement.

JUILLET - Assurance de "l'école académique" pour \$14,000. Rétributions annuelles adoptées pour élèves: petite classe \$3.00; 2e classe \$6.00; 1ère classe \$15. et \$25. pour élèves hors de la municipalité. Premier directeur: Frère Henri-Noël. Première inscription: 138 élèves en 4 classes.

20 NOVEMBRE - Engage un cinquième frère pour cours commercial. Les élèves du village y payeront \$25. ceux de l'extérieur \$35.00. Comptes de l'année 1911 - Salaire des Frères: \$1500, annuité des débentures: \$762.74, chauffage: \$200., eau: \$50., éclairage: \$50., assurances: \$140., loyer, Paul Cliche: \$7., SS. de la Charité classes des filles: \$300., ameublement de ces classes: \$150., salaire du secrétaire: \$200.; démission de M. Auguste Perron, secrétaire depuis octobre 1899; remplacé par M. Lucide Lessard.

1912

Construction d'un hangar 30' x 30' et pose du téléphone au Collège. Arrivée à St-Joseph du Frère Lévite qui travailla chez-nous jusqu'à l'épuisement de ses forces, en plus de l'enseignement, cultivant les fleurs pour parer les autels.

JUILLET - La Fabrique cède deux arpents de superficie entourant le terrain actuel du Collège, devant servir à l'agrandissement du dit collège; comme prix de loyer: exemption annuelle des taxes scolaires qui pèsent sur les terrains de la Fabrique non utilisés pour le culte. M. J. A. Cloutier nommé président remplaçant M. Irenée Dallaire qui présidait depuis 1906.

27 SEPTEMBRE - Contrat passé avec les SS. de la Charité au sujet de l'ancienne maison d'école pour filles externes. Salaire \$500.00

PAROISSE - Septembre: salaire des institutrices: \$125.00 et \$130.00.

Rapport de M. l'Inspecteur. L'inspecteur visitera désormais les écoles deux fois par année. Reconstruire l'école no 1. Les écoles no VIII et IX ne répondent pas au besoin. Félicitations à MM. les Commissaires pour rehaussement du salaire des institutrices et demande de le porter à \$150.00 afin de bénéficier de l'octroi du Gouvernement.

J. A. Tanguay

Reconstruction de l'école no VIII, \$870.00.

1913-14

1913 - M. Cyrille Labbé nommé président: salaire des institutrices porté à \$150.00.

1914 - FÉVRIER: Diviser "Grande Montagne en deux arrondissements:

- 1 depuis St-François au no 1278 du cadastre;
- 2 de là jusqu'à Sts-Anges.

Construire deux maisons d'école: emplacement, ménage, nivelage, chacune \$1,003.76.

Juillet: M. Florentin Jacques nommé président.

VILLAGE - Salaire augmenté de \$50.00 à chaque maître, demandons plus d'anglais au cours commercial.

1915

MAI - SS. de la Charité de Québec achètent la maison d'école pour \$300.00 et se chargent de trouver un local pour ces classes qu'elles dirigent depuis la fondation du couvent en 1875, si la dite maison venait à disparaître.

7 AOÛT - M. Clotaire Lessard nommé président.

1916

PAROISSE - Déplacement de l'école no 5 nécessité par le passage de quatre contribuables à la paroisse de l'Enfant-Jésus: obligation de la centrer.

VILLAGE - Taxe à \$0.75 par cent dollars d'évaluation. Frère Marie-Florian, directeur.

PAROISSE - 1er NOVEMBRE - Démission de M. Alphonse Tardif, secétaire-trésorier, depuis 1894. Chaleureux remerciements pour ses 26 ans de service. Remplacé par M. J. V. Lessard à \$125.00. Rapport de M. l'Inspecteur: détaille les besoins de chaque école et vu le mauvais chauffage causant des absences d'élèves durant l'hiver dernier, je me vois forcé de suspendre vos octrois jusqu'à ce que le taux mensuel soit exigé pour les enfants fréquentant l'école ou non. Je vous ferai remettre les octrois quand vous vous serez conformés à la loi.

J. A. Tanguay

1921

Rapport de M. l'Inspecteur: déplore le rabais des salaires de \$225.00 à \$215.00 ce qui vous met dans l'embarras d'avoir des maîtresses diplômées; avec des non-diplômées, vous vous mettez en danger de perdre vos octrois. J'espère que j'aurai le plaisir de votre présence à ma prochaine visite.

J.A. Tanguay

1922

Rapport de M. l'Inspecteur: "Les jeunes institutrices qui enseignent dans leur arrondissement n'ont pas l'autorité requise. Ne plus tolérer la chose. Sur cinq non-diplômées, vous n'aviez l'autorisation que pour deux; ces maîtresses sans expérience font baisser le niveau des progrès, vous en portez la responsabilité. Si le Département se montre sévère, vous l'aurez mérité. Quand une maladie contagieuse se déclare, ayez le médecin qui éloignera les sujets atteints. Durant les vacances, faites à vos écoles les améliorations et réparations désignées depuis quelques années et qui ne sont pas encore faites, si vous n'agissez pas le Département sévira. Félicitations pour rétribution mensuelle, dégageant les parents de fournir le bois de chauffage, le plus souvent mauvais. Merci aux commissaires qui m'ont accompagnés. Les comptes du secrétairetrésorier sont irréprochables.

J.-A. Tanguay.

JUILLET - M. Thomas Gilbert nommé président, M. J. V. Lessard réengagé sec-trés. à \$225.00. Rétribution annuelle de \$2.50 par élève.

1923

JUIN - Rétribution annuelle à \$2.00 par tête; stipule que le salaire des institutrices sera de \$250.00, afin de profiter d'un octroi plus élevé.

VILLAGE - 18 JUILLET - Réengagement de M. Nazaire Groleau, sec.-trés. à \$100.00 plus une commission de 7% sur la collection des taxes et de la rétribution mensuelle; sur une inscription de 231 élèves. Assistance 208.

Rév. Frère Louis-François, directeur

1924

Taxes de 55 cts par cent dollars d'évaluation.

PAROISSE - 2 MARS - Rapport de M. l'Inspecteur, sur 285 élèves inscrits, 241 présences. Résultats satisfaisants qui méritent d'être encouragés. Il y a des notes excellentes, très bien et assez bien; il ne faut pas être exigeant pour les débutantes. Si les améliorations demandées depuis nombre d'années ne sont pas exécutées, je serai forcé de sévir contre votre municipalité en faisant retenir vos octrois. Assurez-vous que le bois de chauffage est de bonne qualité et placé dans un hangar; portes fermant mal pour l'hiver: il y a des plaintes. J'espère que vous serez plus généreux dans l'accomplissement de vos importants devoirs et suivrez plus facilement les ordres venant du Surintendant.

J. A. Tanguay

C'est la dernière visite de M. l'inspecteur Tanguay, ce dernier se retirant pour cause de santé. Il a usé son terme d'inspecteur, dans la paroisse, depuis 1890, peut-être avant, vu que les régistres manquent, a prôné des améliorations à nos écoles défectueuses devant protéger la santé des enfants et des institutrices et obtenir de meilleurs résultats. Ses efforts ont-ils réussi? En s'abstenant de la visite obligatoire et règlementaire des écoles, messieurs les Commissaires semblaient vouloir ignorer les besoins urgents de leurs écoles.

1925

M. Joseph Grondin nommé président.

VILLAGE - NOVEMBRE - Taxe à 70 cts par cent dollars d'évaluation. Démission de M. Louis Morin comme président, remplacé par M. Léon Faribault. Rapport de M. l'inspecteur Goulet: les commissaires omettent leur devoir de visiter les classes



FINISSANTES AU COUVENT EN 1937 - Ire rangée, de g. à d.: Géraldine Plourde, Agathe Lessard (Louisette), Carmen Poulin (Joseph à Denis), Marguerite Groleau, Maria Lambert (Wilfrid). 2e rangée: Thérèse Gilbert (Coltar), Jacqueline Cloutier (Valère), Angèle Lagueux (Thomas), Jeannine Poulin (Albert), Marcelle Lagueux (à Titi à Jules), Valérie Mathieu. 3e rangée: Henriette Lessard (Linière), Jeanne Poulin, Jacqueline Jacques (Fortunat), Rose-Blanche Lambert (à Pit), Catherine Nadeau (Arthur). Cette même année, Jeannine et Carmen Poulin ont remporté les deux premiers prix du concours donné par la Très Révde Mère Générale, dans toutes les maisons de l'Institut.

deux fois par année, n'accompagnant seulement pas l'inspecteur dans sa visite; ne soyez pas surpris si le Département, sachant la chose, vous supprime l'octroi.

1926

JUIN - La Commission scolaire accepte la visite des écoles par l'Unité Sanitaire. Taxe à 75 cts par cent dollars d'évaluation. M. Adélard Veilleux nommé président.

1927

FÉVRIER - Rapport de M. l'inspecteur Poulin. Très satisfait du travail des titulaires: les progrès sont plus apparents chez les filles que chez les garçons.

PAROISSE - Achat de chaudières couvertes avec robinet pour chaque école à la demande de M. l'inspecteur Letarte. Rétribution annuelle à \$2.00 chaque enfant.

1928

Rapport de M. l'inspecteur Poulin: note moyenne 7.5; assiduité 7.9. Les enfants quittent l'école trop jeunes en 5e. M. Gédéon Doyon nommé président.

VILLAGE - Rapport de M. l'inspecteur F. Poulin. Moyenne des notes: 8.5; assistance bonne. Le salaire des institutrices devrait être de \$325.00. M.Lambert Nadeau nommé président. M. Archelas Lessard engagé sec.-trés. à \$350.00 pour 1928-29. Salaire des titulaires \$1425.00 pour les Frères, \$550. pour les deux institutrices de l'école. Rétribution annuelle pour les élèves du Collège et de l'école \$5.00, les élèves du cours, \$25.00.

1929

Fixe le salaire de chaque Frère pour 1929-30 à \$450.00 et à \$325.00 à chacune des deux institutrices de l'école. La valeur imposable des biens-fonds de la municipalité est de \$763,050.00.

PAROISSE - Réengagement de J. V. Lessard secrétaire-trésorier à \$175.00.

JUIN - Rapport de M. l'inspecteur F. Poulin. Trouve l'ensemble des notes des institutrices en meilleur état; trop d'absences; maisons d'école trop froides.

1930

Rebâtir l'école no IX à \$1250.00, achat de latrines chimiques. Rapport de M. l'inspecteur: note générale, 8.1, très bien; présence moyenne, 8.5, mieux que l'an dernier. Finances bonnes, bonne administration. Donner meilleur salaire aux institutrices.

F. Poulin, i.e.

VILLAGE - AVRIL - Salaire des Frères, à chacun \$475.00; note 9 sur 10, très bien au rapport de M. l'Inspecteur. M. Archelas Lessard réengagé comme secrétaire-trésorier à \$400.00. M. Gédéon Lessard nommé président, remplaçant M. Lambert Nadeau, décédé.

1931

M. Joseph Vital Jacques nommé président. M. l'inspecteur F. Poulin constate avec satisfaction que le salaire des Frères soit à \$500.00; mais regrette fort qu'une institutrice de 25 ans d'expérience ne reçoive que \$275.00: injustice à réparer.

PAROISSE - M. l'inspecteur F. Poulin rapporte note moyenne, 7.1; présence, 8.5. M. Tancrède Gilbert nommé président. Institutrices engagées à \$225.00 pour 1931-32.

SEPTEMBRE - L'école no VII reconstruite sur site plus commode, très jolie école, au coût de \$1200.00; rente annuelle du terrain \$10.00. Reçu octroi de \$1000.00 par l'entremise du député.

1932

Le salaire des institutrices subit un recul de \$150.00 pour l'année 1932-33.

VILLAGE - Salaire des deux institutrices de l'école, soit \$325.00.

1931-32: Salaire des Frères (Frère Hilaire, directeur) soit de \$450.00 au lieu de \$500.00 payé l'année précédente. Nous perdons un montant important sur la rétribution mensuelle de familles pauvres; nous ne voulons pas que leurs enfants soient privés

d'instruction. Réengagement du secrétaire-trésorier à \$370.00. La rétribution mensuelle 40 centins; enfants de l'extérieur \$1.00; dans le cours, \$2.00.

1933

PAROISSE - Un chèque de \$40.00 du Département de l'Instruction Publique remis à Mlle Aurélie Giguère, octroi spécial pour cours de 6e année; cinq élèves de 6e année se présenteront au certificat d'études. Rétribution annuelle \$1.00.

1934

M. Odilon Jacques à Charles nommé président. Réengagement du secrétaire-trésorier à \$150.00.

VILLAGE - MARS - La classe du Frère Hilaire. directeur, mérite une mention spéciale ainsi que celle de la Religieuse du cours inférieur, au rapport de M. l'Inspecteur. M. Archelas Perron nommé président.

NOVEMBRE - Le pourcentage des élèves qui ont subi la promotion régulière: Couvent 91%, Collège 74%.

1935

PAROISSE - Rapport de la deuxième visite de M. l'Inspecteur. Reconnaît le bon travail des institutrices; les garçons de 12, 13, 14 ans sont rares dans les écoles, pourquoi abandonner l'école si tôt! Une douzaine de candidats se présenteront aux examens du certificat. Une classe fut fermée une journée, faute de bois sec!

E Poulin

Décide la reconstruction de l'école no V bâtie en 1886. Coût: \$1195.00 - change de site. Demande au Gouvernement octroi pour cette école par l'entremise de M. Vital Cliche, député.

1936

Reconstruction de l'école no IV à \$1200.00. Vente à l'enchère de la vieille maison \$100.00.

VILLAGE - Le recensement accuse 567 enfants de 5 à 17 ans; présents aux écoles 356, donc 211 qui ne fréquentent pas les classes. Efface les arrérages de \$236.00, des contribuables incapables de payer. M. Stanislas Lagueux nommé président. A son rapport, M. l'inspecteur reconnaît la belle tenue des écoles et la bonne administration.

Les écoles de rang



École no 1: Route Nationale Sud (chez Paulé Doyon) - Ire rangée (de g. à dr.): Normand Gilbert (Georges à Absolon), Armand Gilbert (Donat à Théodore), Laurent Gilbert (Albert), Monique Gagnon (Émile), Jacqueline Poulin (Achille), Émilienne Gagnon (Émile), Madeleine Gagnon (Gédéon). 2e rangée: Lucien Gagnon (Gédéon). 3e rangée: Benoit Gilbert (Georges à Absolon), Valérien Gilbert (Valère), Donat Poulin (Achille), Marcel Gilbert (Donat à Théodore), Évelyne Poulin (Achille), Irène Gilbert (Joseph), Marthe Poulin (Achille). 4 rangée: Léo Poulin (Achille), Bertrand Lessard (Odilon), Joseph Gagnon (Émile), Noëlla Gagnon (Gédéon), Germaine Gagnon (Gédéon). 5e rangée: Jules-Aimé Lessard (Odilon), Gilles Gilbert (Valère), Jeanne-d'Arc Gilbert (Georges à Théodore), Thérèse Gilbert (Georges à Absolon), Cécile Gilbert (Joseph), Émilienne Gilbert (Joseph). 6e rangée: Maurice Gilbert (Georges à Théodore), Narcisse Giguère (Arius), Jeannine Gagnon (Émile), Anita Gilbert (Joseph), Femande Gilbert (Valère). Professeur ce cette année-là (1943): Lucia Pomerleau (n'apparaît pas).



École no 2: Rang des Érables Sud - (photo prise en 1953). Institutrice: Antonine Poulin (Albert). 1re rangée (de g. à dr.): Pauline Lessard (Gérard), Réjean Lessard (Rosario), Jacques Lessard (Gérard), Réal Lessard (Théobald), Gaston Lessard (Théobald), Claude Lessard (Henri). 2e rangée: Micheline Lessard (Jean-Thomas), Rollande Jacques (Yves-Henri), Lucien Lessard (Théobald), Raymond Lessard (Clermond). 3e rangée: Louise Lessard (Gérard), Claire-Yvette Jacques (Dieudonné de St-Jules), Michel Lessard (Théobald), Roger (Théobald). 4e rangée: Marius Lessard (Théobald), Gaétan Lessard (Henri), Aldéo Fortin (Gustave "Pit"), Lucien Jacques (Yves-Henri). 5e rangée: Hélène Poulin (Albert), Fleurette Lessard (Théobald), Robert Grondin (Nérée), Élie Lessard (à Bébé du Georges).



École No 3: Saint-Bruno · 1re rangée: Gilberte Groleau [Paul-Henri], Denise Cliche (Valérien], Guimond Cliche (Valérien], Normand Lessard (Adrien), Clément Cliche (Valérien), Céline Lessard (Adrien). Valérienne Gagné (Joseph à Ton), institutrice. 2e rangée: Monique Lessard (Adrien), Clémence Cliche (Valérien), Marcel Cliche (Valérien), Alice Roy (Napoléon), Lucien Poulin (Albert). 3e rangée: Luc Cliche (Valérien), Raymonde Gagné (Joseph), Gilles Poulin (Albert). 4e rangée: Jacquelin Poulin (Albert), Gilberte Roy (Napoléon), Jules-Émile Cliche (Valérien), Jean-Léo Poulin Albert).



École no 6: (des Plaines) Grande Montagne Sud - Angèle Lagueux (institutrice). Rangée du haut de gauche à droite: Andréanne Maheux (André), Françoise Jordan (James), André Cloutier (Valère), Émile Boily (Adélard), Pauline Boily (Adélard). Rangée du centre: Jules Cloutier (Robert), Lucien Cloutier (Robert), Blandine Cloutier (Léandre), Cécile Cloutier (Léandre), Arsène Cloutier (Valère). Rangée du bas: Jean-Yves Boily (Joseph), Michel Maheux (André), Benoit Drouin (Louis-Philippe), Gilles Maheux (André), François Jordan (James), Lucette Drouin (Louis-Philippe). Photo prise en 1953, le 28 mai.

Les écoles de rang (suite)



École no 4: Rang des Érables Centre - 1 re rangée (de g. à dr.) Cécile Gosselin, institutrice. Hélène Roy (Irénée), Denise Jacques (Gédéon), Henriette Jacques (Gédon), Monique Roy (Antonio), Léon Lessard (Richard), Gaétan Doyon (Wilfrid). Mlle Huguette Doyon, institutrice. 2e rangée: Lise Roy (Antonio), Denise Cliche (Aimé), Éva Roy (Antonio), Normand Lessard (Adjutor), Jean-Denus Grondin (Adrien), Paul-Eugène Roy (Irénée), Claude Tardií (Thomas-Jacques). 3e rangée: Diane Cliche (Aimé), Pierrette Jacques (Philippe), Suzanne Doyon (Wilfrid), Robert Doyon (Wilfrid), Barthélémy Tardií (Ézéchiel), Réginald Tardií (Thomas-Jacques). 4e rangée: Marie Lambert (Adelbert), Monique Grondin (Adrien), Liliane Grondin (Adrien), Étienne Lessard (Richard), Gabriel Roy (Antonio), Bertrand Roy (Irénée). 5e rangée: Monique Cliche (Aimé), Denise Doyon (Jean-Thomas), Gilles Lessard (Lionel), Jean-Cuy Lessard (Lionel), Jean-Louis Doyon (Wilfrid). 6e rangée: Lorraine Lessard (Lionel), Jean-Louis Doyon (Wilfrid). 6e rangée: Lorraine Lessard (Lionel), Rachel Tardií (Thomas-Jacques), Alice Lessard (Richard), Lévis Tardií (Thomas Jacques), Michel Tardií (Ézéchiel), Denis Jacques (Philippe), Auguste Roy (Antonio). 7e rangée: Thérèse Lambert (Adelbert), Thérèse Grondin (Adrien), Patricia Doyon (Wilfrid), Odile Jacques (Philippe), Jean Lessard (Richard), Pierre Lessard (Louis).



École no 10: Petite Montagne - Ire rangée (de g. à dr.): Jules-Aimé Gilbert (Léger), Adonia Vachon (Irénée), Marcel Maheu (Thomas), Hercule Vachon (Irénée). 2e rangée: Normand Giguère (Jean), Lucien Vachon (Jean-Thomas), Ovide Poulin (Marcel), Renald Lagrange (Valérien), Liliane Lessard (Bernard), Carmelle Lambert (Ephrem), 3e rangée: Loic Poulin (Marcel), Benoit Lagrange (Valérien), Jacques Boivin (Jean-Marie), Madeleine Lambert (Ephrem), Huguette Boivin (Jean-Marie), Cécile Vachon (Jos.-Wellie), Yolande Dostie (Rosario). 4e rangée: Émile Maheu (Thomas), Robert Dostie (Rosario), Armand Vachon (Jos.-Wellie), Caston Lagrange (Valérien), Yolande Lagrange (Valérien), Thérèse Gilbert (Léger), Denise Boivin (Jean-Marie). Titulaire: Marie-Marthe Perreault (Thuribe), Sts-Anges. Photo prise en



École no 8: Assomption Nord - Garçons: Ire rangée: Joseph-Alphonse Giguère (Limère), Grégoire Maheu (Gédéon), Antoine Giguère (Ephrem), Marcel Giguère (Arthur), Irenée Roy (Thomas). 2e rangée: Limière Maheu (à In-Thomas à Vital), Adrien Maheu (In-Thomas à Baptiste), Antoine Nadeau (Benjamin), Paul-Émile Giguère (Linière), Hervé Giguère (Omer). 3e rangée: Jean-Marie Maheu (In-Thomas à Baptiste), Gédéon Maheu (Alphonse), Valérien Nadeau (Benjamin), Gérard Giguère (Omer), Wellie Maheu (Benjamin Nadeau). Filles: Ire rangée: Mane-Angèle Maheu (Alphonse), Rose-Alma Maheu (In-Thomas à Vital), Gilberte Giguère (Arthur). 2e rangée: Cécile Maheu (In-Thomas à Vital), Simone Giguère (Omer), Jeanne-d'Arc Giguère (Ephrem). 3e rangée: Gertrude Vachon (Cyrille Maheu), Madeleine Giguère (Omer), Marie-Anne Maheu (Alphonse) Germaine Giguère (Linière). Photo prise par l'institutrice, Mlle Marie-Anna Maheu (fille de Thomas et soeur d'Ephrem)



École no 7: Route Nationale Nord - Irc rangée (de g. à dr.) Éticnne Cloutier (Louis-Philippe), Martin Cloutier (Ls-Philippe), Denis Cloutier (Ls-Philippe), Jean-Guy Giguère (Adalbert), Maunce Giguère (Adalbert), Bertrand Giguère (Arthur). 2e rangée: Yolande Giguère (Adalbert), Marguerite Poulin (Eugène), Patricia Roy, Carmen Poulin (Joseph à Denis), institutrice, Rita Cliche (Jean-Thomas), Huguette Cliche (Jean-Thomas), Claudette Cliche (Jean-Thomas), 3e rangée: Valérien Ciguère (Jean-Thomas), Rita Giguère (Jean-Thomas), Gisèle Cloutier (Louis-Philippe), Ghislaine Cliche (Jean-Thomas), Thérèse Poulin (Eugène), Hugues Jacques (Léopold). 4e rangée: Cuy Cloutier (Louis-Philippe), Hermann Cloutier (Ls-Philippe), Raymond Poulin (Eugène). Photo prise en juin 1946.

Les écoles de rang (suite)



École no 5: Rang des Érables Nord-Carçons: Ire rangée: Marcel Roy (Joseph), André Pouliot (Albert-Aimé), Michel Roy (Joseph), 2e rangée: Gabriel Roy (Antonio), Jean-Marie Roy (Joseph), Auguste Roy (Antonio), 3e rangée: Jean-Marc Roy (Joseph), Nicholas Cliche (Wilfrid), Denis Roy (Antonio), Jules Roy (Joseph), Filles: 1re rangée: Suzanne Nadeau (Valère), Lise Roy (Antonio), 2e rangée: Madeleine Cliche (Wilfrid), Pauline Pouliot (Albert-Aimé), Rita Pouliot (Albert-Aimé), 3e rangée: Yvette Jacques (Romulus), Laurette Cliche (Joseph), Cécile Cliche (Wilfrid), Lucienne Nadeau (Valère), 4e rangée: Rita Cliche (Wilfrid), Jean-d'Arc Jacques (Romulus), Photo prise en 1950.



École no 13: Township - Ire rangée (de g. à dr.): Adrien Perron (Germain), Yvon Gagnon (Rosaire), Claude Dulac (Aurèle), Marcel Giguère (Gédéon), Nicole Dulac (Aurèle). 2e rangée: Jeannine Giguère (Gédéon), Monique Giguère (Gédéon), Claudette Dulac (Aurèle), Annette Gagnon (Rosaire), Huguette Giguère (Gédéon). 3e rangée: Rachelle Vachon (Linière), Bernard Perron (Germain), Grégoire Vachon (Linière), Rose-Hélène Vachon (Linière), Yolande Giguère (Gédéon). Photo prise en 1953.



École no 11: chez Paulé (Napoléon) Labbé, aux limites de St-Joseph-Nord, Route Nationale - Ire rangée (de g. à dr.): Raymond Nadeau (Wilfrid), Gilles Nadeau (Hermas), Monique Labbé (Napoléon), Bernard Poulin (Philibert), Josette Nadeau (Wilfrid). 2e rangée: Annette Labbé (Napoléon), Fernande Labbé (Joseph à Cyrille), Linette Labbé (Jos. à Cyrille), Bibiane Labbé (Jos. à Cyrille), Denise Labbé (Jos. à Cyrille). Cette demière m'aimait pas sa figure... vous voyez le résultat! 3e rangée: Rica Nadeau (Arthur), Cécile Labbé (Napoléon), Jacqueline Pomlin (Josephà Denis), Andréa Poulin (Joseph à Demis). Thérèse Nadeau (Arthur), Aurélie Giguère (Orner): institutrice. Photo prise en 1941.



École no 12: Grande Montagne, vers Sts-Anges - Haut (g. à dr.): Mme Adélard Drouin, Mme Daniel Drouin, Mme Alphonse Boivin, Mme Irenée Boivin, Mme Stanislas Lambert, Mme Luc Gilbert, Mme André Tardif. 2e rangée: Raymonde Boivin (Irenée), Fernand Lambert (Stanislas), Gilles Poulin (Aurèle), Marie-Claire Lambert (Stanislas), Thérèse Gilbert (Luc), Lucien Gilbert (Luc), Fernand Tardif (André), Monique Gilbert (Luc), Pauline Tardif (André), Clément Tardif (André), Claude Tardif (André), Paul-Henri Tardif (André). 3e rangée: Mlle Grasiella Boivin, Émilienne Tardif (Edmond), Jeannine Jacques (Léonce), Catherine Gilbert (Luc), Mlle Géraldine Jacques, institutrice (Léonce). 4e rangée: Gervaise et Éloise Poulin (jumelles d'Aurèle). Photo prise en juin 1942.

Les écoles de rang (suite)



École no 9: Assomption Sud - 1re rangée (g. à dr.): Réal Pouliot (Léopold), André Roy (Augustin), Jean-Paul Sévigny (Ovila), Lise Maheu (Émile), Carmelle Vachon (Louis-Philippe) Éva Ciguère (Mme Normand Maheu), institutrice. 2e rangée: Maurice Lessard (Paul-Émile), Guimond Roy (Augustin), Gilles Dulac (Joseph-Aimé), Gertrude Sévigny (Joseph), Marielle Sévigny (Joseph). 3e rangée: Gaétan Roy (Augustin), Guy Sévigny (Ovila), Gilles Roy (Augustin), Rachel Vachon (Louis-Philippe), Claudette Maheu (Émile), Jacqueline Sévigny (Joseph). 4e rangée: Jean-Louis Lessard (Paul-Émile), Madeleine Vachon (Louis-Philippe), Florence Sévigny (Ovila), Marie-Paule Sévigny (Joseph), Lucille Vachon (Louis-Philippe).



École N.-Dame de l'Assomption: Élèves de 1re année en 1957-58 - 1re rangée (bas): Ghislaine Dubé (Joseph), Diane Ferland (Adrien), Louise Lagueux (Louis), Gisèle Dulac (Aimé), Pauline Thibodeau (Jean-Paul). 2e rangée: Andrée Gilbert (Irénée), Denise Jacques (André à Joseph), Paule Bourret (Léonard), Monique Dion (Robert), Ghislaine Maheux (Joseph-Aimé). 3e rangée: Micheline Chevanel (Valère), Diane Lessard (Marcel à Thomas), Louise Vachon (Raymond), Louise Giguère (Réginald), Pierrette Dulac (Alphonse). 4e rangée: Céole Turmel (Delphis), Solange Bourret (Ernest), Suzelle Ratté (Rosaire), Diane Cloutier (René). Professeur: Gilberthe Doyon.



Soeur Saint-Alexis, directrice de l'école Notre-Dame de l'Assomption (externat) de Saint-Joseph-de-Beauce. Elle est demeurée 25 ans dans notre paroisse. Plusieurs d'entre vous ont eu l'occasion de la connaître.



L'école no 7



Photo de l'école no 2, Rang des Érables Sud. - Prise en 1949 alors que Simone Groleau de St-Jules y était enseignante.

1937

M. Joseph Drouin nommé président. Rétribution mensuelle 30 centins, au cours 50 centins. Engagement de cinq Frères pour l'année 1937-38 à \$2825.00; \$600.00 aux deux institutrices de l'école; les mêmes prix pour 1938-39.

Frère Bartélémi

PAROISSE - Les Commissaires d'école acceptent l'offre des directeurs de la Société d'assurance mutuelle de St-Joseph contre le feu et assurent les douze maisons de la municipalité scolaire de la paroisse à \$700.00 chacune. Réengagement du secrétaire-trésorier à \$165.00. La partie du territoire de la municipalité scolaire de St-Edouard de Frampton qui a été annexée à celle de Saint-Joseph, sera désignée sous le no XIII.

NOVEMBRE - Le salaire des institutrices devrait être porté à \$300.00, les subventions en seraient plus élevées. A l'avenir aucune subvention ne sera accordée ni pour l'entretien, ni pour la reconstruction de maisons d'école.

F. Poulin

1938

Demande faite au Département par l'entremise du député M. J. Emile Perron, qu'une modification soit apportée à la loi traitant du mode de distribution d'octrois donnés seulement où le salaire des institutrices est de \$300.00. À ce compte notre commission scolaire se verrait obliger d'augmenter sa taxe foncière de 75%; nos cultivateurs ont vu leurs revenus diminués et sont incapables de subir de plus hautes taxes. Fixe le salaire des institutrices \$200.00.

1939

JUIN - Rapport de M. l'inspecteur: moyenne des notes 9.3; moyenne des succès 8; assiduité 9. Les institutrices qui ont obtenu des succès seront payées \$300.00. La maison d'école, foyer de formation, doit être remarquable par la propreté et l'ordre qui doivent y régner.

F. Poulin

JUILLET - Institutrices engagées à \$175.00.

VILLAGE - AVRIL - Rapport de M. l'inspecteur: félicitations à MM. les commissaires qui s'occupent du bien-être et de l'avancement des élèves: résultats très bons: École 9.2; Collège 8.9. Deux Frères ne sont plus requis pour l'année 1939-40. Demande de changement.

F. Poulin

AOÛT - Rétribution mensuelle pour les 7e, 8e, 9e, 10e années aussi au cours complémentaire soit \$1.50; autres classes 20 cents. Pour élèves extérieurs \$1.00.

1940

Remise de \$321.00 due par contribuables pauvres.

PAROISSE - JUILLET - Salaire des institutrices à \$300.00. Demande faite au Département que la subvention soit de 50% sur le salaire des institutrices augmenté à \$300.00.

1941

M. l'inspecteur Poulin loue la pratique de l'économie, résultat de banque scolaire ainsi que l'horticulture par jardin scolaire. Réengagement de M. J. V. Lessard secrétaire-trésorier à \$200.00. Rétribution mensuelle à 10 cts.

VILLAGE - OCTOBRE - Requête signée par 170 citoyens demandant au Département, un cours d'anglais, école du soir. Obtenue: le Département s'engage à payer deux institutrices: Dame Léopold Nadeau et Mlle Odélie Gagné; ces cours ont duré jusqu'en mars 1952.

1942

Rapport de M. l'inspecteur: très satisfait des travaux qui ont été faits à l'école des filles. Classes remarquables de propreté au collège. Notes Collège 9.6; école 10: 30 garçons et 12 filles de 7 à 15 ans ne fréquentent pas les classes. Trop grand nombre.

F. Poulin

Remise de \$172.00 aux contribuables pauvres. Salaires pour l'année scolaire 1942-43: Frère Directeur, Jules-Arthur, \$750.00, à chacun des quatre autres \$550.00. Aux deux institutrices de l'école \$400.00 chacune. Le Surintendant est très satisfait de ce que les élèves achètent des timbres certificats d'épargne.

PAROISSE - Une circulaire du Surintendant demande l'union des municipalités scolaires du comté de Beauce: adoptée payant \$10.00 comme part de l'organisation. Salaire des institutrices fixé à \$400.00 pour l'année 1943-44, profitant ainsi d'un octroi supplémentaire du Département de 45%.

1943

Rapport de M. l'inspecteur: tout très bien; les parents semblent vouloir faire monter les enfants dans des degrés trop avancés pour leur science; on ne peut faire la 6e avant la 5e; insiste sur réparations de maisons d'école, peintures pâles, bois de chauffage inférieur; poser toilettes hydroseptiques. Y a-t-il négligence de la part de la Commission scolaire? Je loue le travail méthodique du secrétaire M. J. V. Lessard; je n'hésite pas à dire que c'est le meilleur travail présenté dans mon district concernant l'application de la nouvelle loi.

Fortunat Royer, i.e.

Résumé de comptes: salaire des institutrices: \$5200. moins l'octroi: \$2340. Revenus taxe de 80% sur biens imposables: \$4586. Rétribution mensuelle: \$250.

VILLAGE - Salaires 1943-44: Frères enseignants: \$575. Directeur: 750.00; \$400.00 à chacune des institutrices de l'école. Taxe fixée à 70%; nomination d'un contrôleur d'absences, d'après les instructions du Département à \$10.00 par mois.

1944

Salaire pour 1944-45 - Frère Directeur \$800.00, autres \$600.00, les deux institutrices \$500.00 chacune.

PAROISSE - Décide la réparation de l'école no 1, \$1600.00 pour lequel octroi de \$800 obtenu par l'entremise du député M. Henri Renault. Les institutrices demandent contrat collectif - refusé par la Commission scolaire. Réengagement de M. J. V. Lessard, secrétaire, à \$250.00; salaire des institutrices \$500.00 pour 1944-45; rôle de perception à \$1.00 par cent dollars d'évaluation. M. Joseph Cliche nommé président, remplaçant M. Odilon Jacques décédé, occupant ce siège depuis 10 ans.

1945

JUIN - Rapport de M. l'inspecteur: Insiste encore sur l'amélioration des écoles, loue très fort l'initiative prise par Mlle Marguerite Nadeau, titulaire de l'école no 1, que la fête des arbres fut marquée par la plantation de "l'Arbre de la victoire" à l'occasion de la fin de la guerre: fait historique que Maître Antoine Lacourcière, maire du village St-Joseph, a su, avec éloquence, faire ressortir la signification de ce geste. Étaient présents à cette démonstration éducative, le président, le secrétaire, l'ingénieur forestier et les agronomes.

F. Royer

AOÛT - Bilan: salaire des institutrices: \$6500.00, chauffage: \$833.00, lavage et entretien: \$450.00, comptes divers: \$500.00. Recettes: subvention du Gouvernement: \$3315.00, mensuel: \$160.00, taxe foncière: \$5691.00, octroi: \$197.00. La Commission demande l'amendement de la loi de l'arbitage, réclamant de l'honorable Premier Ministre que les Commissions scolaires soient régies par la loi du Comité Catholique du Département de l'Instruction Publique: les Commissions scolaires n'étant pas des patrons, ni les institutrices, des ouvrières.

VILLAGE - MAI - Rapport de M. l'inspecteur: les Révérends Frères et les deux institutrices donnent non seulement une instruction convenable, mais surtout une bonne formation, remplissant leur rôle avec beaucoup de succès. Notes très bonnes. Au Collège, une classe supplémentaire y serait encore nécessaire. L'enseignement ménager à l'école des filles est important.

F. Royer, i.e.

Réengagement de M. Archelas Lessard, secrétaire, à \$450.00. Cotisation fixée à 90 centins par cent dollars d'évaluation.

1946

M. l'Inspecteur dans son rapport réclame une autre classe au Collège chez les jeunes, malgré celle qui a été ajoutée l'an dernier; un professeur ne peut donner à chaque enfant, l'intervention nécessaire dans une classe de 40 élèves. Note: la classe du Frère Directeur et celle de Mère St-Alexis se sont distinguées.

F. Royer

JUIN - Sur la demande, une hausse de salaire est accordée: frère directeur, Pierre-Ferdinand: \$900.00, les autres professeurs: \$750.00 pour l'année 1946-47. Cotisation prélevée à \$1.00 par cent dollars d'évaluation.

PAROISSE - Pour 1945-46 salaire des institutrices \$600.00. Taxe de cotisation \$1.25 par cent dollars d'évaluation. Le Département est toujours disposé à aider foncièrement les Commissions scolaires dans leurs réparations.

1947

Rapport de M. l'Inspecteur: Loue les bibliothèques scolaires dont quelques-unes ont 100 volumes. Demande plus d'attention pour la lecture, l'orthographe, l'arithmétique. Prône encore l'amélioration des écoles froides et inconfortables. Plantons des croix près des écoles.

F. Royer

Remerciements à M. G. O. Poulin, député, recevant des octrois pour réparation des écoles Nos IV, XI, XII.

JUILLET - salaire des institutrices \$600.00 et \$650.00 aux arrondissements I et IV. Bilan: dépenses \$11,875.00; revenus \$11,900.00.

VILLAGE - L'agrandissement du Collège est décidé 57 pds x 50 de largeur; plus annexe pour fournaise et combustible. Dans son rapport M. l'Inspecteur loue l'emploi des méthodes actives dans l'enseignement. Les talents sont divers: les surdoués profitent au maximum de l'enseignement; les doués établissent une moyenne satisfaisante, les sous-doués ralentissent l'action des professeurs, mais reçoivent beaucoup d'attention. Votre personnel est de tout premier ordre. Au Collège les garçons exposent de beaux objets préfabriqués.

F. Royer

La Commission Scolaire offre à M. Archelas Lessard, démissionnaire, secrétaire-trésorier \$50.00 en reconnaissance de la somme de travail occasionnée pour les répartitions et tableaux de remboursements d'emprunt, il est remplacé par M. Valère Giguère à \$450.00. Salaire Frère Directeur Louis-Bertrand \$1100.00; \$950.00 aux autres titulaires; \$650.00 aux deux institutrices du Collège; \$600.00 à celles de l'Ecole des filles. Mensuel aux cours de 10e, 11e, 12e, \$8.00; élèves extérieurs, 8e, 9e à \$5.00. Cotisation fixée sur évaluation \$1.25 par cent dollars d'évaluation.

DÉCEMBRE - Rapport de M. l'Inspecteur: prescrit le nouveau programme favorisant le développement de la personnalité et de l'orientation; que les jeux soient à base d'observation et d'expérimentation. Voeux de succès au nouveau secrétaire M. Valère Giguère remplaçant M. Archelas Lessard qui a donné de loyaux et bons services durant nombre d'années.

F. Royer

1948

Remerciements au président démissionnaire M. J. A. Drouin en poste depuis juillet 1937. Remplacé par Maître Emmett O'Farrell. L'agrandissement du Collège accompli 57 pds x 50 de largeur au prix de \$110,875.00 avec octroi du Gouvernement de \$82,500.00; architecte, Pierre Rinfret. Emprunt \$120,000.00 à 3% distribué en obligations. Taxe fixée à \$1.46 par cent dollars d'évaluation pour les dix premières années et à \$1.00 par la suite.

Rapport de M. l'Inspecteur: Il serait bon d'organiser des cours d'orientation, entraînant les jeunes à connaître leurs aptitudes dans le choix soit d'une profession, soit d'une carrière. L'école des filles où la religieuse a une classe de 39 élèves de 3e, 4e, 5e et 6e; travail magnifique, lourd et exténuant; une troisième classe serait urgente dans cet externat. Félicitations pour le beau collège digne de la plus ancienne paroisse de la Beauce. Mes félicitations au nouveau président maître Emmett O'Farrell, sa vaste culture et le prestige qu'il veut mettre à la disposition des enfants est gage d'une ère de progrès dans le domaine de l'éducation.

F. Royer, i.e.

Salaires: 1947-48: \$600.00 au secrétaire; les instituteurs: \$1500.00; les institutrices: \$750.00; religieuses: \$850.00; rétribution mensuelle pour 11e,12e, \$4.00; élèves extérieurs \$5.00.

SEPTEMBRE - Les travaux du Collège sont acceptés: taxe générale \$1.50 par cent dollars d'évaluation.

DÉCEMBRE - Engage un sixième Frère à \$950.00; le Frère Directeur ne peut remplir les deux fonctions; directeur et professeur.

PAROISSE - Rapport de M. l'Inspecteur R. Royer: le tout est très bien: suggère et appuie sur la pose de l'électricité dans les écoles dont deux ont un grand besoin de réparation. Salaire du secrétaire à \$325.00 plus \$50.00 comme contrôleur d'absences; institutrices fixées à \$600.00 pour débutantes avec augmentation de \$25.00 par année jusqu'à concurrence de \$800.00 donnée à celles de 10 ans d'enseignement.

SEPTEMBRE - Décide l'installation de l'électricité dans les 12 écoles, \$1633.00. Rôle de perception \$13,375.00 dont taxe de cotisation: \$1.50 par cent dollars d'évaluation

DÉCEMBRE - Rapport de M. l'inspecteur: une décoration de l'Ordre du Mérite scolaire décernée à Mlle Aurélie Giguère enseignant depuis 34 ans dans la même école. Loue la décision d'une deuxième institutrice pour les années 1 et 2 à l'école no IV vu la grande quantité d'enfants.

F. Royer

1949

Reconstruction de l'école no II au coût de \$4795.00 pour laquelle recevons octrois de 60%. Merci au député G. O. Poulin. Vieille maison vendue à l'enchère pour \$290.00. Coût annuel des salaires, \$10,400.00 moins subvention de \$5,925.

VILLAGE - Remerciements votés au député G. O. Poulin pour obtention des différents octrois de \$2000.00 pour l'outillage de l'école des travaux manuels; \$490.00, aide au paiement d'un professeur laïc; \$3538.91 complétant les extras dans l'agrandissement du Collège; autre octroi: balance financière de la Commission scolaire. Le personnel se compose d'une religieuse, cinq religieux, six institutrices, deux professeurs laïcs (compétents, expérimentés, studieux dévoués)

F. Royer

Rétribution mensuelle fixée à 50 centins pour le premier enfant, 30 centins pour le deuxième, pour les autres de la même famille, 30 centins de la première année à la septième.

1950

JUIN - Reconnaissons la nécessité d'agrandir l'Externat: l'hygiène y est défavorable vu l'entassement. Résolution approuvée par le Département. Travaux immédiats, architecte, ameublement: \$22,000. Octroi de \$11,500 obtenu pour lequel remercions M. G. O. Poulin, député. Travaux terminés et acceptés le 18 décembre. Salaires 1950-51 - Directeur Abel-Désiré: \$1400.00; autres frères: \$1250.; professeurs laïcs: \$1800. et \$1500.; à l'Externat :\$850. Rétribution mensuelle: \$4.00 pour la 10e année et \$3,00 pour autres classes. Cotisation à \$2.00 par cent dollars d'évaluation.

PAROISSE - M. Wilfrid Labbé nommé président; salaire: secrétaire \$400.00; institutrices \$800.00 - \$900.00 et \$1100.00 où il y a plus de 30 élèves.

1951

DÉCEMBRE - Décide la reconstruction de l'école no X \$9000.00. Remerciements à M. G. O. Poulin, député, pour obtention de \$7000.00 de subventions. Vente à l'encan de la vieille maison \$325.00.

VILLAGE - La décoration du "Mérite scolaire" décernée à Révérende Mère St-Alexis à l'occasion de sa vingtième année d'enseignement, aussi comme directrice des classes, en reconnaissance de son dévouement exemplaire et immenses services rendus. Rapport de M. l'Inspecteur: Ordre et discipline très bien. Notes excellentes aux titulaires. Frère Directeur Abel-Désiré dirige avec tact et compétence. Loue l'initiative qu'il a prise d'inviter les parents des élèves à assister à la lecture des notes mensuelles. Excellent moyen d'émulation.

F. Royer

1952

Réengagement de M. Valère Giguère, secrétaire à \$900.00, nommé contrôleur des absences pour \$120.00. Salaires pour 1952-53 - Religieuses \$1000.00; institutrices de plus de 4 ans \$900.00; autres \$800.00; Directeur \$1500.00; Frères \$1350.00. Condoléances à la famille Désiré Houde, à M. l'abbé Joseph Denis desservant, à Messieurs les Vicaires Chandonnet et Champagne à l'occasion du décès de notre vénéré curé Joseph Houde le 14 juillet, inhumé le 18 juillet.

PAROISSE - Sympathies présentées à la famille Désiré Houde à l'occasion du décès de M. le curé Joseph Houde. Payés les honoraires d'une grand'messe. Rapport de M. l'Inspecteur: progrès sensibles en arithmétique; titulaires compétents, le secrétaire s'acquitte de ses fonctions avec honneur. Félicitations à messieurs les commissaires, reconnaissant le dévouement qu'ils ont apporté à la cause de la Commission scolaire par la construction de la belle école no X. 308 élèves inscrits.

F. Royer

Réengagement du secrétaire à \$420. plus \$50.00 comme contrôleur d'absences.

1953

Construction de l'école no IV contenant deux classes. Coût: \$17,500.00, achat d'un terrain clôturé: \$250.00. Remerciements à M. G. O. Poulin, député, pour l'octroi de \$12,740.25 obtenu. Vente de la vieille maison: \$1225.00. Salaires pour 1953-54 - Institutrices débutantes: \$900.00 avec augmentation annuelle de \$25.00 jusqu'à concurrence de \$1000.00. Bilan - dépenses, salaires: \$14,330.00; chauffage: \$1300.00; réparations, ameublement: \$1000.00; ménage: \$700.00. Total: \$14,330.00. Revenus: taxes foncières: \$8930. mensuel: \$300.00; subventions au salaire des institutrices: \$7350.00. Total: \$16580; surplus: \$750.00.

VILLAGE - Avis adressé au gérant du Syndicat des Céramistes de ne plus engager de jeunes encore soumis à la fréquentation scolaire. Nos classes de cours avancés sont pratiquement vides après avoir fait de grands sacrifices pour agrandir notre Collège. \$1400.00 obtenus du Département aux fins d'aider notre Commission scolaire par l'entremise de M. G. O. Poulin, député. La cour du Collège ne répond plus aux besoins. Pour l'agrandir il est proposé et accepté la pose d'un tuyau de 36 pouces de diamètre dans le ruisseau sur une longueur de 500 pieds comblant de terre le ravin entre les deux côtés du ruisseau. La Fabrique a consenti à céder ce terrain rendu inutile par la profondeur du ruisseau. Le rapport de M. l'inspecteur F. Royer indique assiduité bonne, 96.4 -progrès sensibles. Déplore la fermeture de l'école de travaux manuels, qu'on essaie de la remettre en activité. Salaires pour 1953-54 - Mère St-Alexis: \$1100.00; institutrices, Externat et Collège: \$1000.00; Frère Directeur: \$1750.00; titulaire du cours supérieur: \$1550.00; autres Frères: \$1400.00; deux professeurs laïques: \$2400.00 chacun. Les livres ne seront pas gratuits cette année. Taxe fixée à \$2.25 par cent dollars d'évaluation. Au rapport de M. l'inspecteur F. Royer, sur 390 élèves inscrits, 86.7% ont été promus. 39 élèves fréquentent les cours complémentaires et supérieurs. Donc, bon mouvement éducationnel dans la localité.

1954

À la dernière session de la Législature de Québec fut passé un projet, établissant une loi concernant la Municipalité scolaire du Village de St-Joseph, Beauce, imposant la taxe de vente de 1% dite taxe d'éducation, impôt payé par l'acheteur et perçu par le vendeur. Félicitations votées au Révérend Frère Directeur Abel Désiré à l'occasion de sa décoration du "Mérite Scolaire". Salaires pour 1954-55 - Mère

St-Alexis: \$1200; institutrices: \$1100.00; professeurs laïques: \$2800.00 et \$2600.00. Directeur: \$1750.00; Frère au cours supérieur: \$1650.00, autres: \$1500.00; secrétaire-trésorier, M. Valère Giguère, salaire: \$1200.00; taxe fixée à \$0.75 par cent dollars d'évaluation.

PAROISSE - Salaire du secrétaire porté à \$720.00.

NOVEMBRE - Rapport de M. l'inspecteur F. Royer - Ecole no I trop nombreuse, suggère deux classes dans la même maison, aménageant un logement au deuxième étage; accepté par la Commission; reçu octroi de \$1043.00 pour travaux. Faisant suite aux remarques de ses prédécesseurs, M. Royer, à peu d'exception près, à force d'insistances, a obtenu de grandes améliorations aux maisons d'écoles autant dans la beauté que dans le confort; surtout sur ce dernier point, chauffage par fournaise à l'huile et toilettes hydroseptiques. (M.A.N.)

1955

Salaire des institutrices, \$1100.00 pour débutantes avec augmentation annuelle de \$25.00 jusqu'à concurrence de \$1200.00. Taxe de \$0.60 par cent dollars d'évaluation.

VILLAGE - FÉVRIER - Rapport de M. l'Inspecteur: sur 402 élèves, 42 sont au cours supérieur. Notes excellentes et très bien. Rappelle le souvenir de Mlle Bertha Gagné, décédée subitement, ayant dépensé sa vie entière à l'éducation; avait été décorée de "l'Ordre du mérite scolaire".

F. Royer

JUILLET - salaires; institutrices: \$1200.00; Mère Directrice: \$1300.00; professeurs: \$3000.00; demande un autre professeur pour la 12e année. Cotisation, \$0.60 par cent dollars d'évaluation.

NOVEMBRE - Notre Externat des filles ne donne les cours que de la lère à la 7e année; en sortant nos filles doivent continuer aux classes indépendantes du Couvent. Nos Religieuses du Couvent verraient d'un bon oeil un externat recevant les jeunes filles jusqu'à la douzième année. Que notre Commission Scolaire s'étendrait de Vallée-Jonction à St-François, réunissant ainsi trois arrondissements, tout comme en 1850. Au moins 400 jeunes filles fréquenteraient ces 18 classes. La Commission décide la construction d'un vaste externat, à l'épreuve du feu, sur le terrain de la maison d'école actuelle d'après plans et devis

acceptés par le Département le 5 mars 1956. Demande est faite à la Fabrique d'une extension de terrain contigu au terrain actuel, 52 pieds de largeur sur la même profondeur. Une autre proposition fut présentée: bâtir sur le terrain de l'orphelinat et le cimetière plus haut. Refusé par le Ministère de la Santé. Une assemblée de paroisse ratifia la concession du terrain contigu à celui de l'école actuelle faite par Messieurs les Marguilliers de l'Oeuvre de Fabrique et résolution de passer un contrat contenant toutes les formalité requises à l'achat de ce dit terrain moyennant une rente annuelle de \$5.00.

1956

Entente entre les SS. de la Charité de Québec et la Commission scolaire.

1- Que toutes nos élèves des SS. fréquentent l'Externat;

2- Acceptons de prendre la direction de la dite école, nous engageant pour une période de 5 ans;

3- Fournirons titulaires de 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e années, ainsi que les professeurs de langue seconde, de sténo-dactylo, et d'enseignement ménager. Salaires; directrice: \$1500.00; professeurs de 10e, 11e et 12e: \$1400.00; pour 6e, 7e, 8e, 9e et autres: \$1300.00; aux cours ménagers et sténo-dactylo les élèves ne commenceront qu'en 9e année.

Signature: Sr Sainte-Marie des Anges, supérieure générale

La Commission scolaire accepte les conditions des SS. de la Charité, s'engage à recevoir les pensionnaires du Couvent de la 8e à la 12e année inclusivement, moyennant un mensuel de \$5.00 par élève. Cette convention sera en force au mois de septembre 1956. Les salaires annuels seront fixés suivant une entente entre les conventionnels et les commissaires d'école de la Municipalité du Village.

Notre collège manque de locaux pour bureaux, salle de bibliothèque, salle de dessin et travaux manuels, laboratoire de physique et chimie, salle de récréation trop exiguë. Attendu que le cours commercial ne répond pas complètement aux besoins de la population, une culture générale et scientifique s'avère nécessaire afin d'ouvrir des débouchés pour nos jeunes. Nos 13 écoles de la paroisse n'enseignant que jusqu'à la 7e année; par après, ces jeunes continueraient à notre école supérieure; cette organisation scientifique amènerait des élèves des paroisses environnantes. Notre clergé serait favorable à l'établisse-

ment d'un cours pré-classique, d'après le Frère Directeur et M. l'Inspecteur. À cet effet, six classes excédentes s'imposeraient. Les Commissaires, à l'unanimité, décident donc un nouvel agrandissement au Collège, d'après plans et devis du Département, avec aménagement du laboratoire "physique et chimie" acquérant les instruments relatifs à ces cours.

Notre Corporation, déjà endettée de \$65,000.00 prie respectueusement l'honorable secrétaire de la Province de fournir un généreux octroi aidant le paiement de cette construction. Contestation contre la taxe de vente de 1%, dite taxe d'éducation. Le nombre de familles du village est deux fois celui de la paroisse qui, sans être endettée, participe aux mêmes revenus que le Village.

Considérant les immenses services que M. le président Emmett O'Farrell a rendus à la Commission scolaire et aux contribuables, donnant gratuitement, déboursés de voyage et autres frais, lui offrons un vote de remerciements et demandons qu'il se présente de nouveau comme commissaire, pour un nouveau terme. A cet effet, il y eut vote au scrutin: résultat, 270 pour M.O'Farrell, et 106 à son adversaire. Réengagement de M. Valère Giguère, secrétaire à \$115,00 par mois.

DÉCEMBRE - Remerciements votés à M. G.-O. Poulin, député, pour les octrois ci-dessous obtenus: \$6,000.00 comblant le déficit de l'année 1955-56; \$12,000.00, aidant les travaux du Collège au coût de \$27,487.00. Cette maison oblige à de grandes dépenses annuelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

PAROISSE - JUIN - Salaires d'institutrices: \$1,200.00, pour débutantes, avec augmentation annuelle de \$50.00 jusqu'à concurrence de \$1,500.00. Secrétaire, M. J. V. Lessard, salaire: \$800.00 et \$50.00 comme contrôleur d'absences.

SEPTEMBRE - Vu un déficit de \$5,081.85 pour l'année 1955-56, faisons demande d'octroi pour le combler. Nous devons payer un gros prix pour des institutrices compétentes et les cultivateurs sont assez chargés de taxes. Loyers pour classes temporaires pour l'ère, 2e, 3e et 4e années, dégageant ainsi les cours plus élevés.

1957

Annexion d'un terrain de St-Odilon à notre municipalité scolaire.

AVRIL - Félicitations adressées à Monseigneur Odina Roy, élevé au titre de "Prélat Domestique". Reconnaissance à Mgr Maurice Roy, signalant, par cette haute distinction, les mérites du Curé de St-Joseph. M. l'inspecteur Fortunat Royer se joint à la Commission scolaire dans l'expression de ses voeux. M. Linière Vachon à Georges nommé président. Déficit de \$6818.10. Demande octroi pour le combler. Taxe de 75 centins par cent dollars d'évaluation sur biens imposables.

Bilan pour l'année 1956-57: Dépenses; salaires: \$25,050; chauffage: \$2,500.00; Revenus mensuels: \$600.00; subvention: \$13,400.00; taxes foncières: \$15,341.00; Octroi spécial: \$6,800.00. Rétribution fixée à \$2.00 par élève. Démission du secrétaire-trésorier, M. J.-V. Lessard. Une lettre de remerciements à M. Lessard contenant un chèque de \$100.00, boni en considération des services rendus pendant 37 ans de dévouement. M. J.-V. Lessard remercie la Commission de ce grand geste de reconnaissance et tenant à prouver ses bonnes dispositions envers la Commission, retourne le chèque de \$100.00 pour payer les récompenses de fin d'année.

RÈGLEMENT - Les manuels scolaires seront gratuits aux enfants de la lère à la 7e inclusivement; les livres actuels des enfants deviennent la propriété de la Commission. Les élèves des classes plus avancées payeront leurs livres mais seront exemptés de la contribution mensuelle. Rapport, de M. l'Inspecteur: "Les élèves ne lisent pas assez et n'ont pas les volumes proportionnés à leur âge. J'apprends avec peine la démission de M. J.V. Lessard; son jugement éclairé, ses connaissances approfondies des questions scolaires l'ont fait une autorité dans la matière d'administration. Merci pour sa précieuse collaboration et souhaits de succès à son successeur, M. Léopold Jacques, qui montre d'heureuses aptitudes.

F. Royer

VILLAGE - La Commission scolaire présente ses respectueux hommages et voeux de longue vie à M. le curé Odina Roy, à qui sa Sainteté Pie XII vient de décerner le titre de "Prélat Domestique".

MAI - La soumission de M. Joseph Turcotte pour l'Externat au montant de \$271,300, est acceptée; architecte, \$13,565.00; ameublement \$20,000.00; frais de finance, \$19,648.00. Total \$324,513.00 payable en obligations. Recevons octroi de \$203,475.00 par tranches de quatre ans. Vente du vieil externat au Syndicat des Céramistes, qui installera la bâtisse sur un autre terrain, pour le ler septembre 1957, vu que les classes s'y tiendront toute l'année 1957-58 -payant loyer de \$150.00 par

mois. Emprunt de \$340,00, pour quatre ans, à remettre par versement annuels de \$50,686.75 au ler septembre 1958-59-60-61, capital et intérêts compris.

Les travaux de l'école des filles commenceront le 22 juillet et d'après le contrat, le contracteur recevra des versements à toutes les quinzaines, suivant les estimés de l'architecte. Assurance de la nouvelle école: \$180,000.00. Taxe de \$1.00 par cent dollars d'évaluation. Visite de M. l'inspecteur Royer accompagné du Dr L'Italien, inspecteur régional. "Se sont trouvés enchantés: inscription, 472 élèves, 187 filles, 285 garçons dont 74 au cours secondaire: élèves studieux, professeurs spécialisés, compétents et dévoués. Félicitations au président Me E. O'Farrell et à Messieurs les Commissaires pour la magnifique Ecole d'Youville".

F. Royer

1958

En vertu d'un règlement du Comité Catholique, personne ne peut se servir de la maison d'école pour fins étrangères à l'enseignement, sans en avoir obtenu la permission; les organisations de charité pourront louer la salle à \$25.00 par jour. Engagement d'un concierge à \$175.00 par mois. Rapport de M. l'Inspecteur - "Votre municipalité n'a rien à envier aux grands centres, au point de vue de votre organisation scolaire, en matières pédagogiques et religieuses. Vos écoles dirigées par deux excellentes communautés religieuses, les SS. de la Charité et les Frères Maristes, secondés par un personnel laïc des plus compétents méritent votre confiance: les progrès réalisés sont très intéressants: motion spéciale à Mère St-Alexis et à Frère Armand-Benoît, directeur."

F. Royer

Salaires 1958-59 - Directrice: \$1700.00; 5 titulaires religieuses: \$7400.00; Frère Directeur: \$2800.00; \$7200.00 pour les trois autres Frères; secrétaire-trésorier: \$2520.00; professeur d'enseignement ménager: \$1800.00.

JUILLET - Ecole d'Youville acceptée dans l'ensemble. Remerciements aux commissaires sortant de charge pour grands services rendus dans ces temps de grandes décisions. Au Prêt d'Honneur: \$150.00; Mensuel de lère à 7e année: 50 centins; de 8 et 9e années: \$1.00; 10e, 11e, 12e années: \$2.00; perçu par les titulaires. La Commission scolaire de la paroisse loue deux locaux à \$50.00 par mois chacun, l'un au Collège et l'autre à l'école, s'engageant à payer le mensuel de 7e à 10e années au Village. Construire incinérateurs à l'Ecole et au Collège.



L'ÉCOLE D'YOUVILLE

PAROISSE - Remerciements à M. G. O. Poulin, député, pour chèque de \$600. comblant le déficit. Aussi \$1500. pour réparations de cinq écoles. Salaires des institutrices pour 1958-59: lère année: \$1200.00, montant de \$100.00 par année jusqu'à la 9e année. \$1700.00. M. Wilfrid Cliche, nommé président.

AOÛT: Par une assemblée spéciale, on décide la centralisation au village des années 7e, 8e, 9e, 10e et 11e. Louons deux locaux au collège et l'autre à l'Externat. Nous nous engageons à transporter les élèves à nos frais par autobus: \$7994.83. Mensuel: \$2 pour 7e, \$8.00 pour 8e et 9e et pour 10e et 11e. Engageons institutrices pour 8e et 9e à \$2000.00 chacune. Demande de subvention au Département, recevons \$2500.00. Taxe sur biens imposables \$1.00 par cent dollars d'évaluation.

NOVEMBRE - Le rapport de M. l'inspecteur Royer spécifie "qu'il est merveilleux que 79 étudiants et étudiantes de tous les rangs fréquentent les cours avançés dans les institutions du village".. Nos revenus actuels étant insuffisants pour les exigences présentes, en se prévalant de la loi de l'impôt, la Commission scolaire décide de présen-

ter à la Législature, un projet de loi demandant l'imposition d'une taxe d'éducation de 2% effaçant celle de 1%.

1959

Étude du projet de centralisation de toutes les écoles pour l'année 1959 - 60; trois requêtes négatives de 59 contribuables sont présentées. La Commission du village accepte dans ses classes 100 élèves ruraux, l'autobus coûte \$9450; assurance du matériel des écoliers en autobus: \$100,000 et \$200,000. Que deux lots de St-Odilon de Cranbourne soient annexés à la Municipalité de St-Joseph; taxe actuelle sur rôle d'évaluation \$1.30 du cent dollars.

BILAN - Dépenses salaires; institutrices: \$23,125.00; secrétaire-trésorier: \$1120.00; transport: \$9450.; gratuité des livres: \$400.00; mensuel des élèves centralisés: \$8370; Revenus; cotisation: \$20,597.60; mensuels: \$2430.00; Taxe de vente: \$1300.00; subvention du Gouvernement: \$15,000; octrois pour transport: \$4000.00.

SEPTEMBRE - Mlle Angèle Lagueux reçoit la médaille de l'Ordre du Mérite scolaire.

VILLAGE - Déficit de l'année 1958-59: \$19834.13, sera comblé par octroi promis.

MARS - Un contribuable du village s'élève violemment contre l'intégration des écoliers de la campagne à ceux du village, causant des dépenses additionnelles. Il est décidé de plaider cette cause jusqu'en Cour Supérieure s'il le faut. Voici la réponse détruisant cette insinuation: "Il est entendu que le coût des travaux, entraînés par cette intégration seront couverts par le mensuel des élèves ruraux. La centralisation se fera par étapes jusqu'à sa plénitude, comme ailleurs. M. l'abbé Eugène Tanguay, vicaire, s'est dépensé beaucoup à cet effet.

AVRIL - Rapport de M. l'Inspecteur: "Je reconnais un grand progrès dans le bon langage. Tous les titulaires sont très bien. Votre Amicale Mariste demande une 12e année scientifique préparant les élèves aux cours spécialisés. St-Joseph trône au centre d'une région de 25,000 âmes, rayonne à 10 milles: en comptant sur les élèves environnants, vous y arriverez. Soumettez le cas au Surintendant. A l'occasion de la béatification de Mère Marguerite d'Youville, rendons un hommage aux SS. de la Charité pour l'oeuvre admirable accomplie dans notre pays; en plus de l'enseignement, elles se dévouent aux misères humaines. Sincères félicitations à votre président Me E. O'Farrell élu conseiller au Barreau de Québec, un honneur pour sa famille et pour votre Commission scolaire."

F. Royer

Renouvellement de la convention existant entre la Commission scolaire de la paroisse et celle du village au sujet de l'admission des élèves ruraux. Le cours section "C" disparaîtra de l'Ecole d'Youville et sera remplacé par celui de "B" qui donne plus d'ouverture aux élèves. Fournirons gratuitement les manuels scolaires.

SEPTEMBRE - M. Clermont Lessard, nommé président remplaçant M. E. O'Farrell décédé subitement. Escalier de sauvetage en fer, pour le Collège: \$900; un mur abattu entre deux chambres de Frères pour en faire une classe. Décision prise d'exécuter des travaux aux fournaises du Collège et de l'Ecole, susceptible de produire 20% d'économie en chauffage, coût: \$2600.00. Reçu \$2,000 d'octroi pour combler le déficit de 1959-60.

NOVEMBRE - Rapport de M. l'Inspecteur. Sur 249 élèves au cours secondaire 98 sont de l'extérieur. Cultivons la langue française, phonétique, diction,

vocabulaire, langage pur et clair. Révérend Frère Directeur Louis-Grégoire et Révérende Mère Directrice Ste-Agilberte dirigent avec beaucoup d'intelligence. Je rappelle au souvenir, le grand disparu Me Emmett O'Farrell, gardons-lui une pensée pieuse et reconnaissante.

F. Royer

1960

M. François Grenier nommé président pour finir le terme de M.Clermont Lessard, démissionnaire pour cause de santé. Vote \$100 à l'O.T.J. et \$150 au Prêt d'Honneur. Réitère la convention qui existe déjà entre la Municipalité de la Paroisse et celle du Village au sujet des élèves ruraux. Le rapport de M. l'Inspecteur Royer trouve que le cycle des programmes est parcouru et souhaite beaucoup de succès au nouveau président.

JUIN - Reçu octroi de \$3990.70 couvrant le prix des travaux de réparation au Collège et à l'Ecole. Salaires des Dames Religieuses pour 1960-61. Directrice: \$2000.00; cours secondaire: \$1800.00; autre: \$1700. Vu le nombre croissant des élèves, deux nouveaux locaux sont nécessaires au Collège. Donc, abattrons les murs divisant les chambres des Frères au troisième étage; aménagerons une classe dans la chapelle, salle à manger au sous-sol; montant approximatif des travaux: \$3500.00 à \$4000.00. Demandons l'autorisation d'ouvrir une 12e scientifique: sections A - B au Collège. Mensuel pour les élèves extérieurs: \$15.00 et \$10.00 pour les résidents. Renouvelle l'entente entre les municipalités.

JUILLET - M. Gérard Poulin est nommé président, salaires: du secrétaire \$200.00 par mois; les concierges: \$225.00 à l'Ecole d'Youville, \$205.00 au Collège.

SEPTEMBRE - La Commission scolaire revise le rôle d'évaluation de la paroisse, vu l'annexion prochaine, dont l'évaluation est inférieure de 15%. Ce 15% sera ajouté afin d'égaliser les autres biensfonds. Taxe fixée à \$ 1.25 sur cent dollars d'évaluation. Requête signée par 19 propriétaires de la municipalité scolaire ne résidant pas dans le village mais en dedans de 30 milles, demandant le transport de leurs enfants aller et retour; sur la route Lévis-Jackman la circulation est très dense, par conséquent, très dangereuse pour les enfants à pied. Le transport est accepté en principe, mais n'entrera en vigueur que lorsque les exigences de la loi auront été remplies. Accepte l'unification des

manuels scolaires dans les classes de la 1ère à la 7e

du Collège et de l'Ecole.

Rapport de M. l'Inspecteur: Voyant le travail intense de MM. les Commissaires et celui de M. l'abbé Eugène Tanguay dans le but d'annexer la Municipalité scolaire de la paroisse à celle du village, je souhaite que leurs efforts soient couronnés de succès. Démographie de la population écolière: paroisse 258 élèves, village 744. Total 1272 élèves. Écoles élémentaires 1ère à 7e, 791 enfants; secondaire 8 à 12e, 299 élèves. Pour loger votre population écolière élémentaire, il vous faudrait 26 classes, pour le secondaire 12 classes; actuellement vos deux écoles du village avec leurs 26 classes logent en moyenne 30 élèves par classes.

F. Royer

Révérende Mère Ste-Agilberte décorée du titre d'Officier de l'Ordre du Mérite scolaire avec diplôme et médaille d'argent.

PAROISSE - Demande faite aux deux conseils municipaux de la paroisse, que les chemins soient entretenus afin que la circulation quotidienne des autobus-écoliers puisse être régulière, à l'heure prévue.

JUIN - Entente concernant la fréquentation de nos élèves ruraux au cours secondaire du village adoptée et conservée dans les archives de la dite commission scolaire. Contrat collectif entre la Commission scolaire et le Syndicat des Instituteurs et Institutrices Catholiques de Beauce: \$1500.00, augmentation annuelle de \$100.00 jusqu'à \$1800.00. Pour le 3e \$1850.00, augmentation annuelle de \$50.00 jusqu'à concurrence de \$2200.00. Contrat de transport écolier: \$10,000.00 pour les années 1960-61, 1961-62, 1962-63. Mensuel fixé à \$15.00 pour élèves de 12e; salaire des institutrices \$28,350.00 moins subvention du gouvernement: \$18,000.00. Octroi de \$6,000.00 pour le transport. Résolu que toutes les dépenses de voyages et services d'avocat occasionnées par l'annexion de notre municipalité scolaire à celle du village soient payées à même les fonds de notre municipalité.

Causcrie de M. l'Inspecteur concernant la centralisation "Nul n'ignore que l'école du rang a rendu de précieux services dans le passé, mais avec les exigences actuelles des programmes d'études, vous admettrez que les classes à division multiples ne peuvent assurer aux enfants une préparation adéquate. Depuis trois ans, vous avez fait un effort généreux en transportant vos enfants aux cours secondaires. Réjouissez-vous du fier service que vous avez rendu à vos jeunes. Il vous reste à franchir

l'annexion de votre municipalité à celle du village, geste d'une grande portée patriotique et sociale. Je souhaite plein succès à vos efforts "

F. Royer

1961

Vu la dite annexion, il est urgent qu'un arpenteurgéomètre fasse la description, déterminant rangs, lots et cantons suivant le cadastre.

21 MAI - La municipalité de la paroisse accepte l'annexion à celle du village pour centralisation. Appréciation de M. l'Inspecteur F. Royer: "Je félicite MM. les Commissaires de votre grand dévouement à l'éducation, vous avez rempli votre rôle avec dignité. Grand merci à M. Léapoid Jacques, secrétaire, pour son excellente coopération."

F. Royer

30 JUIN - Dernière séance de la Commission scolaire de la Paroisse; accepte les comptes de l'auditeur pour l'année 1960-61. Wilfrid Cliche, président, Léopold Jacques, sec.-trésorier, Henri Cliche, auditeur.

1er JUILLET - Annexion de la paroisse au village.

CORPORATION UNIQUE - Les documents pour l'union des deux municipalités, acceptée le 29 mars, sont déposés au Département de l'Instruction publique. Cette annexion nécessitera la centralisation complète. Il est impossible de loger 313 élèves ruraux dans nos deux écoles; il faudrait 14 nouvelles classes.

Attendu que St-Joseph occupe le centre de la "Corporation régionale, formée des paroisses suivantes: St-Joseph, St-Jules, Enfant-Jésus, St-Frédéric, St-Sévérin, Sts-Anges, St-Odilon de Cranbourne, devant envoyer les élèves du cours secondaire à notre commission scolaire, proposons de donner le cours général, le cours scientifique, les premières années du cours classique, avec section des services du laboratoire, le cours agricole, cours spécial pour retardataires; les Frères Maristes nous assurant les professeurs spécialisés, avons un terrain en vue répondant aux exigences du Département; donc demande soit faite à M. le Surintendant à ce que la Commission scollaire de St-Joseph soit autorisée à construire une école se condaire régionale pour elle et les paroisses de la "Corporation Régionale" comprenant 20 classes pour garçons.

15 MAI - La construction de l'Ecole secondaire régionale pour garçons est acceptée. Donc, acquisition du terrain comprenant les lots 631-632-633 du cadastre, borné à l'est par le terrain de la Fabrique, à l'ouest par le no 641; au nord par les abouts et chemin de l'Assomption, au sud par une avenue traversant les dits lots. Achète de M. Emile Jacques pour \$40,000.00 une superficie de 150 arpents; avons le terrain voulu pour une section agricole. La Commission scolaire de St-Joseph endosse la résolution de la Fédération des Commissions scolaires de la Province de Québec concernant la généralisation de la taxe d'éducation à 2%; le produit en sera distribué au prorata des élèves et des besoins. Les sièges des commissaires sont numérotés. Votons \$250.00 à l'O.T.J. et \$150.00 au Prêt d'Honneur.

Rapport de M. l'Inspecteur: L'annexion est un fait accompli, événement de nature à faire progresser l'éducation dans votre milieu. Population écolière au cours élémentaire 791; enfants au cours secondaire 299 élèves; sur ces 1090 inscrits, 174 venaient de l'extérieur. Le projet présent est la construction de l'école secondaire: dans le plan; veuillez y prévoir une salle spacieuse pour bibliothèque. Au secondaire, qu'un professeur de langue seconde soit parfaitement au courant des programmes. A l'école d'Youville, Mère St-Louis-Daniel, qui a suivi des cours de bibliothéconomie, en fait bénéficier ses aides et les étudiantes. La spécialiste en enseignement ménager, Mlle Vachon, accomplit un excellent travail.

F. Royer

JUIN - Vu que les Commissions scolaires de la "Corporation Régionale" préfèreraient envoyer leurs 25 élèves de 7e qui ont passé avec succès l'examen d'admission en 8e classique, à l'Ecole de St-Joseph. Il est résolu, à l'unanimité, que la Commission Scolaire de St-Joseph demande au Département de l'Instruction Publique et à la Faculté des Arts de l'Université Laval, l'autorisation de fonder en septembre 1961, une section classique pour les quatre premières années et aussi l'affiliation au Séminaire de St-Georges de Beauce.

11 JUILLET - Accorde l'autorisation de soumettre au Comité Catholique, demandant une section classique à St-Joseph, Beauce.

Maurice, Archevêque de Québec

Le Comité catholique a autorisé l'ouverture d'une section classique, en commençant par la classe d'éléments latins, SEPTEMBRE - Roland Vinette, secrétaire du Comité catholique, approuve, au nom de la "Faculté des Arts de l'Université Laval, l'ouverture d'une section classique, de votre Commission scolaire à St-Joseph de Beauce, sous la juridiction du Séminaire de Saint-Georges.

Roméo Miville, prêtre doyen de la Faculté des Arts

20 AOÛT - Convention entre la Commission Scolaire de St-Joseph et le Séminaire de St-Georges. Il est proposé et résolu que le Séminaire de St-Georges prouve la responsabilité académique de la section classique de l'École secondaire de St-Joseph. Gérard Poulin, président de la Commission Scolaire de St-Joseph de Beauce.

> Eugène Parent, prêtre supérieur, Jean-Guy Couture, sec.

AOÛT - Le président M. Gérard Poulin, est autorisé à signer la convention avec le Séminaire de Saint-Georges ayant pour but d'ouvrir une section classique à Saint-Joseph.

Salaires 1961-62 - Valère Giguère, sec.-trés.: \$300.00 par mois plus \$100.00 d'allocation pour surcroît de travail durant la construction; les deux concierges à \$235.00 par mois chacun, à l'école d'Youville, directrice: \$2400.00, professeurs secondaire et anglais: \$2100.00; autres: \$1700.00. Au Collège; Frère Directeur: \$4500.00; autres: \$4000.00; lère année classique, Bertrand Gosselin: \$5400.00, Adrien Côté: \$6800.00, G. Dubreuil: \$5200.00.

Adrien Côté: \$6800.00, G. Dubreuil: \$5200.00, Marcel Vachon: \$4800.00, Bertrand Lessard: \$4500.00, Noël Poulin: 4200.00, Roger Poulin: \$4100.00, Yves Vachon: \$4100.00, Yves Faucher: \$3900.00. Total: \$49,500.00 au Collège. Le mensuel \$8.00 de 8e à 11e et \$10.00 pour la 12e.

Vu l'affluence d'élèves, aménageons trois nouveaux locaux au Collège. Transport par autobus de 315 élèves: \$23,000.00. Notre budget doit pourvoir à des dépenses de \$277.824.00 contre des revenus de \$208,487.24; déficit \$69,337.50; taxe foncière \$1.20 par cent dollars d'évaluation pour paiement des intérêts et remboursement d'emprunts.

Notre Commission possède suffisamment de terrain en prévision de projets futurs. Demandons au Surintendant l'autorisation de vendre dix lots à bâtir au sud du Boulevard, désignés sur le croquis annexé: les numéros 631-30, 631-31, 631-33, [631-34 vendu \$1250.00], 631-37, 631-38, 631-39 du cadastre, 96 pds x 96 pds à \$1,000.00 chacun; tous vendus. Échange de terrain no 632-21 - 96 x 96

enclavé dans le terrain de la Commission à M. Germain Vachon contre le lot no 631-40 au sud du Boulevard. Résolution de fournir soupe et thé aux élèves qui dînent soit au Collège, soit à l'Ecole d'Youville, ce qui oblige à une dépense de \$1500.00 compensé par \$4.00 par mois à chacun qui en profitera. Mlle Jeannine Jacques nommée sous-directrice pour visiter les écoles de la paroisse de 1ère à 4e année.

OCTOBRE - Demande de soumissions pour la construction de "l'École secondaire" dont les plans de l'architecte Caouette sont approuvés. L'architecte décorateur R. E. Studder engagé au prix de \$5000.00. Avons accepté la soumission de Brassard Construction au montant de \$1,277,330.00. Demande d'octroi pour déficit de \$14,098.60 de la Commission du village avant l'annexion de la paroisse. Achat d'une enregistreuse sur bobine: \$275.00, afin d'enregistrer les cours de français à la section classique.

Notre Commission Scolaire devient membre de l'Association des Commissions scolaires de l'Archidiocèse de Québec. En vertu de l'article 497, toute Commission scolaire doit payer les frais de scolarité et manuels jusqu'à concurrence de \$200.00 pour les élèves fréquentant les écoles indépendantes; à l'extérieur, nous en avons 28; avons payé \$2257.00. Entente signée avec les Commissions scolaire de St-Jules, St-Bernard, Sts-Anges, St-Frédéric, St-Odilon, Enfant-Jésus, paroisse Ste-Marie: mensuel \$8.00. Afin de pourvoir à de nouveaux locaux au Collège et à l'Ecole, exécutons des travaux au montant de \$2245.16 pour lesquels nous demandons un octroi.

Rapport de M. l'Inspecteur: "Vous avez accompli une tâche de géant depuis quelques années, dans le domaine éducationnel: votre Ecole secondaire sera le témoignage de votre foi en l'avenir de la jeunesse étudiante; élèves inscrits: 1279; 711 garçons, 568 filles; aux éléments latins groupe de 22 garçons. Au personnel enseignant, j'ai appuyé sur la préparation de classe, tableau de l'emploi du temps, méthode de travail, utilisation de la bibliothèque, système de fiche personnelle à chaque enfant pour aider à l'orientation. Lors de la réunion de l'Amicale Marguerite d'Youville, au nom du Surintendant j'ai remis la décoration à Révérende Mère Ste-Alicia. supérieure et à Mère Ste-Bérengère, titulaire de 11e science-lettres, à qui j'ai remis la médaille de Chevalier. A la même occasion, diplôme d'honneur aux Révérendes Mère Ste-Bérengère et Mère St-Léon, pour s'être classées premières en français, dans le district, aux examens de juin 1961. Le Département organise trois cours de Principalat,

chose importante. Merci à M. le secrétaire pour sa précieuse collaboration."

F. Royer

DÉCEMBRE - Après l'acceptation des plans de l'école. l'architecte a droit à 3% du montant du contrat \$38,319.90.

1962

MARS - Emprunt de \$78,000.00 payant à l'architecte \$38,000.00 et le terrain \$40,000.00. Nous demandons instamment à M. le Ministre la dernière autorisation concernant les octrois, afin de commercer la construction. Une lettre adressée à M. le Ministre de la Jeunesse, expliquant la situation, démontrant la nécessité de construire au plus tôt, pour septembre prochain. Vu l'incendie de l'hôtel Fournier (propriété d'Albéric Bilodeau de Ste-Marie), inscrite au rôle à \$14,000, l'évaluation est réduite à \$1600.00 pour le terrain vacant. Rapport de l'inspecteur F. Royer: les écoles Nos 3-5-12-13 ont trop peu d'élèves; pourrait-on les grouper? Votre personnel s'acquitte bien de sa tâche malgré les difficultés produites par l'état des locaux.

MAI - Ayant engagé le 20 octobre 1961 l'architecte décorateur René Studder, le projet de construction étant retardé, la Commission décide de rescinder cette résolution. M. Studder produit un compte de \$2,500.00 pour travail exécuté: La Commission lui a payé \$1536.00. Convention signée entre les syndicats titulaires de Beauce Nord et les Commissions East-Broughton, Vallée-Jonction et St-Joseph.

Salaires 1962-63 - Mère Directrice: \$3,000.00; titulaires 9e, 10e-11e: \$2,600.00; langue seconde, bibliothécaire: \$2,800.00; autres: \$2,400.00; pour 12e science-lettres une religieuse pour \$2,800.00; Frère Directeur Louis Cléophas: \$5,250.00; autres: \$5,150.00, \$4,350.00, \$4,150.00. Total: \$18.900.00. M. Adrien Côté, assistant-directeur du cours classique en 12e: \$8,000.00. Mensuel 9e, 10e, 11e: \$15.00; 12e: \$20.00; secrétaire M. Valère Giguère: \$400.00 par mois; concierges: \$250.00 par mois chacun.

Il est requis \$ 56,041.20 pour solder le déficit; taxe imposée de \$ 1.15 par cent dollars d'évaluation pour fins administratives; taxe foncière de 35 cents par cent dollars d'évaluation pour paiement d'intérêts. Contrat pour transport des écoliers: \$29,900.00. Louerons quatre locaux pour septembre à \$30.00 par mois - deux à \$150.00 pour les deux et ce par mois.

Attendu que les plans de l'école ont été modifiés, des nouvelles soumissions ont été demandées. Soumission de Brassard acceptée: \$956,988.00; plomberie et chauffage L. Drouin: \$204,476.00; électricité: \$67,679.00; ventillation \$66,200.00. Ces soumissions seront transmises aux entrepreneurs généraux; compte de \$1,550.00 pour sondage par Guy Labbé. Accepté. Les travaux débuteront en octobre. Entente signée pour un an des municipalités scolaires St-Odilon, Sts-Anges, Vallée-Jonction, St-Frédéric, Tring-Jonction, St-Sévérin, St-Jules, St-Hénédine pour cours secondaire à \$120.00 par mois.

Demande faite au ministère de la Voirie, le posage d'un revêtement bitumineux sur la route reliant Saint-Joseph des Erables au Village afin que la circulation ne soit pas interrompue pour le transport des écoliers, au temps de la débâcle. La route de Saint-Odilon est dangereuse par ses côtes abruptes; les autobus ont de grandes difficultés à certains endroits où peuvent se produire des accidents, assumant la sécurité des enfants et la régularité des cours, nous demandons le détournement des côtes par l'entremise de M. Fabien Poulin. Vote \$200.00 au Prêt d'Honneur. Cotisation scolaire de \$1.50 par cent dollars d'évaluation.

SEPTEMBRE - La Commission scolaire régionale doit avoir un service d'aumônerie par ordre de l'Archevêché, \$1800.00 payable en dix versements. Si les rôles de chacune des municipalités conventionnelles ne sont pas uniformes, l'évaluation des rôles inférieurs devrait être augmentée de façon à rétablir une base égale.

5 NOVEMBRE - Signature du contrat entre l'entrepreneur Brassard et la municipalité. École de 25 classes avec logement pour le personnel enseignant: \$960.988.00; terrain: \$40,000.00; ameublement: \$63,500.00; honoraires de l'architecte: \$76,000.00; en cas d'imprévu: \$10,000.00; impression des obligations et vente: \$38,000.00. Total: \$1,225,488.00. Brassard donne une garantie de \$480,494.00; subvention accordée par le Ministère de la Jeunesse \$815,000.00, en cinq versements de \$163,000.00 et autorisation de commencer les travaux immédiatement à cause de l'hiver. Emprunt de \$1,225,000.00; l'emprunt du 2 mars 1962: \$78,000.00 sera remboursé à même le nouvel emprunt.

Le Département de l'Instruction publique a nommé un inspecteur spécial dans notre région pour l'Ecole secondaire. Rapport de ce Monsieur l'Inspecteur: Dans mon rapport, je me base sur le travail des dirigeants de vos maisons: Mère Ste-Agilberte et Frère Cléophas; ils sont les guides des professeurs et des étudiants et portent la responsabilité du succès ou de l'insuccès des élèves.

Julien Boisclair

Rapport de M. l'Inspecteur: Je vous félicite d'avoir réussi un si énorme travail pour le succès de vos entreprises. Votre personnel est compétent et conscient. Il y a cependant un effort sérieux à faire dans les écoles rurales. Inscription totale 1366 élèves dont 766 garçons et 600 filles répartis en 28 classes, 809 sont du cours élémentaire.

F. Royer

DÉCEMBRE - Rapport des finances; recettes totales: \$149.052.22; déboursés: \$113,814.21; Banque: \$46,940.05. Vente de bois tiré de la forêt du terrain scolaire: billots et pulpe: bois qui se perdait.

1963

AVRIL - La construction de l'école secondaire était une entreprise téméraire faite par une comission scolaire autre que régionale. Elle a donné lieu à de nombreuses réunions et à des démarches interminables auprès des autorités du Ministère de l'Éducation. Le changement du Conseil de l'Instruction Publique en celui du Ministère de l'Éducation avait apporté de nombreux changements dans les officiers supérieurs de l'Education, M. Jules Omer Desaulniers avait pris sa retraite et son successeur, M. Pagé avait mis la hache dans le projet de St-Joseph. La commission scolaire de St-Joseph avait acheté un terrain de M. Émile Jacques au coût de \$40,000 et elle avait accordé un contrat de construction de l'école à Brassard Construction de Thetford-Mines, elle avait engagé des ingénieurs et des architectes et on n'entrevoyait pas d'issue à cette impasse.

Pourtant l'issue, elle est venue de façon tout à fait inattendue. Le président, M. Gérard Poulin, avait pris l'habitude d'une visite hebdomadaire au ministère de l'Éducation. De nombreuses délégations attendaient pour une entrevue avec le sous-ministre. La secrétaire de ce dernier le voyant qui demeurait stoïquement à la porte de son bureau lui demanda le but de sa visite. C'était une dame originaire de St-Joseph. Les deux refirent connaissance et M. Poulin explique le but de sa démarche. "Tout ce que je vous demande c'est une entrevue de cinq minutes avec le sous-ministre et je vais lui expliquer le bourbier dans lequel notre commission scolaire a été plongée par suite des changements."

Elle lui obtint l'entrevue avec M. Gilles Lavigne qui se montra très sympathique. "Ma secrétaire va vous téléphoner pour vous convoquer à une entrevue à mon bureau et à l'aide des documents je serai en mesure de vous donner une réponse."

L'entrevue eut lieu une semaine plus tard et le projet fut relancé avec quelques modifications. Et l'école secondaire fut construite.

MAI - Engagement d'un surveillant des travaux, M. Raymond Bérubé, de Québec.

8 AVRIL - Vente de \$1,225,000 d'obligations.

15 MAI - Décision des commissaires de ne pas réengager les institutrices détentrices d'un brevet B.

24 MAI - Élection de M. Gérard Poulin et de M. Fernand Gilbert.

17 JUIN - M. Gérard Poulin est réélu président.

ÉCOLIERS DE L'EXTERIEUR - On recevra des élèves de Vallée-Jonction, St-Odilon, Sts-Anges, Frampton, St-Sévérin, Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et Ste-Germaine.

Le transport des écoliers est confié à M. Léon Cloutier, au coût de \$42,400.

20 JUIN - Rôle d'évaluation imposable de \$4,889,127.

2 JUILLET - Le poste de surveillant spécial des travaux de construction étant devenu inutile, il est aboli et M. Raymond Bérubé est congédié.

6 AOÛT - Vente des écoles des arrondissements 1, 2, 6, 7 et 12.

RÉSULTATS SCOLAIRES - École St-Joseph: 8e scientifique: 70 candidats, 32 réussites. — École d'Youville: 8e scientifique: 32 candidates, 32 réussites; 8e générale: 24 candidates, 22 réussites.

NOUVEAU NOM: À la suggestion de M. le curé J. O. Roy, le collège des Frères sera désormais connu sous le nom de École Lambert en reconnaissance des services rendus par feu Thomas Lambert.

SALAIRE DES FRÈRES - Il sera de \$4,600 par enseignant ou \$28,000 pour l'année.

18 DÉCEMBRE - Départ de l'abbé Eugène Tanguay.

1964

17 MARS - Demande d'ouverture de "classes préparatoires aux études supérieures pour garçons et filles".



L'ÉCOLE POLYVALENTE VEILLEUX

On organisera des classes de 11e et 12e années pour l'année 1964-65.

CHANGEMENT DE NOM - Le nouveau nom sera: La Commission Scolaire de St-Joseph.

1er JUIN - ÉLECTION DE COMMISSAIRES · Élus au siège No 1, M. Wilfrid Cliche et au siège No 2, M. Camille Tardif. Réélection de M. Gérard Poulin à la présidence.

- 2 SEPTEMBRE Souscription de \$150. au prêt d'honneur.
- 3 NOVEMBRE Demande de régionalisation pour faire partie des quatre unités.

1965

6 AVRIL - ACCÈS AU GYMNASE - Une entente est conclue avec l'O.T.J. pour donner accès à des groupes de jeunes au gymnase et à la grande salle de l'école secondaire.

1er JUIN - La 10e année commerciale sera enseignée à l'école d'Youville.

7 JUIN - M. Albert Grondin est réélu. M. Gérard Poulin est réélu à la présidence.

16 AOÛT - Refus d'une 12e année. Suggestion d'envoyer les élèves à St-Georges. Les présidents des commissions scolaires du secteur refusent et suggèrent que ces cours soient donnés à St-Joseph sous la direction de la régionale.

24 AOÛT - Entente avec La Régionale Chaudière pour les cours des élèves de 12e année.

7 SEPTEMBRE - FRAIS DE SCOLARITÉ - Les commissions scolaires qui envoient leurs enfants paieront \$220. pour les 8e et 9e années et \$250. pour les 10e et 11e années.

5 OCTOBRE - TRANSPORT DES ÉCOLIERS - Accordé à Léon Cloutier à \$48,550.

2 NOVEMBRE - La Commission Scolaire de St-Joseph demande à la Sûreté Provincialle d'exercer une surveillance accrue pendant la période de transport scolaire.

1966

4 JANVIER - Une exemption de taxes est accordée au Foyer Mgr. O. Roy.

2 FÉVRIER - M. Gérard Poulin est nommé délégué à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires à l'hôtel Reine Élizabeth, les 19 et 20 mars.

Le taux de la taxe scolaire est fixé à \$1.52 du \$100. d'évaluation.

5 AVRIL - Vente de l'école secondaire approuvée en principe ainsi que du terrain selon les conditions recommandées par le Ministère de l'Éducation.

ÉCHANGE DE TERRAINS - La C. S. demande à la Fabrique de lui céder 265 pieds de front par 1,000 pieds de profondeur contre une terrain de 242 pieds de front par 514 pieds de profondeur.

6 JUIN - Fernand Bernard et Adrien Gagnon élus commissaires.

13 JUIN - Fernand Bernard élu président.

20 JUIN - Délégué à la C.S.R.C. - Fernand Bernard, Wilfrid Cliche et Adrien Gagnon.

1967

10 JANVIER - Classes maternelles - demande d'ouverture d'une classe maternelle.

5 JUIN - Mise en nomination - Siège No 1 - Wilfrid Cliche. Siège No 2 - Camille Tardif.

19 JUIN - Adrien Grondin, Siège No 1. Camille Tardif, Siège No 2

20 JUIN - Transport accordé à Léon Cloutier au prix de \$42,500.

1968

7 FÉVRIER - Demande d'ouvrir une deuxième classe maternelle

2 AVRIL - Vente définitive de l'école secondaire à la Régionale.

3 JUIN - Albert Grondin ne se représente pas.

3 JUIN - Paul Laflamme est élu au Siège No 3.

10 JUIN - M. Fernand Bernard élu président

3 DÉCEMBRE - Mme Roger Poulin fera la suppléance dans les classes de maternelle à la demande de la directrice.

1969

- 4 MARS Une résolution proposant la rotation des suppléantes aux écoles Lambert et d'Youville est défaite. Le proposeur de la résolution, M. Adrien Grondin demande la production des lettres reçues à la suite d'une annonce parue dans La Vallée de la Chaudière. Le secrétaire répond que les lettres étaient au nombre de 5 et qu'elles avaient été détruites parce qu'à l'assemblée de décembre Mme Roger Poulin avait été nommée.
- 6 MAI M. Adrien Grondin est nommé délégué au congrès de l'A.C.S.D.Q. et M. Camille Tardif substitut.
- 2 JUIN Le Dr Fernand Bernard et M. Adrien Gagnon sont réélus commissaires.
- 10 JUIN Le Dr Bernard est réélu président. Les délégués à la C. S. Régionale sont MM. Paul Laslamme, Adrien Gagnon et Adrien Grondin.
- 5 AOÛT Le cotisation scolaire pour l'année 1969 sera de \$1.86 du cent dollars.
- 2 SEPTEMBRE Sur proposition de Me Paul Laflamme, la C. S.de St-Joseph demande à la C.S. Régionale de la Chaudière:
- Que lors de la confection de son budget, la Commission Scolaire Régionale fasse tout ce qui est possible pour s'en tenir aux normes admissibles émises par le Ministère.
- 2. Que lorsque la Commission Scolaire Régionale soumet aux locales le montant de la cotisation provisoire, qu'elle fournisse en même temps le montant aussi approximatif des dépenses non admissibles à son budget et la part que chaque locale sera appelée à payer, ce qui évitera des surprises à la fin de l'année aux commissions scolaires.
- 3. Que copie de cette résolution soit soumise aux délégués du Secteur F, MM. Adrien Grondin et Émilien Soucy.
- 2 DÉCEMBRE Le contrat d'entretien d'hiver est accordé à M. Valère Vachon au coût de \$450.00.

1970

3 FÉVRIER - Proposé par M. Paul Laflamme que demande soit faite à la C. S. Régionale de la Chaudière d'étendre ses services d'orientation scolaire et de psychologie aux élèves des écoles élémentaires de St-Joseph.

- 7 AVRIL Une exemption de taxes scolaires est accordée au Service Social de Beauce rétroactivement au 1er juillet 1969.
- 19 MAI La location des salles d'écoles donne lieu à un vif échange entre un contribuable et le secrétaire. Le président demande que l'on mette fin à cette discussion. Le prix de location des salles est fixé à \$50.00 et les demandes devront être faites un mois à l'avance.
- 1er JUIN MM. Gilles Gilbert et Adrien Grondin sont élus commissaires.
- 9 JUIN Le Dr Bernard est réélu président. Le secrétaire est autorisé à préparer un cahier de charges pour l'achat des accessoires pour l'éducation physique. Ces accessoires ont été achetés de Massicotte Sports Inc. au prix de \$1,577.64.
- 1er SEPTEMBRE La C. S. accepte de coopérer financièrement à l'organisation régionale et diocésaine de la pastorale scolaire et versera \$686.00 pour l'année 1970-71.
- 6 OCTOBRE L'entretien d'hiver des cours d'écoles est confié à M. Patrick Gagné au montant de \$445.00.

1971

- 22 AVRIL Mlle Françoise Gagné est autorisée à participer à un programme d'échange de professeurs France-Québec.
- 1er JUIN Rapports des directrices sur l'évaluation des professeurs sont jugés trop négatifs. Il est donc proposé par M. Paul Laflamme, et résolu à l'unanimité que les critères sont établis en fonction de l'engagement, de la classification et du congédiement des professeurs. 1. Brevet d'enseignement. 2. Perfectionnement pertinent. 3. Recyclage pertinent. 4. Esprit d'équipe. 5. Goût et volonté du progrès dans son enseignement. 6. Capacité d'adaptation (souplesse). 7. Relations humaines avec professeurs autorités scolaires parents élèves. 8. Initiative dans le travail. 9. Organisation programmation de son travail. 10. Expérience.
- 7 JUIN Mtre Paul Laflamme est réélu commissaire.
- 14 JUIN Le Dr Bernard est réélu président.
- 20 JUILLET M. Paul Laflamme, délégué au congrès et le Dr Bernard est substitut.

7 SEPTEMBRE - Le taux de la taxe foncière est fixé à \$1.80 du cent dollars

7 DÉCEMBRE - L'enlèvement de la neige est confié à Patrick Gagné pour le prix de \$445.00.

1972

Un comité, sous la direction de Me Paul Laflamme, fait la tournée de toutes les commissions scolaires du secteur F et obtient leur adhésion à la Commission Scolaire Nouvelle de St-Joseph qui sera opérante le 1er juillet 1972. Les C.S. qui en feront partie sont: St-Séverin, St-Jules, Tring-Jonction, St-Frédéric, Vallée-Jonction, Sts-Anges, Frampton, St-Odilon et St-Joseph. Chacune des C.S. obtient un représentant au Conseil des Commissaires à l'exception de St-Joseph qui en aura trois.

Les élections ont lieu et les commissaires suivants sont élus: Adrien Grondin, St-Joseph; Gérard Poulin, St-Joseph; Paul Laflamme, St-Joseph; Paul-Harmel Bolduc, St-Odilon; Lionel Deblois, Frampton; Charles-Adrien Drouin, Sts-Anges; Georges E. Vachon, St-Séverin; Léonce Lessard, St-Frédéric; Jean-Marie Doyon, Tring-Jonction; Luc Paré, St-Jules; Jean-Paul Champagne, Vallée-Jonction. Paul Laflamme est élu président du Conseil des Commissaires. Jean-Paul Champagne est élu président du Comité Exécutif.

M. Georges Bolduc, qui occupait le poste de coordonateur à la C.S. de St-Joseph est nommé directeur-général de la nouvelle C.S. Il assumera la tâche de la mise en marche des écoles, de la coordination, des transports et des cours dans les écoles sous sa direction.

1973

4 AVRIL - LES INONDATIONS - La C. S. demande au Ministère de la Voirie que des aménagements routiers soient faits en vue de garder les routes ouvertes et permettre aux enfants de se rendre à l'école.

FERMETURE DE L'ÉCOLE DE ST-SÉVERIN

La fermeture de cette école, en 1973, donne lieu à une assemblée houleuse. Le curé de la paroisse, M. Arsenault, et plusieurs parents s'opposent à la fermeture de l'école. Une vive discussion s'engage entre lui et le président.

CHAMP D'ACTION RÉDUIT

Avec la régionalisation, le champ d'action de la commission scolaire est considérablement réduit. Elle n'administre plus que les sept années du primaire et maintient les écoles des commissions scolaires qui en font partie.

Le transport des écoliers passe sous la juridiction de la Commission Scolaire de la Chaudière qui respecte avec quelques variantes, les tra-

jets tracés par la C.S. de St-Joseph.

La fameuse question du mille fait l'objet de discussions acerbes. Le directeur des transports rend des décisions arbitraires et souvent discriminatoires. À St-Joseph, il fixe la limite du fameux mille à quelques pieds de la résidence d'un commissaire. Les enfants du commissaire jouissaient du transport pendant que les enfants des voisins ne pouvaient monter dans les autobus.

Le commissaire en question protesta et demanda et obtint de la Sûreté du Québec un nouveau mesurement qui fixa la limite du mille à

quelques centaines de pieds plus loin

En 1973, la C. S. adopte un budget d'immobilisation de \$38,470.00, qui comprend les projets à caractère physique, \$32,510.; projets à caractère pédagogique, \$4,480., plus 4%; frais d'escompte et d'impression, \$1,480.

La nécessité d'assurer la sécurité des élèves de l'école d'Youville est soulevée par le commissaire Gérard Poulin. Plus de 300 élèves fréquentent cette école et la cour de récréation n'a que 14,150 pieds carrés et aucune clôture ne protège les enfants. La place de l'église sert de débouché à la rue Ste-Christine et il y a une circulation automobile intense.

Il y a nécessité d'acheter un terrain pour l'agrandissement de la cour de cette école. M. Poulin propose l'achat, de Mlles Monique et Suzanne Vachon des lots 611, partie 2 et 612 ainsi que la résidence et dépendances pour le prix global de \$13,000.

La résidence des Demoiselles Vachon a été par la suite démolie pour permettre l'aménagement d'une nouvelle cour pour l'école d'Youville. Une clôture sépare la cour de la Place de l'église. Les enfants sont en sécurité.

L'ADHÉSION À LA C.S. RÉGIONALE DE LA CHAUDIÈRE

Cette adhésion qui avait été votée par la C.S. de St-Joseph, en 1966, avait été repoussée par la nouvelle équipe de commissaires. Les pourparlers et tractations durent plusieurs années. On a finalement réussi à obtenir une entente et la C.S. de St-Joseph entra dans les rangs de la Régionale. Il y eut

de nombreux tiraillements et même une étude recommanda de ne pas agrandir l'école polyvalente.

Le journal local se procura une copie de cette étude et la publia. Elle eut l'effet d'une bombe. Le directeur-général de la C.S. de la Chaudière était furieux. Le débat était transporté sur la place publique. Les politiciens s'en mêlèrent et finalement l'agrandissement projeté fut fait.

LE TERRAIN DE LA FABRIQUE

Puisque l'agrandissement de l'école polyvalente exigeait une nouvelle sortie pour cette école, il fallait faire l'acquisition d'un terrain appartenant à la Fabrique. Le problème fut soumis à l'évêché et le vicaire-général dit aux administrateurs de la Fabrique qu'ils n'avaient pas le droit de faire de cadeaux à une commission scolaire qui n'était plus locale.

Un expert fit une évaluation du terrain. Pendant ce temps des pressions étaient faites auprès de l'évêché en vue d'obtenir ce terrain pour une somme nominale.

Le curé et les marguilliers apprenant ces démarches furent choqués de cette façon de procéder. Deux marguilliers furent délégués à l'évêché. Le projet d'achat fut soumis au ministère de l'Éducation qui convoqua les parties à Québec. La C.S. de St-Joseph eut gain de cause et la C.S. de la Chaudière dut payer la somme fixée par l'expert.

1985-86

LES ÉCOLES DE SAINT-JOSEPH

La C.S. de St-Joseph a effectué des réparations dans toutes les écoles de son territoire. Les plus importantes l'ont été aux deux écoles de St-Joseph.

Il y eut d'abord l'aménagement de la cour de récréation de l'école Lambert ainsi que des aménagements aux débarcadères des écoliers.

Il y eut par la suite le réaménagement de cette école pour assurer un meilleur confort et une plus grande sécurité aux enfants.

Par suite du manque d'espace à l'école d'Youville, un agrandissement a été fait par une annexe, au-dessus de la salle de récréation.

UN CENTRE ADMINISTRATIF

À la suite d'une entente avec la ville de St-Joseph qui est propriétaire du vieux couvent, la C.S. de St-Joseph, a établi ses locaux administratifs au rez-de-chaussée du vieux couvent.



Érection de la croix du 2^e centenaire sur la terre de M. Ézéchiel Tardif, il y a cinquante ans.



Le fameux marathonien de la course à pied, Phil Latulippe, interviewé par M. Gérard Poulin de "La Vallée de la Chaudière" le 29 juin 1976, lors de son passage à Saint-Joseph.



1963: Les Régates internationales de Saint-Joseph attiraient de très nombreux spectateurs



C'est la course des "tapettes"

CHAPITRE XVIII

ÉRECTION CIVILE DE LA PAROISSE DE SAINT-JOSEPH

Comté de Beauce Province du Canada

CHARLES BAGOT

VICTORIA, par la grâce de Dieu, du Royaume Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande, REINE, protectrice de la foi, &c. &c.

A tous ceux que cette proclamation peut concerner, salut:

UNE PROCLAMATION

ATTENDU que Jacques Voyer, Louis Fiset et Charles Panet, officiers sous et en vertu d'une Ordonnance du Gouverneur de l'ancienne Province du Bas-Canada, et du Conseil Spécial pour ces affaires concernées, passée dans la 2e année de notre Règne, et intitulée "Une Ordonnance concernant l'érection des paroisses, la constuction des églises, des presbytères et des cimetières, ont été choisis et désignés commissaires ou officiers pour ces fins-là dans le district de Québec et attendu que lesdits Jacques Voyer, Louis Fiset et Charles Panet comme tels officiers déjà cités, ont sous et en vertu des clauses contenues dans la dite ordonnance, tout comme dans une certaine autre Ordonnance du gouverneur, par et selon l'avis et le consentement du Conseil Spécial, passée dans le 4e année de notre Règne, intitulée " Une Ordonnance pour étendre les clauses d'une certaine Ordonnance concernant l'érection des paroises pour des fins civiles,

aux paroisses canoniquement érigées", avant la transmission de ladite Ordonnance faite au gouverneur de notre dite province, un retour de leur opinion avec un procès-verbal de leurs délibérations dans lesquelles ils décrivent et déclarent les limites et les bornes qu'ils jugent plus expédient être assignées à la paroisse de Saint-Joseph, communément appelée Saint-Joseph de la Nouvelle Beauce, dans le district de Québec, tel que suit: C'EST - À - DIRE, que la dite paroisse de Saint-Joseph devra comprendre une étendue de territoire d'environ 11 milles en avant par 12 milles de profondeur, bornée et confinée comme suit: c'est-à-dire, vers le Nord-Est, partie par le Township de Frampton et partie par celle de Cranbourne; vers le Nord-Ouest, par la seigneurie de Ste-Marie, vers le Sud-Ouest, partie par le Township de Broughton et partie par les terres non concédées de la Couronne; vers le Sud-Est par la seigneurie de Vaudreuil. Maintenant sachez que Son Excellence Sir Charles Bagot, chevalier de la Croix d'Honneur du très honorable Ordre du Bain, un de nos plus honorables Conseil privé, gouverneur-général de l'Amérique du Nord britannique, capitaine général et gouverneur en chef dans et au-delà des provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et viceamiral de ces mêmes lieux, en vertu de l'Ordonnance ci-haut mentionnée, et d'un acte du Parlement du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, passé dans la session tenue dans la 3e et la 4e années de notre Règne, et intitulé "Un acte,

pour réunir les provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada et pour le gouvernement du Canada, a cru convenable de sortir cette proclamation et par les présentes, confirmer, et établir les limites et les bornes précitées comme étant celles de la paroisse de Saint-Joseph et a fait, ordonné, constitué, érigé et déclaré ladite paroisse de St-Joseph comme étant paroisse pour toutes fins civiles, conformément aux clauses et ordonnances précitées.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait ces lettres PATENTES et posé le grand Sceau de notre dite Province du Canada. TÉMOIN, notre très loyal et bien-aimé Honorable Sir Charles Bagot, G.C.B. un de nos plus honorable membre du Conseil Spécial, Gouverneur Général de l'Amérique du Nord britannique, et capitaine général et gouverneur en chef dans et au-delà des Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral de ces mêmes lieux, à notre maison du Gouvernement dans notre ville de Kingston, dans notre dite Province du Canada, le vingt-deuxième jour de novembre, en l'an mil huit cent quarante-deux du Seigneur, et la soixantième de notre Règne.

G.B.

D. Daly, Secrétaire

(Extrait de The Canada Gazette, du 3 décembre 1842, p. 514.)

REGISTRE No 1 DE LA CORPORATION DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH DE BEAUCE 13 AOÛT 1855

PREMIÈRE SÉANCE

Alexis Morin, maire, J.-B. Mercier, secrétaire-trésorier Conseillers: Noël Roy, Joseph Cloutier, Richard Lessard Georges Cloutier, Joseph Létourneau.

Le 13 AOÛT- Jean-Baptiste Mercier est nommé premier secrétaire-trésorier du conseil de la Paroisse de St-Joseph. Il est cautionné par Louis Morin et Olivier Doyon.

Monsieur Alexis Morin est nommé Maire du conseil local de la Paroisse de St-Joseph.

Le 10 SEPTEMBRE - Nomination des inspecteurs sous-voyers à une session spéciale.

Narcisse Plante Olivier Gagné Louis-St-Hilaire Etienne Cloutier Narcisse Drouin François-Xavier Goulet Pierre Turcot François Vachon Charles Cloutier Jean Tardif Louis Labé Moyse Vachon Augustin Lessard Béjamin Grosleau Alexis Cloutier Jean-Baptiste Dodier François Lessard Pierre Poulin Basile Picard Gille Cloutier Pierre Jacques Thomas Perreault Louis Ferland Jean-Baptiste Nadeau (fils) Augustin Trépanier Iean Lessard Olivier Maheux Vital Vachon Bélomie Doyon Cassimir Groleau Joseph Gagné Jean-Baptiste Dupuis Zéraphin Rodrigue Alexis Cloutier.

À cette assemblée du 10 septembre 1855, il est proposé: qu'une amende de dix (10) shillings courants soit payée par les conseillers qui n'auront pas de raison valable pour ne pas assister aux assemblées dudit conseil.

Le 13 SEPTEMBRE - Il est proposé et secondé que tout avis, règlement ou résolution du conseil municipal de la Paroisse de St-Joseph ne soient publiés que dans la langue française seulement, et que la demande en soit faite à son Excellence le Gouverneur Général. Accepté par celui-ci le 5 novembre 1855.

Le 1er OCTOBRE - Toutes requêtes qui seront présentées audit conseil seront lues publiquement à la porte de l'église par M. le Secrétaire-Trésorier pour être prises en considération à la prochaine assemblée.

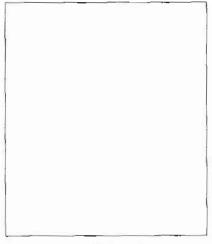
1856

Le 7 JANVIER - Le Conseil Municipal de la Paroisse de St-Joseph ne saurait passer sous silence le discours de Son Excellence le Gouverneur Général Sir Edmund Walker Heed, prononcé à Hamilton le 12 octobre dernier, devant les citoyens de cette ville et dans lequel son Excellence attribue les progrès du Haut-Canada à la supériorité de la voix anglaise qui l'habite sur celle du Bas-Canada. Que ce conseil proteste de toute la force dont il est capable contre l'injure faite par Son Excellence à la population française du Bas-Canada qui n'est inférieure en aucune manière à la voix anglo saxonne du Haut-Canada.

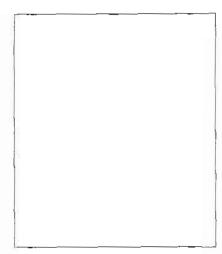
Maires de Saint-Joseph Paroisse



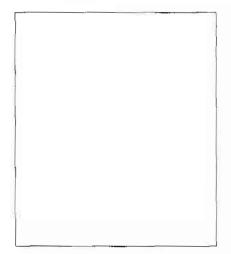
(1855-57) [1868-70]



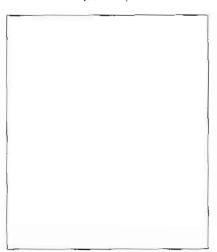
J.-O. C. Arcand (1857-64)



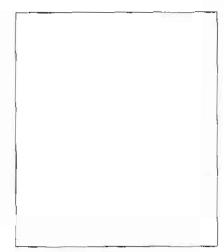
Séraphin Cloutier (1864-66)



Louis Jacques (1866-68)



Joseph Poirier (1870-78)



Joseph Jacques (1878-80)



Joseph Morin (1880-81) (1888-94)



Thomas Lessard (1881-84)



Nazaire Lambert (1884-88)

Le 22 MAI- Session spéciale du conseil municipal de la Paroisse de St-Joseph. Le conseil apprend avec beaucoup de plaisir que l'Honorable L. F. Drummond a introduit un Bill de Décentralisation Judiciaire et que le Comté de Beauce est annexé à celui de Dorchester en fixant le Chef-lieu à St-Joseph. Le conseil approuve immédiatement cette décision des autorités, celui-ci étant conscient des retombées économiques et du développement communautaire anticipés. La résolution suivante est adoptée:

Proposé par Richard Lessard, secondé par Noël Roy.

Que ce conseil est d'opinion que St-Joseph est la place la plus avantageuse et la plus centrale pour fixer ledit Chef-lieu judiciaire, étant le vrai centre de la population du district et que s'il était fixé plus bas, on aurait dix-huit et vingt lieues pour se rendre au Chef-lieu tandis que ceux du bas du comté n'auraient que six lieues.

Le 1er SEPTEMBRE- Il est proposé et secondé que la route conduisant au Moulin des Petites Fermes depuis la route appelée dite St-Louis, sera entretenue par le propriétaire ou l'occupant dudit Moulin.

1857

Le 22 MARS- Le Conseil a appris avec beaucoup de plaisir que l'Honorable G. E. Cartier, Procureur Général, a introduit un bill de décentralisation judiciaire et que le Comté de Beauce est annexé à celui de Dorchester en fixant le Chef-lieu à St-Joseph. Que ce conseil est d'opinion que l'on commettrait une grande injustice en faisant le Chef-lieu ailleurs qu'à St-Joseph, vu que c'est la place la plus centrale et la plus avantageuse dudit Comté tant sur le rapport des distances que de la population. Le Conseil recommande qu'un amendement

soit fait au bill, afin que le Bureau d'Enregistrement soit fixé au dit Chef-lieu judiciaire, aussitôt que les édifices seront construits et la Loi en opération.

6 JUILLET - Thomas Lambert ecr., nommé député pour la municipalité St-Joseph avec les pouvoirs cidevant révolus au surintendant, par l'acte des municipalités et des chemins; au prix de 15 chelins par jour, y compris les frais de transport payés par les intéressés qui en auront besoin.

1858

25 JANVIER- A une assemblée spéciale du Conseil Municipal.

Il est proposé et secondé que J. O. C. Arcand, écuyer, soit nommé maire pour la municipalité de St-Joseph. (Il est accepté)

Que Jean-Baptiste Mercier soit nommé secrétaire-trésorier pour la municipalité de St-Joseph.

Que Olivier Doyon et Béjamin Vachon soient acceptés comme caution dudit secrétaire-trésorier.

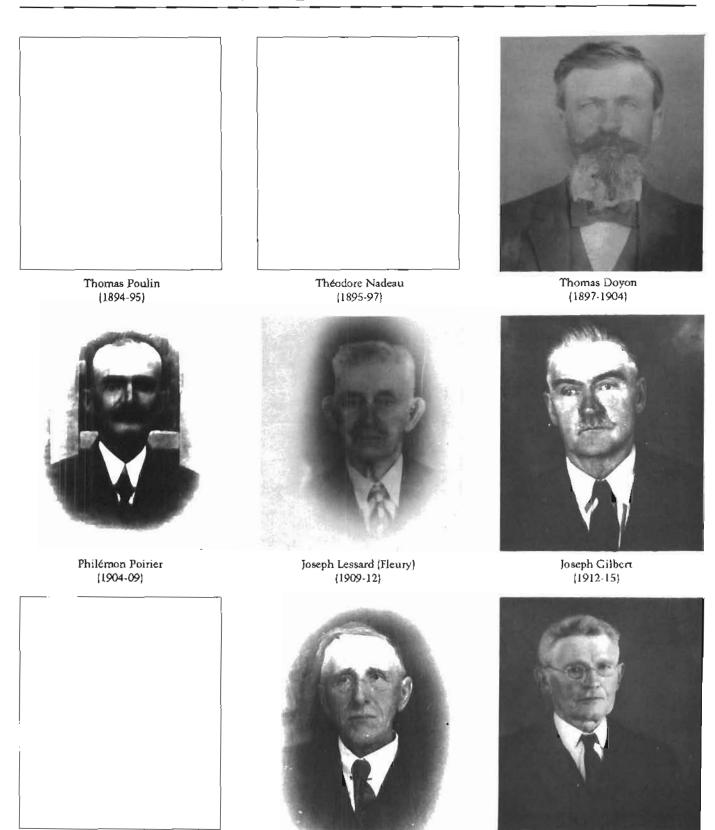
Inspecteurs: Louis Jacques, Jean Lagueux, Doris Cliche. Sous-Voyers:

Jean Cloutier Georges Doyon Béiamin Vachon Octave Bilodeau Thomas Poirier Guillaume St-Hilaire Narcisse Giguère (fs) Richard Drouin Maxime Jacques Zéphirin Turmel Ignace Turmel Jean Lessard Joseph Cloutier Albert Boulet Joseph Maheux (fils) Béjamin Dostie Richard Labé Augustin Trépanier Louis Lessard Vital Jacques Vital Paré Louis Giguère

Joseph Gagné

Abraham Poulin

Maires de Saint-Joseph Paroisse (suite)



Wilfind Lambert

(1917-19)

Ephrem Roy

(1915-17)

Saint-Joseph-de-Beauce

Joseph Cloutier (Étienne)

(1919.21)

777 ° 0 ° 0 ° 1							
<u> Mistoriane des ponts:</u>				No 8 - Pont chez Benjamin Vachon Pierre Goulet 80 \$1,000.00			
Numéros et noms des ponts Noms des propriétaires attachés à chaque pont				Abraham Lessard	80 140	\$1,000.00 \$1,700.00	\$3,900.00
				Louis Poulin	100	\$1,200.00	(32.50)
Numéros et noms des p Noms des propriétaires attachés à chaque pont							
s d e p				No 9 - Pont chez Alexis C	loutier		
d Siri	a)	té		Alexis Cloutier	90	\$700.00	
ha rog	rue (D.)	e rié	e g	Augustin Vachon et fils	240	\$2,500.00	\$4,800.00
s p	hac (a)	Valeur de que propri	is tio	Octave Bilodeau	140	\$1,600.00	(40.00)
de de	د ورو	leu ? p	to US	No 10 - Pont de l'Église			
ne Ich	Ą.ij	Va]	eur val	La Fabrique	114	\$1,200.00	
7 U	Sup. de chaque propriété (arp.)	Valeur de chaque propriété	Valeur totale et évaluation	Louis Morin	280	\$2,000.00	
		_	— 0	Alexis Morin	10 90	\$250.00 \$800.00	¢4 200 00
Côté Nord Est de la Riviè	re Chau	dière		ments morn	8	\$50.00	\$4,300.00 (35.83)
No 1 - Pont du Moulin John Calway	37	\$200.00					(55.55)
Henry Calway	120	\$600.00		No 11 - Pont chez Thoma Thomas Lambert			
Madame James Calway	64	\$600.00		Marcellin Lessard	80 80	\$1,100.00 \$1,000.00	
Samuel Calway	120	\$600.00	40 200 00	Pierre Lagueux	70	\$800.00	\$3,700.00
Jean-Thomas Taschereau Joseph Fortier	100 19	\$2,400.00 \$900.00	\$8,200.00 {70.00}	Olivier Doyon	40	\$800.00	(30.70)
Joseph Fortier	19	\$900.00	(70.00)	No. 12 Post show Issue De	nejata T	-664	
Joseph Létourneau	60	\$550.00		No 12 - Pont chez Jean-Ba Jean-Baptiste Labbé	1911ste 12 80	\$1,000.00	\$1,400.00
No. 1 - De-12-	30	\$50.00		Louis Jacques	21	\$400.00	{11.56}
Pierre Poulin Jean Gagnon	180 180	\$1,000.00 \$1,300.00					,
jean dagnon	100	\$2,000.00		No 13 - Pont chez Richard Isaïe Giguère	l Giguèr 80	re \$900.00	£1 000 00
No 2 - Pont chez Joseph P				Richard Giguère	80	\$900.00	\$1,800.00 (15.00)
Joseph Poulin	145	\$800.00		_			(20100)
Louis Létourneau Eugène Duval	160 120	\$800.00 \$700.00		No 14 - Pont chez Pierre I	_		
Jean Doyon	4	\$100.00	\$4,350.25	Pierre Lagueux Georges Leparel	74 80	\$850.00 \$800.00	\$1,650.00
Honoré Fortier	100	\$600.00	(36.25)	Georges Lepater	80	\$600.00	(13.75)
Jean Dupuis fils (finfin) Honoré Poulin	120 80	\$700.00 \$650.00		No 15 - Pont chez Antoine			
nonote routin	80	\$630.00		Antoine Labbé	180	\$1,700.00	\$1900.00
No 3 - Pont Nord-Ouest				Augustin Perron	4-1/2	\$200.00	(15.83)
Georges Dupuis	170	\$1,000.00	\$1,000.00	No 16 - Pont chez Thomas	s Lambe	ert	
			(8.34)	Thomas Lambert	160	\$1,400.00	\$2,600.00
No 4 - Pont Sud-Est de Ge	eorges D	amuis		Olivier Maheux	120	\$1,200.00	(21.64)
Gaspard Jacques	120	\$700.00		No 17 - Pont chez Léger L	essard		
Georges-Gilbert	150	£1.300.00	\$2,000,00	Léger Lessard	120	\$1,200.00	\$2,400.00
fils de Jean-Baptiste Henri Gilbert	150 120	\$1,300.00 \$1,000.00	\$3,000.00 (25.00)	Élie Lessard	120	\$1,200.00	(20.00)
		41,000.00	(20.00)	No 18 - Pont chez Jean Ma	ahen		
No 5 - Pont Chez Létourn		2000 00		Jean Maheu	90	\$800.00	\$1,400.00
Léon Létourneau Louis Létourneau	100 90	\$900.00 \$500.00	\$2,200.00	Jean Lessard	70	\$600.00	(11.63)
Jean Paré	80	\$800.00	(18.34)	No 19 - Pont chez Georges	Davian		
				Georges Doyon	160	\$1,600.00	
No 6 - Pont chez François				Élic Lessard	68	\$600.00	
David Vachon Séraphin Cloutier	100 100	\$1,000.00 \$1,400.00	\$3,400.00	N. Plante	100	\$1,100.00	\$4,700.00
Frédéric Cloutier	80	\$1,000.00	(28.24)	Léger Giguère	120	\$1,400.00	(39.16)
No			No 20 - Pont chez Louis V	No 20 - Pont chez Louis Vachon			
No 7 - Pont chez Pierre G Frédéric Cloutier	oulet 130	\$1,500.00		Louis Vachon	80	\$1,000.00	
François Cloutier	190	\$2,200.00	\$4,700.00	Narcisse Giguère	120 20	\$1,400.00 \$300.00	
François Xavier Goulet	80	\$1,000.00	(39.16)	Élic Giguère	100	\$1,100.00	
				-			

Maires de Saint-Joseph Paroisse (suite)



Augustin Lessard (Toune) (1921-25)



Irenée Lessard (1925-29)



Édouard Lessard (1929-30)



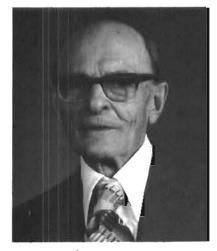
Eleusippe Poulin (1930-33)



Gédéon Doyon (1933-34)



Thomas Lagueux (1934-39)



Émile Gilbert (1939-43)



Luc Gilbert (1943-47)



Jean-Thomas Giguère (1947-49)

Étienne Cloutier	135	\$600.00		No 4 - Pont chez Abrahan	n Labhé		
Joseph Cloutier	124	\$1,350.00		Abraham Labbé	80	\$700.00	\$700.00
Joseph Poulin	260	\$3,000.00	\$12,650.00			4.00.00	(7.87)
Augustin Nadcau	85	\$1,200.00	(105.00)				(1.01)
Olivier Labbé	100	\$800.00	(100.00)	No 5 - Pont chez Louis La	LL.		
François Labbé	100	\$800.00		Louis Labbé	80	\$700.00	\$1,800.00
Charles Dupuis	100	\$1,100.00		Jean Roy	120	\$1,100.00	(15.00)
		,		Jean Roy	120	\$1,100.00	(13.00)
No 21 - Pont chez Jean V	achon			No 6 - Pont chez Jean-Bag	atiste Do	พดท	
Jean Vachon	80	\$1,000.00	\$1,000.00	Jean-Baptiste Doyon	100	\$900.00	\$900.00
			(8.33)	, can papiloto 2 o y an	100	4700.00	(7.50)
							()
No 22 - Pont chez Louis				No 7 - Pont chez Georges	Nadeau		
Louis Poulin	45	\$200.00	\$1,200.00	Georges Nadeau	122	\$1,000.00	\$2,100.00
Élie Poulin	80	\$1,000.00	(10.00)	Antoine Lambert	120	\$1,100.00	(17.50)
						-	,
No 23 - Pont chez Jean-B	lanticta (Clicho		No 8 - Pont chez Louis C	liche		
Jean-Baptiste Cliche	70	\$1,000.00	en 200 oo	Louis Cliche	120	\$1,000.00	\$2,600.00
Olivier Labbé	240	\$1,600.00	\$2,600.00	Richard Labbé	215	\$1,600.00	(21.63)
CALLET EADDO	240	\$1,000.00	(21.64)	37 0 D . I D.			
No 24 - Pont des Fermes	vendu			No 9 - Pont chez Bénoni			
Olivier Cloutier	100	\$900.00		Bénoni Caret	132	\$1,200.00	
Jean-Baptiste Labbé	80	\$1,000.00		Augustin Caret	112	\$1,000.00	2 4 2 2 2 2 2 2
Charles Cloutier	47	\$900.00		Agapit Nadeau	80	\$1,000.00	\$4,200.00
Abraham Labbé	60	\$300.00		Jean-Baptiste Nadeau	80	\$1,000.00	(35.48)
Louis Labbé	60	\$500.0	\$8,300.00	No 10 - Pont chez Jean-Ba	anticta I	abbá	
François Nadeau	120	\$1,100.00	(69.17)	Jean-Baptiste Labbé	60	\$600.00	\$1,200.00
Vital Poulin	90	\$900.00	,	Georges Caret	60	\$600.00	(10.00)
	10	\$200.00		deorges enter	CO	ΦΟ.ΟΟ.Φ	(10.00)
Georges Labbé	160	\$1,400.00		No 11 - Pont chez Jean-Ba	antiste C	liche	
	20	\$200.00		(Nord-ouest et centre)	- X - 10 10 - C		
Georges Cloutier	80	\$700.00		Jean-Baptiste Cliche	240	\$1,800.00	\$1,800.00
	15	\$200.00		•			(15.00)
No 25 Dont short Direct	T.11.7						. ,
No 25 - Pont chez Rémi : Rémi Labbé		e 700 00		No 12 - Pont chez Cliche	Sud-Est		
Ls St-Hilaire	120 90	\$700.00		Richard Cliche	120	\$1,000.00	\$1,600.00
Veuve Jean Bisson	120	\$800.00 \$1,100.00	\$4,000,00	Jean-Baptiste Cliche	120	\$600.00	(13.27)
Magloire Cloutier	120	\$1,100.00	\$4,900.00				
Louis Poulin	140	\$1,200.00	(40.83)	No 13 - Pont chez Jean-Ba			
Douis 1 Odini	140	\$1,200.00		Olivier Labbé	200	\$1,800.00	\$2,800.00
No 26 - Pont chez Vital I	Marency			Georges Jacques	120	\$1,000.00	(23.33)
Vital Morency	120	\$1,100.00		No 14 - Pont chez Jean-Ba	+:a.a.C	المادة	
,	40	\$300.00		Prosper Dupuis	120	\$900.00	
Georges Cloutier	100	\$1,000.00	\$3,500.00	Pierre Cliche	120	\$900.00	\$3,800.00
Jean Čloutier	118	\$1,100.00	(29.17)	Pierre Lambert	270	\$2,000.00	(31.63)
Ernest Jacob	144	\$2,100.00	1-7	r terre bannocre	2/0	\$2,000.00	(31.03)
		•		No 15 - Pont chez Pierre	Cliche		
				Pierre Cliche	160	\$1,200.00	
Côté Sud-Ouest de la Riv	ière Cha	udière		Augustin Roy	200	\$1,800.00	\$6,050.00
No 1 - Pont chez Élie Jac				Joseph Jacques	148	\$1,400.00	(50.40)
Élie Jacques	80	\$600.00	\$600.00	Vital Jacques	220	\$1,650.00	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
			(5.00)	•		•	
			•	No 16 - Pont chez la Vve	Noël Ro		
No 2 - Pont				Vve Noël Roy	400	\$3,200.00	
Vital Morency	60	\$600.00		Jean Roy	160	\$1,300.00	\$5,550.00
Élie Jacques	60	\$500.00	\$1,700.00	Moīse Vachon	120	\$1,050.00	(46.25)
Jean Roy	60	\$600.00	(14.17)				
				No 17 - Pont chez la Vve			00 100 11
No 3 - Pont chez André		61 700 00	61 700 00	Charles Jacques	180	\$1,800.00	\$2,600.00
André Turmel	180	\$1,700.00	\$1,700.00	Vve Noël Roy	100	\$800.00	(21.63)
			(14.17)				

Maires de Saint-Joseph Paroisse (suite)



Joseph-Donat Vachon (1949-53)



Émile Gagnon (1953-58)



Fernand Doyon (1958-61)



Léopold Jacques (1961-63)



Louis-Marie Maheu



Marcel Poulin (1977-81)



Narcisse Giguère (1981-85)



Gilles Roy (1985-)

No 18 - Pont chez Jean Per	ron					
Jean Perron	80 105	\$900.00 \$1,000.00	\$1,900.00 (15.83)			
Joseph Doyon	103	31,000.00	[15.63]			
No 19 - Pont chez Olivier Gagné						
Olivier Gagné	80	\$900.00	40.750.00			
Sylvain Lambert Sylvain Lambert	240 40	\$1,400.00 \$450.00	\$2,750.00 (22.92)			
Sylvadi Laimbert	40	\$450.00	(22.72)			
No 20 - Pont de la Petite R						
Bénoni Lessard	195	\$1,600.00				
Xavier Vachon	130 150	\$1,100.00 \$1,200.00				
Athanase Jacques Calixte Nadeau	260	\$1,600.00				
Jean Lagueux	180	\$1,300.00				
Thomas Nazaire Lagueux	160	\$1,000.00				
Ignace Tardif	160	\$1,100.00				
Louis Morin	40	\$200.00	0.7.000.00			
Alexis Morin	40	\$200.00	\$16,200.00			
Joseph Doyon Bénoni Doyon	160 160	\$1,000.00 \$900.00	(135.00)			
Elzéar Nadeau	160	\$1,100.00				
Louis Doyon	120	\$1,300.00				
Louis Lévi Tardif	70	\$800.00				
Ignace Giguère	80	\$900.00				
François Giguère	80	\$900.00				
No 21 - Pont chez Abrahar						
Abraham Poulin Louis Lessard	112 70	\$1,000.00	¢4 100 00			
Richard Lessard	220	\$700.00 \$2,400.00	\$4,100.00 (34.17)			
	220	42,100.00	(04.17)			
Débouché chez Célestin R						
Célestin Rodrigue Richard Lessard	120 45	\$1,000.00 \$200.00	¢ሳ ናለስ ሰለ			
Joseph Jacques	130	\$1,300.00	\$2,500.00 (20.83)			
joseph jacques	100	Ψ1,000.00	(20.00)			
No 22 - Pont chez Hubert						
Hubert Dostie	140 72	\$1,100.00 \$700.00				
Joseph Paré Jean Groleau	120	\$1,000.00	\$3,400.00			
Vital Poirier	60	\$600.00	(28 33)			
			,,			
No 23 - Pont chez Jean Par						
Vital Poirier Jean Paré (père)	110 90	\$1,300.00	¢2 200 00			
Olivier Roy	70	\$1,000.00 \$900.00	\$3,200.00 (26.63)			
		4,44	(20,00)			
No 24 - Pont chez Jean Par						
Olivier Poulin (Lallet)	84	\$1,000.00				
Hubert Poulin 8 Louis Grondin 8	7-1/2 7-1/2	\$1,000.00	\$4,000.00			
Olivier Poulin (mesure)	120	\$1,100.00	(33.26)			
,		/	1			
No 25 · Pont chez Jean Paré						
Évangéliste Doyon Octave Grondin	240 250	\$2,000.00	64 300 00			
Thomas Poirier	20	\$2,000.00 \$300.00	\$4,300.00 (35.83)			
T. P. F. F. C. A. L. V.	20	4500.00	100.001			

31 MAI- Acte de donation d'un terrain à la Municipalité par M. Louis Morin reconnaissant ce terrain propriété municipale.

13 JUIN - Le Conseil autorise la maire J. O. C. Arcand à signer une donation gratuite au Gouvernement pour le Palais de Justice.

3 OCTOBRE - À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la Paroisse de St-Joseph de la Beauce, il est proposé par Monsieur Honoré Fortier et secondé par Monsieur Hubert Dostie et résolu:

Qu'un chemin de front soit ouvert pour l'usage du Chef-lieu dans le District de Beauce dans ladite Paroisse et Municipalité de St-Joseph à partir de la route ou du terrain communément appelé de la Place Publique en avant de l'Eglise de St-Joseph à environ trois pieds au sud-ouest de la maison de F. S. A. Bélanger Ecr. notaire et passant sur le terrain ou emplacement dudit F. S. A. Bélanger environ quatre perches de front et sur celui d'Augustin Cliche, environ six perches de front de là en avant du site où se construit le Palais de Justice et la prison ou Chef-Lieu du District de Beauce et ayant deux arpents de front sur le terrain de Monsieur Louis Morin et se terminant audit côté sud-est dudit site. Lequel chemin sur le terrain ou emplacement dudit F. S. A. Bélanger et sur le terrain dudit Louis Morin a été donné gratuitement par les propriétaires susmentionnés pour l'usage dudit site ou Chef-Lieu et sur celui dudit Augustin Cliche avec permission de le passer sur son dit terrain sauf à être estimé par les évaluateurs actuels de la dite Municipalité qui ont été acceptés par ledit Augustin Cliche. Lesquels évaluateurs savoir, Messieurs Alexis Morin, Bénoni Doyon et Louis Jacques, seront notifiés par le Secrétaire-Trésorier par avis publique donné à la porte de l'Eglise de la dite Paroisse et affiché conformément à la Loi.

Agréé unanimement.

1862

2 JUIN - Requête demandant de tracer des passages à gué sur la rivière Chaudière, dont l'un sur la terre de M. Lévis Tardif, sud-ouest, débouchant sud-est sur la terre de M. Alexandre Vachon, J. V. Jacques; l'autre sur la terre de M. Bénoni Lessard à Zacharie, débouchant sur la terre de veuve Thomas Lambert, aujourd'hui Joseph Lessard.

1863

7 JUIN - Résolution d'emprunt de \$1,000 du gouvernement, pour venir en aide aux cultivateurs qui manquaient de grains de semence: emprunt qui n'excède pas 20% de l'évaluation, pour trente ans, payé par amortissement annuel de \$80.00.

7 SEPTEMBRE - Requête présentée par Révérend James Nelligan, curé, MM. J. O. C. Arcand, Z. Vézina, J. B. Mercier, écuyers, demandant à être reconnu comme village afin de jouir des avantages droits et privilèges des villages incorporés.

1864

18 JANVIER - Nomination de M. Séraphin Cloutier, 3e maire.

4 AVRIL - Le Conseil trace les limites du dit village St-Joseph non incorporé, prenant en considération la requête du 7 septembre 1863. Etant assuré que les deux-tiers des électeurs municipaux ont demandé l'incorporation dudit village ordonne que ces limites formeront un village du nom de Saint-Joseph, jouissant des privilèges, avantages et pouvoirs accordés aux villes et villages incorporés: savoir un terrain de 60 arpents de superficie du côté nord-est de la rivière Chaudière, passant en arrière de l'église et du terrain du Palais de Justice, lesquelles limites comprennent les bâtisses appartenant aux propriétaires dont les noms suivent: Ecore: Marcellin Lessard, Louis Jacques, Samuel Gagné, J. B. Mercier, David Bisson, Moïse Vachon; bas de l'église: Jean-Baptiste Lambert, François Lessard, Félix Legendre, écr., Jean Bélanger, Olivier Doyon, Médéric Drouin, Maison d'école, Rév. James Nelligan, salle publique, église, sacristie; en haut de l'église: J. O. C. Arcand, F. L. A. Bélanger, Elzéar Vézina, Augustin Cliche, Alexis Doyon, Octave Fortin, François Vachon et fils, Augustin Gagné, Richard Giguère, Charles Pouliot, François Cliche, Joseph Lagueux, Vital Cliche, Ben Cliche, Frs Lambert, Palais de Justice, Louis Demeuth, Vital Cliche, Zéphirin Vézina, ecr., Vital Drouin, Elzéar Veilleux, François Vachon, Benjamin Vachon, Athanase Jacques, P. J. Taschereau, ecr., Louis Morin, Alexis Morin, ecr., Vve Alexis Cloutier, Vve Provençalle, Chrisologue Goulet.

46 propriétaires - D'après l'acte municipal du Bas-Canada de 1860, le village de St-Joseph pouvait jouir des privilèges et pouvoirs suivants: les mêmes clauses que l'ordonnance de Police de Québec et Montréal. Toutes personnes déréglées et débauchées, troublant la paix publique, se trouvant

ivres et incommondant les passants inoffensifs, seront passibles d'amende ou même de prison suivant le cas, seront jugés par Juges de Paix.

1865

2 JANVIER - Jean-Baptiste Mercier, Secrétaire-Trésorier du conseil, donne avis qu'il ne peut continuer à garder la place de Secrétaire-Trésorier aux mêmes conditions n'étant pas assez payé pour l'ouvrage et le trouble qu'il a et que par conséquent le conseil est prié de nommer et choisir un autre Secrétaire-Trésorier pour la prochaine séance du conseil.

1866

22 JANVIER - Il est proposé par Monsieur David Vachon, et secondé par Monsieur Joseph Poulin:

Que Monsieur Louis Jacques soit nommé maire pour la Municipalité de St-Joseph de la Beauce.

Agréé unanimement.

5 FÉVRIER - Il est proposé par Monsieur Louis Lessard et secondé par Monsieur Olivier Roy:

Que Jean-Baptiste Mercier soit nommé Secrétaire-Trésorier et Surintendant Spécial de la Municipalité de St-Joseph, aux mêmes conditions que ci-devant.

Il est proposé par Monsieur David Vachon et secondé par Monsieur Louis Lessard:

Que les séances du Conseil Municipal de cette paroisse se tiendront à l'avenir à la demeure et résidence de Monsieur Louis Jacques, Maire.

7 MAI - Règlement adopté, obligeant chaque propriétaire du village ou occupant d'emplacements devant construire une bâtisse ou cabane avec porte, pour cabinet d'aisance, creusant dans la terre un trou de 4 pieds de profondeur, sous la bâtisse, de vider ce lieu d'aisance quand il sera requis. Amende de 50 centins par jour à quiconque refusera de s'y conformer.

5 NOVEMBRE - L'Assomption demande une route descendant à l'église entre la terre de la Fabrique et celle de M. Médéric Drouin. Requête acceptée le 3 décembre et que les frais soient payées par les intéressés.

1867

7 JANVIER - Requête exposant la négligence du traversier Narcisse Cloutier (Petit Jeannotte)

demandant d'accorder une licence à une personne compétente pour y tenir un bac.

- 4 FÉVRIER Requête ci-dessus rejetée, vu que les plaignants peuvent y mettre un autre bac. Requête du 5 novembre 1866 annulée et révoquée.
- 4 MARS Prohibition de vente de boisson en détail moindre que 3 gallons à la fois et licences prohibées.
- 10 JUIN Autre requête demandant route de l'Assomption à l'église, par le terrain de la Fabrique, entre les limites de la dite terre et celle de M. Augustin Cliche, passant devant l'église et tombant droit sur la route de l'église à la rivière. Décide le 13 juillet que cette route ne pourrait être faite qu'en 1869.

1868

- 13 JANVIER Le Conseil demande que le Bureau d'enregistrement soit transféré de St-François à Saint-Joseph.
- 20 JANVIER M. Alexis Morin, réélu maire. Le Conseil continuera à siéger chez M. Louis Jacques.
- 3 FÉVRIER- Il est résolu que Jean-Baptiste Mercier soit nommé pour remplir la charge comme cidevant de Secrétaire-Trésorier de ce Conseil et aussi la charge du Surintendant Spécial pour la Municipalité de St-Joseph de la Beauce ci-devant dévolu au Surintendant de Comté. Et que ses honoraires seront payés par tous les revenus qui reviennent et appartiennent audit Conseil de la Municipalité de St-Joseph de la Beauce, excepté l'intérêt dû sur les obligations à ce conseil sur le fond d'emprunt municipal et aussi qu'il sera payé pour tous règlements ou Procès Verbaux et visite des lieux comme Surintendant par tous les intéressés.

Que Félix Legendre, Ecr. arpenteur et François Gagné, Huissier de la Cour Supérieure, tous deux de la Paroisse de St-Joseph, soient acceptés comme caution dudit Secrétaire-Trésorier par ce Conseil.

- 6 AVRIL Les propriétaires d'emplacements demandent l'ouverture ou la prolongation de la rue, à partir du terrain du Palais de Justice jusqu'à la route du ler rang de Frampton, située entre les terres Drouin et Vachon.
- 20 MAI Conseil accepte que la rue soit de 36 pieds de largeur depuis l'emplacement de M. G. O. Taschereau jusqu'à la ligne de séparation entre les terres de M. Alexis Morin et M. Louis Morin seulement. (aujourd'hui rue Taschereau)

6 JUILLET - Plusieurs intéressés demandent que le procès-verbal de la route dite de l'église par la terre de la Fabrique soit annulé, que les travaux en soient suspendus, vu les grandes difficultés à construire cette route.

3 AOÛT - Un autre groupe d'intéressés à la route descendant de l'Assomption demandent que les travaux soient continués cet automne. Le Conseil prend en considération que les travaux soient continués, lever les corps dans la partie du cimetière où la route doit passer, préparer le bois pour clôturer, abattre les arbres pour y passer un chemin d'hiver. Dernière séance du premier régistre, le même secrétaire-trésorier a signé tous les débats dont les trois-quarts consisteraient en procès-verbaux de route, rappels et changements de routes.

7 SEPTEMBRE - Séance annulant la résolution de route descendant de l'Assomption à l'église par la terre de la Fabrique.

1869

1er MAI- Le conseil ordonne et fait le règlement suivant, savoir:

"Règlement pour prohiber la vente des liqueurs (spiritueux) alcooliques et enivrantes dans la municipalité de St-Joseph. Le et après le 1er jour de mai 1869 jusqu'au 30ième jour d'avril 1870 inclusivement la vente en détail c'est-à-dire par quantité moindre que trois gallons à la fois de toutes liqueurs spiritueuses, vineuses alcooliques et enivrantes dans les limites de la Municipalité de St-Joseph et l'émission de licences pour la dite vente en détail soient par le présent règlement prohibées. Le dit règlement ayant été proposé par M. Octave Grondin, secondé par M. Jean Tardif, est adopté unanimement."

5 JUILLET- Attendu que la route "dite de Frampton" chez Narcisse Drouin et Alexandre Vachon ne sera pas abolie.

Il est décidé que par un tirage au sort, deux

conseillers sont remplacés chaque année.

Le secrétaire-trésorier M. J. B. Mercier est engagé à condition d'avoir comme paiement, la balance d'intérêt sur les obligations dues au Conseil, après les \$48.00 payés au shérif du district.

1870

10 JANVIER- Conseillers nommés: Narcisse Drouin, Léger Giguère, Léon Roy, Séraphin Roy, Joseph Poirier, Georges Dupuis dit Gilbert, Joseph Boivin.

20 JANVIER- Joseph Poirier nommé Maire.

31 JANVIER- Nomination: Sec.-Trés.: J.-Bte Mercier. Inspecteurs de chemins et ponts: Abraham Poulin, Isaie Dulac, Thomas Lambert, Vital Drouin, Samuel Gagné, Damasse Bédard, Benjamin Vachon, Pierre Gagné, Fleury Lessard, Prosper Bisson, Georges Poulin, Joseph Turcot, Georges Labbé, Alexis Lessard, fils, Benjamin Lessard, Jean Ignace Turmel, Louis Cloutier, Paul Giguère, Richard Blanchette, Eugène Maheu, Thomas Dupuis dit Gilbert, Joseph Groleau, Pierre Giguère, Hubert Poulin, Vital Tardif, Georges Cliche, Richard Labbé, Louis Lessard, Eugène Perron, Thomas Lessard, Vital Groleau.

Inspecteurs de cours d'eau et fossés: Moyse Drouin, Augustin Roy, Jn-Bte Dupuis dit Gilbert, Louis-Lévi Tardif. Estimateurs pour la municipalité: Vital Poirier, Augustin Lessard, Isaïe Giguère.

Proposé par Narcisse Drouin. Secondé par Georges Gilbert que le sec.-trés, soit autorisé de payer la somme de quatre piastres courant à F. X. Gagné pour la signification des dits avis spéciaux.

16 MAI - La demande de M. Marcellin Lessard pour obtenir une licence de vente de boisson par troisdemiards, est refusée.

16 MAI - Re: Entretien pont de la chapelle, y obligé Augustin Cliche. La requête de Messieurs Alexis Morin et autres intéressés au pont communement appelé pont de la chapelle demandant que la repartition concernant ledit pont soit amendée pour obliger M. Augustin ou son représentant Jean Cliche, à l'entretien et réparation du dit pont.



(Source: Société du Patrimoine des Beaucerons)

En les années 1900, nos ancêtres participaient nombreux aux cérémonies religieuses ainsi qu'en font foi les voitures qu'on aperçoit.

21 SEPTEMBRE - Proposé:

1 - que la Municipalité de St-Joseph souscrive \$500.00 au fond social de la "Compagnie du chemin de lisses de Lévis Kénébec" vu que la municipalité y est intéressée par le passage de cette voie, sur les terres du premier rang nord-est de la paroisse de St-Joseph:

2 - de prendre pour \$5,000.00 de débentures

dans cette dite compagnie.

24 OCTOBRE - Refus par la majorité des électeurs de prendre des parts en actions dans la Compagnie du "Chemin de lisses Lévis Kénébec.

1871

ler AVRIL - Accepté au Conseil que soient ajoutés, à la liste électorale municipale comme propriétaires: MM. Edouard Smith Mayor, Alexandre Lindsay, Ed.-Léonce Taschereau, Hubert Perreault (indivis dans la Seigneurie de St-Joseph), M. Daniel Doran, avocat, Jos. Poirier, père, Alexis Poulin, Augustin Roy (cultivateurs), Théophile Gagné, tanneur, François Bélanger, menuisier. Comme locataires payant au dessus de \$20.00, MM. Ernest Bruneau avocat, Achille Fortin, arpenteur, Luc Bernard, menuisier. Que soient rayés comme électeurs MM. Elzéar Taschereau, J. V. Gagnon, Gaspard Gousse, Prosper Lessard, non-propriétaires.

- 4 DÉCEMBRE Ordonné et statué par règlement du Conseil, que la municipalité de la paroisse Saint-Joseph soit subdivisée en deux arrondissements de votation, pour l'élection d'un membre de la Chambre
- 1 du haut de la paroisse, de la ligne seigneuriale de St-François nord-ouest, jusqu'à la route St-Louis (chez Jean-Thomas Gagné) comprenant concession; du haut est, jusqu'à la route Narcisse Giguère avec concessions.
- 2 De la route St-Louis, J. The Gagné et de la route Narcisse Giguère comprenant le bas de la paroisse, des deux côtés de la Chaudière jusqu'à la ligne seigneuriale de Sainte-Marie.

1872

27 AOÛT - Amendements au rôle d'évaluation devant être homologué à cette session spéciale: "Que le Rév. M. A. Martel soit entré sur le dit rôle pour la terre de la Fabrique de 3 arpents sur 37 formant 111 arpents et évaluée à la somme de \$1,000.

11 NOVEMBRE - Session spéciale - Proposé par Thomas Lambert; secondé par Bernard Poulin que le dit extrait du rôle d'évaluation ayant été ce jour soumis à ce conseil et ayant été revu et examiné, les personnes suivantes soient rayées du dit extrait, n'étant pas qualifiées à agir comme grands et petits jurés, étant âgées au-dessus de soixante ans ou sourdes, savoir: MM Agapit Nadeau, Charles Jacques, Pierre Lambert, Ignace Giguère, François Giguère, Vital Paré, Anselme Cloutier, Narcisse Plante, Antoine Labbé, Isaïe Giguère, Marcellin Lessard, David Vachon, Henri Dupuis, Joseph Létourneau, Augustin Lessard, Urbain Cloutier, Louis Bisson, Gaspard Vachon, Louis Labbé et Jean-Bte Gousse.

11 NOVEMBRE - Entretien des routes des concessions détachées et formant des municipalités

séparées - qui doit payer:

Qu'entendu que par et en vertu d'anciens procès-verbaux, les contribuables de certaines concessions supérieures ont été chargés de l'entretien des routes partant des dites concessions et allant au rang inférieur;

Attendu que ces concessions ont été subséquemment détachées des anciennes municipalités et forment maintenant des municipalités

séparées;

Attendu que les contribuables de ces dites concessions, maintenant municipalités séparées, ont toujours continué en vertu des dits procès-verbaux à entretenir les dites routes jusqu'à la mise en

opération du Code Municipal;

Attendu que les articles 5, 90, et 782, du dit Code Municipal ne sont pas suffisamment explicites et n'établissent pas clairement laquelle des deux municipalités, l'ancienne ou la nouvelle, est obligée à l'entretien des dites routes que par suite les deux municipalités refusent depuis le Code ainsi que plusieurs autres qui se trouvent dans le même cas, d'entretenir les dites routes et qu'elles sont maintenant abandonnées et dans un état dangereux pour la santé publique et de nature à entraîner ces municipalités dans des procès ruineux.

Il est résolu que l'Honorable Procureur Général de cette Province soit respectueusement prié de vouloir bien faire amender les dits articles du Code Municipal de manière à établir clairement laquelle des deux municipalités est obligée à l'entretien de la dite route. Que dans l'humble opinion de ce conseil il est de toute justice que ces routes soient entretenues par les contribuables des municipalités détachées, vu que ces routes sont leur chemin de sortie et qu'aussi les anciens procès-verbaux concernant les dites routes devraient rester en vigueur. Proposé par M. Léon Paré. Secondé par M. Eugène Poulin: Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise par M. le Secrétaire-

Trésorier de ce conseil à l'Honorable Procureur Général de la Province de Québec et à M. H. Pozer, membre du Comté de Beauce.

Agréée unanimement.

J. B. Mercier, sec.- trés. du dit Conseil, Jos Poirier, Maire

3 DÉCEMBRE - Tirage au sort des conseillers sortants. Le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. J. B. Mercier, procède au tirage. Deux des sept bulletins sont marqués en noir pour désigner ceux qui doivent sortir. MM. Jean Paré et Eugène Poulin doivent sortir.

1873

7 MARS - La municipalité donne avis d'appel du règlement adopté par le conseil de comté relativement aux routes des Fermes et de Broughton. M. Vital Poulin est prié de prendre l'appel en son nom et M. Pierre Lessard donnera le cautionnement prévu par la loi et la municipalité s'engage à payer les frais que cet appel pourrait occasionner.

7 AVRIL - Requête de plusieurs paroissiens du cinquième rang du côté nord-est de la rivière Chaudière pour l'ouverture d'une route et une demande de la part de propriétaires du rang l'Assomption et du troisième rang demandant l'ouverture d'une route qui leur permettrait d'aller à la messe à la nouvelle chapelle dite des Sts-Anges.

7 JUILLET - Titres et hypothèques en faveur du conseil. Avis est donné aux propriétaires qui ont consenti des obligations en faveur de la municipalité, qui ont vendu ou échangé des terres dont ils ont donné une hypothèque en faveur de la municipalité et dont les nouveaux acquéreurs sont en possession de ces terres, de vouloir bien donner un nouveau titre et hypothèque en faveur de la municipalité.

1874

2 MARS - Proposé et accepté que M. Pierre Bélanger soit nommé auditeur des comptes du Conseil Municipal. C'est la première fois qu'on fait mention d'un auditeur.

6 JUILLET - Une requête est présentée pour demander d'amender le règlement et répartition des ponts du coté Sud-Ouest de la rivière Chaudière concernant l'entretien et réparation des travaux à faire aux dits ponts, par les intéressés au pont numéro quinze situé sur la terre de Vital Cliche fils de Pierre. Ces derniers se plaignent que la dite répartition est injuste, et demandent aussi à avoir

de l'aide pour l'entretien et la réparation du dit pont ainsi que pour les ponts voisins s'il est nécessaire.

Proposé par M. Bénoni Doyon. Secondé par M. Richard Blanchet. Il est résolu: unanimement:

Que J. B. Mercier, soit nommé Surintendant Spécial de ce conseil et qu'il soit autorisé de faire une visite des lieux où sont situés, les ponts, à partir du pont de la petite Rivière situé sur la terre de Bénoni Lessard du coté Sud-Ouest de la Rivière Chaudière à aller en descendant jusqu'au dernier pont entre la paroisse de St-Joseph et de Ste-Marie, et aussi d'en donner avis public aux intéressés suivant la loi, et de faire son rapport à ce conseil pour voir s'il serait à propos d'amender la répartition au sujet de l'entretien des dits ponts et suivant la requête qui a été présentée à ce conseil.

J. B. Mercier, sec.-trésorier, Jos. Poirier, Maire

7 SEPTEMBRE - Le Secrétaire Trésorier donne lecture de plusieurs avis publics du rapport des experts d'une nouvelle répartition concernant l'entretien des ponts publics situés du coté Sud-Ouest de la rivière Chaudière à partir du pont situé sur la terre d'Olivier Gagné à aller en descendant au dernier pont dans la paroisse de St-Joseph de la Beauce. Un grand nombre des intéressés sont présents.

Il est proposé par M. Bénoni Doyon.

Secondé par M. Thomas Poirier en amendement à la dite répartition à la demande des dits intéressés:

Que M. Richard Turmel sera obligé pour deux arpents et demi au pont No 7, à la place de Georges Labbé, et que M. Isidore Nadeau aura le pont No 2 à la place du dit Richard Turmel, et Georges Labbé soit chargé de l'entretien et réparation du pont situé sur sa terre à la place d'Isidore Nadeau, et Bénoni Caret sera tenu seul à l'entretien du pont No 9, situé sur sa terre, et déchargé pour 1 1/2 arpent des travaux à faire au pont No 15, et Augustin Caret, sera chargé au dit pont No 15, pour tout son terrain à la place du dit Bénoni Caret.

Il est aussi ordonné par la présente résolution: Qu'après avoir longtemps délibéré et examiné attentivement sur la dite répartition, qu'elle soit par les présentes homologuée dans sa forme et teneur avec les amendements ci haut mentionnés, et que tous les intéressés aux dits ponts devront faire les travaux conformément à la présente répartition et non d'après l'ancienne répartition des dits ponts, qui est abrogée par la présente.

Adopté unanimement.

1876

5 JUIN - Requête de Louis Jacques et Marcellin Lessard demandant à être déchargés de l'entretien de la Route de l'Eglise comme propriétaires d'emplacements.

7 AOÛT - Réponse à la requête de Louis Jacques et Marcellin Lessard.

Un rapport est filé et lu de la part de Thomas Lambert Ecr. Surintendant Spécial au sujet de la requête de MM. Louis Jacques et Marcellin Lessard demandant à être déchargés des travaux à faire dans la petite route de l'Eglise de la paroisse de St-Joseph.

Il est proposé par M. David Tardif.

Secondé par M. Honoré Lessard et résolu:

Que Thomas Lambert, Ecr., Surintendant Spécial, soit autorisé par ce Conseil de dresser un autre procès verbal pour amender le procès verbal concernant l'entretien de la petite route dite de l'Eglise et de la rue du palais de justice fait en date du quatrième jour de mars mil huit cent soixante et onze, dans lequel il doit statué qu'à partir et y compris Elzéar Vézina Ecr. à aller chez G. O. Taschereau Ecr. à la clôture du cimetière la dite route soit entretenue comme chemin de front par les propriétaires des emplacements touchant la dite route tant que ceux actuellement, que ceux qui en acquerront à l'avenir le long de la dite route.

Proposé par M. J. Bte Gilbert. Secondé par M. Honoré Lessard:

Que Louis Jacques, Ecuyer et Marcellin

Lessard soient à l'avenir considérés comme cultivateurs et déchargés comme propiétaires d'emplacements des travaux à faire à la dite route de l'Église, eux et leurs successeurs - Contre Denis Jacob. Adopté.

> Proposé par M. David Tardif. Secondé par M. J. B. Gilbert:

Que la dite route soit à l'avenir entretenue par les propriétaires d'emplacements concédés et non concédés à partir et y compris chez George Poulin charron, le long du chemin de l'écore jusqu'à la terre de Thomas Lambert Ecuyer, et tous les emplacements situés le long de la dite route de l'Eglise ainsi que tous les propriétaires d'emplacements qui sont bâtis ou se batiront sur la terre appartenant à Jean Cliche, y compris Nazaire Lambert et Richard Vachon qui devront être déchargés des travaux à faire à la corvée dans la rue du palais de Justice ainsi que tous les propriétaires d'emplacements à partir de la dite route de l'Eglise bâtis ailleurs qu'à l'écore sur les terres du premier rang, du coté Nord-Est de la rivière Chaudière, jusqu'à la terre de Thomas Lambert écuyer.

Que le dit procès verbal devra se faire dans le délai de trois jours. Un nouveau procès verbal est lu pour amender le procès verbal de la petite route dite de l'Eglise et de la rue du palais de Justice pour décharger MM. Ls Jacques et Marcellin Lessard de l'entretien de la dite route, et la verbaliser jusqu'à la clôture du cimetière et un avis public et certificat sont filés conformement à la loi pour l'homologation du dit procès.



1907: Attelage de boeufs conduit par Florentin Jacques. Passager: Auguste Perron.



Ephrem Lambert, premier vendeur de machines aratoires.

Il est proposé par M. Richard Blanchet.

Secondé par M. Denis Jacob.

Qu'après avoir pris communication du dit nouveau procès verbal concernant l'entretien et les travaux à faire à la dite route de l'Église et à la rue du palais de Justice et avoir mûrement délibéré approuve et homologue ledit procès verbal dans sa forme et teneur et ordonne que les frais mentionnés dudit procès verbal seront payés par Messieurs Louis Jacques et Marcellin Lessard vu l'intéret qu'ils ont d'être déchargés de l'entretien à ladite route entre les mains du Secrétaire Trésorier de ce conseil.

Proposé par M. J. Bte Gilbert. Secondé par M. David Tardif:

Que la séance de ce conseil soit ajournée à lundi le dix-huitième jour de septembre courant pour prendre en considération la répartition des ponts du coté Sud-Ouest de la rivière Chaudière.

> J. B. Mercier, Sec. Trésorier dudit conseil, Jos Poirier, Maire

1876 - Requête présentée par M. L. A. Martel, curé: Que le ruisseau descendant des terres de Joseph Morin et Jean Cliche passant dans le fond de la terre de la Fabrique, soit remis dans son ancien cours, le long de la petite route de l'église, causant des dommages sur la terre de la Fabrique. Requête refusée le 4 septembre.

1877

3 DÉCEMBRE -Une requête est présentée de la part de plusieurs charretiers demandant qu'il soit passé un règlement pour obliger tout charretier de prendre une licence de ce conseil et que toute personne qui ne sera pas licenciée ne pourra pas agir comme charretier.

Proposé par M. David Tardif.

Secondé par M. Jean Bte Gilbert et résolu:

Il est ordonné et statué par règlement du conseil municipal de la paroisse de St-Joseph de la Beauce, comme suit, savoir:

Règlement pour obliger tout charretier routier de prendre une licence de ce conseil pour l'autoriser à transporter les voyageurs dans la paroisse de St-Joseph de la Beauce.

Ier: Toute personne charretier ou routier qui transporte ou transportera des voyageurs ou autres personnes et en reçoit ou recevra paiement est tenue par le présent règlement de prendre une licence qui sera signée par le Maire et Secrétaire Trésorier de ce conseil pour l'autoriser d'agir ainsi, et toute personne qui prendra et transportera des voyageurs ou autres personnes dans cette paroisse

ou ailleurs et en recevra paiement sera passible d'une amende ou pénalité de la somme de sept piastres courant pour chaque offense commise en

contravention dudit règlement.

2e : Telle poursuite pourra être intentée par toute personne majeure en son nom particulier ou par le chef du conseil au nom de la Corporation de la paroisse de St-Joseph de la Beauce, et lorsque la dite poursuite sera faite par une autre personne que le chef du conseil, la moitié de l'amende lui appartiendra, et l'autre moitié à ce conseil, et lorsqu'elle sera faite au nom de ce conseil, toute l'amende lui appartiendra.

3e : Tout applicant pour la dite licence devra s'adresser au Secrétaire Trésorier de ce conseil et la dite licence ou permis lui sera émané ainsi qu'un numéro que chaque licencié devra avoir en payant l'honoraire de sept piastres courant, et la dite licence aura force et effet durant l'espace d'une année à compter du jour qu'elle sera octroyée, et en conséquence devra être renouvelée chaque année, et le porteur de la dite licence aura droit d'avoir une ou plusieurs voitures et un ou plusieurs chevaux ainsi que des employés.

4e : Tout charretier ou routier public licencié comme tel, domicilié dans la paroisse de St-Joseph de la Beauce, pourra transporter des effets qui proviennent de cette Municipalité ou des personnes qui viennent de toute autre municipalité locale érigée en vertu d'une loi quelconque, sans y payer d'autre licence ou de taxes municipales à raison de ce transport. Il pourra aussi, sans être tenu de prendre autre licence ou de payer d'autres taxes, transporter dans la municipalité locale où il est licencié des effets ou des personnes venant d'une autre municipalité.

5e : Il est aussi ordonné que le présent règlement prendra force et effet le premier de janvier prochain, et sera lu et publié conformément au Code Municipal de la Province de Québec, et tous les frais résultant dudit règlement seront taxés par ce conseil et payés au Secrétaire-Trésorier sur les

revenus provenant des dites licences.

1878

7 JANVIER - Démission de M. J. B. Mercier comme secrétaire-trésorier, ayant signé tous les actes aux registres depuis le 13 août 1855. Remplacé par M. Esdras Roy ayant pour cautions MM. Olivier Roy et J. Abraham Morin.

Comme auditeurs des livres de la municipalité MM. Ernest Bruneau et Daniel Doran, avo-

4 FEVRIER - La reddition de comptes de M. J. B. Mercier n'est pas acceptée.

6 MAI - Résolution passée au Conseil abolissant le don de \$48.00 au shérif; les petits jurés n'étant pas payés.

2 SEPTEMBRE - Clauses et conditions de l'engagement du secrétaire-trésorier - Proposé par M. Benjamin Groleau et secondé par M. Jean Jacques que le secrétaire-trésorier soit engagé aux clauses et conditions suivantes savoir:

1 : Le conseil donne à Joseph Doyon la charge de surintendant spécial à chaque fois qu'il y en aura

besoin.

- 2 : Tous les revenus provenant des requêtes, amendes et autres appartenant au conseil seront à l'avenir au dit Joseph Doyon excepté les intérêts dus sur les obligations à ce conseil sur le fonds d'emprunt Municipal et les revenus provenant des licences accordées aux charretiers.
- 3 : Il sera payé pour tous règlements, procèsverbaux, et visite des lieux, comme surintendant spécial par tous les intéressés.

4 : Il sera payé au dit Jos. Doyon, une piastre

pour chaque session du conseil.

- 5: Le bureau du dit conseil sera à l'avenir chez le dit Jos. Doyon mais les sessions du conseil se tiendront au lieu ordinaire.
- 6: Le dit Joseph Doyon pourra prendre tout argent à lui dû par la corporation au fur et à mesure qu'il en aura besoin.

Proposé par M. Benjamin Nadeau et secondé

par M. Jean-Bte Gilbert:

Que Messieurs Bénoni Doyon et David Tardif soient acceptés comme cautions du dit Joseph Doyon, sec.-trésorier du Conseil.

- 2 SEPTEMBRE La résignation du Maire Joseph Poirier est acceptée. (ce dernier ne s'était d'ailleurs pas présenté depuis la séance du 1er avril 1878).
- 9 SEPTEMBRE Joseph Jacques, Maire, sur proposition de Denis Jacob, secondé par Pierre Lessard. Les séances qui se tenaient chez les secrétaires, seront dorénavant tenues chez M. François Lambert dit Champagne.
- 18 OCTOBRE Une mésentente à l'occasion de la reddition des comptes de M. J. B. Mercier, secrétaire-trésorier, produite d'après l'engagement du 2 mars 1874. M. Mercier ne remettait que \$13.53 tandis que la municipalité exigeait \$95.28. Par arrangement le compte fut porté à \$27.12.

1879

3 FÉVRIER - Joseph Doyon, nouveau secrétairetrésorier - Sous la requête de M. Esdras Roy voulant tenir un magasin de liqueurs: il est résolu que le secrétaire-trésorier du Conseil écrive et soumette la chose à la Grâce de Mgr l'Archevêque: "Demandant si un conseiller municipal est d'opinion dans son âme et conscience et sur le serment d'office qu'il a dûment prêté, qu'une licence de magasin de liqueurs est nécessaire au bien spirituel et temporel, qu'il puisse être privé des sacrements de l'Église dans le cas où il voterait en faveur d'une telle licence!

3 MARS - Voici la réponse de Mgr E. A. Taschereau, Archevêque de Québec, aux Conseillers Municipaux de la paroisse de St-Joseph Beauce.

Archevêché de Québec, 8 février 1879

Monsieur Joseph Doyon Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de St-Joseph Beauce.

Monsieur,

Dans votre lettre du 6 courant, vous m'informez que le Conseil Municipal de St-Joseph de Beauce, dont vous êtes le Secrétaire-Trésorier, a résolu:

- Que dans l'opinion de ce Conseil, il ne doit pas y avoir de licence d'auberge dans cette Municipalité.
- 2: Que sur la requête de J. Esdras Roy demandant une licence dite de Magasin, la considération d'icelle soit ajournée à la prochaine séance et que dans l'intervalle, le Secrétaire-Trésorier reçoive ordre de me soumettre la question suivante: "Si un conseiller Municipal est d'opinion dans son âme et conscience, et sous le serment d'office qu'il a dûment prêté, qu'une licence de magasin de liqueurs est nécessaire pour le bien spirituel et temporel de la paroisse et puisse être privé des sacrements de l'Eglise dans le cas où il opterait pour une telle mesure?"

Je réponds: S'il s'agissait d'une question purement temporelle, c-a-d-, où ni la foi, ni la morale, ne se trouveraient intéressées, je répondrais que ce conseiller ne peut être inquiet en conscience. Mais quand il s'agit de la tempérance, il y a nécessairement une question de morale et de conscience, dont la solution dépend de bien des circonstances, dont l'appréciation doit être laissée aux pasteurs à qui Dieu a donné mission, lumière et grâce pour conduire les âmes dans le chemin du Salut. Il est malheureusement facile pour un Conseiller Municipal, comme pour tout autre homme de se faire une fausse conscience et de s'aveugler au point de croire qu'il ne va pas contre son serment d'office.

Dieu connaît le fond des coeurs et jugera en toute équité les différents motifs qui font agir en ces circonstances, motifs d'intérêts, d'amitié per-

sonnelle, de respect humain, de politique, d'inimitié, ou de jalousie envers telle ou telle personne, de popularité à acquérir ou à conserver. Tous ces motifs sont comme autant de ressorts qui font mouvoir cette âme et conscience, sans que trop souvent elle s'en rende toujours bien compte.

Dans le cas présent, le Conseil Municipal a unanimement adopté la résolution qu'il ne doit pas y avoir d'auberge dans cette municipalité. Voilà déjà une présomption assez forte que tout ce qui pourrait favoriser l'intempérance dans la Municipalité, doit être regardé comme nuisible au bien spirituel et temporel des citoyens. La même unanimité ne paraît pas avoir régné sur la question d'accorder une licence marchande, de là, la consultation qui m'est faite. Je me demande quel bien spirituel ou temporel pourrait résulter de cette licence?

Dans nos campagnes, la boisson ne fait guère autre chose que du mal, et surtout l'expression énergique de M. Mailloux, ce grand apôtre de la tempérance," une maison où l'on vend de la boisson est une porte d'enfer." S'il y a une licence marchande accordée dans St-Joseph, bien des gens qui n'auraient pas acheté de boisson en achèteront, beaucoup s'enivreront chez eux au scandale de leurs enfants, ou sur les chemins, au scandale du public; des jeunes gens contracteront la malheureuse habitude de l'ivrognerie, une quantité d'argent sortira de la paroisse, non seulement sans profit pour personne mais aussi au grand dommage de la morale publique, du bon ordre, du bonheur des familles et des individus.

Au moment de la mort, un Conseiller Municipal ne regrettera jamais d'avoir empêché de toutes ses forces de pareils malheurs; mais aussi parmi ceux qui les auront favorisés en se faisant illusion dans leur âme et conscience, il y en aura plus d'un qui regrettera amèrement de ne pas avoir suivi le conseil de son pasteur. Les raisons, qui rendent si dangereuses les licences d'auberge, militent également contre les licences marchandes, quelquefois même plus dangereuses parce qu'en détaillant la liqueur en plus grande quantité, elles exposent le malheureux acheteur à une plus forte tentation, quand une fois il se trouve en possession de ce qu'il convoite.

Maintenant je laisse aux membres du Conseil à méditer en leur âme et conscience quelques passages de la lettre pastorale que j'ai adressée sur cette matière aux paroissiens de St-Joseph le 15 janvier dernier. Dans le premier passage les Pères du Quatrième Concile de Québec invitent tous les fidèles à prier... "pour que les autorités municipales et paroissiales remplissent courageusement et fidèlement leur devoir; car elles répondront un jour

devant le Souverain Juge de tous les crimes qu'elles pourraient et devraient empêcher. Hélas! n'arrive-til pas trop souvent que les intérêts de toute une paroisse sont sacrifiés aux clameurs et aux intrigues d'un petit nombre d'amis des auberges!" L'autre extrait est tiré du mandement publié en 1875 pour la promulgation des décrets du Cinquième Concile. "Les Conseillers Municipaux et autres officiers, chargés de ce soin, auront un jour à répondre devant Dieu de la négligence et de la faiblesse qu'ils auront montrées dans l'accomplissement de leurs devoirs. Il y a péché grave à accorder les licences là où elles ne sont pas nécessaires, là où elles peuvent augmenter un désordre qui produit la ruine des âmes et des corps. " Enfin je termine par ce passage de la dite lettre du 15 janvier dernier: "Nous avons la confiance que vous seconderez les efforts de votre pasteur pour empêcher ce grand malheur et que les bons citoyens et les bons catholiques sincèrement amis de leur pays et de leur religion se feront un devoir de résister courageusement aux clameurs de quelques personnes intéressées à un commerce que le corps et l'âme de ceux que cette malheureuse passion de l'intempérance entraîne à de si funestes et si déshonorants excès".

La consultation qui m'a été faite par votre entremise, Monsieur le Secrétaire-Trésorier, augmente ma confiance en me prouvant que les membres du Conseil ont bien compris cette parole de mon mandement, à savoir que dans cette matière de la tempérance, " il y a péril de tous côtés et que celui qui veut faire son salut doit être toujours dans la crainte". Je prie Notre Seigneur de vous bénir ainsi que toutes vos familles.

(Signé) E. A. Taschereau, Arch. de Québec. Joseph Jacques, maire. Attesté Joseph Doyon, Sec.- Trésorier.

Et l'on se soumit. La requête de M. Esdras Roy fut rejetée.

7 NOVEMBRE - M. Benjamin Roy, fils d'Olivier - ce M. Olivier Roy fut le premier à se creuser des troncs d'arbre pour faire des tuyaux pour l'eau - demande un permis de creuser des tranchées, pour y construire un aqueduc, à l'usage des familles aussi un service public, en cas d'incendie. Accordée.

1er DÉCEMBRE - Résolution passée: que chaque propriétaire doive passer la gratte dans son chemin.

2 FÉVRIER - M. Joseph Morin nommé huitième maire.

ler MARS - Un règlement est passé pour prohiber la vente de liqueurs dans la municipalité de St-Joseph de Beauce, le ou après le ter jour de mai 1880 jusqu'au 31ème jour d'avril 1881; la vente de liqueurs spiritueuses, fermentées, enivrantes ainsi que l'émission des licences pour la vente des liqueurs susmentionnées, sont par la présente prohibées dans toute la municipalité de Saint-Joseph de Beauce.

5 MARS - Règlement obligeant tout propriétaire ou occupant d'emplacement, dans la limite du village, à construire des lieux d'aisance avec porte, creusant 4 pieds de profondeur; obligation aussi de vider ces latrines quand nécessaire et d'enterrer détritus et restes d'animaux. Ordre aux résidents le long de la rue du Palais de Justice de réparer et entretenir le trottoir qui existe.

1881

7 FÉVRIER- M. Thomas Lessard, nommé maire. (9eme). M. Jean-Baptiste Mercier nommé de nouveau secrétaire-trésorier.

7 NOVEMBRE - Demande d'ouverture d'une rue depuis l'église descendant jusqu'à la gare du Québec Central, rue reconnue nécessaire; les intéressés demandent en échange d'être déchargés de l'entretien de la petite route de l'église d'après le procès verbal du 4 mars 1871.

5 DÉCEMBRE - La vente du pain est réglementée -Qu'un règlement soit passé par ce conseil pour déterminer le poids et la qualité du pain vendu ou offert en vente dans la municipalité de la paroisse de St-Joseph de la Beauce. Il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit savoir:

Qu'aucun boulanger dans les limites de la municipalité de la paroisse de St-Joseph de la Beauce ne pourra vendre ou offrir en vente tout pain fait par lui à moins que le dit pain pèsera au moins six livres et le demi-pain trois livres et qu'il sera fait avec de la bonne farine de blé et que M. J. B. Mercier, Secrétaire-Trésorier de ce conseil, soit autorisé à confisquer au profit des pauvres de cette municipalité tout pain offert en vente ou vendu en contravention au présent règlement et qu'à cette fin le dit J. B. Mercier est autorisé à visiter et à examiner toute boutique de boulanger dans les limites de cette municipalité pour constater si le présent règlement est exécuté. Adopté unanimement.

3 JANVIER - Revision de la division électorale en deux arrondissements, adoptée le 4 décembre 1871. Que la section de la route Narcisse Giguère jusqu'à la terre de Ephrem Lambert tombe dans la section nord-ouest.

2 OCTOBRE - Après avis publiés, aucune objection n'est faite contre procès-verbal reconnaissant la rue de 27 pieds de largeur depuis la petite route de l'église jusqu'à la gare du Québec Central passant sur les terres de MM. Marcelin Lessard, Louis Jacques, Olivier Doyon, Narcisse Drouin, de la Fabrique, verbalisant aussi, route sur la terre de M. Marcelin Lessard, descendant vers la rivière. Il est ordonné par le Conseil que les frais de l'expropriation du terrain, de ceux qui ne l'ont pas donné gratuitement, soient payés par tous les intéressés suivant la répartition. Intéressés déchargés de l'entretien de la petite route de l'église.

6 NOVEMBRE - Entretien d'une part de route - La municipalité oblige M. F. X. Vachon à l'entretien d'une part de un arpent et quart du chemin St-Louis (route des Fermes).

1883

5 MARS - Séances du conseil au Palais de Justice à l'avenir - Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de l'hon. J. Blanchet, Secrétaire Provincial, informant ce conseil que permission a été donnée par le Gouvernement de tenir les séances du dit conseil au palais de Justice dans la chambre des Jurés suivant la demande qui a été faite.

1884

21 JANVIER - M. Nazaire Lambert marchand, 10e maire. Désormais les réunions du Conseil seront tenues au Palais de Justice, dans la salle des jurés.

7 AVRIL - Suite à une lettre reçue de J.-A. Archambault, écuyer, sec.-trés. du Québec Central, informant que la compagnie veut installer ses ateliers à la Jonction de Beauce, il est proposé par Louis Labbé, secondé par Cyrille Giguère:

Que ce conseil n'est pas disposé à faire aucune offre à la compagnie du Québec Central dans le cas où elle mettrait ses ateliers ou workshops à la Jonction de Beauce; mais dans le cas où ladite compagnie serait disposée à mettre ses ateliers dans le village de St-Joseph de Beauce ou près dudit village, que ce conseil croit qu'une bonne aide serait donnée, soit en argent ou autrement, vu que cela serait dans l'intérêt de toute la paroisse.

1885

7 DÉCEMBRE - Résolution élevant une protestation et condamnant la conduite du gouvernement pour l'exécution de Louis Riel, acte injuste, impolitique, inhumain et barbare, n'ayant d'autre raison que de donner satisfaction aux Orangistes; il n'est plus loi de punir de mort des offenses politiques.

1887

6 JUIN- Requête présentée par M. Linière Taschereau avocat, et autres, demandant l'ouverture d'une route partant du village, longeant le terrain du Palais de Justice, montant sur la terre de M. Vital Cliche, jusqu'au chemin de la route dite Assomption, située sur les terres de MM. Narcisse Drouin et Vital Jacques. Requête refusée le 11 juillet: la majorité des intéressés signent contre.

15 AOÛT - La même requête du 6 juin en appel au Conseil de Comté: longues délibérations sur le sujet soit au Conseil de St-Joseph et au Conseil de Comté.

1888

4 FÉVRIER - Proposé et accepté que le Québec Central sera exempté de taxes, sur le terrain occupé par la construction d'usines, dans la paroisse St-Joseph cela pour vingt-cinq ans.

6 FÉVRIER - Amendement du procès-verbal fait par M. d'Estimauville, grand voyer, au sujet de la route Drouin-Jacques; homologation du nouveau procès-verbal acceptant la route sur la terre de Vital Cliche. Terrains de M. Vital Cliche et M. François Vachon expropriés; travaux de la dite route, entrepris par M. Thomas Dostie (à Hubert) en date du 22 novembre au montant de \$100.00.

3 JUILLET - Projet de taxation (premières taxes) sur biens imposables et répartition sur le rôle d'évaluation, pour payer des dettes accumulées depuis le 15 janvier 1883, au montant de \$1,500.00 comprenant des jugements rendus contre la Corporation, dépenses pour entretien de route, balance due au Gouvernement par emprunt municipal, pension d'un aliéné, F. Dulac à St-Michel-Archange. Longues délibérations au sujet de la route "des Fermes" et au sujet du démembrement de St-Joseph au profit de la paroisse de St-Frédéric.

1889

4 NOVEMBRE - Élargissement de la rue allant à la gare. Payable par répartition sur les intéressés.

ÉTAT DE COMPTES

En caisse:

	RECETTES	DÉPENSES
1880	61.00	61.00
1881	246.23	247.25
1882	111.30	102.27
1883	246.53	250.69
1885	124.14	97.61
1886	313.09	417.13
1887	755.02	755.34
1888	1232.83	1232.83
1889	1181.53	1045.63

Jean-Baptiste Mercier fut secrétaire de la municipalité de St-Joseph du 13 août 1855 au 4 janvier 1878; il reprit la charge du 7 février 1881 au 3 février 1890. IL occupa donc le poste de secrétaire durant 32 ans.

136.90

REGISTRES CONJOINTS PAROISSE ET VILLAGE

3 OCTOBRE - Proclamation du Procureur général M. Arthur Turcotte.

En réponse à la requête faite au Conseil du Comté, demandant, qu'un territoire, situé dans la "Municipalité de la paroisse de St-Joseph, Beauce" territoire n'excédant pas soixante arpents de superficie, sur douze arpents de longueur, interceptant la route dite de Frampton, contenant au moins quarante maisons habitées;

Que ce territoire soit détaché de la municipalité de la paroisse St-Joseph de la Beauce. Par les présentes Lettres patentes, sous le sceau de la Province de Québec, nous constituons, érigeons et déclarons la "Municipalité du Village de St-Joseph" conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec; proclamation signée par l'honorable Auguste Réal Angers, lieutenant-gouverneur, à l'Hôtel du gouvernement. Publiée le 12 octobre 1889.

Avis public, par M. Louis Paradis, préfet du Comté, annonçant une assemblée des électeurs municipaux, au Palais de Justice du village St-Joseph, à l'effet de procéder à l'élection de sept conseillers municipaux pour la nouvelle municipalité "Village de St-Joseph".

Donné à St-Sébastien d'Aylmer le 19 oct. 1889.

Avis affiché à la porte principale de l'église, à la fromagerie du village, et lu sur le perron de l'église à l'issue de l'office divin le 27 octobre.

Distrue de Dubin (Minimpolité du village Listral de Beaux C de te Loseph de la Beaux A Messeus Bephine Verine Livere Thebergo Loreph Locques Voreische Drowing Ligide Linoid Thomas Porden it Vital Lorgies' Goncellers -Mersieur. Avis spicial vous est pay les présentes donne par Lean Baptiste Kerlier President de l'élection domicilie en le village de To Torephale la Beone que a une ouemble publique dos Electerias municiporese du vollage de Lo Loseph de la Beauce tenue le quotreme pour de novembre courque, at diement convoques par Lorus Pora dis Ecurer Priget du levente de Brauce que vores over eté dament eles con relles municipous pour la nouvelle municipalité du village de 72 Loreph de la Beauce et ovis speud vous est auri donne que la primere assemble de votre rousel dera terme lunde le inzieme jour de novembre aussi con ront a dischure de l'ovont mide ou palais de Listere en le de Tollage de Te Loseph de la Beorue pour nommer et else le mone de votre municipalité Donne en la pholoage de Te Loseph de la Beauce le 5 Novembre 1889. JeB Mercie -Vraise while

I. B. Kenin

NAISSANCE D'UN VILLAGE - Nous avons lu précédemment que la nouvelle municipalité du Village de St-Joseph est le fruit d'une proclamation du procureur général de la Province de Québec, le 12 octobre 1889. Cette proclamation a créé des problèmes que les municipalités ont travaillé à solutionner.

Le 5 mai 1890, une résolution du conseil de la paroisse autorise le secrétaire-trésorier à prêter, pour une période de 8 jours, les procès-verbaux et les documents d'archives du conseil municipal de la municipalité de la paroisse et qui concernent exclusivement les contribuables du village de St-Joseph.

A cette même séance le conseil de la paroisse propose la formation d'un comité pour établir le montant de la dette commune des deux municipalités et faire rapport à ce conseil.

LE PONT DE FER - Le problème des communications entre les deux rives de la rivière Chaudière se posait déjà en 1890. Ce projet de la construction d'un pont a duré tout près de dix-huit ans avant de se réaliser.

4 NOVEMBRE - Nomination des conseillers MM. Zéphirin Vézina, Sévère Théberge, Joseph Jacques, Narcisse Drouin à Médéric, Lucide Lessard, Thomas Poulin, Vital Jacques à l'unanimité.

Signé J. B. Mercier, président de l'élection

11 NOVEMBRE - Première assemblée du Conseil du Village, au Palais de Justice, pour nomination du maire. Sévère Théberge, président de l'assemblée. Les sept conseillers élus sont assermentés par le juge de paix, M. Joseph Morin.

Il fut unanimement résolu que M. Zéphirin

Vézina soit élu maire et prête alors serment.

M. Auguste Chassé présente au Conseil une application pour la charge de secrétaire-trésorier de ce conseil.

- 21 NOVEMBRE Proposé et adopté unanimement que le secrétaire ait un salaire annuel de \$25.00 plus 5% sur toutes sommes perçues, aussi honoraire de \$1.00 sur chaque requête et contre-requête, sur chaque procès-verbal. Le cautionnement donné par le secrétaire-trésorier est fixé à \$500.00.
- 2 DÉCEMBRE Résolu que le Conseil Village (C-V) payera \$3.00 au geôlier M. Joseph Groleau pour entretien annuel de la salle du conseil. Que deux conseillers sortiront par tirage au sort. Lecture donnée par le maire d'une résolution adoptée par le Conseil de la Paroisse (C.P.) première mention au sujet de la construction d'un pont de fer sur la

rivière Chaudière entre les deux municipalités; pont reconnu d'une extrême importance. Entente entre les deux municipalités pour prendre toutes les mesures que les municipalités conjointes adoptent, à savoir, quelle aide sera accordée par le Gouvernement.

1890

7 JANVIER - Rôle d'évaluation adoptée et répartition prise en considération

- Projette que toutes personnes troublant la paix publique dans les rues du Village seront arrêtées et punies suivant la loi. - Défense de glisser dans les rues.

 Que les personnes conduisant des chevaux dans les rues du village soient soumises à un règle-

ment afin d'éviter des accidents.

- 3 FÉVRIER Nécessité de prélever une somme de \$200.00 pour payer les dépenses de l'année par l'imposition d'une taxe sur bien-fonds imposables; que marchands et charretiers non propriétaires devront payer une licence.
- 22 FÉVRIER Lettre du Département des Travaux publics aux municipalités conjointes Paroisse et Village: en réponse par l'ingénieur directeur des ponts en fer. Conditions du Gouvernement: seront aux frais des municipalités conjointes, des supports en maçonnerie destinés à recevoir le tablier métallique, payant au gouvernement le prix d'un tablier en bois, conditions auxquelles est subordonnée l'allocation d'une subvention.
- 8 AVRIL Règlement adopté: prélever une taxe de deux centins par piastre sur le montant du loyer de tout locataire dans la limite du village.

VILLAGE - 1er SEPTEMBRE - La municipalité du village a pris en considération les conditions du gouvernement quant à la construction d'un pont en fer sur la rivière Chaudière, malgré que la municipalité de la paroisse est plus intéressée à cette construction, elle ne l'a pas encore prise en considération.

PAROISSE - Résolution du conseil de la paroisse:

1- attendu que ce dit conseil était endetté du montant excédant \$1200.00 lorsque le village en fut détaché pour former une municipalité distincte, et que figuraient et figurent encore les montants suivants: \$355.75 dus au Gouvernement provincial pour l'entretien de deux aliénés et \$225.00 dus au fond d'emprunt municipal; qu'il soit entendu que le conseil du village soit obligé de payer sa part

suivant la loi dans ces deux dites sommes lorsque le gouvernement en fera la demande;

2- que le conseil du village doit payer \$700.00 pour la dette commune. Ces items sont acceptés par le conseil du village.

VILLAGE - M. Pierre Légaré nommé auditeur des livres de la municipalité.

Lettre de l'honorable secrétaire de la Province en réponse à une requête présentée à son honneur le Lieutenant-Gouverneur: que toutes publications et avis soient publiés en français et en anglais.

1er DÉCEMBRE - Requête présentée de nouveau demandant que avis et résolutions soient publiés en français seulement.

1891

Élections de conseillers dans les deux conseils deux proposés remplaçant les sortants de charge; alors résolu et accepté que des polls soient tenus avec enregistrement des votes (genre employé pour la première fois).

P. - M. Joseph Morin réélu maire, ayant une terre dans la paroisse.

V. - M. Zéphirin Vézina réélu unanimement.

18 FÉVRIER - M. Z. Vézina donne sa démission comme maire du village.

25 FÉVRIER - M. Linière Taschereau nommé maire du village.

1er AVRIL - Offrande de remerciements adressés à l'honorable Charles Langelier, secrétaire de la Province et à l'honorable Jean Blanchet, député du comté au provincial pour l'envoi de Codes municipaux.

- 6 AVRIL P. Demande adressée au Québec Central, concernant l'emploi d'un char à bras (hand car), pour transporter les malles depuis Beauce-Jonction à St-François, pendant la crue des eaux quand les trains en sont empêchés.
- 4 MAI V. Le conseil tiendra ses séances chez M. Jean Cliche, moyennant \$6.00 pour entretien du local.
- 1 JUIN Que tout propriétaire n'ayant pas de puits sur sa propriété soit obligé de se munir de quarts contenant pas moins de dix seaux d'eau, que ces quarts soient remplis d'eau afin de prévenir les accidents par le feu, cela du ler de juin jusqu'au ler novembre de chaque année sous peine d'amende.

3 AOÛT - Décision de construire des trottoirs depuis le terrain du Palais de Justice, qui en possède, jusqu'à l'église.

1892

- 4 JANVIER Reddition des comptes de l'année 1891. Dépenses \$123.64. Recettes \$146.70. Balance en caisse \$23.06. Approuvé par le conseil.
- 4 AVRIL P. M. Joseph Poirier résigne comme secrétaire-trésorier, il est remplacé par M. William Lessard avec \$31.00 de salaire annuel.
- 4 AVRIL P. UN BUREAU D'HYGIÈNE SOULÈVE UNE FORTE OPPOSITION - Une circulaire du Conseil d'Hygiène de la province soulève une très vive opposition tant chez les citoyens que chez les conseillers. On est d'avis d'accepter l'utilité de ce service dans les cas de maladies contagieuses. Pour le reste, c'est de la foutaise. A plusieurs reprises aux assemblées du conseil on revient sur le sujet. On finit tout de même par avaler la pilule, si amère soit-elle. A la séance du 9 mai une proposition faite par François Grondin et secondée par Alfred Roy nomme Florian Lessard, Charles Gilbert et Augustin Lessard (Léger) membres du bureau d'hygiène de la municipalité de la paroisse de St-Joseph conformément à l'article 3063, des Statuts refondus de la province de Québec, et qu'avis soit donné de leurs nominations au bureau d'hygiène et que copie de cette résolution soit donnée aux avocats dudit bureau.

10 MAI V. - Adopté que chaque propriétaire, depuis la route de l'église, jusqu'à la route de la gare, devra construire un trottoir de 33 pouces de largeur par 2 pouces d'épaisseur, du côté nord-est de la rue principale et que les propriétaires du côté sud-ouest de la rue qui n'auront pas de trottoirs devront partager les dépenses des dits trottoirs avec les propriétaires du côté nord-est.

6 JUIN - Adopté que les séances du conseil se tiendront à la chambre des jurés, au Palais de Justice.

Avis à M. Vénérend Roy, propriétaire d'un des aqueducs du village, afin qu'il voie à nettoyer la citerne de son aqueduc et à la couvrir convenablement.

1893

20 JANVIER V. - Reddition des comptes de l'année 1892. Dépenses \$77.36. Recettes \$92.46. En caisse \$15.10. \$21.11 à être collectés.

- 6 FÉVRIER V. Démission de M. Linière Taschereau comme maire et de M. A. Chassé comme secrétaire-trésorier. M. Joseph Lambert est nommé secrétaire-trésorier: salaire \$30.00.
- 18 FÉVRIER V. M. Ephrem Lambert nommé maire.
- 4 AVRIL Dépenses \$75.00. Imposition d'une taxe pour payer cette dette.
- 3 JUILLET Continuation de la rue du dépôt, règlement statué: la rue changera de direction passant entre les emplacements de MM. Honoré Fortier et Thomas Simard pour continuer changeant encore de direction par une équerre vers le nord-est jusqu'à la terre de M. Ephrem Lambert.

1894

- 13 JANVIER M. Auguste Chassé nommé maire, remplaçant M. Ephrem Lambert.
- P 5 FÉVRIER M. Thomas Poulin maire, remplaçant M. Joseph Morin, maire depuis 1888. Salaire du secrétaire-trésorier relevé à \$50.00.
- V 26 FÉVRIER M. Vital Nadeau nommé secrétaire-trésorier remplaçant feu Joseph Lambert. Le conseil vote des condoléances à la famille de feu Joseph Lambert.

Comptes pour l'année 1893 - Dépenses: \$242.10. Recettes: \$248.38. En caisse: \$6.28 plus

balances à être collectées: \$49.80.

7 MAI - Accorde les certificats requis par la loi des licences de Québec à MM. Adolphe Lessard, Louis Jacques, Philéas Dostie pour tenir des hôtels de tempérance. Les requérants présentent chacun deux cautions.

1895

- 7 JANVIER Comptes pour l'année 1894: Dépenses: \$108.74. Recettes: \$130.81. En caisse: \$22.07; en collection: \$8.41.
- 4 PÉVRIER M. Théodore Nadeau, est nommé maire de la paroisse.
- 7 OCTOBRE Demande de verbalisation d'une rue partant de l'emplacement de Auguste Pacaud, se continuant vers sud-est, avec descentes de la grande rue, aujourd'hui rue du Moulin.

Produit des comptes année 1895: Dépenses: \$126.74. Recettes: \$139.29. En caisse: \$12.55 plus

arrérages dus: \$5.58.

1896

21 MARS - A la liste des électeurs et contribuables, sont ajoutés MM. David Doyon, Tancrède Poirier, Dr H.-S. Béland, Dr A. Nadeau.

Compte pour l'année 1896 comme suit: Dépenses: \$146.79. Recettes: \$165.63. En caisse: \$18.84. Arrérages dus: \$21.65.

5 AVRIL - La Compagnie de Téléphone de Beauce a résolu de relier les diverses paroisses du comté de Beauce par une ligne téléphonique. Elle aura le droit exclusif de construire ses lignes, le long, en travers, au-dessus des chemins publics, rues, ponts, cours d'eau, situés dans la municipalité du Village dans ses limites, sans toutefois entraver la circulation publique.

MAI - Docteur H. S. Béland, élu député.

13 NOVEMBRE V. - Conseil accorde à M. Horace Talbot, ferblantier, et à M. Evangéliste Gagné, marchand, la construction d'un aqueduc partant de chez Madame Vital Jacques (à Charlette) pour traverser le village à ses différents endroits, y creuser les tranchées nécessaires pour la construction et réparation s'il y a lieu; donnant pour cautionnement \$3,000.00 comme garanti.

1898

- 10 JANVIER P. Maire, M. Thomas Doyon, remplaçant M. Théodore Nadeau, et secrétaire-trésorier, M. William Lessard. Séances du Conseil se font au Palais de Justice.
- 13 JANVIER V: M. le Dr H. S. Béland nommé maire, remplaçant M. Auguste Chassé.
- 4 AVRIL Dépenses pour l'année courante: \$125. Imposition de taxe pour paiement.
- 6 JUIN P. La municipalité endettée de \$2,033.89 n'ayant aucun revenu s'autorise d'une répartition sur le rôle d'évaluation.

1899

- 21 JANVIER V: M. Georges Garneau, maire, remplaçant Dr. H. S. Béland, démissionnaire.
- 4 MARS Règlement imposant licences aux commerçants extérieurs de la municipalité du village: \$25.00, d'un premier mai à l'autre. Pour chaque

magasin de liqueurs spiritueuses de gros, licence de \$20.00.

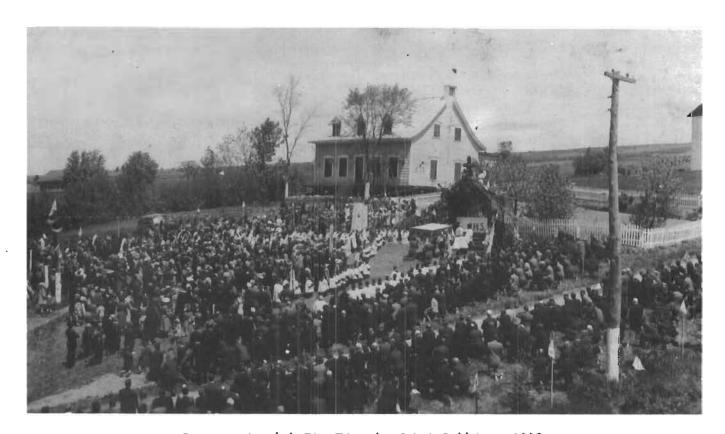
3 JUILLET - M. le Dr Ephrem Lessard demande aux conseils de la paroisse et du village la permission de construire une ligne téléphonique depuis le village de St-Joseph jusqu'à la paroisse St-Odilon de Cranbourne. Permission accordée, tenant le Dr Lessard responsable de tout dommage présent et à venir.

3 JUILLET P. - M. Gosselin, notaire, se présente au conseil demandant pour M. N. P. Tanguay la permission de faire une voie d'évitement (siding).

Proposé par M. Philias Lessard. Secondé par M. Thomas Gilbert et résolu:

Le conseil de la dite paroisse de St-Joseph accorde à M. N. P. Tanguay, marchand de bois de Weedon, la permission de construire une (siding) voie d'évitement, partant de la ligne du chemin de fer du Québec Central à aller au moulin à M. Poulin et Marcoux et Reved, M. Breton sur l'île Mainville en traversant le chemin du côté Nord de la R. C., se conformant aux lois et règlements des chemins de fer, mais à la condition expresse qu'à défaut de l'entretien de la dite (siding) voie d'évitement vis-à-vis du chemin à la satisfaction du dit conseil et au cas d'abandon d'affaire par le dit N. P. Tanguay, le conseil aura le droit de faire enlever la dite (siding) voie d'évitement aux frais et dépens du dit N. P. Tanguay et cela pour l'espace de quatre ans et demi.

6 NOVEMBRE - M. Auguste Perron, marchand, nommé secrétaire-trésorier, remplaçant M. Vital Nadeau. Ses cautions \$200.00: MM. Alfred Roy, tailleur, et Eustache Giguère.



La procession de la Fête-Dieu chez Irénée Labbé vers 1930

1900

- 5 MARS V.: Dépenses de l'année précédente: \$135.00.
- 8 JANVIER Paiement de \$100.00 au Conseil de Comté pour sa part de taxe.
- 5 MAI P.: M. Alphonse Tardif nommé auditeur des livres de la municipalité de la paroisse.
- 7 MAI V.: Sollicitation auprès du député, M. Séverin Béland, pour obtention d'un bonus pour compenser les grands dommages occasionnés par l'eau dans ladite municipalité.
- 3 DÉCEMBRE Fermeture de la vieille route dite de Frampton à la circulation publique, depuis l'extrémité du village jusqu'à l'Assomption.

1901

- 4 FÉVRIER V. M. Clotaire Lessard, nommé maire, remplaçant M. Georges Garneau.
- 1er AVRIL Dépenses de l'année \$175.00. Amendement du règlement de taxes aux embouteilleurs. Pour le résident dans le village, la licence est de \$10.00; pour celui demeurant à l'extérieur, licence de \$25.00.
- 6 MAI P.: La Corporation décide une cotisation pour l'achat d'une machine à chemin moyennant approbation par le gouvernement.
- 4 NOVEMBRE MM. Thomas Nadeau, Eugène Cloutier, Cyrille Labbé, Joseph Cloutier, feront partie de la municipalité de la paroisse l'Enfant-Jésus.

1902

- 7 JANVIER V. Demande de M. Hains de passer une résolution permettant à la Cie Hydraulique de poser ses poteaux et fils dans la dite municipalité.
- P. Même demande à la municipalité de Saint-Joseph; mais que si le chemin public venait à changer de place, la dite compagnie sera obligée de transporter ses poteaux à ses frais au nouveau chemin public.
- 7 JANVIER V. Règlement de vaccination: toute personne vaccinée depuis sept ans est obligée de se faire vacciner: pouvant produire un certificat de médecin quand requis par l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale.

- 13 AVRIL Dépenses de l'année: \$160.00.
- 5 MAI Le Dr S. Béland, député du comté de Beauce, au nom de plusieurs contribuables, soumet verbalement au Conseil le redressement de la rue du dépôt. Motion renvoyée au 12 mai.
- 12 MAI Règlement pour les bonnes moeurs:
- 1- Défendu à toutes personnes, les jurements et discours obscènes et blasphématoires, dans les places publiques, les chemins, dans les environs et limites de la municipalité;
- 2- De se baigner dans les eaux publiques de la rivière Chaudière près des chemins publics;
- 3- Défendu aux enfants ou apprentis de fréquenter les hôtels, restaurants et boutiques où sont vendues les liqueurs enivrantes, dans la municipalité; les trois item sous peine de \$20.00 d'amende;
- 4- Celui qui fera malicieusement jurer Alphonse Poulin (idiot) sera puni de la même manière.
- 6 SEPTEMBRE V.: Défense de construire le long des rues principales du village, abattoirs, tanneries ou autre manufacture jetant des miasmes.
- 10 NOVEMBRE 1902 P. Le docteur Béland offre au conseil la proposition de faire la vaccination pour rien, si la municipalité lui fournit le vaccin. Son offre est acceptée.

Il est proposé par Denis Poulin, secondé par Joseph Poirier que le secrétaire soit autorisé à faire venir du vaccin au nom de la municipalité pour faire une vaccination gratuite pendant une semaine.

1903

- 6 AVRIL Dépenses de l'année précédente: \$158.00 Règlement amendé Chaque embouteilleur résidant dans la municipalité doit obtenir une licence de \$20.00; embouteilleur de l'extérieur devra prendre licence de vente: \$40.00.
- 7 NOVEMBRE P. Clothaire Lessard, maire du village, soumet au conseil les conventions prises entre le village et M. Joseph Gagné {Jos à Belonne} au sujet de son pont sur la rivière Chaudière, comme suit:
- Pour une voiture du 1er mai au 1er novembre: 10 cts sur bac; pour piétons: 02 cents; du 1er novembre au 30 avril: 25 cents pour une voiture, pour piéton: 04 cts sur bac ou berges; le tout aller et retour.

5 AVRIL V. - Dépenses de l'année fiscale: \$278.00, dont \$100.00 pour redressement de la rue du presbytère à la rue du dépôt; Narcisse Drouin, sa maison traversa la rue, Alfred Bourret recula la sienne: \$30.00; frais d'arpentage: \$200.00, sur compte de l'année suivante; frais à M. Narcisse Drouin: \$100.00 sur finances de 1905.

V. - Le redressement de la rue aura coûté \$430.00.

7 MARS - Proposé par Joseph Nadeau. Secondé par Charles Drouin et résolu:

- Qu'à l'avenir, il ne soit vendu dans la municipalité de la paroisse aucune boisson enivrante alcoolique. Ordre est donné au sec.-trés. de dresser un règlement basé sur la présente résolution.

6 SEPTEMBRE- Le sec.-trés. donne lecture au conseil d'une lettre venant de M. le maire Thomas Doyon, offrant au conseil sa démission comme membre du conseil et le priant de l'accepter. -Accepté.

Joseph Maheu nommé pro-maire.

5 DÉCEMBRE P. - M. Philémon Poirier a été nommé maire en remplacement de M. Thomas Doyon.

1er AOÛT - Le conseil de la paroisse proteste contre l'immixion du conseil de comté dans les affaires locales. Il proteste contre les efforts du conseil de comté pour enlever au conseil local le contrôle du chemin de front du premier rang nord-est, à partir de l'Enfant-Jésus, à venir au village de St-Joseph, sans que ce changement ait d'abord été demandé par les conseils locaux intéressés.

1905

6 FÉVRIER V. - M. Ulric Talbot nommé maire, remplaçant M. Clotaire Lessard.

6 MARS - Règlement établissant des licences à tous les marchands, épiciers, métiers en boutique, colporteurs ou marchands extérieurs.

20 MARS P. - Taxe imposée aux colporteurs.

17 AVRIL - Dépenses pour l'année précédente: \$378.00.

29 MAI - M. Clotaire Lessard élu maire, remplaçant M. L. U. Talbot, avocat, démissionnaire.

5 MARS V. - Requête présentée au Conseil par des contribuables de la municipalité, demandant aqueduc municipal avec égout.

19 MARS - Nécessité reconnue d'un système d'aqueduc et d'égout, tant pour besoins domestiques que pour la protection contre incendie et améliorations pour les conditions hygiéniques: les puisards sont devenus un danger pour la santé publique. Le Conseil ordonne la construction de l'acqueduc dans toute l'étendue du village de St-Joseph suivant plans et devis fournis par M. Joseph Gagnon, maître plombier de Beauport, moyennant emprunt de \$26,200.00 remboursable en cinquante ans, payable par une débenture par 6 mois pour rencontrer l'échéance. Il sera prélevé, chaque année, une taxe spéciale pour compléter le montant du revenu annuel.

La corporation achètera et expropriera si nécessaire des sources d'eau et s'engage à rendre les tuyaux d'aqueduc et d'égout depuis le tuyau principal au mur extérieur de chaque propriété au prix de \$6.00 par famille, \$2.00 pour bain, \$2.00 pour toilette et chaque institution ou boutique reconnue grande dépensière d'eau aura un tarif plus élevé.

18 AVRIL - Dépenses de l'année: \$285.00.

20 AVRIL - Une action en Cour Supérieure contre la Corporation par M. Joseph Morin, demandant l'annulation du règlement acceptant la construction de l'aqueduc. La Corporation confesse jugement, reconnaissant l'urgence de cet aqueduc avec égout.

12 MAI - Le règlement de construction d'aqueduc municipal a été accepté par 110 votes tous propriétaires, personne ne votant contre.

23 JUIN - M. Vénérend Roy, nommé surveillant des travaux de l'aqueduc et d'égout à \$2.00 par jour.

28 JUIN - Le Conseil achète des servitudes, passages de l'aqueduc sur terrains de MM. Joseph et Wilfrid Doyon, Richard Drouin, Fortunat Jacques, Alphonse Goulet; réservoir sur la terre de M. David Maheu.

6 AOÛT - Après examens par trois arbitres, il est décidé \$50.00 à M. David Maheu.

1er OCTOBRE - M. Adélard Veilleux, nommé maire remplaçant M. Clotaire Lessard démissionnaire.

1er NOVEMBRE V. - Le système d'aqueduc municipal est en fonction.

1907

- 4 FÉVRIER V. M. Alphonse l'Heureux, nommé maire, remplaçant M. Adélard Veilleux.
- 6 MAI P. M. le maire Philémon Poirier est autorisé à prendre des informations sur le démembrement des petites fermes. M. Wilfrid Cloutier comptable à la banque nommé auditeur de livres.
- 2 AVRIL Dépenses ordinaires de l'année: \$425.00, dont \$225.00 à M. Narcisse Drouin, pour redressement de rue.
- 3 SEPTEMBRE Voiture à "hoses" pour incendie par M. Georges Poulin: \$70.00.
- 14 SEPTEMBRE La Corporation exempte l'Orphelinat de taxes d'eau, ne se servant que des égouts. (S'embranche sur l'aqueduc municipal au prix de \$60.00 par année).

1908

Les inondations de printemps et d'été forcent les cultivateurs de la partie nord-ouest de la paroisse de St-Joseph à demander l'ouverture d'une nouvelle route sur la terre de M. William Lessard, à partir de la route de l'écore jusqu'au nouveau chemin des coteaux à partir de cette route jusqu'à la ligne de division entre les paroisses de St-François et St-Joseph. M. Charles Poulin qui s'opposait à ce projet, change d'idée et lui donne son appui en permettant de laisser passer cette route entre sa maison et ses bâtiments.

Un contribuable, M. Georges Lessard, revient à la charge et demande que la nouvelle route soit règlementée afin que l'inspecteur de la voirie de la municipalité puisse la faire entretenir selon la loi. Pour régler certaines difficultés par rapport à la sortie de la route dite Jean Groleau, Charles Poulin et Augustin Poulin, qu'en hiver, Charles Poulin s'engage à livrer une sortie jusqu'à la rivière et de même pour Augustin Poulin.

6 AVRIL - P. et V. - Vu la nécessité d'un pont de fer sur la rivière Chaudière, entre les deux municipalités de la paroisse et du village et la décision unanime des deux municipalités, sous la juridiction du Conseil de Comté, sous le contrôle du Gouvernement de la Province, étant dans l'intérêt des deux dites municipalités, il est statué: 1 - que la Corporation de la paroisse se charge du coût de la construction du pont projeté, (déductions faites au préalable de l'octroi promis par le gouvernement et des souscriptions volontaires des citoyens) en partie correspondante du montant de l'évaluation des biens-fonds imposables de la Corporation de la paroisse: \$480,289.00;

2 - En outre, la Corporation du village, évaluée à \$131,785.00, devra se charger de la bal-

ance du coût de la construction du pont.

Nos lecteurs trouveront dans la biographie de M. le curé C. E. Carrier le récit des imposantes cérémonies de la bénédiction et de l'inauguration du pont de fer.

14 OCTOBRE - Il est soumis un règlement comme suit

LES COUPONS POUR LE PONT DE FER (DÉBENGURES)

\$32.35 Pont de St Joseph
Lo premier Novombre 1936 la corporation
de la paroisse de St. Joseph de Beauco
paiera au porteur, au bureau de son conseil
la somme de trente deux piastres et trente
cinq centins en or ou son équivalent étant
l'intéret et l'amortissement semi arrunel sur
la débapture No 6 au montant de 1000,00.

Scc. Trés maire

\$16.18 Pont de St Joseph
Le premier Novembre 11236, la corporation
de la paroisse de St Joseph de Beauce
paiera au porteur, au bureau de son conseil
la somme de seix phatres et dix huit
centins en or ou non équivalent étant
l'intéret et l'amortimement semi annuel sun
la départure No-13 au montant 13 500,00.

M. Lessand
Sec. Très
maire

P. - Emprunt de \$12,500.00, part payable par la Corporation de la paroisse, remboursable par taxes annuelles sur biens-fonds en trente années par versements égaux, semi-annuels, intérêts à 5%; qu'il soit émis sur le crédit treize débentures.

Règlement soumis à l'approbation des électeurs municipaux. Votation le 6 novembre. Sur 105, total des votes, 96 approuvent le règlement, 9 refusent.

Le conseil approuve les procédures relatives à ce vote et certifie le 30 novembre 1908.

Détails du coût du pont:

mánastere

DEPENSES		
Béton		\$20,500.00
Fer		\$11,975.00
Procès-verbal, avis		\$753.44
Détour des chemins		
Paroisse	\$222.00	
Village	\$417.75	
Approche du côté		\$40.00
Surveillant		\$315.00
Escompte des indemnités		•
du gouvernement		\$1,800.00
Coût des procédures		\$300.00
TOTAL		
\$35,723.19		
REVENUS		
Indemnités,		
souscriptions volontaires:	\$4,800,00	

souscriptions voiontaires\$4,800.00 Gouvernement \$15,000.00 TOTAL \$19,800.00 BALANCE À PAYER \$15,923.19

Part de la paroisse	\$12,493.33
Village	\$3,429.86

1909

Avec la construction du pont de fer s'est terminée la période des registres conjoints des municipalités de la Paroisse et du Village. Nous continuons donc avec la publication des activités de la municipalité de la paroisse. Celles du Village suivront dans un autre chapitre.

21 JANVIER V. - M. Pierre Bouffard, avocat, nommé maire, remplaçant M. Alphonse l'Heureux.

1er FEVRIER P. - M. Joseph Lessard à Florian, nommé maire.

11 FÉVRIER V. - Emprunt de \$11,000.00.

1er MARS - M. Pierre Bouffard, préfet du Comté.

- 3 MAI P. Permission accordée à la Compagnie électrique de poser des poteaux, pour leur ligne, le long du chemin: que ladite Compagnie se tienne responsable des accidents qui pourraient en résulter.
- 30 MAI Le conseil autorise la pose de poteaux pour la ligne électrique pourvu que ce soit le long du chemin et que la compagnie soit tenue responsable des accidents qui pourraient en résulter.

LA ROUTE DU COTÉ NORD-EST - Le litige qui existait entre la municipalité et le Conseil de Comté est réglé. Cet organisme prend la responsabilité des accidents qui peuvent survenir sur ce chemin depuis le bas de la paroisse jusqu'au village.

1910

LICENCE POUR VENDEURS DE BIJOUTERIE -Les vendeurs itinérants doivent se munir d'un permis. Pour toute personne ne résidant pas dans la municipalité et colportant ses marchandises à pieds, \$10.00; toute personne colportant avec une voiture: \$20.00; toute personne ou société ne résidant pas dans la municipalité: \$50.00; toute personne qui enfreindra ce règlement paiera une amende n'excédant pas \$20.00 pour chaque violation.

1911

6 NOVEMBRE - Requête de W. Lambert pour chemin des coteaux comme route et entretien par la paroisse.

> Proposé par M. Evangeliste Gagné, Secondé par M. Auguste Boivin et résolu:

Vu la requête de Wilfrid Lambert et autres signée par la majorité des obligés à la route neuve dite "Route des Coteaux" depuis le village St-Joseph jusqu'à la paroisse de l'Enfant-Jésus coté Nord-Est de la R. C. 1er Rang demandant à ce que cette route soit mise à l'avenir à la charge de la paroisse St-Joseph pour être entretenue à prix d'argent vu qu'avis de cette requête a été donné suivant la loi qu'elle serait prise en considération aujourd'hui même par le conseil de la paroisse de St-Joseph.

Vu qu'aucune opposition n'est montrée, qu'il

soit réglé et statué par le présent règlement:

Que cette dite route depuis les limites du village St-Joseph jusqu'aux limites de l'Enfant-Jésus sera à l'avenir sous le contrôle de la corporation de la paroisse de St-Joseph ainsi que tous les ponts qui s'y trouvent et sera entretenue à prix d'argent par l'inspecteur de voirie de cet arrondissement qui pourra engager les hommes et acheter les matériaux nécessaires à cette fin; le coût de cet entretien, une fois accepté par le conseil, sera réparti sur tous les terrains actuellement obligés à l'entretien de la dite route et qui sont situés dans les limites de la paroisse de St-Joseph au prorata de l'évaluation de chacun d'eux. Que le procès-verbal qui régit actuellement cette dite route soit amendé en conséquence. Adopté.

ENTRETIEN DE LA ROUTE DES FERMES - L'article 5 du procès-verbal de J. B. Mercier est annulé et

remplacé par le suivant: La route des Fermes sera travaillée à la corvée, une corvée payante, sur l'ordre de M. Charles Vachon. Les hommes seront payés 15 centins l'heure, les chevaux et les boeufs (par teams) 15 centins de l'heure. (Les journées seront de 9 heures d'ouvrage).

La clôture sera refaite par Charles Vachon au besoin et à la satisfaction des voisins. Pendant l'été, la route sera entretenue par Charles Vachon à raison de \$1.50 par 10 heures de travail. Quant à l'entretien d'hiver, il sera adjugé au dernier enchérisseur à rabais. Le paiement de tous ces travaux sera réparti par le secrétaire-trésorier de la municipalité selon le rôle d'évaluation en vigueur.

6 NOVEMBRE - Un contribuable de la municipalité, M. Wilfrid Lambert, présente une requête afin que l'entretien de la "route des coteaux", à partir du village de St-Joseph soit à la charge de la municipalité. Vu qu'il n'y a aucune opposition, séance tenante, le conseil adopte un règlement "que cette dite route depuis les limites du village de St-Joseph jusqu'aux limites de l'Enfant-Jésus sera à l'avenir sous le contrôle de la municipalité de la paroisse de St-Joseph ainsi que tous les ponts qui s'y trouvent et aux frais de la municipalité.

VENTE D'UNE ROUTE - Décision est prise que la route depuis le bas de la paroisse, côté sud-ouest, de la rivière Chaudière, jusque chez William Lessard soit à l'avenir, pour l'hiver, balisée dans son tracé d'été, qu'elle sera à l'écore et la route chez William Lessard sera vendue à la porte de l'église.

1912

5 FEVRIER P. - Joseph Gilbert nommé maire.

1913

FERMETURE D'UNE ROUTE - A la suite de la requête de M. Wilfrid Lambert et de plusieurs autres, le conseil décide de fermer le chemin de front du premier rang nord-est de la rivière Chaudière depuis la route Giguère jusqu'aux limites du village de St-Joseph.

PROCES-VERBAL AMENDÉ - MM. Omer Giguère et Philias Poulin demandent l'amendement du procès verbal dressé par J. A. Bouffard le 27 juin 1913 et décrète que tous les propriétaires depuis la route dite Cyrille Giguère jusqu'à la municipalité du village sont attachés à l'ouverture du nouveau chemin des coteaux.

NOVEMBRE - PROJET DE ROUTE NATIONALE -Proposé par M. Augustin Poulin et secondé par M. Vital Cliche et résolu:

Que les intéressés du 1er Rang coté Nord Est de la Rivière Chaudière soient chargés de faire la route Nationale à leurs frais mais que le conseil leur remettra plus tard leur argent avec intérêt. Ordre est donné au Sec.-Trés. de dresser un règlement basé sur la présente résolution.

Il est ordonné et statué par règlement du con-

seil comme suit; à savoir:

1 : Que le chemin devant servir pour la route Nationale soit accepté par ce conseil, mais à condition qu'elle suive le tracé indiqué par les surintendants spéciaux Charles Bolduc et Joseph Gilbert.

2 : Que les frais résultants de la dite route coté N. E. R. C. depuis l'extrémité de la municipalité du village St-Joseph jusqu'à la ligne seigneuriale de St-François seront payés par les intéressés où elle passe et quand les chemins seront à la charge de la corporation dans la susdite municipalité le conseil remettra aux susdits intéressés les argents déboursés pour la susdite route avec intérêt.

3 : Que les intéressés à ladite route auront la préférence de travailler à ladite route et si ils ne peuvent suffire ils devront prendre des travaillants dans la municipalité de la paroisse, préférablement

aux étrangers.

4 : Que le présent règlement sera lu et publié suivant la loi.

5 : Que le présent règlement entrera en vigueur aussitôt après sa publication.

> Attesté, William Lessard, Sec.-Trés. Signé Joseph Gilbert, Maire.

19 DÉCEMBRE - ROUTE NATIONALE - Pris en considération la question de la route Nationale après avoir délibéré, car MM. Joseph Cloutier, Philias Poulin et Omer Giguère s'y opposent, attendu qu'ils veulent que les frais soit chargés sur toute la municipalité et après consultation, il est proposé par M. Vital Cliche, secondé par M. Amédée Lessard et résolu:

Que le règlement suivant soit passé par ce conseil comme suit, savoir:

- 1 : Que le chemin devant servir pour la route Nationale soit accepté par ce conseil mais à condition que les intéressés où passera le dit chemin soient obligés à payer trois cents piastres par mille de chemin et qu'il suivra les tracés indiqués par les surintendants spéciaux Charles Bolduc et Joseph Gilbert.
- 2 : Que la dite route sera divisée en deux arrondissements séparés, le premier, depuis la municipalité de la paroisse de l'Enfant-Jésus jusqu'à la municipalité du village St-Joseph, trois des intéressés de cet arrondissement, Messieurs Joseph Cloutier, Philias Poulin et Omer Giguère ne seront pas tenus de payer avec les autres pour les frais de

la susdite route, attendu qu'il sont contre la construction de cette route Nationale.

Le deuxième arrondissement comprend depuis la municipalité du village St-Joseph jusqu'à la ligne seigneuriale de St-François et que d'hui à dix aussi les chemins deviennent à la charge de la corporation; le conseil leur remettra les trois cents piastres déboursées par mille de chemin sans intérêt et au prorata de ce que chaque immeuble aura payé suivant le rôle de répartition qui sera préparé pour le paiement des dépenses qui doivent être encourues par les contribuables.

3 : Que les intéressés à ladite route auront la préférence de travailler à ladite route eux-mêmes et si ils ne peuvent suffire ils devront prendre des travaillants dans la municipalité de la paroisse préférablement aux étrangers.

4 : Que le présent règlement sera lu et publié suivant la loi.

5 : Que le présent règlement entrera en vigueur aussitôt après sa publication.

Adopté unanimement. Attesté. William Lessard, sec. Trés., Joseph Gilbert, Maire.

1914

12 JANVIER - TROIS NOUVEAUX CON-SEILLERS - Joseph Poulin, fils d'Abraham, Ephrem Roy, Joseph Grondin, à Octave.

ENCORE LA ROUTE NATIONALE - Le département de la Voirie de la Province de Québec offre de payer l'ouverture et l'entretien de la route nationale partant de Lévis et allant jusqu'à la frontière, passant par St-Joseph, route qui sera gravelée par le gouvernement sur 16 pieds de largeur, le gouvernement devant construire tous les ponts de moins de huit pieds d'arche si nécessaire et entretenir ce chemin à l'avenir. En considération de cette offre la municipalité de la paroisse de St-Joseph paiera au gouvernement une contribution de \$300. par mille pour le chemin parcouru dans les limites de la municipalité de la paroisse de St-Joseph de Beauce.

30 MARS - Joseph Jacques, fromager et Clotaire Cloutier sont nommés officiers des forêts (gardefeu) chargés de surveiller ceux qui mettront le feu aux forêts.

4 MAI - Attendu qu'il est important de seconder les efforts de la Ligue de Tempérance: il est résolu que ce conseil refuse d'accorder, dans les limites de la municipalité de la paroisse de St-Joseph de Beauce, aucune licence pour la vente de liqueurs enivrantes.

9 JUIN - Maire: Joseph Gilbert. Sec.-Trés. William Lessard.

2 NOVEMBRE - Nous sommes en guerre - La municipalité de la paroisse de St-Joseph souscrit \$75.00 pour un lit dans l'hôpital canadien-français à Paris

1915

4 JANVIER - Le coût de la route nationale - Le département de la Voirie demande \$2,010 pour la construction de la route nationale. Le conseil est prêt à payer un acompte de \$1,000 et le reste quand les travaux seront terminés.

1er FÉVRIER P. - Nouveau maire: Ephrem Roy. Le Ministère de la Voirie refuse l'offre faite par la municipalité de payer la moitié de ce qu'elle s'était engagée à payer pour la route nationale, soit \$1005.00.

3 MAI - La question de la Route Nationale est prise en considération, à savoir si les intéressés paieront la part due au Gouvernement ou non. Après avoir délibéré, il est proposé par Joseph Grondin, secondé par Joseph Poulin et résolu:

Que les intéressés où passe la Route Nationale soient tenus à payer la part due au Gouvernement d'après la répartition faite par le sectrés., d'ici le quinze mai courant et que ceux qui s'y opposeront seront tenus responsables des frais qui pourront en résulter.

7 JUIN - Il faut payer - Le secrétaire-trésorier est autorisé à donner au procureur de la municipalité, M. P. Bouffard, les noms de ceux qui ne paieront pas ou devront prendre des arrangements.

CONSÉCRATION DE LA MUNICIPALITÉ AU SACRÉ-COEUR - Les conseillers de la municipalité de St-Joseph comprenant la gravité des obligations que cette charge leur impose et considérant:

1 : Que leur droit et leur devoir est de parler et d'agir au nom du peuple qui les a choisis pour l'administration des affaires de cette paroisse;

2 : Qu'il importe plus que jamais d'affirmer les droits de Dieu sur les sociétés qui chancellent, proclame sa Sainteté Benoît XV, parce que l'on a voulu mettre Dieu de côté dans l'administration des affaires humaines.

3 : Que le Sacré-Coeur a répété qu'il veut régner officiellement sur les cités et sur les peuples pour les combler de bienfaits.

Il est proposé par M. Joseph Grondin, secondé par M. Joseph Poulin:



1917: Partie de sucre chez Joseph Jacques à Ephrem à Charlette (aujourd'hui, Hughes Jacques)



Vers 1947: Les sucres chez "Bébé à Rolie"



1930: À la cabane chez "Bébé à Rolie"

1 : Que ce conseil mette ses délibérations, ses entreprises, ses résolutions, tous ses travaux, sous la restration du Capita.

la protection du Sacré-Coeur;

2 : Que la municipalité civile de St-Joseph soit officiellement consacrée au Sacré-Coeur et que M. le maire soit autorisé à prononcer publiquement cette consécration.

Adopté unanimement

2 AOÛT - Le secrétaire-trésorier est autorisé à payer \$1910., montant représentant la part des frais de route. Il retient de cette somme les montants dus par Cyrille Giguère et Joseph Jacques qui ont été exemptés par les ingénieurs du gouvernement.

1916

1er MAI - Suite au décès de William Lessard, son fils Placide Lessard devient secrétaire-trésorier.

7 AOÛT - Charles Bolduc, sec.-trés. du Comté demande, par lettre, la taxe du comté se montant à \$443.70.

La cloche d'alarme est prise en considération; il est proposé par Ernest Jacques, secondé par Joseph Poulin que le sec.-trés. soit autorisé à écrire avec le conseil du village, à la compagnie du chemin de fer du Québec Central pour la cloche d'alarme.

NOMMÉS ÉVALUATEURS - MM. Evangéliste Gagné, Georges Gilbert et Joseph Gagné (Tom), sont nommés évaluateurs.

PROCÉDURES CONTRE LA MUNICIPALITÉ - Le Rôle d'évaluation est attaqué devant les tribunaux et Mtre Pierre Bouffard est désigné pour défendre les intérêts du conseil.

- 11 NOVEMBRE La cloche d'alarme et la côte de la traverse du chemin de fer sont prises en considération. Après avoir délibéré, il est proposé par Joseph Poulin, secondé par Ernest Jacques que le sec.-trés. soit autorisé à notifier le Conseil du village à faire la même demande que le conseil municipal de la paroisse auprès de la compagnie du chemin de fer, de faire faire l'installation de la cloche d'alarme et d'allonger la côte de la route qui est contre la loi. Adopté.
- 4 DÉCEMBRE Le sec.-trés. donne lecture d'une facture pour les nouveaux codes dont le montant est de \$11.62; proposé par Joseph Poulin, secondé par Ernest Lessard que le sec.-trés. soit autorisé à payer le dit compte.

1917

PHOTO: PLEINE PAGE - LES SUCRES (47)

10 JANVIER - Pour se conformer au Code Municipal, la municipalité exige que les propositions à des postes électifs soient faites par écrit.

RÉSULTATS DE LA MISE EN NOMINATION P. -

Maire élu, M. Wilfrid Lambert. Conseillers élus: MM. Alphonse Bouffard, Alphonse Huard, Thomas Gilbert à Georges, Augustin Lessard, Félix Jacques, Ernest Lessard à Augustin.

5 MARS - Ajout au pont de fer - L'entrepreneur du tablier du pont est autorisé à poser un pilotis additionnel, en plus de celui qu'il est obligé de poser. Le coût de ces travaux sera considéré comme extra.

AVIS EN FRANÇAIS - Vu l'inutilité de publier les avis en anglais et en français, le conseil présente au lieutenant gouverneur en conseil une requête le dispensant de publier ses avis en anglais. Le secrétaire-trésorier est autorisé d'écrire au Département des Terres et Forêts pour obtenir une copie du cadastre officiel de la paroisse de St-Joseph. Le prix fixé pour une copie de ce cadastre est de \$3.00.

7 MAI - Le coté sud-ouest veut se détacher - On demande à l'avocat Pierre Bouffard, les démarches à entreprendre pour l'érection d'une nouvelle municipalité.

SERMENT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX - On avertit les inspecteurs municipaux qui ont négligé de prêter le serment d'office qu'ils doivent le faire sans délai.

CONTRE L'ÉRECTION D'UN CONSEIL S. O. - Le maire, M. Wilfrid Lambert est autorisé à s'entendre avec l'avocat Pierre Bouffard pour l'envoyer contester ce projet de municipalité sud-ouest devant le Lieutenant-gouverneur en conseil.

COMPTE DES RÉPARATIONS DU PONT - Les membres du conseil sont consentants à payer \$940.00 à M. Odilon Giguère pour travaux exécutés en surplus.

5 JUIN - LE SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE -Le conseil de la paroisse se prononce contre le service militaire obligatoire pour aller combattre outre-mer.

AOÛT - Fermeture de l'ancien chemin de front, à l'écore, côté nord-est à la requête de M. Auguste

Poulin et de plusieurs autres. Le conseil décrète la fermeture de ce chemin depuis la municipalité de l'Enfant-Jésus jusqu'à et y compris la route Giguère depuis l'ancien chemin de front jusqu'à la route Lévis-Jackman.

4 SEPTEMBRE - M. Placide Lessard, secrétairetrésorier, démissionne. Il est remplacé par M. Alphonse Tardif.

1918

4 FÉVRIER - Le balisage et l'entretien de l'ancien chemin de front à l'écore côté nord-est de la rivière Chaudière, depuis le village de St-Joseph jusqu'à la municipalité de St-François n'étant plus d'aucune utilité, est abandonné.

MARS - Cinq requêtes demandent le gravelage des routes. Elles sont signées par la majorité des résidants en bordure de ces cinq routes qui font communiquer le village de St-Joseph avec St-Odilon de Cranbourne, à savoir: route du premier rang, route du rang de l'Assomption, route du rang Ste-Adèle, route du rang St-Thomas, route remplaçant l'ancien chemin de front du rang St-Thomas et route des Fermes, du côté sud-ouest de la rivière Chaudière. Le conseil entreprend des travaux de gravelage sur ces routes avec une subvention de 50% du gouvernement. A sa séance du 4 juin, le conseil adopte un règlement d'emprunt pour payer les travaux faits dans les routes susmentionnées.

5 AOÛT - Requête de MM. Philémon Poirier et Vital Roy (à Maj.) dont les terrains n'ont plus de sortie depuis la fermeture de l'ancien chemin de l'écore, demandant un accès à la route nationale. M. Philémon Poirier obtient un droit de passage de M. Anaclet Létourneau et M. Vital Roy pourra utiliser 12 pieds de terrain de l'ancien chemin jusqu'à la municipalité de St-François.

1919

8 JANVIER P. - Nouveau maire: Joseph Cloutier (à Etienne).

20 JANVIER - Sur proposition de M. Augustin Lessard, secondée par M. Félix Jacques, la municipalité s'engage à payer au trésorier de la province, pendant quarante et un ans, avec intérêt à 3% des versements pour acquitter la somme de \$1045., représentant le coût du gravelage de la route St-Thomas.

TAXE POUR LE PONT - La Municipalité prélèvera une taxe globale de \$808.60 sur les biens-fonds imposables d'après le rôle d'évaluation en vigueur selon une répartition faite selon la loi. Cette taxe servira à payer les versements annuels des obligations pour le pont de fer.

3 MARS - Le sec.-trés. Alphonse Tardif donne lecture d'une requête de la majorité des intéressés de la route des Fermes demandant par cette dite requête, au Gouvernement, de passer la Route Nationale dans la Route des Fermes. Vu qu'il et question d'une route Nationale projetée de Saint-Joseph à Thetford-Mines. Proposé par Ernest Gilbert, secondé par Félix Jacques:

Que le sec-trés, est autorisé à écrire au ministre de la Voirie demandant de passer la route Nationale de Thetford-Mines à St-Joseph dans la route des Fermes.

19 JUIN - Proposé par Gédéon Poulin, secondé par Nazaire Poulin:

Qu'à l'avenir, les séances régulières ou spéciales auront lieu et siègeront le soir à sept heures d'ici au 1er novembre 1919 et que le sectrés, est autorisé à en donner avis public à la porte de l'église aux contribuables de la paroisse de St-Joseph.

1920

FÉVRIER - M. Vital Roy, pourra garder un bout de l'ancien chemin entre les numéros 426 et 420 du cadastre en venant vers le nord, traversant la rivière Callway et venant joindre la route nationale Lévis-Jackman. Ce chemin et le pont seront entièrement à sa charge. Il est seul à avoir besoin de cette sortie. Il pourra la fermer aux deux extrémités, s'il le désire, le public n'ayant rien à voir dans ce chemin dont la corporation garde la propriété. Le reste de l'ancien chemin demeurera fermé depuis les limites du village de St-Joseph jusqu'aux limites de St-François.

6 DÉCEMBRE - Le salaire du secrétaire-trésorier, M. Alphonse Tardif est fixé à \$300. par année.

1921

3 JANVIER - Conseillers: Jean Poulin, Irenée Lessard, Trefflé Maheux, Wilfrid Doyon, Gédéon Maheux. Sec.-trés.: Alphonse Tardif.

13 JANVIER - Augustin Lessard est élu maire de la Municipalité de la Paroisse de St-Joseph de Beauce, par une majorité de 36 voix sur Auguste Poulin.

7 FÉVRIER - Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce de

Beauceville pour une délégation de différents paroissiens auprès du Premier Ministre pour demander que des travaux soient faits sur la Rivière Chaudière pour prévenir les inondations. Il est proposé par Gédéon Maheux, secondé par Jean Poulin que M. le Maire Augustin Lessard et M. Wilfrid Doyon soient autorisés à aller à Québec à cette délégation pour représenter la paroisse de St-Joseph et que le Conseil de la Paroisse St-Joseph s'oblige à payer les frais de voyage du maire et de M. Wilfrid Doyon.

Adopté.

18 AVRIL - M. le vicaire Bourret, au nom de M. le Curé, présente une requête signée par la majorité des paroissiens de la Paroisse St-Joseph demandant par cette dite requête qu'aucune licence ou permis de boissons alcooliques, de vin et de bière ne soient accordés dans les limites de la Municipalité de la Paroisse de St-Joseph.

26 AVRIL - Il est statué et ordonné par règlement de ce Conseil qu'il ne sera accordé dans les limites de la Municipalité de la Paroisse St-Joseph, Beauce, aucun permis pour la vente des liqueurs alcooliques. De plus, il est décrété que la Commission des Liqueurs Alcooliques de Québec ne donnera aucun permis pour la vente des liqueurs alcooliques, ni de vin et de bière dans ladite Municipalité de la Paroisse de St-Joseph, Beauce. Que ledit règlement soit adopté suivant sa forme et teneur.

16 JUIN - Proposé par Irenée Lessard, secondé par Gédéon Maheux, que le règlement suivant soit

passé par ce Conseil:

- Attendu que la majorité des contribuables de la Municipalité de la Paroisse St-Joseph sont favorables aux élections au scrutin secret. Il est ordonné et décrété par règlement de ce Conseil comme suit: Que dans la Municipalité de la Paroisse St-Joseph, la votation aux élections municipales se fera au scrutin secret au lieu d'être faite de vive voix.

1er AOÛT - Proposé par Irenée Lessard, secondé par Gédéon Maheux:

Qu'avis de motion soit donné qu'à la séance du mois de septembre un règlement sera passé qu'aucun cirque ou attraction quelconque n'aura lieu dans les limites de la Municipalité de la paroisse de St-Joseph sans la permission du Conseil et résolu aussi que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer la somme de \$15.00 pour 3 constables pour tenir la paix audit cirque survenu dernièrement.

1922

11 JANVIER - Élection de 3 conseillers municipaux: Omer Fortin remplace Wilfrid Doyon, Alphonse Lessard remplace Odilon Jacques, Napoléon Doyon remplace Gédéon Maheux; sectrés.: Alphonse Tardif.

PROJET DE MONUMENT COMMÉMORATIF - M. le vicaire Edouard Bourret, de la paroisse de St-Joseph, soumet le projet d'un monument qui serait érigé sur la terre de M. Alphonse Tardif, à l'endroit où s'élevait la première chapelle. Il demande une souscription de \$250. Cette demande a été faite le 6 février et les conseillers ont ajourné l'assemblée au 13 février pour consulter les contribuables. Selon les conseillers, presque tous s'objectent à cette souscription. La demande est refusée.

1923

10 JANVIER - M. Augustin Lessard réélu maire. Conseillers: MM. Gédéon Doyon (à Thomas), Omer Fortin, Valère Cloutier, Napoléon Doyon, Thomas Lagueux, Alphonse Lessard. Alphonse Tardif: Secrétaire-Trésorier.

5 MARS - Proposé par Napoléon Doyon, secondé

par Omer Fortin et résolu:

Que le prix des hommes, pour les travaux d'été dans la route des Fermes et dans toutes les routes de la Municipalité de la Paroisse St-Joseph, soit fixé comme suit: - Pour un homme avec sa pelle: 15 cts de l'heure. Pour un homme avec son cheval et sa voiture: 25 cts de l'heure. Pour un homme avec ses deux chevaux ou un "team" 32 1/2 cts de l'heure. Adopté.

3 DÉCEMBRE - Jean-Thomas Jacques demande au Conseil de bien vouloir passer une résolution pour le nommer cantonnier pour les routes nationales. Proposé par Thomas Lagueux, secondé par Napoléon Doyon:

Que ce conseil demande au Ministre de la Voirie de bien vouloir nommer Jean-Thomas Jacques (fils Ephrem) de Ste-Marie-de-Beauce, can-

tonnier pour la route nationale.

1924

9 JANVIER - Élection des conseillers: Tancrède Gilbert, Odilon Cloutier, Honoré Maheux, Thomas Lagueux, Valère Cloutier, Gédéon Doyon. Maire Augustin Lessard, Sec.-Trés.: Alphonse Tardif.

1925

14 JANVIER - Remplacement de 3 conseillers et du maire: Irenée Lessard remplace Augustin Lessard. Nouveaux conseillers: Joseph Lambert, Joseph Pouliot, Joseph Roy. Sec.-trés.: Alphonse Tardif. En 1925 par deux fois, les Conseillers ajournent la séance du Conseil pour assister à des funérailles dans la Paroisse de St-Joseph. Après les funérailles, la séance du Conseil reprend.

2 NOVEMBRE - Le Royal Club Automobile demande au conseil de vouloir bien passer une résolution afin d'obliger les voitures à porter une lanterne la nuit sur les routes. Proposé par Joseph Pouliot, secondé par Honoré Maheu:

Que ce conseil ne veut pas obliger tous ceux qui voyagent sur les routes à se munir de lanterne pour la nuit. Adopté.

La question du relevé du pont de Vital Cliche est prise en considération. Il est proposé par Honoré Maheux, secondé par Joseph Lambert:

Que la question réparation et relevé du pont à Vital Cliche soit suspendue au printemps prochain 1926.

1926

4 JANVIER - Election de trois conseillers: Cyrille Fortin, Emile Gilbert, Edouard Lessard.

3 MAI - Entretien du pont de fer - Proposé par Joseph Lambert, secondé par Edouard Lessard et résolu:

Qu'une demande soit adressée au Député Provincial du Comté de Beauce, M. J. H. Fortin, pour que le Gouvernement Provincial se charge à l'avenir de l'entretien et réparation du pont de fer situé sur la Rivière Chaudière dans la Paroisse St-Joseph-de-Beauce, pont entre les deux municipalités de la Paroisse et du Village de St-Joseph. Adopté.

7 JUIN - Il est statué et décrété par règlement de ce conseil:

Qu'à l'avenir les séances générales du Conseil du premier lundi de chaque mois seront tenues à 7 heures du soir au lieu de dix heures du matin et que les avis publics soient donnés. Adopté.

7 SEPTEMBRE - Plusieurs contribuables du côté sud-ouest de la Rivière Chaudière, depuis chez Thomas Cliche à aller jusque chez Thomas Lagueux demandent au Conseil de faire un changement du chemin de front. Proposé par Edouard Lessard, secondé par Joseph Pouliot:

Que ce conseil décide de faire le changement du chemin de front depuis chez Thomas Lagueux inclusivement, côté sud-ouest de la Rivière Chaudière.

Adopté.

21 SEPTEMBRE - LA ROUTE DES COTEAUX DEPUIS THOMAS LAGUEUX À THOMAS CLICHE - Cette route a donné lieu à de nombreuses requêtes, délégations, réunions pour en venir à une solution. Il a fallu s'entendre avec tous les propriétaires sur une distance de 4 milles, déterminer un tracé, la largeur. Les conseillers ont fait la visite des lieux et planté des piquets indiquant le centre du chemin de 36 pieds de largeur. M. Vital Cliche consentit à déplacer sa petite maison pour permettre de passer la route entre sa maison et le hangar. On dut construire deux ponts, chez Joseph Cliche et à la rivière des Fermes, en plus les ponceaux de ruisseaux.

Le sort de cette route s'est réglé lors de l'assemblée du 2 novembre 1926, présidée par le maire, M. Irenée Lessard. Le procès-verbal de cette assemblée couvre 13 pages dans le livre des délibérations du conseil de la municipalité de la paroisse de St-Joseph. Nous reproduisons les conclusions de ce procès-verbal:

Les travaux de construction du chemin de front susdit seront faits sous la direction de la Corporation de la paroisse St-Joseph à prix d'argent sous la surveillance de Alfred Jacques à Charles, Arthur Jacques, J. Thomas Gagné actuellement nommés par ce conseil pour faire faire les travaux en trois groupes et ces travaux seront faits d'hui à onze mois de cette date. Une fois les travaux terminés et acceptés par ce conseil, l'entretien du susdit chemin de front sera à la charge des lots et parties de lots dont le susdit chemin est le chemin de front, à l'exception des ponts qui resteront sous surveillance de la corporation de St-Joseph, qui les fera entretenir à prix d'argent et en répartira le coût sur tout le premier Rang sud-ouest de la Rivière Chaudière comme tous les autres ponts actuellement existant sur ce dit rang. Les travaux de pont de moins de huit pieds d'arche seront à la charge pour leur confection des lots ci-après mentionnés, affectés aux travaux de confection du chemin et l'entretien sera à la charge de tout le rang côté sudouest de la Rivière Chaudière et les ponts de huit pieds d'arche et au dessus quant à leur confection seront à la charge de tout le premier rang sud-ouest de la Rivière Chaudière. Quant à la confection des deux gros ponts sur la Rivière Joseph Cliche et la Rivière des Fermes, elle sera à la charge des intéressés du dit chemin projeté depuis le no 120 du cadastre à aller jusqu'au no 36 inclusivement

pour le coût de soixante cents par cent dollars d'évaluation et la balance à quarante cents par cent dollars d'évaluation sera à la charge des intéressés depuis le no 123 inclusivement jusqu'au no 208 du cadastre et tous les lots intermédiaires et l'entretien des deux dits gros ponts seront à la charge de tous les intéressés du rang côté sud-ouest de la Rivière Chaudière depuis le no 34 inclusivement à aller jusqu'au no 208 inclusivement du cadastre.

Les travaux de confection du chemin seront mis à la charge, déduction faite des argents que ce conseil pourra obtenir du Gouvernement, des lots et parties de lots du premier rang sud-ouest de la Rivière Chaudière depuis y compris partie du lot no 120 du cadastre à aller jusque et y compris le lot no 36 du cadastre pour la paroisse St-Joseph. Quant à la route depuis le pont de fer jusqu'au chemin de front projeté, cette dite route devra remplacer l'ancienne route des Fermes, qui sera fermée comme ci-après mentionnée. L'entretien en sera fait sous la surveillance de la corporation de St-Joseph à prix d'argent et réparti sur tous les biens-fonds du premier rang sud-ouest de la Rivière Chaudière. Une fois les travaux du sus-dit chemin de front terminés et que le chemin de front sera ouvert à la circulation par la corporation de la paroisse St-Joseph, l'ancien chemin de front qui longe actuellement la Rivière Chaudière depuis et y compris la petite route qui monte chez Vital Cliche dans sa montée privée à venir jusqu'à la route qui conduit au pont de fer de la Chaudière, vis-à-vis de l'église de St-Joseph, sera aboli et fermé de même que la route des Fermes depuis le susdit chemin de front projeté jusqu'à l'ancien chemin de front sur les bords de la Rivière Chaudière, laquelle partie de route sera aussi fermée et remplacée par la nouvelle route.

Les susdits travaux seront confectionnés suivant la loi. Le coût d'expropriation s'il y a lieu sera la charge des immeubles chargés des travaux de confection du chemin de front sus-dit.

Adopté.

Irenée Lessard, maire. Alphonse Tardif,Sec.-trés.

1927

6 SEPTEMBRE - APPROBATION DE LA ROUTE DES COTEAUX - Deux conseillers et les trois surveillants des travaux faits sur le chemin de front par les coteaux depuis la route Vital Cliche jusqu'à la route Lagueux ainsi que cette dite route, ont fait l'inspection du chemin tel qu'ordonné par le règlement passé le 2 novembre 1926. Après avoir examiné bien attentivement le chemin de front sur son parcours, nous avons constaté que le dit chemin était bien fait suivant la loi et tel qu'ordonné par le règlement.

Sur proposition de M. Edouard Lessard, secondé par M. Alfred Jacques, le chemin est approuvé et est ouvert au public voyageur et le chemin de front de l'écore, depuis Vital Cliche jusqu'au pont de fer ainsi que la route des Fermes depuis la rivière Chaudière, jusqu'au nouveau chemin de front soient fermés à la circulation du public tel qu'ordonné par le règlement 44. Adopté.

1928

11 JANVIER - Élection du maire Irenée Lessard. Conseillers: Joseph Poulin, Léonce Lessard, Arthur Giguère, Adélard Drouin, Alfred Jacques. Sec.-Trés.: Alphonse Tardif.

2 AVRIL - LE DERNIER BOUT DE CHEMIN EST APPROUVÉ - Il aura fallu quatre séances du conseil municipal de la paroisse pour faire approuver le chemin de front des coteaux, depuis la route du pont de fer jusqu'à la route William. Le conseil vient à la conclusion que le chemin doit être construit. Cependant on garde le chemin de front de l'écore qui sera verbalisé plus tard par un règlement.

21 MAI - LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE - M. l'abbé Edouard Bourret, vicaire de la paroisse de St-Joseph demande une souscription de \$500. en faveur du congrès eucharistique qui sera tenu à St-Joseph en juin. On autorise le maire et le secrétairetrésorier à émettre un chèque de \$500.

4 SEPTEMBRE - LE NOUVEAU CHEMIN DE FRONT EST OUVERT - Désormais, on peut circuler des deux extrémités de la municipalité de la paroisse sur le nouveau chemin de front des coteaux.

1929

FERMETURE DU BUREAU DES DOUANES A BEAUCEVILLE - Le conseil municipal de la paroisse proteste contre la fermeture du bureau des douanes à Beauceville qui existait depuis trentedeux ans.

5 MAI - POURSUIVI POUR UN ATTELAGE CROCHE - Des citoyens de Sts-Anges et St-Odilon se plaignent d'avoir été traduits en justice par un "vaurien" du village parce qu'ils avaient circulé sur les routes avec un attelage conforme au règlement du conseil de comté adopté le 1er novembre 1928.

Les membres du conseil décident que ces personnes devraient s'adresser à la municipalité du village de St-Joseph.



Valcartier 1940: Marcel Poulin (Eleusippe) à l'entraînement.



1930: Le corbillard de la maison J.-Émilien Létourneau



11 novembre 1955: Armistice

7 AOÛT - DEMANDE D'UN STATIONNEMENT - Proposé par M. Léonce Lessard et secondé par M. Valère Gilbert de faire, par l'entremise du député Fortin, la demande au gouvernement de convertir une certaine partie du terrain en stationnement pour les automobiles. Il est très dangereux de laisser les gens stationner leurs automobiles en bordure de la rue. Adopté.

1930

7 JANVIER - La municipalité de la paroisse proteste contre les démarches des compagnies électriques pour se soustraire des taxes sur les profits qui sont payés par toutes les autres compagnies ainsi que sur l'imposition d'une taxe sur les revenus des municipalités.

7 FÉVRIER - M. Eleucippe Poulin est nommé maire en remplacement de M. Edouard Lessard, décédé.

4 AOÛT - ON NE VEUT PLUS D'AGENTS D'HY-GIÈNE - Sur proposition de Antonio Poirier, secondé par Arthur Gagné, le conseil municipal défend aux infirmières de faire des visites à domicile. Nous avons des médecins suffisamment compétents pour s'occuper des maladies contagieuses.

DEMANDE POUR RELEVER LE NIVEAU DE LA ROUTE LAGUEUX - Lors des débâcles printanières les glaces bloquent la rivière Chaudière et les eaux qui se répandent causent des dommages considérables. A la suite des pluies, la route des deux côtés du pont de fer devient impratiquable. Demande est faite au gouvernement provincial d'envoyer un ingénieur étudier la situation et prendre les mesures requises pour relever la route.

21 MAI - Un feu de forêt menaçant la forêt de Beloeil éclate. Le maire, sur les instances des propriétaires de cette forêt envoie 60 hommes combattre l'incendie. Ils ont réussi à éteindre le feu. Le conseil vote \$60.00 pour payer ces hommes.

1932

LE VILLAGE PAIE SES EMPLOYÉS TROP CHER - La municipalité du village St-Joseph envoie un compte de \$7.40 pour l'entretien du pont de fer. On accepte de payer le compte faisant remarquer que le village paie ses hommes trop cher. On peut avoir un homme et une voiture pour \$2.00 à \$2.50 par jour.

5 DÉCEMBRE - LE REBOISEMENT DES TERRES ABANDONNÉES S'IMPOSE - Dans une longue résolution dans laquelle on déplore les dommages causés aux municipalités de St-Georges, Beauceville, St-Joseph, l'Enfant-Jésus, Ste-Marie, St-Maxime de Scott, dus au déboisement intensif, la municipalité de la paroisse de St-Joseph suggère que le reboisement du haut du bassin de la Chaudière est la seule mesure qui pourra régulariser le débit de cette rivière.

La résolution recommande qu'un mouvement de reboisement soit fortement encouragé dans notre région et demande que les forêts de la couronne demeurent dans cet état.

1933

3 JUIN - CHAUFFER LE PALAIS DE JUSTICE AU BOIS - Une résolution demande au Ministre de la Justice de changer le système de chauffage du palais de Justice et de le remplacer par le chauffage au bois. Cette initiative procurerait du travail aux chômeurs qui seraient employés pour le bûchage et le transport du bois.

1934

5 FÉVRTER - Adopté une résolution demandant au gouvernement de la Province de créer une commission de la colonisation. Le conseil demande au gouvernement de mettre à la disposition de cette commission un budget au moins aussi considérable que celui qui a permis la construction de notre système de voirie.

1935

MAI - OPPOSITION A LA VENTE DE LIQUEURS ALCOOLIQUES - Une campagne est en cours avec comme principal objectif: la libéralisation de la vente des LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES ÉPICERIES, LES HOTELS. Le conseil municipal de la paroisse de St-Joseph s'oppose énergiquement à cette campagne et demande à l'hon. Premier Ministre de ne pas céder à cette campagne.

2 JUILLET - Un mouvement se dessine pour l'érection d'une nouvelle municipalité du côté ouest de la rivière Chaudière. Ce mouvement inquiète certains conseillers qui proposent une résolution s'opposant à cette initiative. Le vote est pris et le résultat est nul.



AUTRETEMPS, AUTRES MOEURS: Martin, Adrien, Clément et leur père Trefflé Maheu



LES LABOURS: Clément et son père, Trefflé Maheu

1936

4 JUIN - DEMANDE D'UN AGRONOME RÉSIDENT - La résolution se lit comme suit:

"Que ce conseil prie humblement le Gouvernement et en particulier le Ministre de l'Agriculture de bien vouloir donner à St-Joseph un agronome résident qui pourra desservir le bas du comté de Beauce. Que copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable Ministre de l'Agriculture." Adopté unanimement.

PENSIONS DE VIEILLESSE - Le conseil de la paroisse recommande M. Odilon Jacques à Florentin comme officier de renseignements pour cette commission.

10 OCTOBRE - ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER - Le conseil lance des appels d'offres pour l'entretien de tous les chemins de la municipalité. L'adjudication a lieu le premier dimanche de novembre après la grand-messe.

1937

DÉMISSION DE RAOUL POULIN - Le conseil demande au Premier Ministre de ne pas laisser la Beauce sans député et de tenir une élection rapidement.

4 MAI - MM. Arius Giguère, Emile Gagnon et les autres demandent au ministre de la colonisation l'ouverture d'une route sur la terre de M. Théodore Gilbert, entre St-Joseph et Beauceville.

SÉANCES DES 7 JUIN, 6 DÉCEMBRE 1937, 7 JANVIER 1938 - Le rehaussement de la route Lagueux jusqu'au pont de fer a donné lieu à une série de résolutions pressant le ministre de la Voirie et le député de Beauce, M. Emile Perron de commencer ces travaux le plus rapidement possible. Cette route est envahie par les eaux chaque fois que le niveau de la rivière Chaudière s'éleve un peu plus haut que la normale.

8 NOVEMBRE - 8 ARPENTS POUR SE RENDRE A LA LIGNE DE ST-JULES - M. Herménégilde Groleau demande, par l'entremise du conseil municipal, un octroi de \$500. pour améliorer 8 arpents de chemin.

1938

3 JANVIER - Le conseil municipal de la paroisse retient les services de Mtre Louis Morin pour le défendre contre la séparation de l'ouest. 12 JANVIER - Maire: Thomas Lagueux. Sec.-Trés.: Ls- Philippe Cloutier. Conseillers: Jean-Thomas Maheu à Bte, siège no 5, Eugène Poulin, siège no 6, Louis Jacques, siège no 4, Jean-Thomas Vachon, Herménégilde Groleau, Ovide Létourneau.

7 FÉVRIER - À la requête de M. Philippe Giguère, le conseil fait la demande d'une subvention de \$500. pour améliorer la "côte des boeufs". Cette côte est tellement abrupte qu'au temps des premières automobiles Ford dont le réservoir à essence était sous le siège du chauffeur et ne comportaient pas de pompe pour faire entrer l'essence dans le moteur, on devait "monter" cette côte à reculons pour que l'essence puisse atteindre le moteur.

6 JUIN - Le salaire des évaluateurs est fixé à 0.15 de l'heure et la voiture à 0.10 de l'heure.

4 JUILLET - La somme de \$100.00 donnée au conseil de la paroisse St-Joseph comme cadeau par M. Alphonse Tardif, ex-secrétaire, est utilisée aux fins d'ériger une croix sur son terrain à l'occasion des fêtes du 2ème centenaire.

1er AOÛT - Le conseil après avoir pris connaissance du prix de la grève à 0.05 la verge sur les circulaires, concernant les octrois de 50% se voit dans l'impossibilité de se procurer de la grève à moins de 0.10 la verge.

OCTOBRE - ENTRETIEN D'HIVER DES ROUTES - Voici ce qu'il en coûtait en 1938-39 pour l'entretien des chemins d'hiver et les noms des préposés à cet entretien.

Route des Fermes: \$60.00 Arthur Jacques
Thomas Lagueux: \$10.00 Louis Lagueux
St-Bruno: \$34.00 Valérien Cliche

Cyrille Giguère: \$22.00 Jean-Th. Giguère à Cyrille

Bte Maheu: \$19.75 Alphonse Labbé
Neuve: \$25.50 Joseph Sévigny
Jos. à Richard \$19.50 Jos. Wellie Vachon
St-Thomas: \$31.00 Aimé Vachon
Grand Ligne: \$22.00 Aimé Boulet
Ste-Anne: \$14.50 Vilmère Gagnon

Sur la route à Jos. à Richard, l'entrepreneur devra payer un montant de \$2.00 pour dommages chez Mme Fortunat Jacques.

7 NOVEMBRE - Le conseil demande à M. Edouard Lacroix, député au Fédéral, d'intercéder auprès du Gouvernement pour un montant nécessaire, relativement à la construction d'un bureau de Poste y compris une salle paroissiale à St-Joseph, Beauce,

dans les limites à partir de la route Cranbourne

aller à l'église.

Le conseil de la paroisse St-Joseph accorde à la compagnie " Les produits Cops Products" une exemption de taxes, pour un terme de vingt ans, à condition que la dite compagnie exploite la mine et que les travaillants à la dite mine soient des contribuables du côté Nord-Est de la paroisse St-Joseph Beauce.

5 DÉCEMBRE - Accepté compte de Louis Morin, avocat au montant de \$187.50 concernant la division de paroisse. Léonce Cliche, avocat, \$5.00., Ovide Létourneau pour voyage chez le député pour division paroisse \$4.00

1939

3 JANVIER - Proposé par Jean-Thomas Maheu, sec-

ondé par Jean-Thomas Vachon et résolu:

Que l'évaluation du Québec Central soit diminuée de \$800. relativement à l'érection de la municipalité, soit la partie sud-ouest qui est devenue municipalité distincte le 8 novembre 1938.

- 11 JANVIER Nouveau maire: Emile Gilbert.
- 6 FÉVRIER Partage des actifs entre les deux municipalités On demande au secrétaire d'établir l'actif en date du 31 décembre 1938. Il fera remise à la municipalité de la partie sud-ouest, au prorata de son évaluation, de la part qu'elle a droit à cet actif. A mesure que les comptes entreront, la municipalité Sud-Ouest devra payer sa part.
- 3 AVRIL Demande est faite au ministre de la Voirie de refaire la route Lévis-Jackman, de St-Georges à St-Henri. La réfection de cette route procurerait un immense avantage à tous les centres qu'elle traverse, de même qu'aux cités de Québec et Lévis.

1940

3 JUIN - La résolution présentée par M. Eddy Faucher demandant un permis de taxi à tant par tête pour mille personnes de population pour les comtés de Beauce et Dorchester est approuvée par ce conseil.

1941

3 MARS - Attendu qu'une requête est faite par les cultivateurs du haut de la paroisse demandant à la compagnie Shawinigan Water & Power de bien vouloir leur fournir l'électricité. Proposé par Raymond Poirier et secondé par Adelbert Lessard et résolu:

Que ce conseil appui cette requête et prie la dite compagnie de se rendre à leur demande et que copie de la dite résolution ainsi que la requête soient transmises à la compagnie Shawinigan par l'entremise de M. Henri Renault, M.A.L.

1942

7 AVRIL - Attendu que l'Union des institutrices demande une augmentation de salaire à \$500. jusqu'à concurrence de \$700, par année.

- Attendu que le gouvernement semble

approuver en principe cette demande.

- Attendu que les taxes scolaires sont déjà assez élevées et que la Commission scolaire ne peut charger plus les contribuables sans rencontrer des difficultés dans la collection.
- Attendu que les revenus des cultivateurs ne sont pas augmentés en proportion du coût de la vie, vu que le gouvernement fédéral a établi un plafond des prix pour la vente de leurs produits:

Proposé par Luc Gilbert, secondé par Ray-

mond Poirier et résolu:

Que le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Joseph de Beauce s'oppose à l'augmentation des salaires des institutrices rurales, vu qu'une augmentation des salaires des institutrices serait une cause de difficultés dans l'imposition des taxes scolaires et surtout pour la collection des dites taxes, car le taux est déjà assez élevé et il demande de plus que si le minimum des salaires est augmenté les octrois soient augmentés en proportion de l'augmentation des salaires, par le gouvernement.

1943

4 JANVIER - Selon des plaintes qui parviennent au conseil, le Club Automobile qui a le contrat d'entretien de la route, le travail n'est pas fait adéquatement et le chemin est très étroit et dangereux pour les automobiles. Le conseil de la municipalité de la paroisse demande au Club Automobile d'élargir la route le plus tôt possible.

13 JANVIER - M. Luc Gilbert est élu maire.

AVRIL - LE TRAVAIL FÉMININ DANS LES USINES DE GUERRE - Les membres du conseil de la paroisse donnent suite à la lettre collective des 59 évêques du Canada relativement au travail des femmes dans les usines de guerre.

Sur proposition du conseiller M. Omer Giguère, secondé par le conseiller M. Ernest Cloutier et accepté à l'unanimité, il est résolu par le conseil de la municipalité de la paroisse St-

Joseph de Beauce de demander au Gouvernement une législation qui impose:

1 : La prohibition du travail de nuit aux

femmes et aux jeunes filles.

2 : L'interdiction du travail à l'usine pour les femmes mariées ayant des enfants de moins de seize ans.

3: La journée de travail de huit heures et la semaine de quarante heures. Et que copie dûment signée de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province, au Ministère Provincial du travail et, au moins, à trois journaux et que l'on donne toute la publicité souhaitable à cette résolution.

DEMANDE QUE LA VOIRIE DÉVERSE DE LA NEIGE SUR LA ROUTE - Demande est faite au ministre de la Voirie par plusieurs contribuables par l'entremise du conseil de la paroisse de bien vouloir gratter en envoyant de la neige dans le chemin, ce qui aurait pour effet de l'élargir et donnerait un bon tracé pour les voitures à traction animale.

11 JUIN - L'inspecteur du chemin de front reçoit instruction de voir à construire un pont pour les piétons sur la rivière Callway.

APPUI AUX TAXIS - Le conseil donne son appui aux taxis qui, par suite des mesures de guerre ne peuvent parcourir une distance de plus de quinze milles de leur point de départ et demande que cette limite soit portée à 50 milles.

6 MARS - Le conseil de la paroisse s'oppose à l'immigration massive de tous les réfugiés des pays européens, telle que proposée par le Jewish Refugees and War Relief Agencies.

POUR LE DRAINAGE DE LA RIVIÈRE CHAU-DIÈRE - Les cultivateurs riverains de la Chaudière sont affectés par les débordements de la rivière et souvent leurs récoltes sont détruites par l'inondation. Se basant sur un rapport de la Commission des Eaux Courantes de 1920 que la déclivité de la rivière entre Beauceville et St-Joseph, soit sur une distance de 10 milles, n'est que de seize pouces et demie au mille et que cette déclivité entre St-Joseph et Scott, soit une distance de dix sept milles, n'est plus que de quatre pouces et demi au mille, et que ces deux sections sont appelées Section des Eaux mortes (voir le rapport pour l'année 1920 de la Commission des Eaux Courantes de Québec); l'écoulement des eaux est obstrué par de nombreux rochers et bancs de gravier, principalement à l'embouchure des ruisseaux.

Aux périodes des grandes pluies et surtout au départ des glaces le printemps, les riverains de Beauceville, de St-Joseph, de Vallée-Jonction, de Ste-Marie et de Scott, subissent des dommages sérieux par suite des inondations qu'on déplore depuis un grand nombre d'années.

Il est résolu que le Conseil Municipal de la paroisse de St-Joseph de Beauce prie respectueusement et instamment l'Honorable Premier Ministre de la Province de bien vouloir faire le drainage de la Rivière Chaudière où la chose est nécessaire, principalement entre St-Joseph et Scott. Adopté.

3 AVRIL - Demande de construire une route qui relierait la route nationale à partir de la terre de M. Georges Gilbert jusqu'à la route de St-Odilon. Cette route serait un excellent débouché pour les propriétaires de boisés de cette partie de la paroisse en même temps qu'une communication pour les paroisses de St-Odilon et Ste-Germaine qui ne sont pas desservies par chemin de fer.

1944

20 MARS - Demande d'argent pour canalisation rivière Chaudière.

- Attendu que, depuis plusieurs années tous les propriétaires riverains de la rivière Chaudière à partir de Scott jusqu'à Beauceville ont à souffrir de la crue des eaux, et cela plusieurs fois par année, qui a pour effet de ruiner toutes les récoltes ou à peu près.

 Attendu que le déboisement qui se fait dans le haut du comté, à chaque année, aggrave la situa-

tion de plus en plus.

 Attendu que l'écoulement des eaux de la dite rivière est obstrué par des rochers et de nombreux bancs de gravier, principalement à l'embouchure des petites rivières.

Proposé par Joseph Donat Vachon, secondé par

Louis Félix Jacques et résolu:

Que le conseil de la municipalité de la paroisse St-Joseph Beauce prie humblement l'Honorable Ministre Henri Renault de faire pression auprès de l'Office du drainage pour qu'un montant de \$100,000.00 soit alloué pour le drainage de la dite rivière.

4 DÉCEMBRE - Le conseil de la municipalité de la paroisse St-Joseph Beauce proteste auprès des autorités fédérales contre l'imposition de la loi de conscription et demande de s'en tenir au volontariat et que copie de la dite résolution soit adressée à l'Hon. Ministre de la Défense Nationale, à l'Hon. Premier Ministre du Canada et à la Société St-Jean Baptiste de Montréal.



Le printemps venu, on assistait à la descente des pitounes



La drave à Saint-Joseph en 1945

5 FÉVRIER - Une pétition adressée à la Cie Shawinigan Water & Power, au bureau de St-Joseph, est présentée au conseil de la paroisse pour avoir son

appui. Elle se lit comme suit:

- Attendu que des requêtes ont déjà été adressées à votre bureau pour les rangs Bord de l'eau, Assomption, Petite Montagne, Ste-Adèle et Grande Montagne, vous demandant de bien vouloir nous fournir le courant pour les besoins de la ferme. Elle reçoit l'appui du conseil.

Proposé par Louis-Félix Jacques, secondé par Emile Jacques et résolu: Que le conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Joseph de Beauce prie humblement la Cie Shawinigan de bien vouloir nous faire savoir si la dite compagnie prévoit nous fournir le courant, car la municipalité de St-Joseph de Beauce à l'intention de municipalis-

er.

JUIN - CONSÉCRATION AU SACRÉ-COEUR - Humblement prosternés devant vous, le Maire et les conseillers de St-Joseph en leur nom et au nom de toute la municipalité qu'ils représentent, vous offrent l'hommage de leur foi et de leur amour; ils reconnaissent vos bienfaits passés et ils désirent se placer, pour l'avenir, sous votre protection toute spéciale.

Vous êtes le Roi Suprême des peuples et des individus puisque toutes les nations vous ont été

données en héritage;

Nous nous inclinons avec amour devant votre

royauté si bienfaisante et si douce;

Vous êtes la Suprême Autorité puisque tout pouvoir vous a été donné au ciel et sur la terre. Nous croyons que tous ceux qui, en ce monde, ont une autorité quelconque ne sont que vos mandataires, et que leurs lois doivent toujours être l'écho de votre Volonté Sainte. Vous êtes la Voie, la Vérité et la Vie; nous savons que nulle cité, nulle communauté ne peut être paisible, heureuse et prospère sans vous.

En conséquence: Nous proclamons publiquement notre volonté de toujours remplir notre mandat dans une dépendance fidèle de votre Autorité

Souveraine.

Nous nous efforcerons de réprimer tout abus, tout désordre et tout ce qui répugne à la morale chrétienne telle que nous l'enseigne l'Église Catholique.

Nous ne voterons jamais un règlement qui serait contraire à la conscience et aux lois de l'Église. Nous nous inspirerons toujours dans nos délibérations de votre Saint Évangile, qui est la loi de toute paix, de tout progrès, et de toute civilisation.

Coeur Sacré de Jésus, bénissez nous avec tout votre peuple.

Que votre miséricorde écarte de nous les fléaux que nos fautes auraient mérités.

Que votre divine bonté nous comble de ses biens que vous prodiguez aux peuples aimés de

Que, par vous, l'honneur, une honnête aisance et l'harmonie des coeurs règnent toujours au milieu de nous. Et que toujours aussi, votre peuple, par sa fidélité aux lois de l'Église, sa piété envers Vous, vous soit un sujet de consolation et de joie.

Ainsi-soit-il.

FIN 1945

- Le conseil de la municipalité de la paroisse appuie la demande de la cité de Lévis réclamant la construction d'un pont sur le St-Laurent entre Québec et Lévis et transmet sa demande aux autorités des gouvernements fédéral et provincial.

1946

- 7 JANVIER Les contribuables de St-Joseph demandent à l'entrepreneur qui gratte la route Lévis-Jackman de laisser assez de neige dans le chemin pour faciliter la circulation des voitures d'hiver à traction animale. Le conseil appuie cette demande et prie le Club Automobile de voir à laisser assez de neige dans le chemin afin de donner une bonne circulation pour les voitures d'hiver et de gratter sur toute la largeur du chemin et si cette demande n'est pas prise en considération, nous verrons à la faire observer.
- 5 AOÛT TAXE SUR LES CHIENS Les propriétaires de chiens devront payer \$1.00 sur les chiens mâles et \$2.00 sur les chiennes et les propriétaires devront en plus enregistrer leurs chiens chez le secrétaire de la municipalité.

1947

- 13 JANVIER Élection au poste de maire. Jos.-Donat Vachon se présente contre Jean-Thomas Giguère. Jean-Thomas Giguère est élu avec une majorité de 51 voix.
- 2 SEPTEMBRE Une taxe spéciale est imposée pour payer le coût d'entretien des routes d'hiver 1946-47 et des routes et ponts pour l'année 1947.

1948

1er MARS - PLUS DE DÉCHETS DANS LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE - Le conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Joseph demande humblement au conseil de la municipalité du village de bien vouloir cesser de jeter des déchets dans la rivière Chaudière. Autrement le conseil se verra dans l'obligation de faire observer la loi.

1949

3 JANVIER - M. Joseph-Donat Vachon est élu maire en remplacement de M. Jean-Thomas Giguère.

LES INCONVÉNIENTS DU GRATTAGE DES RUES - Les cultivateurs se plaignent que le grattage des rues cause des ennuis aux voitures à traction animale. Ils ont de la difficulté, avec de grosses charges, à traverser les rues du village dont le milieu est souvent à l'asphalte. Les automobiles stationnées sur les côtés de la rue rendent impossible le passage aux voitures d'hiver. Demande est faite d'interdire le stationnement sur un des côtés de la rue.

AUTOBUS - Demande d'un service d'autobus via Ste-Germaine, St-Odilon, Grande-Montagne et St-Joseph.

JUIN-JUILLET - Le chemin de front sur les terrains de MM. Ephrem Maheu, Louis-Aimé Maheu, Edmond et Marie-Louis Maheu, Léonce Cliche est déclaré fermé comme chemin de front. Le nouveau chemin de front des terrains susdits sera le chemin qui a été ouvert comme route par cette corporation le 1er décembre 1947.

6 SEPTEMBRE - LE CHEMIN DE FRONT DE LA PETITE MONTAGNE DÉCLARÉ ROUTE - Cette décision est prise afin de faire le terrassement selon les plans du gouvernement.

1951

28 FÉVRIER - PROJET D'HÔPITAL - La chambre de Commerce de St-Joseph met de l'avant un projet d'hôpital. Elle demande au conseil de la paroisse s'il est disposé à souscrire pour la réalisation de ce projet. Le conseil est disposé à souscrire \$4,500. Cependant cette souscription ne sera valable que si le projet d'hôpital devient réalité.

3 JUILLET - Attendu que M. Donat Gilbert demande au ministère de la voirie, par l'entremise du conseil, qu'une couche d'asphalte soit posée sur l'ancienne route à la rivière Callway.

- Attendu que cette route est la sortie de la manufacture de portes et châssis de M. Gilbert, aussi des cabines Callway, de la mine située sur le terrain de M. Georges Gilbert et est aussi la sortie de plusieurs cultivateurs.

Résolu: Que le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Joseph de Beauce appuie cette demande et prie humblement l'Honorable ministre de la voirie de bien vouloir faire les réparations qui s'imposent à l'ancienne route à la rivière Callway et que copie de la dite résolution soit transmise à l'Hon. ministre de la voirie par l'entremise de M. Georges-Octave Poulin.

13 AOÛT - ON DEMANDE UNE PELLE MÉCANIQUE - Une résolution, proposée par M. Odina Jacques et secondée par M. Irenée Maheu, demande l'intervention du gouvernement dans les travaux du cours d'eau de Sts-Anges. On demande l'utilisation d'un tracteur, d'une pelle mécanique et autres machines. La municipalité est prête à payer un dollar l'heure pour l'utilisation de chaque appareil.

3 DÉCEMBRE - Que MM. Marcel Poulin et Augustin Roy soient nommés inspecteurs pour le règlement concernant les moutons étranglés par les chiens.

1952

6 OCTOBRE - Que le sec.-trés. soit autorisé à payer les montants ci-dessous mentionnés pour des moutons étranglés ou soi-disant étranglés par des chiens: Thomas Lessard: un vieux mouton: \$5.00. Ph.-Auguste Jacques: un vieux mouton: \$5.00. Jn-Thomas Gilbert: 5 jeunes moutons: \$67.50.

3 NOVEMBRE - Que le montant de \$25., accordé à M. l'abbé Chandonnet par la municipalité de la paroisse St-Joseph de Beauce à l'occasion de son départ de St-Joseph, soit accepté.

1953

5 JANVIER - Maire: Émile Gagnon en remplacement de J.-Donat Vachon.

2 MARS - Que le prix des travaillants soit fixé comme suit: .55\$/heure pour l'inspecteur. .50\$/heure pour les travaillants. .20\$/heure pour un cheval.

7 AVRIL - L'ÉLECTRICITÉ TARDE À ARRIVER - M. Edmond Cloutier présente une requête des cultivateurs des rangs Assomption, Ste-Adèle, Petite

Montagne, Grande Montagne, St-Thomas, Ste-Anne, demandant au conseil de la paroisse de St-Joseph de faire pression auprès de la Cie Shawinigan pour que l'électricité leur parvienne par St-Joseph au lieu de Sts-Anges et Frampton ce qui aurait pour effet d'améliorer le service. Le conseil endosse la requête et fera pression auprès de la Cie Shawinigan.

1954

4 JANVIER - RÉENGAGEMENT DU SECRÉTAIRE - M. Louis-Philippe Cloutier est réengagé secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Joseph de Beauce au salaire annuel de \$520.

5 JUILLET - LAMPES DE RUES - Deux lampes de rues sont installées à la sortie du village de St-Joseph via Vallée-Jonction et deux autres lampes à la sortie du village de St-Joseph via St-Odilon. La fourniture de l'électricité pour ces lampes sera de \$15.00 l'unité.

1955

7 FÉVRIER - POUR L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES - Par une résolution adoptée à l'unanimité les membres du conseil demandent au gouvernement fédéral de doubler les allocations familiales.

1956

7 MAI - Que le conseil de la municipalité de la paroisse St-Joseph de Beauce souscrit en faveur de la campagne du Prêt d'honneur la somme de \$75.00.

1957

7 JANVIER - Que Louis-Philippe Cloutier soit réengagé comme sec.-trés. de la municipalité de St-Joseph de Beauce au prix de \$750. pour l'année 1957.

10 AOÛT - RECONSTRUCTION DU PONT DU VILLAGE MARIE - Le pont est reconstruit aux frais du ministère des Travaux Publics. Cependant le conseil s'engage: à acquérir les terrains nécessaires, tant pour le pont que pour les approches, à démolir toute bâtisse qui pourrait être affectée et à se rendre responsable des dommages qui pourraient être causés par l'exécution de ce projet.

MISE EN COMMUN DE TOUS LES CHEMINS D'HIVER - Sur proposition de M. Camille Tardif, secondée par M. Irenée Vachon, il est résolu que l'entretien des chemins d'hiver pour les voitures automobiles sera mis en commun pour tous les usagers de la municipalité qui seront tenus de payer suivant la superficie de chacun des terrains sur le parcours des chemins entretenus.

10 OCTOBRE - APPEL D'OFFRES - La municipalité de la paroisse de St-Joseph lance des appels d'offres pour l'entretien d'hiver d'environ 20 milles de routes. La durée du contrat sera de cinq ans. Les soumissions devront être déposées le 23 octobre et les membres du conseil en prendront connaissance le 24 octobre.

1958

JANVIER - M. Fernand Doyon est élu maire succédant à M. Emile Gagnon.

8 AVRIL - TROP DE TÉLÉPHONES SUR UN MÊME CIRCUIT - C'est la plainte générale des contribuables. A certains endroits il y a jusqu'à 15 appareils sur le même circuit. Unanimement les membres du conseil de la Paroisse demandent à la Régie des Service Publics de faire pression auprès de Québec-Téléphone afin qu'elle réduise le nombre d'appareils sur un même circuit.

1959

PROJET D'UN FOYER POUR PERSONNES ÂGÉES - On demande la construction d'un foyer pour personnes âgées et copie de cette demande est



GROUPE DE FERMIÈRES EN PIQUE-NIQUE AU MOULIN DES FERMES EN AOÛT 1950: 1re rangée: Mmes Irénée Roy, Eugène Giguère, Wilfrid Doyon, Napoléon Mercier, Léonce Drouin, Thomas Lagueux, ??, Valère Nadeau. 2e rangée: Mmes Freddy Giguère, Thomas (à Paul) Drouin, J.-Sylvio Gastonguay, Valère (à Cyrille) Gilbert, Rosaire Ratté.

adressée au député provincial, ainsi qu'à toute autre personne en autorité en cette matière.

- 2 MARS Salaire des travaillants: .75\$/heure pour l'inspecteur, .70\$/heure pour les travaillants, .20\$/heure pour un cheval, 1.00\$/heure pour les évaluateurs.
- 5 MARS Le projet d'une route de contournement commence à prendre forme. Le conseil de la paroisse demande que cette route soit construite dans les limites de la municipalité du village de St-Joseph.
- 4 MAI Les réunions du conseil ont lieu à l'école d'Youville et non au Palais de Justice.

NOMINATION DES GARDES FEU - Ce sont les suivants: MM. Patrick Gilbert, André Jacques, Gérard Gilbert, Bertrand Maheu, Henri Vachon, Henri Maheu, Charles Jacques, Linière Vachon.

8 AOÛT - ENCORE LE TÉLÉPHONE - Les plaintes à l'endroit du service téléphonique sont générales. Québec-Téléphone fait des promesses mais ne semble pas les tenir. Devant cette situation, le conseil de la paroisse demande à la Régie des Services Publics de révoquer le permis de Québec-Téléphone dans les limites de la municipalité de St-Joseph afin de leur permettre d'organiser un service téléphonique adéquat.

1960

- 2 MAI LES ÉLECTIONS MUNICIPALES On adopte une résolution changeant la date des élections municipales du deuxième mercredi de janvier de chaque année au deuxième mercredi de mai.
- 4 JUILLET O.T.J. Le conseil de la paroisse souscrit \$50.00 à cette oeuvre.

1er AOÛT - TAXE DE VENTE MUNICIPALE - Sur proposition de M. Marcel Poulin, secondée par M. Camille Tardif on adopte un règlement imposant une taxe de vente en se soumettant aux exigences de la loi. Le produit de cette taxe devra être partagé comme suit: la municipalité du Village, 80% et la municipalité de la Paroisse, 20%.

11 NOVEMBRE - LE PONT DE LA RIVIÈRE CALLWAY - Demande est faite au Ministère de reconstruire ce pont jugé dangereux.

1961

1er MAI - M. Léopold Jacques est élu maire.

VENTE DE LIQUEURS ALCOOLIQUES - Le règlement No 112 relativement à la vente des liqueurs alcooliques dans la municipalité de la paroisse est soumis par référendum aux contribuables qui voteront les 5 et 6 juin.

7 JUILLET - UNIFORMATISATION DE LA TAXÉ DE VENTE - Les revenus de la taxe de vente provinciale profitent à certaines municipalités par le fait que les marchands ne facturent pas à leurs clients de l'extérieur la taxe de vente. Il en résulte un grave préjudice pour les petites municipalités. Demande est faite de généraliser cette taxe par toute la province et que les revenus soient répartis au prorata de la population tel qu'établi par le Bureau Fédéral de la Statistique.

2 OCTOBRE - LA ROUTE DE CONTOURNE-MENT - Le projet de route de contournement demandée par le village de St-Joseph sera réalisé dans un proche avenir. Plusieurs tracés sont proposés. Le conseil de la paroisse de St-Joseph manifeste sa préférence pour le tracé près de la rivière Chaudière qui reçoit l'approbation des propriétaires de terrains.

1962

2 AVRIL - DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU VATI-CAN - Demande est faite au gouvernement du Québec d'ouvrir une délégation générale auprès du Vatican.



Les plaisirs de l'hiver le 16 mars 1956

1963

8 MAI - M. Louis Maheu est élu maire.

22 OCTOBRE - PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER - Le programme de ces travaux est le suivant:

1- Rang Assomption: effardochage, coupage de bois, creusage de fossés, 60 arpents de longueur par 36 pds de largeur pour \$3,000.00.

2- Route St-Jean: effardochage, coupage de bois et construction d'un pont pour \$3,000.00.

3- Route Ste-Anne, Gagnon et Dulac: effardochage et creusage de fossés pour \$600.00.

4- Rang Village Marie: effardochage et creusage de fossés pour \$1,000.00.

5- Rang St-Thomas: effardochage pour \$500.00.

6- Route Callway: coupage de bois et creusage de fossés pour \$4,000.00.

1964

3 AOÛT - LE FLÉAU DES CHENILLES - Une invasion de chenilles cause de lourds dommages aux récoltes de foin et de grain. Demande est faite au ministère de l'Agriculture de prendre les mesures nécessaires pour enrayer ce fléau.

1967

16 OCTOBRE - ROUTE ST-THOMAS - Le conseil de la municipalité de la paroisse consent à payer à MM. Linière Drouin, Adelbert Giguère, Stanislas Lambert et Marcel Poulin 4 cents le pied carré pour le terrain qui sera utilisé pour l'élargissement de la route St-Thomas.

7 DÉCEMBRE - Le comité fédéral-provincial, qui approuve les subventions à être accordées en vertu du programme de travaux d'hiver, accorde une subvention de \$56,000 à la municipalité de la paroisse de St-Joseph. Cette subvention servira à la construction de citernes à ciel ouvert, pour la protection contre l'incendie, ainsi que d'un pont sur la rivière Callway dans le rang St-Jean.

1968

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - Des puits à ciel ouverts constituant des réserves d'eau pour combattre les incendies seront creusés aux endroits suivants: Marcel Labbé, Rosaire Giguère, Philippe-Albert Lessard, Georges Gilbert, Wilfrid Labbé, Augustin Roy, Joseph-Aimé Goulet, Eugène Giguère, Clément Maheu, Marcel Poulin, Camille

Tardif, Linière Drouin, Aimé Cloutier, Gilles Jacques, Richard Goulet, Armand Vachon. Montant \$51,000.00 dollars.

Aussi construction d'un pont en bois et ses approches sur la rivière Callway au rang St-Jean pour \$5,000.00.

11 JANVIER - SERVICE EN COMMUN DE PRO-TECTION CONTRE L'INCENDIE - Proposé par Luc Lessard, secondé par Bernadin Giguère et résolu:

Que le conseil de la mun. de la paroisse St-Joseph de Beauce demande au Commissariat des Incendies un octroi à raison de 75% pour la construction d'une caserne de pompiers et aussi pour l'achat d'un camion à incendie en vue de l'organisation d'un service en commun pour la protection contre les incendies entre les trois municipalités cidessous mentionnées: la ville de St-Joseph de Beauce, la mun. de la paroisse St-Joseph de Beauce et la mun. de St-Joseph des Erables.

5 FÉVRIER - ENFERMER LES TAUREAUX - Dans le but de promouvoir l'excellence dans la reproduction des troupeaux laitiers, sur proposition de M. Luc Lessard, secondée par Léon Vachon, une résolution décrète que les taureaux doivent être gardés dans un enclos. Toute dérogation à ce règlement entraînera une amende de \$20.00 plus les frais.

4 MARS - OPPOSITION À L'AGRANDISSEMENT DE LA VILLE - La ville de St-Joseph veut agrandir son territoire vers l'est. La paroisse s'objecte à cette mesure.

ler AVRIL - ANNEXION DE TERRITOIRE - Une requête des propriétaires de lots Nos 96 à 141 demande l'annexion de la partie de leurs terrains situés dans la municipalité de Frampton et de laquelle ils ne reçoivent par de services. La requête est appuyée par le conseil municipal.

6 MAI - LA PLAGE RIVIERA - Le conseil n'a aucune objection à l'aménagement d'un terrain de camping et d'une piscine publique pourvu que le tout soit conforme aux exigences du bureau d'hygiène et de sécurité. Ce permis est accordé à condition que Plage Riviera Ltée désiste la municipalité de tout dommage que l'eau peut causer lors de la fonte des neiges et à l'occasion de fortes pluies.

8 MAI - Maire: Louis Maheu. Conseillers: Gilles Gilbert, siège No 4; Jn.-Ls Lessard, siège No 5; Hugues Jacques, siège No 6; Léon Vachon, James Jordan, Bernadin Giguère.

3 JUIN - Prix des évaluateurs à \$1.50/heure, le sectrés. à \$1.75/heure et l'auto à .75\$/heure.

Jean-Guy Giguère, 120 heures: \$180.00; Irené Maheu, 120 heures: \$180.00; Ph.-Alb. Lessard, 120 heures: \$180.00; Ls-Ph. Cloutier, \$210.00; auto \$90.00. Total: \$840.00.

1969

9 AVRIL - Proposé par Léon Vachon, secondé par Bernadin Giguère, résolu:

Que le maire Louis Maheu et le sec.-trés. de la mun. de la paroisse de St-Joseph de Beauce soient nommés pour discuter et préparer avec la corporation de la Ville St-Joseph et la mun. de St-Joseph des Erables un projet d'entente concernant l'organisation d'une brigade d'incendie en commun.

5 MAI - Motion pour passer règlement 137 décrétant qu'à l'avenir la mise en nomination du maire et des conseillers, qui avait lieu au mois de mai de chaque année, aura lieu dorénavant le dernier lundi du mois d'octobre de chaque année de midi à deux heures p.m. et la votation, s'il y a

lieu, se fera le ler lundi du mois de novembre. Adopté le 2 juin 1969.

3 SEPTEMBRE - Proposé par Léon Vachon, secondé par Bernadin Giguère et résolu:

Que le conseil de la municipalité de la paroisse St-Joseph-de-Beauce approuve le plan de M. Jules Deblois (arpenteur-géomètre) concernant la continuation de la rue Ste-Christine au nouveau cimetière dans la mun. de la paroisse St-Joseph de Beauce. Adopté.

1er DÉCEMBRE - Proposé par Linière Drouin, secondé par Alcide Jacques, résolu:

Que le conseil de la municipalité de la paroisse St-Joseph de Beauce, d'après la loi en vigueur depuis le 1er janvier 1969, devra payer à M. le maire une rémunération à raison de 30 cts par habitant et une rémunération aux conseillers à raison de 10 cts par habitant. Adopté.

1970

2 MARS - SERVICE EN COMMUN DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - À la suite de l'en-



Réunion de "Gilbert" sur la terre ancestrale, propriété de Jean-Thomas Gilbert (Pouce), en 1946

tente conclue entre la ville de St-Joseph et la municipalité de St-Joseph des Erables, la municipalité de la paroisse de St-Joseph décide de se joindre à ce groupe et de participer financièrement à ce service commun.

SEPTEMBRE - OBJECTION A LA ROUTE DE L'EST - La municipalité de la paroisse renouvelle son objection à la route de contournement que veut construire la ville de St-Joseph à l'est de son territoire et réitère sa suggestion qu'elle soit près de la rivière.

2 NOVEMBRE - TOUJOURS LE PONT -Les résolutions demandant la construction d'un nouveau pont se succèdent. L'étroitesse de ce pont cause de multiples accidents.

1971

5 AVRIL - Proposé par Gilles Gilbert, secondé par Bertrand Maheu et résolu:

Que le conseil de la mun. de la paroisse de St-Joseph de Beauce s'oppose fermement au regroupement municipal, car ces structures municipales nous semblent défavoriser les municipalités de paroisse. Adopté.

AVRIL - ABROGATION DU RÈGLEMENT 84 - Ce règlement qui avait été adopté le 5 août 1946 est abrogé. Il stipulait que la municipalité devait imposer un permis de \$1.00 pour les chiens et de \$2.00 pour les chiennes et obligeait la municipalité à verser une indemnité des trois quarts de la valeur des moutons étranglés par les chiens.

JUILLET - DEMANDE D'AIDE - Une tornade ayant arraché les toitures des granges de MM. Armand Jacques, Paul-Henri Gagnon, André Jacques et Marc-André Jacques; la toiture de la maison de M. Bernard Létourneau, le silo de la grange de M. Jacques Goulet et causé des dommages considérables à la maison de M. Paul-Émile Roy, la municipalité de la Paroisse est sollicitée d'apporter son aide.

2 AOÛT - LE DÉPOTOIR - Les contribuables se plaignent du dépotoir de la ville de St-Joseph d'où s'échappent des fumées noires le soir et surtout des odeurs nauséabondes. La municipalité de la paroisse demande à la ville de changer le site de son dépotoir.

4 OCTOBRE - Proposé par Gilles Gilbert, secondé par Maurice Vachon et résolu:

Que le sec.-trés. est autorisé de donner avis aux contribuables de la municipalité de la paroisse de St-Joseph de Beauce et ce par la voie du journal "La Vallée de la Chaudière" de ne pas corder le bois de pulpe dans les chemins de la dite municipalité afin de ne pas nuire à l'entretien des chemins d'hiver.

OCTOBRE - POUR UNE BAISSE DES TAUX D'ASSURANCE - La Paroisse de St-Joseph a fait construire 20 citernes sur son territoire. De plus, elle adhère au service en commun de lutte contre l'incendie des trois municipalités de St-Joseph. La lutte contre les incendies est de beaucoup plus efficace. Devant ces faits la municipalité de la Paroisse de St-Joseph demande à la Conférence des Assureurs indépendants de reviser les taux imposés dans cette municipalité.

13 NOVEMBRE - La question des chemins d'hiver dont la subvention a été retranchée est à l'étude. Après de longues délibérations et ce, à cause des circonstances imprévues, il est résolu à l'unanimité que les dits chemins non subventionnés ne soient pas entretenus par la dite municipalité. Adopté

1972

12 AVRIL - L'AUTOROUTE 73 - Le conseil de la municipalité de la paroisse laisse à la discrétion des ingénieurs de la Voirie le soin de désigner le tracé de cette autoroute. Cependant, il espère que la Voirie prendra en sérieuse considération les réclamations, relativement à une route de contournement, qui datent de plusieurs années.

18 OCTOBRE - L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER - La municipalité envisage la possibilité d'acheter un camion-charrue et une souffleuse pour l'entretien des chemins d'hiver.

CIRCULATION DES MOTONEIGES - Permission est accordée aux propriétaires de motoneiges de circuler sur les routes qui ne sont pas entretenues l'hiver à la circulation des automobiles.

On recommande aux propriétaires de terrains de signer les formules d'autorisation requise pour établir des sentiers pour les motoneiges aux endroits convenables.

6 NOVEMBRE - L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER ACCORDÉ À M. ANDRÉ JACOB - M. Jacob se voit accorder le contrat pour les cinq prochaines années au prix de \$1,200 le mille linéaire.

1973

3 JANVIER - POUR L'AUTOROUTE 73 - Par une résolution adoptée unanimement par les membres, le conseil de la Municipalité de la Paroisse de St-Joseph demande:

1 - que le corridor de la Chaudière soit intégré à la zone spéciale de Québec, et cela pour des raisons bien spécifiques: tourisme, industrie, bassin

de population.

2 - que des négociations soient entamées immédiatement, via le Ministère des Affaires intergouvernementales, pour obtenir les octrois nécessaires du Fédéral, joints à ceux du Provincial, pour la réalisation de cette autoroute 73;

3 - que la réalisation du tronçon: Pont Laporte à Scott-Jonction commence immédiatement en 72,

selon le plan prévu et tel qu'annoncé;

4 - que la réalisation du tronçon Scott à St-Georges, tronçon le plus urgent, soit définitivement réalisé en 1975;

- 5 que les Ministères concernés ne laissent pas notre résolution lettre morte, mais nous apportent, dans les plus brefs délais, une réponse vraie et favorable; non pas seulement une réponse pour nous dire qu'on n'a plus d'argent.
- 4 JUILLET Le conseil de la Paroisse réitère sa demande de construction de l'autoroute 73 du côté est de la rivière Chaudière.

ON DEMANDE DE L'ASPHALTE - Demande de poser de l'asphalte sur la route de l'Assomption, à partir de la route de St-Odilon jusque chez Baptiste Maheu. Même demande pour Cyrille Giguère, près de la fromagerie, sur une longueur de 150 pieds.

APPUI AUX BOUCHERS - Attendu que depuis quelques années les cultivateurs font abattre leurs animaux par les bouchers pour leurs propres besoins. Demande est faite aux autorités provinciales de laisser libre choix aux bouchers d'abattre leurs animaux et que des inspecteurs en fassent l'inspection.

LA TORDEUSE DE L'ÉPINETTE - Les dégats que cause la tordeuse de l'épinette aux boisés sont énormes. La municipalité de la paroisse demande au gouvernement provincial de procéder à des arrosages pour enrayer ce fléau.

1975

ÉCHANGE DE RADIO-ÉMETTEUR - Le chef de police de la ville de St-Joseph, suggère à la municipalité de la paroisse un échange d'appareils de radio avec la ville. Ce qui est accepté.

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER - Le conseil lance des appels d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver. Deux entrepreneurs font des offres, MM. Réjean Poulin et Turcotte & Perreault.

1976

10 FÉVRIER - POUR UN NOUVEAU PONT SUR LA CHAUDIÈRE - Appui à une résolution du conseil municipal de la ville de St-Joseph demandant la construction d'un nouveau pont sur la Chaudière.

PASSAGE SOUS L'AUTOROUTE - Plusieurs propriétaires dont une partie de leurs boisés est enclavée par le tracé de l'autoroute demandent la construction de passages sous l'autoroute pour exploiter leurs boisés.

AVRIL - Par suite de la démission de M. Louis-Philippe Cloutier, le poste de secrétaire-trésorier est ouvert. Le conseil lance un appel aux aspirants à ce poste. On recevra les applications jusqu'au 30 avril et le nouveau titulaire sera embauché à la séance du 3 mai. M. Cloutier a été au service de la municipalité pendant 40 années.

3 MAI - M. Jean-Louis Lessard est choisi secrétairetrésorier de la municipalité de la Paroisse de St-Joseph. Il succède à M. Louis-Philippe Cloutier.

1977

7 MARS - M. Grégoire Lessard présente une requête signée par une vingtaine de propriétaires riverains demandant le creusage du lit de la rivière Chaudière. Le conseil appuie cette demande qui est d'une grande importance pour la survie de l'agriculture le long de cette rivière.

DES POTEAUX INDICATEURS - M. Armand Vachon propose que des poteaux indicateurs avec les noms des rangs soient installés.

4 AVRIL - PROJET DE DOUBLE HORAIRE - Le conseil de la Paroisse s'oppose au projet de double horaire et de double transport des élèves qui fréquentent les écoles de la commission scolaire de St-Joseph.

RECONSTRUCTION D'UN CHEMIN - Le Ministère des Transports procède à la reconstruction du chemin de la Grande-Montagne. Les propriétaires en bordure de cette route cèdent le terrain nécessaire à son élargissement pour la somme symbolique de \$1.00.

16 NOVEMBRE - Élection d'un nouveau maire en la personne de M. Marcel Poulin qui défait le maire sortant M. Louis Maheu.

RECONSTRUCTION D'UN PONT - Le Ministre des Tansports, M. Lucien Lessard, autorise une subvention de \$9.500. pour la reconstruction du pont de la rivière Callway à la hauteur du rang Assomption.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - Le salaire du secrétaire-trésorier en 1977 est de \$3,300.

1978

13 OCTOBRE - Sec.-trés.: Jean-Louis Lessard; maire: Marcel Poulin; conseillers: Bertrand Giguère, Réal Maheu, Normand Maheu, Jean-Paul Lessard, François Vachon, Jean-Marie Lambert.

FIN 1978 - Il est proposé par M. Jean-Paul Lessard et secondé par M. Réal Maheu, que Jean-Louis Lessard soit réengagé secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse de St-Joseph-de-Beauce pour l'année 1979. Son bureau est à sa résidence.

1979

8 FÉVRIER - Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de St-Joseph-de-Beauce appuie fortement la demande du conseil de St-Joseph-des-Erables et prie le Ministère des Transport du Québec de prendre en sérieuse considération cette demande pour que les travaux demandés soient, dans un avenir prochain, une réalité.



La débâcle du printemps 1912 (Source: Société du Patrimoine des Beaucerons)



L'inondation de juillet 1917 (Source: Société du Patrimoine des Beaucerons)

15 OCTOBRE - Le conseil demande au Ministère des Transport de prendre les mesures sécuritaires adéquates pendant la construction de la route de contournement.

28 OCTOBRE - Conseillers: Armand Vachon, Bernard Giguère, Jean-Paul Giguère. Maire: Marcel Poulin.

1980

 Jean-Louis Lessard est réengagé comme secrétairetrésorier pour l'année 1980.

3 SEPTEMBRE - Le secrétaire-trésorier est autorisé à convoquer une assemblée sur le zonage agricole le 29 septembre 1980.

8 OCTOBRE - Les Pavages de Beauce obtiennent le contrat de pavage de l'avenue St-Joseph au prix de \$32.00 la tonne pour l'asphalte et de \$4.00 la tonne pour le gravier épandu.

3 NOVEMBRE - DES FEUX DE CIRCULATION - Le conseil demande des feux de circulation à l'intersection de la route 173 et de la route 276.

1er DÉCEMBRE - PROJET DE L'HYDRO-QUEBEC - L'Hydro-Québec demande l'autorisation de construire une ligne électrique à haute-tension, à la hauteur du rang Ste-Marie. Cette ligne traverserait toute la municipalité.

1981

Maire: Marcel Poulin. Sec.-trés.: Jean-Louis Lessard.



La débâcle du 19 mars 1936

9 SEPTEMBRE - Proposé par Jean-Charles Jacques, secondé par Jean-Paul Giguère et résolu: Que le sec.-trés. soit autorisé de payer à GEBCI la somme de \$297., conformément à l'entente signée entre GEBCI et la corporation municipale de la paroisse

de St-Joseph de Beauce. Adopté.

Proposé par Armand Vachon, secondé par Bernard Giguère et résolu: Que le sec.-trés. soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat de machineries pour l'entretien des chemins d'hiver conformément au règlement No 177, à savoir: Un tracteur avec souffleuse à neige, un camion de type 4 x 4, un camion usagé de type 4 x 4. Il est également résolu qu'il soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'un garage avec terrain et équipements.

25 SEPTEMBRE - Soumissions trouvées trop dispendieuses.

16 OCTOBRE - Maire: Narcisse Giguère. Conseillers: Armand Vachon, Marcel Giguère, Charles-Adrien Maheu, Renald Lagrange, Fabien Létourneau et Jean-Charles Jacques.

24 NOVEMBRE - LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES - À la suite de l'avis publié dans "La Vallée de la Chaudière", trois soumissionnaires soumettent des offres de location de machinerie à la municipalité de la Paroisse de St-Joseph. Ce sont: Le Centre du Camion de l'Amiante, de Robertsonville; le Garage Redmond, de St-Georges et Equipement Menik, de Cap-Santé. Après délibération, les membres du conseil trouvent l'offre du Centre du Camion de l'Amiante conforme à la demande de soumission. Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer un contrat avec cette compagnie.

L'INTERURBAIN SANS FRAIS - St-Odilon est entouré par les municipalités de Frampton, St-Joseph et Beauceville et a des liens très étroits avec ces trois municipalités. Une résolution est adoptée demandant à Sogetel et Québec-Téléphone d'établir un service téléphonique entre St-Odilon, Frampton, St-Joseph et Beauceville.

7 DÉCEMBRE - PERSONNEL D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER - M. Philippe Poulin sera le responsable de l'entretien des chemins d'hiver et M. Charly Goulet sera l'opérateur de l'équipement.

LOCATION DE GARAGE - La Paroisse loue le garage de M. Philippe Poulin, pour une période de 5 mois à raison de \$800. par mois. On confie les assurances de cet équipement à la firme Cliche, Poulin & Doyon.

1982

4 JANVIER - RÈGLEMENT ABROGÉ - Le règlement No 177 prévoyant la location d'équipement pour l'entretien des chemins d'hiver est abrogé.

LES CHEMINS NON SUBVENTIONNÉS - Par suite de la mauvaise température, les propriétaires de boisés ont été dans l'impossibilité de transporter leur bois. Le conseil décide d'entretenir ces chemins jusqu'au 31 janvier.

ENTRETIEN DE LA ROUTE 276 - On trouve trop élevée la coupure de \$4,000. faite par le ministère des Transports au contrat d'entretien de cette route. Demande est faite au ministre et au député Adrien Ouellette de réduire cette coupure trop considérable.



L'inondation du 19 avril 1982

8 JUIN - Les noms des rues appartenant à la municipalité, soit les rues Gilbert, Lessard, Goulet et Avenue St-Joseph, sont officialisés et copie de la résolution est transmise à la Commission de Toponymie du Québec.

5 JUILLET - PROTECTION POUR LES TERRI-TOIRES AGRICOLES - La municipalité de la Paroisse demande à la C. P. T. A. Q. de protéger les territoires agricoles de cette municipalité contre les travaux que l'Hydro-Québec entreprend.

7 SEPTEMBRE - Sur proposition de Marcel Giguère, secondé par Renald Lagrange et résolu: Qu'à partir du ler octobre 1982, toutes demandes des contribuables devront être produites par écrit pour être considérées par le conseil, sinon elles seront ignorées.

1er NOVEMBRE - POUR LE MAINTIEN DU BUREAU DE ST-JOSEPH - Proposé par Gabriel Jacques, secondé par M. Renald Lagrange et résolu unanimement:

Que demande soit adressée à M. Adrien Ouellette, Ministre de l'Environnement et député de Beauce-Nord, de bien vouloir intervenir auprès des autorités concernées afin que soit maintenu le bureau régional agricole de St-Joseph de Beauce, lequel est indispensable pour le bon fonctionnement de l'économie agricole de la région présentement desservie par ce bureau.

6 DÉCEMBRE - LES NUMÉROS CIVIQUES - Proposé par Armand Vachon, secondé par Marcel Giguère et résolu:

Que demande soit adressée au Bureau d'évaluation de la M. R. C. pour connaître les coûts inhérents à la préparation et à l'émission de numéros civiques sur le territoire de notre municipalité.

1983

7 MARS - ENTRETIEN DE LA CASERNE DES POMPIERS - La municipalité de la Paroisse de St-Joseph offre à la ville de St-Joseph, pour les trois prochaines années, de contribuer à un taux de 24% à l'entretien de la caserne des pompiers.

19 AVRIL - RÈGLEMENT NO 198 - Toutes les résidences, commerces, entrepôts et chalets seront numérotés de la manière ci-après indiquée.

 La numérotation se fera de 200 à 1500 dans la direction sud-est et de 100 à 2000 dans la direction sud-ouest. La distance entre deux numéros consécutifs pairs ou impairs sera d'environ 55 pieds.

 Les numéros pairs sur chaque route seront toujours du côté droit et les numéros impairs du côté gauche, et ce en direction croissante des numéros civiques.

- Les numéros devront se répéter ou être prévus pour chaque rue parallèle, de manière à ce que les numéros soient les mêmes à chaque rue transversale.
- Les numéros civiques seront fournis par la Municipalité de la paroisse de St-Joseph de Beauce et installés par le propriétaire sur la facade principale du bâtiment ou à tout autre endroit visible de la rue ou de la route, et ce dans un délai de UN mois
- Toute contravention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende de dix (\$10.00) dollars; si l'infraction continue elle constitue jour par jour une offense séparée.
- 4 JUILLET LA CUEILLETTE DE DÉCHETS Imposition d'un règlement imposant à tous les contribuables de la municipalité la cueillette, le transport et la disposition de ces ordures à un site d'enfouissement sanitaire régional.

ler AOÛT - FERMETURE D'UN DÉPOTOIR - Le site d'enfouissement régional est maintenant ouvert et la municipalité de la Paroisse demande à la ville de St-Joseph de fermer son dépotoir sur le 531. La ville de St-Joseph devra procéder à l'extermination de tous les rongeurs et à l'enfouissement total de tous les débris se trouvant sur ce site.

23 OCTOBRE - Maire: Narcisse Giguère. Conseillers: Gabriel Jacques, J.-Marie Bisson, Fernand Gilbert, Réjean Bernier, Réjean Poulin, Marcel Giguère.

7 NOVEMBRE - CHANGEMENT DE LOCAL - Les séances régulières et spéciales du conseil de la Paroisse de St-Joseph qui se tenaient à l'école d'Youville se tiendront désormais dans la salle de l'école Lambert.

14 NOVEMBRE - La Commission de Toponymie est priée d'approuver les nouvelles désignations de rangs et routes de la municipalité:

Route Cyrille Giguère Route Baptiste Maheu Rang Ste-Rachelle Rang Assomption Nord Rang Ste-Anne Nord Route St-Thomas Rang Ste-Anne Sud Rang Assomption Sud

Rang Village Marie (Ste-Marie) Route St-Alexandre Rang Petit Montagne (St-Jean) Rang Ste-Marie

Rang Grande Montagne (St-Thomas) Ancienne route 23 Rue Lessard Avenue St-Joseph

Route Callway Rue Goulet Rue Gilbert

1984

3 JANVIER - Le secrétaire-trésorier, M. Jean-Louis Lessard, est réengagé pour l'année 1984.

26 SEPTEMBRE - OPPOSITION À UN SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - Le projet d'assainissement des eaux usées de la ville de St-Joseph, des municipalités de l'Enfant-Jésus et de Vallée-Jonction est violemment combattu par les propriétaires résidents de la route Kennedy. Face à l'opposition massive des résidents et propriétaires de la route Kennedy, le conseil municipal de la paroisse de St-Joseph se voit dans l'obligation d'appuyer ces contribuables et, par conséquent de s'opposer à la localisation du site de traitement des eaux usées du côté sud-ouest de la route Kennedy.

21 OCTOBRE - ÉLECTION DE NOUVEAUX CONSEILLERS - MM. André Lessard, Gaétan Gilbert et Jean-Luc Métivier sont élus.

24 OCTOBRE - LOISIRS INTERMUNICIPAUX - Les membres du conseil acceptent une participation aux Loisirs intermunicipaux à raison de \$5.00 per capita.

- 3 DÉCEMBRE ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER Le règlement numéro 211-84 décrète ce qui suit:
- 1 Qu'à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, tous les chemins, routes et rues verbalisés qui sont situés sur le territoire de la Municipalité de la paroisse de St-Joseph de Beauce, seront entretenus pour la circulation des véhicules automobiles durant toute la saison d'hiver.
- 2 Que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Joseph de Beauce pourra, si elle le juge à propos, détenir des contrats d'entretien avec le Ministère des Transports et, ou, avec d'autres Corporations Municipales, dans les conditions ou de tels contrats ne puissent atténuer la qualité du service d'entretien des chemins municipaux par la dite Corporation.
- 2 1 Que, tous les chemins et routes dont les travaux sont subventionnés par le Ministère des Transports, ainsi que tous les autres chemins, routes et rues qui conduisent à des propriétés habitées, devront être entretenus conformément aux exigences du Ministère des Transports.

2 - 2 - Que tous les travaux d'entretien d'hiver des chemins, routes et rues susdits, ainsi que l'entretien des chemins et routes qui auront été attribués par contrat à ladite Corporation, soient et seront reconnus prioritaires sur tous les autres chemins et routes municipaux. La municipalité pourra entretenir, en second lieu les chemins conduisant à des propriétés inhabitées.

1985

APPROBATION D'UN RÈGLEMENT D'EM-PRUNT - Assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement numéro 214-85, pourvoyant à la construction d'un garage municipal et à un emprunt de \$130,000 dollars pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à l'école d'Youville en la ville de St-Joseph de Beauce le mardi, huitième jour du mois d'octobre 1985, sous la présidence de Monsieur le maire Narcisse Giguère. Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'article 758 du Code municipal et du règlement numéro 214-85 (achat terrain et construction garage). L'assemblée débute à dix-neuf heures trente et après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables, ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclare le règlement approuvé par les électeurs.

Narcisse Giguère, maire. Jean-Louis Lessard, sec.-trés.

20 OCTOBRE - Nouveau maire: Gilles Roy. Conseillers - Réjean Bernier, Réjean Poulin, Marcel Giguère, André Lessard, Gaétan Gilbert et Jean-Luc Métivier.

1986

NE PAS FERMER LE CENTRE DE DÉTENTION -Proposé par M. Réjean Poulin, appuyé par M. André Lessard. Résolu unanimement:

Que, le conseil de la Municipalité de la paroisse de St-Joseph de Beauce demande au Gouvernement du Québec de reconsidérer sa décision de fermeture du centre de détention de St-Joseph de Beauce, appuie la résolution adoptée par le conseil des maires de la M. R. C. Robert Cliche et le comité de l'A.D.E.C. de St-Joseph de Beauce, dont M. Hermann Cloutier est le président.

25 AVRIL - LA ROUTE CALLWAY - Une carrière est la cause des dommages causés à cette route. Elle a été ouverte sans autorisation de la municipalité. Le conseil, conscient de ses droits, décrète que les frais d'entretien en surplus de la circulation

ordinaire soient chargés aux propriétaires 1038 et 1039 du rang St-Jean. Le conseil décrète la fermeture de cette route aux automobiles et aux camions tant et aussi longtemps que les travaux de réparation n'auront pas été complétés. Cette décision est approuvée par les propriétaires de boisés riverains de cette route.

31 MAI - On retient le permis demandé par la S.Q.A.E. - La Société Québécoise d'Assainissement des Eaux demande un permis de lotissement et de construction sur le lot 706 et des conduites de refoulement à partir des municipalités de Ville St-Joseph, Vallée-Jonction et l'Enfant-Jésus, laquelle demande serait conforme au règlement en vigueur, selon M. Denis Desbiens, de la M. R. C. Robert Cliche.

LA CROIX-ROUGE - La municipalité souscrit la somme de \$75.00 à la Croix-Rouge.

1986

1er JUIN - La Municipalité de la Paroisse de St-Joseph demande au député de Beauce-Nord, M. Jean Audet de faire tout son possible pour conserver et améliorer les services dispensés par l'hôpital St-Joseph de Beauceville à nos concitoyens.

C'est ainsi que se termine l'énumération des faits et gestes de la Municipalité de la Paroisse de St-Joseph depuis son incorporation.



1948: Le "halage" de la pitoune. Sur le voyage: Marcel Poulin.



1979: Le "halage" de la pitoune. Conducteur: Raynald Lessard.

CHAPITRE XIX

LE VILLAGE 1909 À 1987

1909

21 JANVIER - M. Pierre Bouffard, avocat, nommé maire remplaçant M. Alphonse L'Heureux.

16 FÉVRIER - Emprunt de \$11,000.

1er MARS - M. Pierre Bouffard préfet du Comté.

- 8 MAI Permission accordée à la Compagnie électrique de St-Georges d'entrer dans les limites de la municipalité à la condition de faire un plan pour la pose des poteaux avant de commencer la construction de la ligne. Dépenses de l'année, total \$500.00.
- 2 NOVEMBRE Achat de droits (étant loués auparavant) de sources de MM. Roy et Gagné, W. Cliche, David Blanchette et Dame V. Jacques, contrat de \$3,000.00.

1911

23 MARS - Prohibition complète de vente de liqueurs ennivrantes dans St-Joseph en vertu de la loi de tempérance.

6 MAI - M. Arthur Guay auditeur de livres.

10 JUILLET - Dépenses de l'année \$500.00, Alphonse L'Heureux nommé secrétaire-trésorier.

1912

8 JANVIER - M. Louis Morin, avocat, nommé maire remplaçant M. Pierre Bouffard.

12 MARS - M. Norbert Morin nommé auditeur de livres remplaçant le notaire V. Gosselin.

23 AVRIL - Ordonné et statué à l'avenir tous les chemins municipaux, locaux à la charge des contribuables de la dite municipalité de St-Joseph, comté de Beauce, situés dans ses limites, profitant de la nouvelle loi concernant l'amélioration de la voirie publique, plaçant tous ses chemins sous le contrôle de la Corporation; ces chemins seront faits, améliorés et entretenus par voie de taxation de derniers prélevés sur tous les biens imposables de la municipalité ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux (règlement annulé le 2 novembre 1912 - chemins retombant à la charge de chaque propriétaire).

24 JUIN - La municipalité du village de St-Joseph accorde, à la "Beauce Electrique Power", corps politique et incorporé, le privilège de construire de nouvelles lignes de transmission électrique et de les maintenir en opération dans les limites de la dite municipalité, de manière à assurer un service public et un service privé satisfaisants d'un voltage d'au moins cent quatre volts pendant vingt-quatre heures, dans toutes les rues ou routes et places publiques où tel service pourra être requis: la com-

pagnie s'oblige à fournir le courant à tous ceux qui le demanderont. Le paiement de l'éclairage privé ou public devra être fait en conformité avec les règlements que la Compagnie mettra en vigueur. Ces privilèges, de construction et d'exemption de taxe sont pour une période de dix ans par contrat notarié. La Corporation du village s'engage à ne pas accorder de contrat à d'autres compagnies ni à des particuliers.

2 NOVEMBRE - Vu que les chemins sont déjà à la charge de la Corporation on décide de profiter davantage de la "loi des bons chemins", en macadamisant la rue principale, 3225 pieds, la rue de l'église, 295 pieds et la route de Cranbourne, 1800 pieds, faire des ponts en béton, par un emprunt jusqu'à concurrence de \$7,000. L'entrepreneur sera payé par le secrétaire-trésorier du Conseil, lorsque le Gouvernement aura avancé les fonds nécessaires à cette fin, plus tard que le 1er mai 1913. Un déblai sur 125 pieds devant la maison d'école; cette terre sera charroyée 100 pieds plus loin pour y faire un remblai; autre déblai devant

l'église dont la terre sera transportée 100 pieds plus loin pour remblai; trois autres déblais et remblais sur la rue vers Beauceville; les dépressions seront comblées et les petites buttes abattues. Tous ces travaux sont sujets à l'approbation de l'ingénieur du Gouvernement; ces travaux devront être commencés dans le cours de 1913 et être terminés le 15 novembre 1914; sous la surveillance de M. Philias Vachon. Emprunt de \$8,000.00 plus \$6,000.00 le 25 septembre 1913.

Profitant du pavage de la rue principale, ou en fit un élargissement et les propriétaires, depuis la gare à l'église, firent don de quelques pieds de terrain à cet effet.

1913

18 JANVIER - M. J.T. Ferron nommé pro-maire pour parer à l'absence du maire Louis Morin.

1er FÉVRIER - M. Joseph-Vital Nadeau, député shérif, nommé auditeur des livres de la Corporation.

19 AOÛT - Décision prise que la rue principale aura des trottoirs en ciment, 4 pieds de largeur, des deux côtés de la rue à l'exception du côté ouest depuis la gare chez Adolphe Dostie; un seul côté. Un seul côté aussi sur route de Cranbourne. Les autres rues auront des trottoirs de madriers. Le tout aux frais des propriétaires d'emplacements.

4 OCTOBRE - Décide la fermeture du chemin de l'écore depuis Fortunat Jacques à Napoléon Poulin pour l'année suivante jusqu'à la route de l'église.

18 DÉCEMBRE - La Corporation du Village accepte la route régionale aux mêmes conditions mentionnées dans le registre de la paroisse du 2 décembre et 19 décembre.

1914

17 JANVIER - M. J.T. Ferron, protonotaire, soit nommé maire remplaçant M. Louis Morin.

21 MARS - Le maire est autorisé à prendre des procédures judiciaires ou criminelles contre des personnes qui mettent en circulation des cartes postales illustrées immorales.

1er AOÛT - Dépenses de l'année: \$4,800.00, y compris \$108.00 pour R.N.; divers revenus de l'aqueduc \$2550.00; balance \$2250.00; payés par taxes.

Nouvel aqueduc pour renforcer l'aqueduc actuel ne donnant pas le rendement nécessaire. Barrage en béton à la rivière Pouliot afin de constituer un nouveau réservoir - entouré de plantation d'arbres afin d'en empêcher le dessèchement - exigeant 15,000 pieds de tuyaux jusqu'au réservoir du village. Règlement adopté.

30 NOVEMBRE V.-P. - Attendu que nos soldats canadiens seront bientôt sur les champs de bataille; attendu que les municipalités canadiennes ont décidé de fonder un hôpital à Paris, destiné au soulagement d enos blessés, les deux municipalités conjointes souscrivent dont paroisse: \$75.00, maire M. Joseph Gilbert, village: \$75.00, maire J. T. Ferron, pour y fonder un lit.

1915

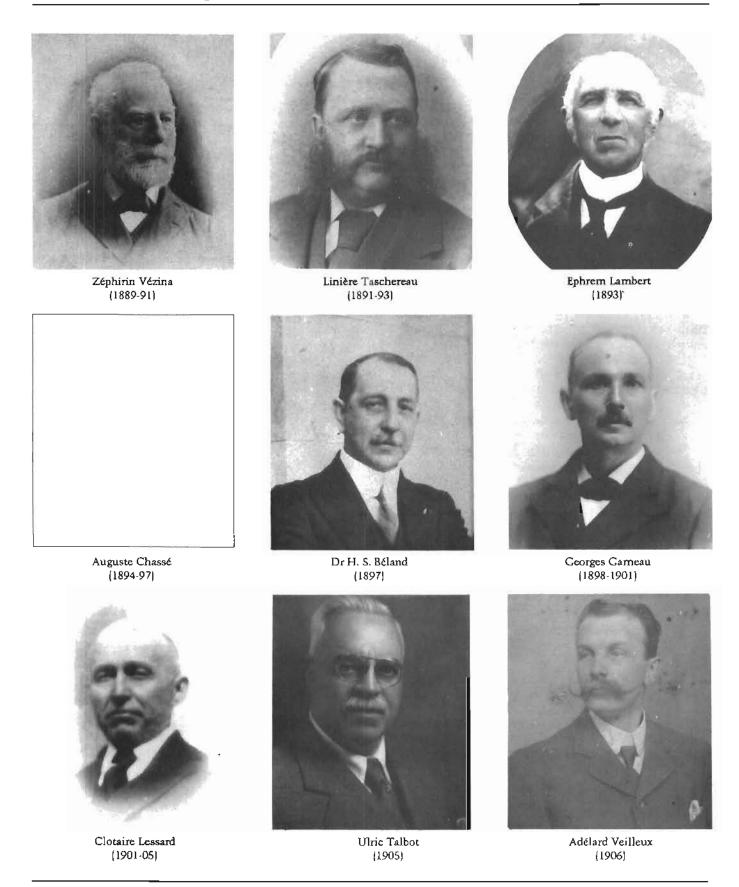
3 AVRIL - M. J.T. Ferron, maire, nommé préfet de comté.

5 JUIN - Résolution que le Conseil mette ses entreprises, ses travaux sous la protection du Sacré-Coeur par consécration publique - lue par le maire entouré de ses conseillers.

28 JUIN - M. Napoléon Vachon nommé pro-maire.

9 AOÛT - Achat de terrain de M. David Maheu et autres pour lac artificiel aux sources Maheu; terrains achetés au prix de \$799.50 et travaux jusqu'à concurrence de \$12,000.

Maires Village et Ville de Saint-Joseph



3 MARS - MM. Wilfrid Cliche et Joseph St-Hilaire nommés auditeurs de livres pour corporation du village.

5 MAI - Les contribuables du village ayant appris avec peine que le terme d'office du premier directeur du collège actuel expirait, attendu que ce frère Henri-Noël dont ses hautes qualités sont reconnues; il est demandé instamment auprès des autorités des Frères Maristes de maintenir ce Rév. Frère Henri-Noël dans ses fonctions.

22 MAI V. - 5 JUIN P. - Résolutions de protestation passées aux deux conseils contre la conscription:

Attendu que le Canada a déjà fourni très généreusement des hommes et des capitaux et a fait largement sa part dans ce conflit;

2- Que nos frontières ne sont pas menacées;

3- Que ceux qui par leur position ou leur fortune sont sûrs d'en être préservés, poussent à envoyer les autres à la boucherie;

4- Que la main-d'oeuvre agricole est nécessaire au pays que d'après l'aveu de Bennett, directeur du service national désapprouve d'y rem-

placer nos Canadiens par une importation de Chinois et d'Américains.

Que le Premier Ministre anglais Lloyd George et Bonar Law n'en reconnaissent aucune obligation pour le Canada de fournir ni en hommes ni en sous la production alimentaire étant plus importante.

Que 300,000 Anglo-Canadiens désertent aux États-Unis.

Que le terme d'office du gouvernement est expiré depuis le 21 septembre 1916 - donc pouvoir usurpé - donc n'a pas le droit d'imposer la conscription. Le Canada a déjà fourni 400,000 hommes de troupe et 600,000, travaillent à la fabrication de munitions; la conscription c'est faire une injure au dévouement, à l'héroïsme et au sacrifice consentis par le pays.

14 SEPTEMBRE - Qu'avis soit donné à l'honorable ministre de la voirie, que la dite municipalité désire bénéficier de l'octroi de subvention à certaines municipalités pour l'entretien des chemins, macadame, gravelage, le Conseil par un rapport en date du 11 septembre relativement à certaines dépenses de voirie produit une dépense de \$280.53.

1918

19 JANVIER - M. J. Vital Nadeau, député shérif, nommé auditeur des livres de la municipalité.

2 FÉVRIER - Fermeture du chemin de l'écore longeant la rivière Chaudière depuis la route de l'église à la route de la station.

20 AVRIL - Entrée dans le village du téléphone local.

1919

25 JUIN - Il est urgent de construire en béton, un nouveau réservoir de l'aqueduc municipal. Coût \$4000.00; la balance par répartition; sur 60 pieds anglais de diamètre (rond) par 21 pieds de hauteur recouvert en bois.

1er DÉCEMBRE - Les travaux du nouveau réservoir en béton sont reconnus bien faits. Coût: \$22,000.

1920

7 SEPTEMBRE - Parmi les comptes, notons: Conseil de Comté, \$312.40; employés municipaux, \$1270.20; éclairage des rues, \$165.00; salle du conseil, jurés, téléphones, \$39.00; peinturage du pont de fer, \$372.49.

2 NOVEMBRE - Un règlement passé le 4 octobre

prélevant les taxes sur tous les biens de la municipalité y compris les biens religieux; sur la demande de M. le curé D.A. Morisset d'enlever cette taxe contre les terrains du culte: \$333.50. Le Conseil renonce. Adopté.

1921

12 JANVIER - Élection du maire remplaçant M. J.T. Ferron. Deux candidats présents, M. Léon Faribault, avocat et M. Léonce Cliche, avocat. Résultat de la votation: 160 votes pour M. Cliche et 69 votes pour adversaire.

13 AVRIL - Il est statué qu'aucun permis de vente de boissons alcooliques ne sera accordé.

16 DÉCEMBRE - Remise de taxes d'eau à l'Orphelinat sur demande de Mère Supérieure Ste-Azelle. Remerciements sincères.

1922

7 JANVIER - Félicitations votées à l'honorable H. S. Béland, qui par la formation du cabinet W. M. King devient ministre de la Couronne au Rétablissement Civil des soldats et de la Santé et a l'honneur de siéger au Conseil des délibérations de la Nation Canadienne.

Maires Village et Ville de Saint-Joseph (suite)



Alphonse L'Heureux (1907-09)



Pierre Bouffard (1909-12)



Louis Morin (1912-14)



J.T. Ferron (1914-21)



Léonce Cliche (1921-32)



Rosaire Beaudoin (1932-35)



Odilon Cliche (1935-36)



Antoine Lacoursière (1936-51) (1956-58)



J. Auguste Doyon (1951-56)

1er AVRIL - M. Wilfrid Jacques, arpenteur, est chargé de faire un nouveau tracé du lac artificiel sur un mille de long, plus ou moins afin d'indiquer le parcours et la profondeur de la tranchée pour la pose d'un nouveau tuyau d'aqueduc.

6 MAI - Règlement 55 décide de remplacer par un tuyau de 6 pouces le tuyau de 4 pouces descendant du lac artificiel sur une longueur de six mille pieds; emprunt de \$8000.00; soumis à l'approbation des électeurs. - 29 mai votes: pour 107 et contre 23.

5 AOÛT - Statué: fermeture du chemin de l'écore, suivant la rivière Chaudière, depuis la route Narcisse Drouin à la rue de la gare, la route Lévis-Jackman traversant le village devient le chemin de front.

15 AOÛT - Que la Corporation s'engage à payer 50% des travaux de réparation du macadame par une couche de tarvia pour le tronçon Lévis-Jackman comprenant le village, demandant au Ministère de la Voirie de payer l'autre moitié, moyennant l'abandon du contrôle du dit chemin au Département de la Voirie. Demande répétée le ler décembre 1923. Réponse 5 janvier 1925. 23 avril: le député H. Fortier donne quittance.

1923

3 NOVEMBRE - Le Conseil prie avec instance l'honorable Premier Ministre et Procureur Général de la Province de Québec de prendre les mesures nécessaires pour protéger la famille et la société en cette province en faisant observer strictement les lois concernant l'observance du dimanche.

2 JUIN - Demandé par M. D.A. Morisset, curé de la paroisse St-Joseph que chaque séance du conseil municipal commence par la prière suivante: Souverain Maître de l'univers, Dieu Éternel et Tout-Puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici rassemblés devant Vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de ce village. Daignez nous accorder la grâce de ne rien désirer qui ne soit conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement pour la gloire et l'honneur de Votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires en ce village. Ainsi soit-il.

6 SEPTEMBRE - Conseil de Comté, \$355.00. Revenu de l'aqueduc, \$3031.00.

13 DÉCEMBRE - Règlements concernant les poteaux de la ligue électrique augmentant son pouvoir, en un courant de 2500 volts.

1925

18 AVRIL - Les livres de la Corporation du Village furent vérifiés par M. Albini Messier et le rapport donné par M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires Municipales de Québec.

5 SEPTEMBRE - État de comptes. Montants des dépenses de l'année. Débentures de l'aqueduc, \$4611.56; du pont de fer, \$180.82; Conseil de Comté, \$355.00; coubon du macadam, \$280.00; lumières des rues, \$930.00; loyers: sources F. Jacques, \$60.00; bâtisse des hosses, \$24.00; terrains, \$11.00; salle du conseil, \$18.00; fonds bâtisses et jurés, \$12.00; téléphone, \$15.00; surveillant, secrétaire et collection, \$1400.00; timbres, papiers, impression, \$76.00; compte des marchands, \$247.00; grès et fer, \$331.00; journaliers, \$66.00; plombiers, \$78.00; emprunt de la Banque et intérêts, \$2046.50; balance due au secrétaire par argent avancé en 1924, \$500.00. Total, \$11,241.88. Revenus de l'aqueduc, \$4823.70; balance \$6418.18.

1926

Ier MAI - Le village St-Joseph de Beauce au point de vue la loi électorale provinciale sera divisé en trois arrondissements de votation.

3 MAI - Les deux municipalités conjointes adressent une demande au député provincial, M. H. Fortier, que le gouvernement se charge de l'entretien du pont de fer sur la rivière Chaudière, reliant les deux municipalités. Réponse le 5 juin de M. H. Fortier, le Gouvernement accepte la charge de réparation du pont de fer.

1927

5 MARS - Le gouvernement prend à sa charge l'entretien des chemins améliorés - ajoutant rue de Cranbourne, rue de l'église.

1928

29 MAI - V.-P. - Les deux municipalités - paroisse et village - consentent à fournir chacune \$500.00 à l'effet de décorations pour le Congrès Eucharistique.

Maires Village et Ville de Saint-Joseph (suite)



Gustave Taschereau (1958-59)



Paul Allard (1959-63)



Léo Lessard (1963-65)



Gilles Beaudoin (1965-68)



Adrien Ouellette (1968-76)



Andréa Latulippe (1976-80)



Nicolas Cliche (1980-86)



Hermann Cloutier [1986-]

22 JUIN - Le gouvernement accepte un léger redressement de la route nationale, coin tournant arrière de l'hôtel E. Cloutier. La Corporation devra payer \$300.00 l'achat du terrain \$200.00 (demande faite le 1er août 1925).

1930

2 MARS - Les deux municipalités demandent au Gouvernement par l'entremise du député de Beauce, M. Édouard Fortin, un relevé de la route depuis le pont de fer à chez M. Thomas Lagueux; vu que c'est l'issue pour desservir St-Jules et St-Frédéric, rendue inutile par les inondations fréquentes de la rivière Chaudière.

SEPTEMBRE-OCTOBRE - P.-V. - Les conseils conjoints demandent que la route nationale Lévis-Jackman soit macadamisée depuis St-Henri jusqu'à Beauceville, afin de se prémunir de l'épaisse poussière qui se dégage du gravelage, étant un obstacle aux travaux d'embellissement: réclamation faite depuis plusieurs années adressée à M. Édouard Fortin, député de Beauce pour intercession auprès du Ministère de la voirie.

OCTOBRE - Comptes: dépenses et recettes: entretien des chemins, \$575.00; débentures du pont et

aqueduc, \$5,300.00; conseil de comté, \$200.00; aliénés et assistance publique, \$500.00; ponts, \$200.00; dépenses d'administration, \$1700.00; réparation aqueduc, \$600.00; lumières des rues, \$1035.00; imprimerie et téléphone, \$100.00. Total, \$10,150.00.

Revenu de l'aqueduc, \$4,000.00; taxes de locataires, \$500.00; balance due \$5650.00.

6 NOVEMBRE - Sur une population de 1600 à 400 familles le nombre approximatif des chômeurs est de 75.

20 DÉCEMBRE - Le Département des travaux publics accorde au conseil de cette municipalité la somme de \$6,000.00 pour venir en aide aux chômeurs.

1931

2 MAI - Terrain pour dépotoir chez M. Auguste Jacques moyennant \$22.00 par année. Le conseil demande au gouvernement une augmentation de \$9,000.00 pour payer les travaux de chômeurs à ajouter aux \$6,000.00: acceptant du 50% aux conditions relatives à la loi du chômage.

30 MAI - Demande au Département de la voirie de prendre à sa charge les rues Ste-Thérèse, St-Narcisse, al rue Morin, selon les plans de la voirie vu qu'elles sont améliorées.

7 NOVEMBRE - J. C. Caouette, gérant de la Banque, est nommé auditeur des livres de la municipalité depuis deux ans. Rapport de l'auditeur: recettes, \$19,021.18, déboursés \$18,755.74; balance en caisse, \$264.44; arriérages, \$1,745.68.

1932

16 JANVIER - Résolu unanimement que les travaux de la voirie soient faits par nos con-

tribuables et non par des étrangers.

Que le conseil a appris avec profond chagrin la mort soudaine de Mgr D. Alfred Morisset, curé de St-Joseph, enlevé hier à l'affection des siens et de ses paroissiens après avoir été à la tête de cette paroisse depuis vingt ans; que la disparition de ce prêtre dévoué, véritable apôtre de la jeunesse, excellent prédicateur, homme de grand coeur et de grandes vertus, a été apprise par notre population aec grande émotion. Que ce conseil prie Messieurs le Vicaire, Messieurs les marguilliers et les membres de la famille du regretté disparu, d'agrréer l'expression de ses plus vives condoléances. Que le secrétaire-trésorier devra payer immédiatement l'honoraire d'une grand'messe pour le repos de son

âme, que de plus le conseil ordonne d'ajourner cette séance en signe de deuil.

Le décès du curé, Mgr D. A. Morisset, en 1932, marque la fin d'une époque. L'ère des curés bâtisseurs est révolue. Tous les organismes nécessaires à la bonne marche d'une paroisse et d'une municipalité sont en place. Il n'y aura aucun changement appréciable jusqu'en 1960.

Les municipalités, tout comme leurs citoyens, ont subi la crise qui a duré jusqu'à la guerre de 1939. Puis est venue la guerre, avec ses restrictions. Toute l'économie était tournée vers les fournitures d'armes aux troupes combattantes et aux pays

alliés.

Le conflit terminé, il a fallu quelques années

pour replacer l'économie.

Puis est arrivée la révolution tranquille qui a bousculé tous les organismes tant civils que religieux. C'est dans le domaine de l'éducation que les changements ont été les plus nombreux: centralisation des écoles, construction d'écoles secondaires, régionalisation, transport des écoliers, la l'isation du personnel enseignant, etc.

Dans le domaine économique, le redressement a été plus lent à s'opérer, les premiers jalons ont été posés en 1965 par la fondation d'une Cham-

bre de Commerce qui a été suivie de la mise en place de l'Association Coopérative Industrielle pour promouvoir la création de nouvelles industries.

L'organisation d'un parc industriel, le premier de la Beauce, érigé sans subventions gouvernementales a créé plus d'un millier d'emplois et autant d'emplois indirects.

Nous reprenons donc les éphémérides municipales qui étaient interrompues depuis 1932.

1963

26 AVRIL - À compter du 1er mai les bureaux de la municipalité seront déménagés dans l'Hôtel de ville.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS - La municipalité accorde le contrat de construction de 3,000 pieds de trottoirs à MM. Diogène Nolet et Hervé Roy.

- 10 MAI M. Léo Lessard est élu par acclamation maire du village de St-Joseph. Chez les conseillers sont élus: MM. Marcel Lessard, Paul-Eugène Lessard et Léo Gagné.
- 24 MAI En marge de l'organisation des Régates, le Comité de Hélène lère (Lessard) organise un cocktail en l'honneur du nouveau maire, M. Léo Lessard et de Madame Lessard.
- 31 MAI Mtre Alphonse l'Heureux, président de la Chambre des Notaires, signe le Livre d'Or de St-Joseph, en présence du maire, M. Léo Lessard et de plusieurs personnalités dont M. Jean-Claude Morin.
- 6 SEPTEMBRE L'évaluation du village de St-Joseph est de \$4,059,498.
- 13 SEPTEMBRE Protestation contre le nouveau rôle d'évaluation.
- 4 OCTOBRE Le rôle d'évaluation, préparé par M. J. M. Lair, est homologué.
- 11 OCTOBRE Répercussion du rôle d'évaluation 400 électeurs privés de leur droit de vote.
- 1er NOVEMBRE M. J.-Arthur Lessard conteste en cour de Magistrat le rôle d'évaluation municipal.
- 22 NOVEMBRE Un comité est formé pour aider J.-Arthur Lessard.

1964

17 JANVIER - AUGMENTATION DES TARIFS DE L'AQUEDUC - Il en coûtera désormais \$21.00 pour un robinet, \$9.00 pour un bain et \$6.00 pour une toilette.

À SA RETRAITE - Après 32 années de service, le secrétaire-trésorier de la municipalité du village de St-Joseph prend sa retraite.

- 31 JANVIER Mtre Rosaire Beaudoin se retire de la cause de contestation du rôle d'évaluation.
- 14 FÉVRIER Mtre Louis-Alfred sera le nouveau procureur de M. J.-Arthur Lessard.
- 10 AVRIL La municipalité retient les services de l'ingénieur Guy Labbé pour des travaux de voirie.
- 15 MAI ÉLECTIONS MUNICIPALES MM. Henri Maheu, Arthur Laflamme et Camillien Poulin sont élus conseillers.
- 16 JUIN DE LA NEIGE Dans la vallée il est tombé quelques flocons de neige, mais sur les hauts plateaux, la terre est devenue blanche et les chemins glissants.
- 17 JUILLET DEMANDE D'ANNEXION 45 contribuables de la paroisse demandent de faire partie de la municipalité du village.
- 9 OCTOBRE Les conseillers votent le congédiement du surintendant de la municipalité, M. Ernest Drouin.

1965

- 5 FÉVRIER La municipalité de St-Joseph demande à la Commission municipale la permission d'emprunter \$115,000.
- 26 FÉVRIER Le député Gérard Perron donne un drapeau unifolié à la municipalité de St-Joseph.
- 5 MARS La municipalité enregitre un surplus de \$16,469.45. Le service d'aqueduc est déficitaire de \$7,932.90.
- 26 MARS La village de St-Joseph est le plus gros contribuable du Conseil de Comté de Beauce. Il est appelé à payer \$1,240.68.
- 23 AVRIL La Chambre de Commerce présente au conseil municipal un projet de charte de ville et la création d'un fonds industriel de \$500,000.

- 14 MAI Il y a lutte à la mairie entre M. Léo Lessard et M. Gilles Beaudoin. M. Raymond Giguère est élu par acclamation. Au siège No 2, M. Adrien Côté est élu par suite du retrait de ses deux opposants. Au siège No 3, il y a lutte entre M. François Grenier et Mme Gédéon Drouin.
- 28 MAI À la suite d'un recomptage judiciaire, M. Gilles Beaudoin est élu par 1 voix sur le maire sortant, M. Léo Lessard.
- 4 JUIN Le notaire Claude Morin est chargé de préparer les procédures relatives au statut de ville et un arpenteur sera chargé de préparer les plans.
- 25 JUIN Les deux premiers règlements que le maire Beaudoin fait adopter sont: celui du couvre-feu et du port de vêtements décents.
- 2 JUILLET Le mauvaise qualité de l'eau incite M. le Maire Gilles Beaudoin à remettre en production le puits Layne, de faire des analyses fréquentes sur la quantité de chlore à employer.

- 11 FÉVRIER M. J. M. Lair réclame \$2,044.20 de la ville de St-Joseph, somme qui aurait dû lui être versée en vertu de son contrat.
- 4 MARS Le ville de St-Joseph a une évaluation imposable de \$4,377.002.
- 12 AOÛT Les élections municipales auront lieu le 7 novembre. Les électeurs devront élire un maire et six échevins.
- 16 SEPTEMBRE Vente de \$56,000 d'obligations à René T. Leclerc Ltée.
- 16 SEPTEMBRE MANUFACTURE D'UNI-FORMES ST-JOSEPH LTÉE - L'entente entre cette société et la ville est signée.
- 27 OCTOBRE PREMIÈRE ÉLECTION SOUS LA LOI DES CITÉS ET VILLES Maire, M. Gilles Beaudoin; conseillers, MM. Raymond Giguère, Adrien Côté, François Grenier, Jacquelin Giguère, Paul-Henri Roy. Il y a lutte entre MM. Robert Létourneau et Jean-Louis Maheu.
- 10 NOVEMBRE M. Jean-Louis Maheu l'emporte par 8 voix sur M. Robert Létourneau.
- 17 NOVEMBRE À la suite d'un recomptage judiciaire, M. Jean-Louis Maheu est déclaré élu par une majorité de huit voix sur M. Robert Létourneau.

1er DÉCEMBRE - L'évaluation foncière de la ville de St-Joseph atteint \$9,015,047.39, soit une augmentation de \$2,932,245.39 sur la précédente.

1967

- 30 MARS La rue Taschereau est élargie de 20 pieds le long du terrrain du Palais de Justice.
- 6 AVRIL Des travaux d'aqueduc et d'égouts sont exécutés dans le parc industriel par M. Patrick Gagné pour le compte de la municipalité.
- 5 OCTOBRE M. Lucien Colle, urbaniste, présente le plan directeur, qu'il propose pour la ville de St-Joseph.
- 19 OCTOBRE La semaine de prévention des incendies est soulignée par les pompiers volontaires.
- 30 NOVEMBRE L'évaluation est portée à \$5,276,731.79.

1968

- 4 JUILLET Le maire Gilles Beaudoin, les conseillers François Grenier, Jacqueline Giguère et Adrien Côté démissionnent.
- 18 JUILLET Un arrêté ministériel nomme Adrien Ouellette maire de la ville de St-Joseph.
- 8 AOÛT Faute de quorum, le conseil ne peut siéger.
- 22 AOÛT M. Armand Plante est nommé échevin.
- 26 SEPTEMBRE La fondation de la municipalité du village de St-Joseph remonte au 11 novembre 1869.
- 24 NOVEMBRE Deux puits artésiens pour parer à une pénurie d'eau.
- 7 NOVEMBRE Adrien Ouellette est élu maire. Il défait son adversaire par une majorité de 293 voix.
- 5 DÉCEMBRE Le conseil homologue un rôle d'évaluation de 6 millions.

1969

8 JANVIER - Démission de l'échevin Paul-Henri Roy, pour raison de santé.

- 22 FÉVRIER M. Beaudoin Dallaire est élu par acclamation conseiller au siège No 6. Il succède à M. Paul-Henri Roy qui a démissionné.
- 3 JULLET Les trois municipalités signent l'entente de service en commun de protection contre les incendies.
- 22 AOÛT Une poutre de béton précontraint ne peut tourner le "croche chez Bourret". La circulation est bloquée pendant plus de deux heures. Cette poutre était destinée au pont de N.D. des Pins.
- 17 OCTOBRE La ville a maintenant un deuxième policier, M. Antoine Boivin.
- 24 OCTOBRE Le contrat de construction de la caserne des pompiers est accordé à Poulin & Frères.
- 21 NOVEMBRE Le projet du Ministère des Transport de déménager le bureau de St-Joseph à Beauceville est abandonné.
- 26 DÉCEMBRE Émission d'obligations de \$85,000 vendue à Cliche & Associés.

- 16 JANVIER Service unifié de lutte contre les incendies dans les trois municipalités de St-Joseph.
- 20 FÉVRIER Le Conseil accepte le projet de numéroter les rues.
- 27 FÉVRIER La protection civile donne un camion de secours à la ville de St-Joseph.
- 27 FÉVRIER Formation d'une unité de Protection Civile.
- 6 MARS Le maire Adrien Ouellette prend possession du camion de la Protection Civile.
- 24 AVRIL Les plans de la route de contournement sont dévoilés. Une première tranche de \$200,000. est votée pour les travaux.
- 8 MAI Campagne de plantation d'arbres.
- 22 MAI L'A.C.I. approuve le site de la route de contournement.
- 5 JUIN La ville de St-Joseph vend pour \$95,000. d'obligations.
- 5 JUIN La ville de St-Joseph souscrit \$1000. à l'A.C.I.

- 12 JUIN Le bris d'un tuyau vide le réservoir.
- 3 JUILLET Après un examen du Moulin des Fermes, MM. Marcel Fournier et Michel Gaumont des Affaires Culturelles décident d'en préserver l'intérêt historique.
- SEPTEMBRE M. Adrien Ouellette est élu citoyen du mois.
- 2 OCTOBRE Le nouveau camion-pompe du service des incendies est livré.
- 16 OCTOBRE Inauguration de la caserne des pompiers par les maires Adrien Ouellette, Louis Maheu et Rosario Lessard.
- 29 OCTOBRE Le maire Ouellette est réélu pour une troisième fois et six échevins sont élus par acclamation.

1971

- 7 JANVIER Budget de \$237,840.38 à la ville de St-Joseph.
- 14 JANVIER La ville vend pour \$300,000 d'obligations.
- 28 JANVIER Des émanations de gaz provenant des égouts incommodent tout un quartier.
- 4 FÉVRIER Le ministère de la Voirie accorde sa préférence au projet du haut de la route de contournement.

Aucune subvention gouvernementale pour les travaux d'aqueduc et d'égouts de la ville.

- 4 MARS Le ministère de la Voirie oblige la ville à prendre à ses frais l'entretien des rues Taschereau et Martel.
- 22 AVRIL Le Ministère des Affaires municipales accorde une subvention de \$180.00 pour aider à payer des travaux d'aqueduc.
- 3 JUIN Investissement de \$2,825,000 dans le parc industriel.
- 22 OCTOBRE La ville fait vider le lac artificiel pour installer de nouvelles conduites d'eau.

1972

12 MAI - Ouverture des soumissions pour l'aréna.

- 18 AOÛT La ville vend \$100,000 d'obligations.
- 1er SEPTEMBRE La Voirie accepte de placer dans ses priorités la route de contouronement de St-Joseph.
- 22 SEPTEMBRE Le Gouverneur Général l'hon. Roland Michener, signe le livre d'Or de la ville à la suite de sa participation à la corvée Glendale.
- 3 NOVEMBRE Le règlement No 275 est adopté à la suite d'un référendum. La ville pourra emprunter \$125,000 pour divers travaux et l'achat de deux camions.
- 29 DÉCEMBRE Le maire de St-Joseph, M. Adrien Ouellette est fait membre de l'Ordre du Canada.

- 5 JANVIER Budget de la ville: \$9 millions d'évaluation foncière; taux de la taxe, \$1.20 du cent dollars
- 19 JANVIER Formation d'un comité d'accueil pour les nouveaux citoyens. Subvention de \$70,658 pour l'aréna et l'aqueduc.
- 26 JANVIER Beaudoin Dallaire veut chasser le maire Ouellette.
- 2 FÉVRIER Formation d'un office municipal d'habitation.
- 9 FÉVRIER Signature d'un premier contrat de travail entre la ville et ses employés.
- 23 FÉVRIER Production de la première roulotte de voyage à l'usine Glendale.
- 2 MARS Le président de l'Office d'habitation annonce la construction de 50 unités de logements à loyer modique.
- 9 MARS On relève qu'en cinq ans, St-Joseph n'a recu que \$8,864.16 de subventions.
- 16 MARS Les autorités civiles et religieuses participent à une réception pour les nouveaux citoyens.
- 13 AVRIL 700 personnes rendent hommage à M. Adrien Ouellette, récemment décoré de l'Ordre du Canada.
- 3 AOÛT Les états financiers de la ville montrent un excédent de \$92,038 des dépenses sur les revenus.

- 17 AOÛT La plus basse soumission pour les HLM s'élève à \$854,658.
- 7 SEPTEMBRE Le règlement 284 est approuvé par une écrasante majorité.
- 12 OCTOBRE La Société d'Habitation du Québec approuve un emprunt de \$919.30 pour la construction des H.L.M.
- 30 NOVEMBRE Le niveau du lac artificiel baisse de 48 pouces par suite d'une panne des pompes du ruisseau Doyon.

1974

- 4 JANVIER Un projet d'initiatives locales de \$46,000 est accepté pour l'aréna.
- 11 JANVIER Les trois municipalités de St-Joseph approuvent la formation d'un comité de loisirs et y délèguent leurs maires.
- 22 JANVIER Le ruisseau Doyon qui alimente le lac artificiel est nettoyé. Un drain de pierres concassées remplace le tuyau de gélinite.
- 1er MARS Le gouvernement fédéral fait tenir un chèque de \$18,000 à la ville de St-Joseph pour la glace artificielle.
- 7 JUIN Premier surplus budgétaire de la ville de St-Joseph depuis 10 ans.
- 21 JUIN Les coûts de construction de l'aréna totalisent la somme de \$151,919.
- 5 JUILLET Le ministre Phaneuf annonce une subvention de \$100,000 pour l'aréna.
- 2 AOÛT Les Habitations Techniques H.C. et Frameco Ltée offrent un appareil pour l'entretien de la glace.
- 30 AOÛT Mgr Odina Roy fête son jubilé de diamant sacerdotal.
- 27 SEPTEMBRE La Vallée de la Chaudière reçoit un premier prix pour sa page couverture.
- 27 SEPTEMBRE La Caisse Populaire fait don d'une horloge chronométrique à l'aréna.
- 4 OCTOBRE Le rôle d'évaluation est porté à \$39,717,755.

- 25 OCTOBRE Suite à des menaces de mort, la famille du juge Robert Cliche est sous la protection de la police.
- 1er NOVEMBRE Réélection du maire Ouellette et élection des échevins Réal Audet, René Côté, Guy Mercier, Dorien Vallée, Laurent Lessard et Pierre Ypperciel.
- 12 NOVEMBRE La réserve d'eau de la ville est épuisée. On tente de capter 80,000 gallons d'eau d'un ruisseau.
- 3 DÉCEMBRE Le budget de la ville de St-Joseph est de \$534,108 soit \$104,000 de plus que l'an dernier.
- 10 DÉCEMBRE L'Office Municipal d'Habitation prévoit un déficit de \$67,715.

- 7 JANVIER Les pompiers de St-Joseph ont fait 26 sorties en 1974, 17 fois pour des incendies dans la ville, 3 fois dans la paroisse et 1 fois à St-Odilon et 2 fausses alarmes.
- 21 JANVIER La ville de St-Joseph emprunte \$255,000 dont \$100,000 pour parachever l'aréna.
- 18 FÉVRIER Le surintendant de l'aqueduc révèle la situation tragique de l'aqueduc et lance un pressant appel à l'économie de l'eau.
- ler AVRIL La municipalité songe à annuler la commande de compresseurs pour la glace de l'aréna.
- 8 AVRIL L'échevin René Côté démissionne de la Commission Municipale des Loisirs.
- 15 AVRIL La ville de St-Joseph serait prête à payer \$30,000 pour le couvent et le terrain adjacent.
- 22 AVRIL L'A.C.I. a un capital de \$46,600.
- 27 AVRIL Les ingénieurs Guy Labbé et Louis Dion font une étude du problème d'eau potable à St-Joseph.
- 6 MAI Un troisième policier vient grossir la force constabulaire de St-Joseph.
- 8 JUILLET Une analyse de l'eau la déclare mauvaise. Le maire Ouellette conseille de la faire bouillir.

- 15 JUYLLET Le Ministère des Transports accorde une subvention de \$30,000 pour le pavage des rues.
- 7 OCTOBRE Démission de l'échevin Pierre Ypperciel, acceptée par le conseil.
- 21 OCTOBRE M. Léon Cloutier est assermenté comme échevin du siège no 6, il remplace M. Pierre Ypperciel. Le numérotage des édifices est maintenant obligatoire à St-Joseph, la municipalité fournit les plaques.
- 11 NOVEMBRE Des vandales brisent des pierres tombales dans le cimetière. Des voleuses à l'étalage se font pincer par la police à St-Joseph. Une quantité imposante de butin volé est retrouvé.
- 25 NOVEMBRE Le contribuable de St-Joseph est le plus taxé en même temps qu'il reçoit le moins d'octrois gouvernementaux.

1976

- 13 JANVIER La ville fait un emprunt temporaire de \$65,000, soit l'équivalent de 15% des taxes. L'échevin Réal Audet demande un nouveau pont. Les travaux de la seconde étape de la route de contournement sont terminés. Ce nouveau tronçon reliera la route de St-Odilon à la jonction avec la 173 en direction sud.
- 10 JANVIER Le député, Denys Sylvain, promet de solutionner les problèmes financiers de la ville de St-Joseph. Le St-Joseph est champion de la classe "C" au tournoi international Pee-Wee, au Colisée de Québec.
- 23 FÉVRIER Les taxes augmentent de 11% à la ville de St-Joseph.
- 4 MAI Pas de feu de circulation à l'intersection de l'avenue du Palais et de la rue Martel, parce que la circulation ne répond pas aux normes du ministère des Transports.
- 11 MAI Un règlement d'emprunt de \$130,000 est voté pour couvrir le déficit administratif.
- 1er JUIN Le maire Adrien Ouellette et l'échevin René Côté démissionnent.
- 8 JUIN M. Andréa Latulippe, comptable, accepte d'occuper le poste de maire laissé vacant par la démission de M. Adrien Ouellette.
- 15 JUIN M. Gaétan Nadeau est le nouvel échevin du quartier No 5.

- 31 AOÛT La construction se porte bien, puisque 57 permis ont été accordés par la ville.
- 7 SEPTEMBRE La ville fait l'acquisition d'un camion au coût de \$19,600.
- 14 SEPTEMBRE Les autorités de la Ville de St-Joseph rendent hommage à M. Adrien Ouellette qui a dirigé les destinées de la ville pendant huit ans.
- 28 SEPTEMBRE 28 unités de H.L.M. pour personnes âgées seront construites à l'arrière de l'orphelinat.
- 1er NOVEMBRE La ville fait l'acquisition de 585 sièges pour l'aréna.
- 16 NOVEMBRE La ville réalise un bénéfice de \$4,000 sur les H.L.M.
- 23 NOVEMBRE Le film "La Grande Corvée" sera projeté à Paris.

- 11 JANVIER La ville demande une subvention d'équilibre budgétaire.
- 18 JANVIER La ville reçoit une génératrice de 15,000 watts pour l'utilité des travaux d'aqueduc.
- 25 JANVIER 14 sorties des pompiers de St-Joseph en 1976.
- 22 FÉVRIER M. Andréa Latulippe est élu directeur de "La Solidarité".
- 1er MARS Le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, s'élève contre le patronage exercé par certains fonctionnaires.
- 23 MARS Les contribuables approuvent les travaux d'aqueduc et d'égouts des rues Fleury et Lavoisier.
- 5 AVRIL M. Adrien Ouellette est de retour de Paris où il a pris part à la Fondation Internationale de l'Innovation Sociale en compagnie de M. Pierre Ypperciel. La prise en main de son destin économique par la communauté de St-Joseph a été l'initiative la plus remarquée. Les H.L.M. de St-Joseph terminent l'année avec un déficit de \$87,350.
- 12 AVRIL Le ministre des Ressources Naturelles offre d'aider la ville de St-Joseph à solutionner son problème d'eau.

- 26 AVRIL Les états financiers de la ville de St-Joseph se résument comme suit: revenus, \$868,160; dépenses, \$868,719; déficit de la section aréna, \$94,622.
- 3 MAI De nombreuses personnalités sont invitées au dixième anniversaire de l'A.C.I., dont le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Lucien Lessard.
- 24 MAI La route de contournement devient partie de la route 173.
- 14 JUIN Une subvention de \$400,000 du MIC à des industries de St-Joseph et \$1 million du MEER ont été accordées à des industries du Parc Industriel. L'A.C.I. a tenu à rappeler que ces ministères ont grandement contribué au succès du parc.
- 16 AOÛT La ville reconstruit 500 pieds de trottoir, dans le but d'assurer la sécurité des écoliers.
- 13 SEPTEMBRE C'est officiel, l'eau de l'aqueduc de St-Joseph n'est plus contaminée.
- 27 SEPTEMBRE L'aréna de St-Joseph confie l'entretien et le nettoyage à l'Atelier de Réadaptation au Travail. Nouvelle industrie dans le parc industriel. Il s'agit de Comcuva Ltée, propriété de MM. Claude Jacques et Gaétan Doyon.
- 4 OCTOBRE Les piscines devront être munies de clôtures suite à un règlement adopté par la ville de St-Joseph.
- 25 OCTOBRE La ville reçoit une subvention de \$234,631 pour l'aider à exécuter des travaux.
- 1er NOVEMBRE Démission de l'échevin Guy Mercier.
- 8 NOVEMBRE M. Jean-Marie Labbé est désigné pour remplacer M. Guy Mercier.

1978

- 3 JANVIER Escomptes pour les contribuables. Un escompte de 5% est accordé aux contribuables qui paient leurs comptes de taxes avant le 16 janvier.
- 17 JANVIER Les mariages civils connaissent une augmentation de 100%. Contribuables diligents: 77% des taxes ont été payées en huit jours.
- 31 JANVIER Citoyen de l'année. M. Réal Audet est l'heureux élu.

- 7 MARS M. Jean-Louis Maheux soumet le rapport des H.L.M.; déficit de \$98,617.
- 21 MARS La ville de St-Joseph signe un contrat d'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts au montant de \$333,715.20 avec la compagnie C.A. Norton.
- 18 AVRIL Dans le cadre d'une entente auxiliaire Québec-Canada, la ville de St-Joseph reçoit une subvention de \$825,000. La part du fédéral est de 66% et celle du Québec 34%.
- 9 MAI La COOP est autorisée à construire un centre commercial avec un investissement prévu de \$1,390,000.
- 30 MAI Le coroner, Herman Mathieu, recommande l'installation de feux de circulation à l'angle de l'avenue du Palais et de la rue Taschereau.
- 6 JUIN M. Claude Lambert, étudiant à l'Université Laval, est chargé par l'A.C.I. de faire une étude sur le centre-ville.
- 13 JUIN Les états financiers de la ville de St-Joseph, l'année se termine par un déficit de \$135,180.
- 27 JUIN La firme I.M. Meunier, de Portneuf soumet le prix le plus bas pour la construction des H.L.M. à \$594,083.
- 15 AOÛt Consommation d'eau trop forte. M. Rosario Giguère trouve que nous consommons 160,000 gallons de trop et que cette surconsommation menace de causer une pénurie.
- 22 AOÛT Pour éviter l'assèchement du lac artificiel, la ville décide d'harnacher la rivière Pouliot temporairement.
- 5 SEPTEMBRE Le juge Robert Cliche meurt subitement à Québec.
- 26 SEPTEMBRE Le niveau de l'eau s'élève. M. Rosario Ciguère annonce que le niveau du lac artificiel s'élève d'un pouce par jour.
- 3 OCTOBRE Année record de la construction, le total des permis est \$4,267,183.
- 24 OCTOBRE Toujours l'eau qui est de bonne qualité, mais on recommande de la faire bouillir.
- 28 NOVEMBRE Seulement deux personnes assistent à l'assemblée générale de l'O.T.J.

12 DÉCEMBRE - Le vieux couvent. On a trouvé de nombreuses utilisations. Une seule chose fait défaut: l'argent pour le transformer.

1979

- 2 JANVIER Une entente intervient entre Gilles Carrier et la Société des Alcools pour installer un point de vente dans son épicerie.
- 1er FÉVRIER Marquis Jacques est le président du comité de citoyens.
- 7 FÉVRIER La ville de St-Joseph procède au forage de puits d'essai à proximité des rivières des Fermes et Pouliot.
- 14 FÉVRIER La paroisse de St-Joseph souscrit \$3,000 pour l'usage de l'aréna.
- 4 AVRIL L'Office Municipal d'Habitation produit ses états financiers qui démontrent un surplus de \$11,687.
- 18 AVRIL Les entrepreneurs Poulin & Frères reçoivent un contrat pour rénover le Palais de Justice au coût de \$158,300.
- 30 MAI Le directeur des Loisirs de St-Joseph, M. Jocelyn Vallières, présente une étude sur la gestion et l'administration des loisirs.
- 6 JUIN La municipalité de la Paroisse de St-Joseph consent à l'annexion à la ville des nouvelles installations de l'Hydro.
- 20 JUIN Après 40 années de démarches la route de contournement devient une réalité.
- 4 JUILLET La population totale de St-Joseph atteindrait 4,844. La ville, 3,517; la Paroisse, 910 et St-Joseph des Érables, 417.
- 11 JUILLET Le maire Latulippe signe le contrat de la route de contournement qui doit être terminée le ler décembre.
- 15 AOÛT Marquis Jacques est élu échevin avec une majorité de 474 voix.
- 5 SEPTEMBRE Des membres du conseil demandent une enquête sur l'administration municipale depuis dix ans. La chose n'inquiète pas du tout le maire Ouellette.

- 12 SEPTEMBRE Une étude d'ingénieurs sur l'approvisionnement en eau potable de la ville de St-Joseph révèle qu'il y a trois possibilités: eau souterraine, eau de recharge artificielle, eau de surface. Cette dernière porte sur les rivières St-Joseph, Callway et Chaudière.
- 17 OCTOBRE Le consul britannique, M. John Rich, visite trois usines à St-Joseph.
- 14 NOVEMBRE M. André Lussier est nommé directeur général de la ville de St-Joseph.

- 2 JANVIER Dans le cadre d'une visite industrielle à St-Joseph, deux autobus transportent 40 juges anglophones et leurs épouses qui suivent des cours d'immersion française à Québec.
- 13 FÉVRIER Le fond du lac artificiel est atteint; la ville de St-Joseph manque d'eau.
- 20 FÉVRIER Projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de St-Joseph à partir de la rivière Callway.
- 12 MARS M. André Lussier dévoile que la consommation d'eau dépasse les 500,000 gallons quotidiennement. La production d'eau est déficitaire de 75,000 gallons.
- 9 AVRIL Le taux de la taxe foncière à la ville de St-Joseph demeure à \$1.95 pour un budget excédentaire de \$1,328.11.
- 1er MAI Par suite du repatriement de la Route Rurale 2, de St-Joseph, 205 nouveaux foyers seront desservis.
- 14 MAI Assemblée générale de l'A.C.l. Le nouvel exécutif est composé de MM. Alphonse-Marie Tardif, président, Jean-Marie Labbé, vice-président, Réal Audet, secrétaire-gérant, Gaétan Doyon, Jean-Charles Jacques, Claude Cliche, Patrick Gagné, administrateurs.
- 4 JUIN Le conseil de ville de St-Joseph accepte de souscrire à GEBCI à condition que le bureau administratif soit à St-Joseph.
- 18 JUIN À Ville St-Joseph, malgré un déficit prévu de \$6,339 on enregistre un surplus de \$89,429.
- 9 JUILLET Selon la Commission de Police, la ville de St-Joseph aurait contrevenu à l'article 49 de la loi de police du Québec en congédiant deux policiers en décembre dernier.

- 20 AOÛT Le Ministère des Affaires Municipales fait une offre de subvention de \$2,027,500 pour des travaux d'aqueduc.
- 3 SEPTEMBRE Le trésorier de la ville de St-Joseph annonce que les taxes impayées s'élèvent à plus de \$300,000.
- 10 SEPTEMBRE Une pétition de 586 noms réclamant plus d'heures de glace pour les jeunes est déposée.
- 17 SEPTEMBRE M. Alain Drouin est nommé gérant de l'aréna.
- 1er OCTOBRE L'échevin, André St-Pierre, démissionne.
- 8 OCTOBRE La Commission municipale n'enquêtera pas sur les activités du conseil municipal de St-Joseph.
- 22 OCTOBRE Le maire Andréa Latulippe démissionne.
- 5 NOVEMBRE Mtre Nicolas Cliche annonce sa candidature à l'élection du 9 novembre.
- 12 NOVEMBRE M. Nicolas Cliche est élu maire.
- 3 DÉCEMBRE Dans le but "de faire des économies", on procède à la suppression du corps de police, du poste de concierge, des brigades scolaires et du poste de gérant de l'aréna.

1981

- 14 JANVIER Grâce à une corvée, la résidence de M. Markis Jacques est reconstruite en quatre jours.
- 28 JANVIER Les puits artésiens produisent 526,000 gallons par jour.
- 11 FÉVRTER Le taux de la taxe est augmenté de 11%.
- 18 MARS M. Gérard Spénard est élu conseiller du siège No 5 en remportant la victoire sur son adversaire, M. Patrice Jacques.
- 22 AVRIL Pour avoir raccordé une prise d'eau avant d'obtenir le permis du Ministère de l'Environnement, la Ville de St-Joseph est condamnée à une amende de \$500.
- 6 MAI L'échevin Marquis Jacques accepte, pour une période de trois mois, la surveillance et la planification des travaux de voirie.

- 20 MAI Le 18 mai a été le jour le plus froid depuis 1947. Une mince couche de neige a fondu avec l'arrivée des rayons du soleil.
- 19 AOÛT Travaux de réfection des rues Taschereau, St-Sauveur, Ste-Thérèse et Poulin.
- 2 SEPTEMBRE Une épidémie de fausses alarmes fait accourir les pompiers à des endroits où il n'y a pas de feu. La Sûreté du Québec est alertée.
- 7 OCTOBRE Rien ne va plu à l'O.T.J. de St-Joseph. Tout le conseil démissionne. Raison: manque d'appui de la part des autorités municipales.

- 6 JANVIER Légère baisse de la taxe, de \$1.51 à \$1.48. Par contre le service de l'aqueduc augmente de 52% passant de \$125 à \$190.
- 17 FÉVRIER Les contribuables qui effectueront le paiement de leur compte de taxes avant le 1er mars bénéficieront d'un escompte de 4%.
- 5 MAI La citerne de 350,000 gallons prévue dans le projet initial d'amélioration du service d'aqueduc, ne sera pas construite.
- 2 JUIN M. Michel Magnan de la direction régionale de l'Environnement considère que l'eau du réseau d'aqueduc de St-Joseph est de bonne qualité.
- 9 JUIN H.L.M. La ville de St-Joseph retire un revenu net des H.L.M., phases 1 et 2, de \$21,266.90.
- 16 JUIN Surplus budgétaire de 43,337.
- 11 AOÛT Les édiles de la municipalité de St-Joseph des Érables votent 2,500 pour la reconstruction du chalet de l'O.T.J.
- 22 SEPTEMBRE Ce sont les élèves en menuiserie de l'école polyvalente qui construiront le chalet de l'O.T.J.
- 5 OCTOBRE Dans le cadre de la prévention des incendies, les pompiers de St-Joseph distribuent une brochure sur le chauffage au bois.
- 26 OCTOBRE Élections Les nouveaux élus sont: MM. Gérard Spénard, Adrien Gagnon, Marquis Jacques, Aurélien Roy, Nicolas Cliche, Jean-Guy Poulin et Gilles Grondin.

1983

- 11 JANVIER Dons de visiteurs français. Les bureaux de l'Hôtel de Ville de St-Joseph s'ornent d'une statue de Jeanne d'Arc et d'une photo de la ville d'Orléans, dons de hockeyeurs de cette ville.
- 25 JANVIER La ville de St-Joseph annonce le redressement du croche chez Bourret pour l'année 1984.
- 8 FÉVRIER Les citoyens de St-Joseph dépensent 450,000 gallons d'eau.
- 12 AVRIL Surplus administratif Au cours du dernier exercice financier, la ville de St-Joseph a enregistré un surplus de \$110,347.
- 27 SEPTEMBRE Des travaux de forage sont entrepris près des résidences de MM. Léo Lessard, Roger Poulin et Philippe Bourque afin de déterminer la provenance d'hydro-carbures qui s'inflitraient dans les sous-sols.
- 27 SEPTEMBRE Les profits nets de la Fête du Travail à St-Joseph s'élèvent à \$13,690.92.
- 27 SEPTEMBRE La ville fait installer des compteurs d'eau dans toutes les industries.

1984

- 10 JANVIER La ville de St-Joseph renouvelle son adhésion à GEBCI.
- 21 FÉVRIER La ville de St-Joseph retient les services de la firme Carrier, Trottier, Aubin et Associés pour les travaux relatifs au programme d'assainissement des eaux de la rivière Chaudière.
- 6 MARS La ville confierait à des contracteurs la construction des nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égouts.
- 13 MARS La ville de St-Joseph autorise l'incorporation du club Arc-en-Beauce, pour la pratique du tir à l'arc. Le président est Gilles Grondin; le vice-président, Alain Giguère, la secrétaire, Marie-Andrée Gagnon; le trésorier, Martial Drouin et le directeur des activités est Lucien Lagrange.
- 8 MAI Les H.L.M. de St-Joseph accusent un déficit de 194,464\$.
- 12 JUIN Des cultivateurs de la paroisse de St-Joseph s'opposent à ce que le site d'assainissement des eaux, commun aux municipalités de Vallée-

Jonction, l'Enfant-Jésus et de la ville de St-Joseph soit situé dans une zone agricole fertile.

26 JUIN - Grâce à l'initiative d'un citoyen, la ville de St-Joseph a maintenant un drapeau qui lui est propre.

4 SEPTEMBRE - Le Festival de la Fête du Travail rapporte \$15,000 à l'O.T.J.

1985

22 JANVIER - En 1984, les incendies ont causé des dommages évalués à \$175,000.

22 JANVIER - Le directeur des programmes sociaux de la société canadienne d'hypothèque et de logement, M. Claude Lepage, annonce l'octroi de dix logements sociaux à St-Joseph.

26 FÉVRIER - Au cours des dix premiers mois de l'année, St-Joseph a été le plus gros employeur industriel avec une moyenne de 698 emplois suivi de près par Beauceville avec 624 et par St-Victor avec 414.

16 AVRIL - La ville de St-Joseph boucle son année financière avec un surplus d'opération de \$186,634 et l'aréna affiche également un surplus de \$22,847.

14 MAI - La ville de St-Joseph réduit l'évaluation du Carrefour St-Joseph de \$1,500,000 à \$946,000.

30 JUILLET - La ville de St-Joseph obtient une subvention de \$54,435. Cette aide financière sert à aménager une halte routière en bordure de la route de contournement.

19 NOVEMBRE - On procède à la levée de la première pelletée de terre, début symbolique des travaux de construction des locaux devant abriter le CLSC Beauce-Centre à St-Joseph.

26 NOVEMBRE - La ville de St-Joseph procède à l'engagement d'un directeur des Loisirs en la personne de M. Nelson Tremblay.

1986

7 JANVIER - Les hôtels et restaurants de St-Joseph subissent une forte hausse de taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères. L'augmentation annuelle est, en effet, de \$50.00.

25 MARS - Le gouvernement du Québec annonce la fermeture de l'établissement de détention de St-

Joseph. Cette nouvelle a produit un choc dont la population ne s'est pas encore remise.

13 MAI - L'Office Municipal d'Habitation de St-Joseph subit un déficit de \$205,510\$.

1er JUILLET - Crise au Centre des Loisirs de St-Joseph - Tous les membres du conseil d'administration démissionnent. "Nous savions que nous étions devenus inutiles" dit M. Jean-Guy Breton, président démissionnaire.

29 JUILLET - Le maire de la ville de St-Joseph, M. Nicolas Cliche est l'un des cinq membres qui demandent à la Cour Supérieure du District de Québec un jugement déclaratoire relativement à la fermeture de cinq centres de détention au Québec.

21 OCTOBRE - Voici la liste des candidats à l'élection du 2 novembre: à la mairie, M. Hermann Cloutier se présente contre M. Marquis Jacques. Chez les conseillers, Mme Louise Labbé-Ouellette fera face à M. Fernand Cloutier. M. Adrien Gagnon aura comme adversaire M. Jean-Marie Labbé. MM. Gilles Grondin, Gaétan Vachon, Jean-Pierre Bégin et Jean-Guy Poulin sont élus par acclamation.

4 NOVEMBRE - Résultats de l'élection: M. Hermann Cloutier est élu maire. Il défait son adversaire M. Marquis Jacques. Mme Louise Labbé-Ouellette remporte la victoire sur M. Fernand Cloutier et M. Jean-Marie Labbé défait M. Adrien Gagnon.

18 NOVEMBRE - Le Festival de la Fête du Travail a fait une distribution d'argent à plusieurs organismes qui s'occupent des loisirs. Disons que la somme disponible est de \$12,700. La présidente, Mlle Brigitte Giguère, a remis un chèque de \$500 à Échange France-Québec. La corporation des Fêtes du 250e reçoit \$1,500. Le Hockey Mineur touche \$2,000. Le Service de Sauvetage a \$800. Le Centre des Loisirs reçoit \$1,500. Le club Arc-en-Beauce a sa part avec \$800. Le Club Axel reçoit \$2,000. Le Mouvement Scout reçoit \$1,000. Le club de Balle-Molle de la Grande-Montagne a \$1,800.

LISTE DES MAIRES ET CONSEILLERS DEPUIS 1889

1889: Maire - Zéphirin Vézina, conseillers - Sévère Théberge, Joseph Jacques, Narcisse Drouin, Lucide Lessard, Thomas Poulin, Vital Jacques.

1890: Maire - Zéphirin Vézina, conseillers -Joseph Jacques, Joseph Lagueux, Lucide Lessard, Thomas Poulin, Joseph Doyon, Ephrem Lambert.

1891: Maire - Linière Taschereau, conseillers - Joseph Doyon, Joseph Lagueux, Thomas Poulin, Ephrem Lambert, Lucide Lessard, Irené Dallaire.

1892: Maire - Linière Taschereau, conseillers - Joseph Lagueux, Ephrem Lambert, Irené Dallaire, Jules Lagueux, Evangéliste Lagueux, Joseph Doyon.

1892: Maire - Linière Taschereau, conseillers -Joseph Doyon, Ephrem Lambert, Jules Lagueux, Evangéliste Lagueux, Auguste Perron, Joseph Provost.

1893: Maire - Ephrem Lambert, conseillers - Evangéliste Lagueux, Jules Lagueux, Joseph Doyon, Eustache Giguère, Joseph Provost, Auguste Perron.

1893: Maire - Ephrem Lambert, conseillers - Evangéliste Lagueux, Jules Lagueux, Alfred Roy, Eustache Giguère, Joseph Provost, Auguste Perron.

1894: Maire - Auguste Chassé, conseillers -Evangéliste Lagueux, Jules Lagueux, Auguste Perron, Eustache Giguère, Adolphe Lessard, Joseph Provost.

1895: Maire - Auguste Chassé, conseillers -Adolphe Lessard, Auguste Perron, Joseph Provost, Jean Cliche, Philias Bélanger, Honoré Fortier.

1896: Maire - Auguste Chassé, conseillers - Jean Cliche, Adolphe Lessard, Honoré Fortier, Philias Bélanger, Alfred Roy, Ovide Bélanger.

1897: Maire - Auguste Chassé, conseillers - Jean Cliche, Honoré Fortier, Thomas Simard, Philias Bélanger, Ovide Bélanger, Alfred Roy.

1897: Maire - H. S. Béland, conseillers - Alfred Roy, Georges Garneau, Ovide Bélanger, Joseph Veilleux, Thomas Simard, Joseph Lagueux.

1898: Maire - Georges Garneau, conseillers -Thomas Simard, Omer Létourneau, H. S. Béland, Clothaire Lessard, Joseph Veilleux, Joseph Lagueux.

1900: Maire - Georges Garneau, conseillers - Joseph Cliche, Omer Létourneau, Joseph Lagueux, Clothaire Lessard, Joseph Veilleux, Vital Poulin.

1901: Maire - Clothaire Lessard, conseillers - Omer Létourneau, Vital Poulin, Achille Lessard, Hilaire Gagné, Louis Doyon, Joseph Cliche.



Vers 1900: La rue principale avec son pavé en macadam, ses clôtures et trottoirs en bois.

1902: Maire - Clothaire Lessard, conseillers - Vital Poulin, Achille Lessard, Joseph Cliche, Hilaire Gagné, Vénérend Roy, Louis Doyon.

1903: Maire - Clothaire Lessard, conseillers -Louis Doyon, Vénérend Roy, Achille Lessard, Hilaire Gagné, Thomas Carette, Wilfrid Cliche.

1904: Maire - Clothaire Lessard, conseillers -L. U. Talbot, Vénérend Roy, Wilfrid Cliche, Amédée Groleau, Richard Drouin Thomas Carette.

1905: Maire - Ulric Talbot, conseillers - Wilfrid Cliche, Amédée Groleau, Richard Drouin, Adélard Veilleux, Alfred Bourret, Thomas Carette.

1906: Maire - Adélard Veilleux, conseillers -Amédée Groleau, Alfred Bourret, Richard Drouin, Adolphe Dostie, Thomas Carette, Clothaire Lessard.

1906: Maire - Adélard Veilleux, conseillers -Clothaire Lessard, Philippe Grondin, Richard Drouin, Alfred Bourret, Paul Cliche, Amédée Groleau.

1906: Maire - Adélard Veilleux, conseillers -Lucippe Drouin, Philippe Grondin, Richard Drouin, Alfred Bourret, Paul Cliche, Amédée Groleau.

1907: Maire - Alphonse L'Heureux, conseillers - Paul Cliche, Philippe Grondin, Alfred Bourret, Adélard Veilleux, Napoléon Poulin, Fortunat

Jacques.

1907: Maire - Alphonse L'Heureux, conseillers - Paul Cliche, Fortunat Jacques, Alfred Bourret, Philippe Grondin, Napoléon Poulin, Lucippe Drouin.

1908: Maire - Alphonse L'Heureux, conseillers - Paul Cliche, Napoléon Poulin, Fortunat Jacques, Philippe Grondin, Valère Gosselin, Linière Vachon.

1909: Maire - Pierre Bouffard, conseillers -Fortunat Jacques, Napoléon Poulin, Jules Vézina, Valère Gosselin, Alphonse L'Heureux, Linière Vachon.

1910: Maire - Pierre Bouffard, conseillers -Fortunat Jacques, Thomas Dostie, Jules Vézina, Valère Gosselin, Alphonse L'Heureux, Linière Vachon.

1911: Maire - Pierre Bouffard, conseillers - Jules Vézina, Valère Gosselin, Octave Marcoux, Cyprien Labonté, Thomas Dostie, Linière Vachon.

1912: Maire - Pierre Bouffard, conseillers - Jules Vézina, Louis Morin, Thomas Dostie, Cyprien Labonté, Octave Marcoux, Thomas Doyon.

1912: Maire - Louis Morin, conseillers -Cyprien Labonté, Thomas Dostie, Octave Marcoux, Thomas Doyon, Philias Vachon, Alphonse Gilbert.

1912: Maire - Louis Morin, conseillers - J. T. Ferron, Cyprien Labonté, Thomas Dostie, Octave Marcoux, Alphonse Gilbert, Thomas Doyon.

1913: Maire - Louis Morin, conseillers - Alphonse Gilbert, Napoléon Vachon, Joseph Lagueux, Philippe Poulin, Thomas Doyon, J. T. Ferron.

1913: Maire - Louis Morin, conseillers - J. T. Ferron, Joseph Lagueux, Philippe Poulin, Napoléon

Vachon, Philémon Roy, Thomas Doyon.

1914: Maire - Louis Morin, conseillers - J. T. Ferron, Philémon Roy, Joseph Lagueux, Alphonse Gilbert, Napoléon Vachon, Philippe Poulin.

1914: Maire - J. T. Ferron, conseillers -Philippe Poulin, Napoléon Vachon, Joseph Lagueux, Léon Poirier, Alphonse Gilbert, Philémon Roy.

1915: Maire - J. T. Ferron, conseillers -Philippe Poulin, Napoléon Vachon, Joseph Lagueux, Napoléon Roy, Léon Poirier, Philémon Roy.

1916: Maire - J. T. Ferron, conseillers -Philippe Poulin, Napoléon Vachon, Joseph Lagueux, Philémon Roy, Léon Poirier, Joseph Perron.

1916: Maire - J. T. Ferron, conseillers - Léon Poirier, Joseph Perron, Nazaire Groleau, Gédéon Cloutier, William Vachon, Philias Gilbert.

1917: Maire - J. T. Ferron, conseillers - Gédéon Cloutier, Joseph Perron, Nazaire Groleau, Arthur

Giguère, Archelas Lessard, Arthur Nadeau.

1918: Maire - J. T. Ferron, conseillers -Archelas Lessard, Arthur Nadeau, Arthur Giguère, Joseph Vachon, Alphonse Giguère, Wilfrid Jacques.

1919: Maire - J. T. Ferron, conseillers - Joseph Vachon, Alphonse Giguère, Oscar Gagné, Aracide Roy, Joseph St-Hilaire, Wilfrid Jacques

1919: Maire - J. T. Ferron, conseillers - Oscar Gagné, Léonce Drouin, Loïc Girard, Odilon Maheu, Joseph St-Hilaire, Jean Lessard.

1920: Maire - J. T. Ferron, conseillers - Oscar Gagné, Léonce Drouin, Joseph St-Hilaire, Odilon Maheu, Archelas Vachon, Jean Lessard.

1921: Maire - J. T. Ferron, conseillers - Archelas Vachon, Joseph St-Hilaire, Arthur Poulin, Odilon Maheu, Jean Lessard, Léonce Drouin.

1921: Maire - Léonce Cliche, conseillers - Odilon Maheu, Archelas Vachon, Jean Lessard, Arthur Poulin, Omer Grégoire, Georges Plante.

1921: Maire - Léonce Cliche, conseillers - Odilon Maheu, Omer Grégoire, Jean Lessard, Arthur Poulin, Georges Plante, Edmond Cloutier.

1922: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Omer Grégoire, Georges Plante, Edmond Lagueux, Arthur Poulin, Paul Lizotte, Herménégilde Cloutier.

1923: Maire - Léonce Cliche, conseillers - Edmond Lagueux, Paul Lizotte, Odilon Cliche, Herménégilde Cloutier, Philibert Gilbert, Edouard Doyon.

1924: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Philibert Gilbert, Odilon Cliche, Joseph Doyon, Edouard Doyon, Philémon Maheu, Achille Tardif.

1925: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Joseph Doyon, Philémon Maheu, Achille Tardif, Joseph L. Perron, Joseph Lambert, Omer Gilbert.

1926: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Omer Gilbert, J. L. Perron, Charles Doyon, Odilon

Giguère, Philippe Lessard, Joseph Lambert.

1927: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Philippe Lessard, Odilon Giguère, Achille Doyon, Edmond Vachon, Luma Drouin, Charles Doyon.

1928: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Edmond Vachon, Luma Drouin, Achille Doyon, Stanislas Lagueux, Philémon Blanchet, Olivier Lessard.

1928: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Edmond Vachon, Luma Drouin, Achille Doyon, Philémon Blanchet, Thomas Champagne, Stanislas

Lagueux.

1928: Maire - Léonce Cliche, conseillers - Stanislas Lagueux, Philémon Blanchet, Orésie Sylvain, Thomas Champagne, Achille Doyon, Luma Drouin.

1929: Maire - Léonce Cliche, conseillers - Stanislas Lagueux, Philémon Blanchet, Wilfrid Gilbert, Thomas Champagne, Orésie Sylvain, Archelas Perron.

1930: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Orésie Sylvain, Philémon Blanchet, Eugène Gagné, Thomas Champagne, Archelas Perron, Wilfrid Gilbert.

1930: Maire - Léonce Cliche, conseillers - Wilfrid Gilbert, Philémon Doyon, Orésie Sylvain, Eugène Gagné, Archelas Perron, Armand Nadeau.

1931: Maire - Léonce Cliche, conseillers - Philémon Doyon, Armand Nadeau, Alphonse Bouffard, Alfred Rivard, Adelville Poulin, Léonce Jacques.

1932: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Alfred Rivard, Adelville Poulin, Léonce Jacques, Jos.-Vital Jacques, Jean Labbé, Alphonse Bouffard.

1932: Maire - Léonce Cliche, conseillers -Adelville Poulin, Léonce Jacques, Arthur Lagueux, Jean Labbé, Jos.-Vital Jacques, Alfred Rivard.

1932: Maire - Rosaire Beaudoin, conseillers - Jean Labbé, Arthur Lagueux, Alfred Rivard, Adelville Poulin, Jos-Vital Jacques, Léonce Jacques.

1933: Maire - Rosaire Beaudoin, conseillers - Jean Labbé, Louis Champagne, Léonidas Maheu, Léonce Jacques, Jos.-Vital Jacques, Philippe Bélanger.

1934: Maire - Rosaire Beaudoin, conseillers -Philippe Bélanger, Edmond Létourneau, Linière Lessard, Louis Champagne, Léo Tardif, Wilfrid

Giguère.

1935: Maire - Odilon Cliche, conseillers - Léo Tardif, Linière Lessard, Valère Nadeau, Wilfrid Giguère, Joseph Lagueux, Edmond Létourneau. 1936: Maire - Odilon Cliche, conseillers - Valère Nadeau, L.-Philippe Cliche, Joseph Lagueux, Stanislas Lagueux. Wilfrid Giguère, Valère Gilbert.

1937: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Valère Gilbert, Wilfrid Giguère, Stanislas Lagueux, Joseph Lagueux, L.-Philippe Cliche, Valère Nadeau.

1937: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Wilfrid Gilbert, L.-Philippe Cliche, Honorius Poulin, Stanislas Lagueux, Valère Létourneau, Valère Gilbert.

1938: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Arthur Gagnon, Honorius Poulin, Stanislas Lagueux, Wilfrid Gilbert, Valère Gilbert, Irené Roy.

1938: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Alphonse Lessard, Wilfrid Gilbert, Onésiphore Lessard, Honorius Poulin, Arthur Gagnon, Irené Roy.

1938: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Onésiphore Lessard, Charles Doyon, Irené Roy, Alphonse Lessard, Wilfrid Gilbert, Arthur Gagnon.

1939: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Charles Doyon, Onésiphore Lessard, Joseph-O. Roy, Wilfrid Gilbert, Alphonse Lessard, Arthur Gagnon.

1940: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Charles Doyon, Joël Grondin, Alphonse Lessard, J. O. Roy, Hervé Reny, Odilon Poulin.

1941: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Hervé Reny, Jean Lagueux, Joël Grondin, J.-

Thomas Maheu, Joseph Lambert, J. O. Roy.

1941: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Alphonse Giguère, Hervé Reny, Jean Lagueux, J.-Thomas Maheu, Joël Grondin, Joseph Lambert.

1942: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Alphonse Giguère, Hervé Reny, J.-Thomas Maheu, Emile Doyon, Jean Lagueux, Joseph Lambert.

1943: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Emile Doyon, Joseph Lambert, Jean Lagueux, Rosario Bégin, Antonio Poirier, Adelbert Cliche.

1943: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Emile Doyon, Joseph Lambert, Léonce-Art. Giguère, Rosario Bégin, Antonio Poirier, Adelbert Cliche.

1944: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Adelbert Cliche, Rosario Bégin, Léonce-Art. Giguère, Antonio Poirier, Honoré Maheu, Darie Vachon.

1945: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Raymond Poirier, Ernest Drouin, Adelbert Cliche, Honoré Maheu, Rosario Bégin, Darie Vachon.

1946: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Raymond Poirier, Ernest Drouin, Arthur Plante, Gaston Lessard, Gédéon Tardif, Adelbert Cliche.

1947: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers Arthur Plante, Raymond Poirier, Odinat Bourret, Gédéon Tardif, Gaston Lessard, Ernest Drouin.

1948: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Arthur Plante, L.-Alfred Jacques, Gédéon Tardif, Gaston Lessard, Odinat Bourret, Ernest Drouin.

1948: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Arthur Plante, L.-Alfred Jacques, Gédéon Tardif, Gaston Lessard, Odinat Bourret, J.-Thomas Giguère.

1948: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers
 - L.-Alfred Jacques, Joseph Faucher, Valère Vachon,
 Philippe Giguère, J.-Thomas Giguère, Odinat Bourret.

1949: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - L.-Alfred Jacques, J.-Thomas Giguère, Alphonse Labbé, Joseph Faucher, Philippe Giguère, Valère Vachon.

1950: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Alphonse Labbé, Paul Goulet, Valère Labonté, Paul Poulin, J.-Thomas Giguère, L.-Alfred Jacques.

1951: Maire - J.-Auguste Doyon, conseillers - Gérard Giguère, Valère Labonté, Paul Goulet, Paul Poulin, Edgar Poulin, Léo Lessard

1952: Maire - J.-Auguste Doyon, conseillers - Edgar Poulin, Léo Lessard, Léonce Poulin, Valère Vachon, Gédéon Drouin, Gérard Giguère.

1953: Maire - J.-Auguste Doyon, conseillers - Gérard Giguère, Gédéon Drouin, Valère Vachon, Léonce Poulin, Diogène Nolet, Léo Lessard.

1954: Maire - J.-Auguste Doyon, conseillers - Léo Lessard, Diogène Nolet, Lionel Drouin, Charlemagne Cliche, Gérard Giguère, Valère Bisson.

1955: Maire - J.-Auguste Doyon, conseillers - Adrien Ferland, Lionel Drouin, J.-Rodolphe Couillard, L.-Philippe Lessard, Valère Bisson, Charlemagne Cliche.

1956: Maire - Antoine Lacoursière, conseillers - Alphonse Giguère, Alphonse Maheu, Ludger Giguère, Arthur Lessard, L.-Alfred Jacques, Gustave Taschereau.

1958: Maire - Gustave Taschereau, conseillers - Alphonse Giguère, Alphonse Maheu, Ludger Giguère, Arthur Lessard, Robert Cliche, L-Alfred Jacques.

1958: Maire - Gustave Taschereau, conseillers - Alphonse Giguère, Ludger Giguère, Alphonse Maheu, Adrien Doyon, L-Alfred Jacques, Robert Cliche.

1959: Maire - Paul Allard, conseillers - Lionel Rodrigue, Alphonse Maheu, Adrien Doyon, Aimé Gagné, Ludger Giguère, Patrick Gagné.

1960: Maire - Paul Allard, conseillers - Patrick Gagné, Arsène Grenier, Aimé Gagné, Auguste Goulet, Lionel Rodrigue, Jean-Paul Roy. 1961: Maire - Paul Allard, conseillers - Lionel Rodrigue, Jean-Paul Roy, Joseph Lachance, Hermann Cloutier, Auguste Goulet, Arsène Grenier.

1962: Maire - Paul Allard, conseillers - Armand Goulet, Lionel Rodrigue, Eddy Champagne, Joseph Lachance, Jean-Paul Roy, Hermann Cloutier.

1963: Maire - Léo Lessard, conseillers -Armand Goulet, Jean-Paul Roy, Eddy Champagne, Léo Gagné, P.-Eugène Lessard, Marcel Lessard.

1964: Maire - Léo Lessard, conseillers - P.-Eugène Lessard, Marcel Lessard, Henri Maheu. Arthur Laflamme, Camilien Poulin, Léo Gagné.

1965: Maire - Gilles Beaudoin, conseillers - Henri Maheu, Raymond Giguère, Adrien Côté, François Grenier, Arthur Laflamme, Camilien Poulin.

1966: Maire - Gilles Beaudoin, conseillers -Raymond Giguère, Adrien Côté, François Grenier, Jacquelin Giguère, Jean-Louis Maheu, Paul-Henri Roy.

1968: Maire - Gilles Beaudoin, conseillers - Jean-Louis Maheu, Raymond Giguère, Beaudoin Dallaire, Jacquelin Giguère, François Grenier, Adrien Côté.

1968: Maire - Adrien Ouellette, conseillers - Jean-Louis Maheu, Raymond Giguère, Beaudoin Dallaire, Armand Plante, Jean-Noël Roy, Rosaire Audet.

1968: Maire - Adrien Ouellette, conseillers -Armand Plante, Rosaire Audet, Jean-Noël Roy, Roger Poulin, Jean-Louis Maheu, Marcel Blais.

1970: Maire - Adrien Ouellette, conseillers - Jean-Luc Boily, Gilles Roy, Conrad Gagné, Roger Poulin, Joseph Poulin, Ernest Turcotte.

1972: Maire - Adrien Ouellette, conseillers - Jean-Luc Boily, Gilles Roy, Conrad Gagné, Joseph Poulin, Roger Poulin, Auguste Bisson.

1974: Maire - Adrien Ouellette, conseillers -Réal Audet, René Côté, Laurent Lessard, Guy

Mercier, Dorien Vallée, Pierre Ypperciel. 1975: Maire - Adrien Ouellette, conseillers -

Réal Audet, René Côté, Raymond Bégin, Guy Mercier, Dorien Vallée, Pierre Ypperciel.

1975: Maire - Adrien Ouellette, conseillers -Réal Audet, René Côté, Raymond Bégin, Dorien Vallée, Léon Cloutier, Guy Mercier.

1976: Maire - Andréa Latulippe, conseillers -Réal Audet, René Côté, Raymond Bégin, Guy Mercier, Gaétan Nadeau, Léon Cloutier.

1976: Maire - Andréa Latulippe, conseillers -Réal Audet, Martin Vachon, Raymond Bégin, Guy Mercier. Gaétan Nadeau, Léon Cloutier.

1977: Maire - Andréa Latulippe, conseillers -Réal Audet, Martin Vachon, Raymond Bégin, Jean-Marie Labbé, Gaétan Nadeau, Léon Cloutier.

1978: Maire - Andréa Latulippe, conseillers -Réal Audet, L.-Paul Rodrigue, Raymond Bégin, Jean-Marie Labbé, Gaétan Nadeau, Léon Cloutier.

1978: Maire - Andréa Latulippe, conseillers -Réal Audet, André St-Pierre, Raymond Bégin, Lucien Vachon, Léon Cloutier, Roger Cloutier.

1979: Maire - Andréa Latulippe, conseillers - Réal Audet, André St-Pierre, Raymond Bégin, Marquis Jacques, Lucien Vachon, Léon Cloutier.

1980: Maire - Nicolas Cliche, conseillers - Réal Audet, Marquis Jacques, Raymond Bégin, Jean-Guy Gobeil, Lucien Vachon, Léon Cloutier.

1981: Maire - Nicolas Cliche, conseillers - Réal Audet, Léon Cloutier, Marquis Jacques, Jean-Guy Gobeil, Lucien Vachon, Gérard Spénard.

1982: Maire - Nicolas Cliche, conseillers -Aurélien Roy, Marquis Jacques, Gérard Spénard, Adrien Gagnon, Jean-Guy Poulin, Gilles Grondin.

1983: Maire - Nicolas Cliche, conseillers -Aurélien Roy, Marquis Jacques, Gérard Spénard, Adrien Gagnon, Jean-Guy Poulin, Gilles Grondin.

1984: Maire - Nicolas Cliche, conseillers -Aurélien Roy, Marquis Jacques, Gérard Spénard, Adrien Gagnon, Jean-Guy Poulin, Gilles Grondin. 1985: Maire - Nicolas Cliche, conseillers -Aurélien Roy, Marquis Jacques, Gérard Spénard, Adrien Gagnon, Jean-Guy Poulin, Gilles Grondin.

1986: Maire - Nicolas Cliche, conseillers -Aurélien Roy, Marquis Jacques, Adrien Gagnon, Jean-Guy Poulin, Gilles Grondin.

1986: Maire - Hermann Cloutier, conseillers - Gaétan Vachon, Louise L. Ouellette, Jean-Pierre Bégin, Jean-Marie Labbé, Jean-Guy Poulin, Gilles Grondin.

LISTE DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIER

DEPUIS 1889

Jean-Baptiste Mercier	(1889)
Auguste Chassé	(1889-1893)
Joseph Lambert	(1893-1894)
Joseph-Vital Nadeau	(1894-1899)
Auguste Perron	(1899-1911)
Alphonse L'Heureux	(1911-1932)
Joseph-Valérien Lessard	(1932-1964)
Claude Champagne	(1964-1968)
Jacques Giguère	(depuis 1968)

"Ce fut un temps bien rude et plein d'âpres angoisses,

Que le commencement de ces belles paroisses Qu'on voit s'échelonner aujourd'hui sur nos bords

Quand, du haut du vaisseau qui s'ancre dans nos norts.

Le voyageur charmé se pâme et s'extasie Au spectacle féérique et plein de poésie Qui de tous les côtés frappe ses yeux surpris, Il est loin, oui bien loin de se douter du prix Que ces bourgs populeux, ces campagnes prospères

et leurs riches moissons coûtèrent à nos pères!"

Louis Fréchette

Les croix de chemin



Chez "Grand" Louis Lessard, rang des Érables. Érigée en 1918 lors de l'ordination de l'abbé Léonce Lessard et des 25 ans de prêtrise de l'abbé Philibert Grondin.

Le Christ aurait été sculpté par un M. Caron de St-Jean-Port-Joli.



Chez Normand Jacques (Alfred), autrelois Félix Vachon. Suite à une promesse, elle fut réparée et l'abbé Bertrand Jacques procéda à la bénédiction de la nouvelle croix, le 23 octobre 1983 entouré de 101 personnes.

La croix a été fabriquée par Paul-Henri Cliche de Vallée-Jonction; la clôture de fer forgé par Denis Giguère (Émile) de St-Georges et le crucifix a été acheté des Soeurs de la Charité de Québec.



Chez Louis-Aimé Cliche, Rang St-Bruno. Érigée dans le temps de la guerre en 1914. Les gens du rang allait prier à cette croix pour les leurs.



Chez Henri Vachon, Grande Montagne, autrefois Jean-Thomas Vachon. Érigée en



Fabriquée par Aurèle Dulac, rang Ste-Anne dit "Towhship", avec une statue de Ste-Anne dans la petite crypte. Cette croix a été érigée suite à la promesse de M. Dulac de le faire s'il n'était pas demandé pour aller à la guerre.



Chez Jean-Thomas Maheu, bénie le 12 juin 1983. Leur vocu s'étant réalisé, Jean-Thomas Maheu et Gaston Lessard ont tenu leur promesse en érigeant cette croix. Gaston a donné son temps et Jean-Thomas a payé le matériel.

CHAPITRE XX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

1938

CRÉATION DE LA MUNICIPALITÉ

D'abord appelée "Municipalité de la partie Sud-Ouest de la paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce", la municipalité actuelle de Saint-Josephdes-Erables, à sa création, a fait l'objet de la proclamation suivante le 15 novembre 1938:

Canada Province de Québec (L.S.)

Es.-L. Patenaude

George VI, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

À tous ceux que les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner - Salut.

Proclamation

Édouard Asselin, Assistant Procureur-Général

Attendu qu'une requête nous a été présentée, demándant de détacher de la municipalité de St-Joseph de la Beauce dans le comté de Beauce, le territoire ci-après décrit, et de l'ériger en municipalité distincte sous le nom de "municipalité de la partie sud-ouest de la paroisse de St-Joseph-de-Beauce", dans le comté de Beauce.

Attendu que toutes les prescriptions du Code municipal à cet égard ont été remplies, et qu'il restera à la municipalité de Saint-Joseph de Beauce, après ce démembrement, une population de plus de trois cents âmes.

À ces causes, du consentement et de l'avis de notre Conseil Exécutif exprimés dans un décret en date du 8 novembre 1938, et conformément aux disposition du Code municipal de notre Province de Québec, nous déclarons par les présentes que le territoire suivant, savoir:

Un territoire situé dans la seigneurie de St-Joseph, dans le comté de Beauce, faisant actuellement partie de la municipalité de St-Joseph de la Beauce, comprenant, en référence au cadastre officiel de la paroisse de St-Joseph, dans le 1er rang sud-ouest, les lots 36 à 208 inclusivement, les rangs St-Jacques, St-Alphonse, St-Bruno, Petit St-Antoine, dans le rang St-Charles les lots 268 à 275, 301 à 304, 304 a, 304 b, et 305 à 311 tous inclusivement dans le rang Ste-Adélaïde, les lots 312, 313, 314, 315, et dont les limites se décrivent comme suit, à savoir: Partant du point d'intersection de l'axe de la rivière Chaudière avec le prolongement de la ligne séparative des seigneuries de St-Joseph et de Rigaud-Vaudreuil; de là, passant successivement par les lignes et démarcations suivantes: le dit prolongement et la dite ligne, faisant en même temps les lignes sud-est des lots 207, 208, 209 et 384, la ligne séparant le rang St-Alphonse des rangs St-Jules et Ste-Julie, la ligne séparant le rang Ste-Julie des rangs St-Bruno et Ste-Adélaïde jusqu'à la

Maires de Saint-Joseph des Érables



Maires de Saint-Joseph des Érables (suite)







Clément Gagné [1977-]

ligne sud-ouest du lot 315, cette dernière ligne, le côté sud-est du chemin séparant les rangs Ste-Adélaïde et St-Charles jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du lot 304 A, le dit prolongement, la dite ligne et les lignes sud-ouest des lots 304 B, 301 et 275, la ligne nord-ouest du rang St-Charles jusqu'à la ligne sud-ouest du 1er rang sud-ouest, de là, suivant une succession de lignes droites allant dans les directions nord-est, nord-ouest et faisant dans une direction générale la limite ouest du ler rang sud-ouest jusqu'à la ligne et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière Chaudière, et enfin le dit axe en le suivant vers le sud-est jusqu'au point de départ; lequel territoire, ensemble avec tous les chemins, emprises de chemin de fer, rivières, lacs, cours d'eau ou partie d'iceux compris dans les limites ci-dessus décrites, sera détaché de la municipalité de St-Joseph de la Beauce et sera érigé en une municipalité distincte sous le nom de "Municipalité de la partie sud-ouest de la paroisse de St-Joseph de Beauce", dans le comté municipal de Beauce, à compter de la date de la publication de la présente proclamation dans la Gazette officielle de Québec.

De tout ce que dessus, tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En Foi de Quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau du notre province de Québec. Témoin: notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. Esioff-Léon Patenaude, membre de notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de notre province de Québec.

En l'hôtel du Gouvernement, en notre cité de Québec, de notre province de Québec, ce quinzième jour de novembre, en l'année mil neuf cent trente-huit de l'ère chrétienne et de notre Règne, la deuxième année.

Par ordre

Jean Bruchési, Sous-Secrétaire de la Province.

14 DÉCEMBRE

Suite à cette proclamation, une assemblée publique des électeurs a lieu le 14 décembre, à 10 heures de l'avant-midi, chez M. Ezéchiel Tardif, luimême désigné comme secrétaire d'élection mais dont la démission est acceptée au début de la réunion.

Le président de l'assemblée, en l'occurence M. J.-V. Lessard, dûment nommé secrétaire-trésorier par le ministre des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce, requiert les personnes présentes de procéder à la présentation des candidats aux charges de maire et de conseillers. Il est donc proposé que MM. Tancrède Gilbert et Jean-Thomas Doyon soient mis en nomination comme candidats au poste de maire. MM. Odilon Lessard, Louis Jacques, Herménégilde Croleau, Jean-Thomas Gagné, Gustave Fortin (père) et Philippe Giguère, pour leur part, sont proposés aux postes de conseillers. Vu que deux candidats sont mis en nomination au poste de maire, les deux se retirent en faveur de M. Léonce Lessard, déclaré élu. Les six contribuables, nommés précédemment, sont également déclarés élus aux sièges de conseillers.

Tous sont assermentés le 19 décembre, date d'une séance spéciale du conseil à laquelle il est décidé d'engager un nouveau secrétaire-trésorier et de procéder par voie de soumissions. À cette même assemblée, pour se conformer aux articles du code

municipal, on tire au sort les noms de trois conseillers qui devront sortir de charge à la prochaine élection générale. Il s'agit de MM. Gustave Fortin, Herménégilde Groleau et Philippe Giguère, lesquels seront réélus le 11 janvier 1939.

Le 3 janvier, cependant, M. Wilfrid Doyon avait été engagé comme secrétaire-trésorier au salaire annuel de 48.00\$. Le 6 février, il est ordonné et statué qu'à l'avenir le conseil tiendra ses assemblées ordinaires et spéciales dans la résidence de M. Thomas Lagueux et que les avis publics seront affichés, un à la résidence de M. Lagueux et l'autre à la porte de l'église paroissiale. Le 15 mai, lors d'une séance spéciale, le prix du travail à effectuer pour routes et ponts est fixé à 1.25\$ l'homme et à 1.00\$ le cheval.

Le 17 juillet, autre séance spéciale. Cette fois, la corporation de la partie sud-ouest de la paroisse de Saint-Joseph prend sur elle de garantir le gouvernement du Québec contre toute réclamation pouvant résulter, en temps d'inondation, du relevé de cinq pieds de la route de l'église et de la route Thomas Lagueux, relevé que l'on s'apprête à entreprendre avec l'aide d'une subvention de 6000\$ du provincial et d'une autre de 9717\$ du fédéral.

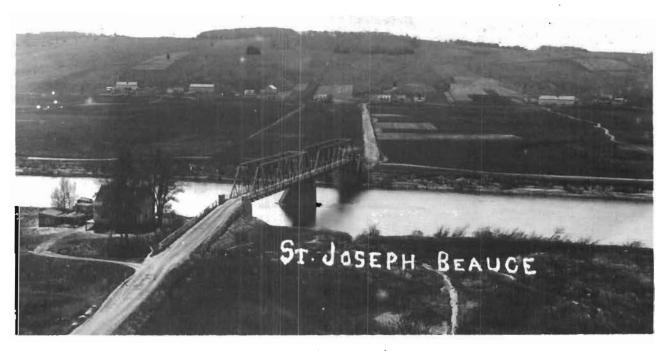
Cependant, pour se rendre aux exigences du ministère provincial de la voirie, la municipalité achète de M. Thomas Lagueux, pour le prix de 200.00\$, une bande de terrain de huit pieds de largeur sur toute la longueur de la route, ce qui

donnera au chemin une largeur de 36 pieds anglais. A cette même réunion spéciale, on pourvoit pour toujours au numérotage, de 1 à 6, des sièges de conseillers.

Le 2 octobre, le règlement no 4 ordonne et statue que le conseil doit et devra rencontrer des dépenses se totalisant, pour l'année en cours, à un montant de 561.14\$. Ce montant sera payé au moyen d'une taxe ordinaire de 0.26 centins par 100.00\$ d'évaluation sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, d'après le rôle d'évaluation en vigueur. Par ailleurs, une taxe spéciale sera imposée à tous les intéressés des routes et des ponts pour rencontrer les montants nécessaires à leur entretien durant l'été 1939. La route des Fermes a coûté 110.93\$, la route St-Bruno 89.21\$, la route William et celle de l'écore 15.92\$, les ponts incorporés 90.65\$.

1940

Le 8 janvier, le conseil procède à l'engagement de son secrétaire-trésorier. Le salaire annuel de 75.00\$ lui est alloué. Le 10 janvier, les sièges 1, 3 et 4, devenus vacants à l'expiration des mandats de MM. Jean-Thomas Gagné, Odilon Lessard et Louis Jacques, sont comblés par MM. Valère Nadeau, Eugène Giguère et Albert Poulin. Puis, la salle Thomas Lagueux est relouée à 12.00\$/année. Le 13 août de la même année, des cultivateurs résidents depuis la route dite Thomas Lagueux à la route



1912: Vue aérienne du pont et du coteau ouest

William demandent au conseil de fermer à la circulation les routes William et de l'écore considérées par eux comme inutiles et même nuisibles, pour des raisons morales et particulières. A telle demande, le conseil convient et conclut que, dorénavant, les cultivateurs demandeurs pourront et devront rendre leurs clôtures de ligne jusque dans la rivière Chaudière. Les dites clôtures devront cependant être enlevées avant la gelée de la terre. Ce système se continuera aussi longtemps que d'autres accords n'auront été pris par le dit conseil et les dits intéressés.

1941

Le 8 janvier, M. Léonce Lessard, maire sortant, vient en élection avec M. Vital Cliche. Ce dernier l'emporte par une pluralité de deux voix. Quant aux sièges de conseillers 2, 5 et 6, MM. Frédéric Perreault, Gédéon Lessard et Gédéon Cliche y sont élus par acclamation.

1942

Le 14 janvier, trois nouveaux conseillers sont élus aux sièges 1, 3 et 4. Il s'agit de MM. Joseph Roy, Odilon Jacques à Florentin et Arthur Lessard. Le 7 avril, le salaire des travaillants pour le compte de la municipalité est augmenté de deux centins et demi de l'heure. Ces travaillants gagneront donc 1.50\$ par journée d'ouvrage ou 15 centins de l'heure. Le 1er juin, le conseil demande au gouvernement provincial qu'une subvention lui soit accordée pour procéder à l'exhaussement de 18 pouces de relevé de la route Thomas Lagueux sur une longueur de 2 ou 3 arpents. Suite à une inondation de la rivière Chaudière, survenue vers le 20 juin, 50% de la récolte de foin et de grain a été perdu par les contribuables riverains. En conséquence, le 6 juillet, le conseil prie donc les gouvernements d'Ottawa et de Québec de venir au secours de ses administrés affectés par ce sinistre.

1943

En 1943, le salaire du secrétaire-trésorier est fixé à 100.00\$. Le 13 janvier, le mandat du maire Vital Cliche étant terminé, M. Albert Grondin est élu par acclamation, tout comme les conseillers Adelbert Lessard, Théobald Lessard et Gédéon Cliche. En début d'année, deux importantes résolutions sont adoptées. L'une concerne la sauvegarde de la famille et l'autre la non levée par Ottawa de l'interdit contre le parti communiste.

Le 5 avril, le conseil décrète et institue une semaine de nettoyage des champs de blé d'Inde afin de contrer le fléau causé par la pyrale du maïs. Le ler mars le conseil donne son appui aux municipalités d'East-Broughton qui demandent la réfection de la côte des Fermes. Le 24 septembre, le ministère des Affaires municipales autorise la corporation à emprunter 800.00\$ pour payer l'achat de plusieurs arpents de terrains sis le long de la route des Fermes, terrain propriété de M. Odilon Jacques à Charles et devant servir au détournement de la côte.

1944

Le 12 janvier, les trois conseillers élus par acclamation sont MM. Wilfrid Cliche, Adelbert Lambert et Vital Lessard. Le 7 février, par résolution adoptée à l'unanimité, le conseil s'oppose à la venue de réfugiés d'Europe au Canada. Le 13 mai, M. Léonard Jacques est nommé conseiller au siège no 2 en remplacement de M. Adelbert Lessard, absent depuis trois séances consécutives pour raison de santé. Le 5 juin, sur intercession du docteur Rodolphe Auger, une souscription de 50.00\$ est votée en faveur du R. Père Levesque, dominicain, pour l'aider dans son projet d'institution d'une chaire d'études sociales à l'Université Laval.

Le 19 juin, lors d'une assemblée spéciale, il est ordonné que la côte des Fermes soit fermée à toute circulation tant et aussi longtemps que les travaux de réfection ne seront pas terminés. Exception est faite pour MM. Frédéric Perreault et Philémon Blanchet qui gardent leur droit de sortie et d'entretien aux frais des contribuables.

Des fermiers de Saint-François, Saint-Jules et Saint-Joseph, dont les terrains avoisinent la rivière le Bras, déposent une requête au conseil, le 6 novembre, dans laquelle ils réclament la construction d'un quai sur ladite rivière en haut des terres, afin d'empêcher la descente rapide des glaces au printemps. Des travaux de creusage ayant été effectués dans la rivière Chaudière, au cours de l'été, demande est faite au gouvernement que ces travaux se continuent. Le 18 novembre, M. Albert Poulin à Bébé est nommé conseiller pour occuper le siège no 6 devenu vacant par la sortie de M. Gédéon Cliche.

1945

Le 2 janvier, le conseil prend connaissance d'un amendement, adopté le 13 septembre 1944 par le Conseil de comté, concernant le mode de paiement pour l'entretien du pont qui enjambe la rivière Chaudière à Saint-Joseph. Selon l'amendement en question, le village doit payer les 3/8 du coût d'entretien et la municipalité sud-ouest de Saint-Joseph les 5/8. La municipalité sud-ouest ne

reconnaît l'entente que le 5 mars suivant dans les

termes plus haut décrits.

Entre temps, le conseil s'oppose formellement et énergiquement à la conscription de nos soldats pour service outre-mer. Le 10 janvier, M. Albert Grondin est réélu maire par acclamation de même que les conseillers Léonard Jacques, Théobald Lessard et Albert Poulin à Bébé. Le 5 février, copie d'une résolution est adressée à M. le curé Joseph Houde et à MM. les marguilliers anciens et nouveaux. Par cette résolution, la Fabrique est priée de bien vouloir accorder aux deux municipalités de la paroisse un terrain destiné à la construction d'une salle paroissiale pour les cultivateurs. En même temps, une demande d'octroi est faite au gouvernement provincial pour les mêmes fins.

Le 13 avril, le conseil met tous ses travaux sous la protection du Sacré-Coeur de Jésus en lui promettant qu'au cours de ses délibérations actuelles et futures il s'inspirerait toujours du saint Evangile, qui est la loi de toute paix, de tout progrès et de toute civilisation. Le 7 mai, profitant d'une offre exceptionnelle de la défense civile concernant le matériel de guerre, le conseil achète 25 pompes à feu qu'il revend à 25 contribuables au

prix de 2.50\$ l'unité.

Le ler octobre, demande est faite à la Régie des Services publics d'accorder à la Cie Shawinigan Water and Power, de préférence à la coopérative en voie de formation, le permis de construction d'un réseau électrique dans le premier rang sud-ouest de Saint-Joseph à partir de la route des Fermes en allant vers Beauce-Jonction, et cela dans le plus court délai possible.

Le 5 novembre, la résolution suivante est passée à l'endroit du gouvernement fédéral: démobilisation des conscrits, amnistie générale, rappel de la loi de conscription et renvoi de tout projet de service militaire. A cette même séance du 5 novembre, le conseil prie les autorités du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial de hâter l'exécution du projet de construction d'un pont entre Québec et Lévis.

1946

Le 9 janvier, MM. Philippe Veilleux, Jean-Thomas Doyon et Jean-Thomas Lessard sont élus, par acclamation, conseillers aux sièges 1, 3 et 4. Le 4 février, demande est faite au lieutenant-gouverneur en conseil de changer le nom de la "Municipalité de la partie sud-ouest de la paroisse de Saint-Joseph-des-Beauce" en celui de "Saint-Joseph-des-Erables du comté de Beauce".

Le 4 mars, le conseil sollicite le gouvernement d'accorder aux cultivateurs la permission de faire fonctionner, sur leurs fermes, un moteur de cinq forces, sans qu'ils soient tenus de payer un minimum mensuel. Le 4 mars également, demande est faite à qui de droit, par l'entremise du député Georges-Octave Poulin, que le moulin à farine des Fermes, construit il y a plus de 200 ans par le seigneur Joseph-Fleury de la Gorgendière, soit déclaré monument historique.

Le ler avril, unanimement, le conseil sollicite le ministre des Postes de changer le point de départ de la route No 1 - Beauceville-est en le transférant au Bureau de Poste de Saint-Joseph, afin de desservir plus efficacement la population concernée et d'améliorer le service postal. Dans cette demande, on souligne le grave préjudice causé à Saint-Joseph-de-Beauce au bénéfice de Beauceville.

Le 5 août, après résolution, avis, correspondance antérieure, demande faite au lieutenant-gouverneur en conseil de changer le nom de la municipalité de la partie sud-ouest de la paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce en celui de Saint-Joseph-des-Erables, il a plu au comité du Conseil exécutif de faire l'échange de noms de ladite municipalité, suivant un rapport approuvé en date du 20 juin.

Le 4 novembre, la municipalité de Saint-Joseph-des-Erables assure Nos seigneurs les Archevêques et Evêques de Québec de son appui le plus complet à une campagne de moralité et s'engage à user de toute son influence pour que les directives soient mises en pratique. Le 8 novembre, le conseil apppuie la requête de M. Grégoire Boulet, de Beauceville, demandant l'obtention d'un permis d'autobus depuis Saint-Benoit jusqu'à Scott en passant du côté sud-ouest de la rivière.

1947

Le 8 janvier, M. Félix Jacques est élu maire par acclamation ainsi que les conseillers Léo Doyon, Philippe Jacques et Adrien Lessard à Ti-Jean à Francis. Le 3 mars, le conseil constate que l'heure avancée est défavorable aux cultivateurs. Vu que le conseil du village n'est pas capable d'avancer le soleil en même temps que l'heure, demande lui est faite de laisser l'horloge tranquille. Ainsi, il y aura plus d'accord dans toute la paroisse. Toujours le 3 mars, en plus de réclamer de gros octrois pour le creusage de la rivière, le conseil s'oppose à ce que la paroisse de Sainte-Marie soit détachée de la Beauce au fédéral pour passer à un comté voisin. Le 5 mai, il est résolu à l'unanimité que les contribuables de Saint-Joseph-des-Erables gardent l'heure solaire.

Le 2 juin, suite à la démission de M. Léo Doyon, M. Gédéon Lessard devient conseiller pour le siège no 5. Le 4 août, une deuxième résolution est passée en vue de demander à qui de droit que le

Moutin des Fermes soit déclaré monument historique. Le 6 octobre, il est ordonné et statué que la construction et l'entretien de tous les ponts du premier rang sud-ouest soient mis à la charge de tous les contribuables du premier rang sud-ouest.



En 1950, Mlle Josette Légaré opérait la centrale téléphonique de Québec Téléphone chez Mme Odilon Cliche (Piton).

1948

Le 14 janvier, élection par acclamation de trois nouveaux conseillers: MM. Antonio Roy, Lionel Lessard et Gérard Lessard (fils Augustin).

Pour l'année en cours, le secrétaire-trésorier gagnera 225.00\$. Le 2 février, demande est adressée au conseil du Village ainsi qu'à celui de la Paroisse de Saint-Joseph à l'effet que l'on cesse de remplir la rivière Chaudière de vidanges de toutes sortes. La question de "heure avancée-heure solaire" revient sur le tapis et le conseil de Saint-Joseph-des-Erables passe une résolution se traduisant ainsi: les autorités municipales du Village de Saint-Joseph sont priées de garder l'heure solaire en vigueur pour toujours dans toute la paroisse. Le 2 août, la taxe foncière est fixée à 0.30 centins du 100\$ d'évaluation. En même temps, un règlement concernant la morale et l'ordre public est adopté; ce règlement touche tous les endroits de la municipalité où on peut se baigner en public.

1949

Trois nouveaux conseillers sont élus par acclamation. Ce sont Albert Lambert, Jean-Paul Grondin et Albert Poulin (Bébé). Il y a cependant lutte à la mairie entre MM. Vital Lessard et Jean-Thomas Gagné. M. Vital Lessard l'emporte avec 27 voix de majorité. Le 7 février, le conseil reloue la



Dans le bon vieux temps, ça s'passait d'même! Marcel Labbé allant courtiser sa belle en février 1942.



"J'aime ça entrer le bois pour chauffer le poêle". Raymond Lessard (Clermond à Thomas). 1946-67.

salle Thomas Lagueux pour y tenir ses assemblées au prix de 15.00\$/année; pour chaque session spéciale, le conseil déboursera 1.00\$. Le 3 mai, M. Ezéchiel Tardif remplace M. Wilfrid Doyon comme secrétaire-trésorier de la municipalité.

Le 5 juillet, M. V.-Henri Lessard est engagé pour le maintien de l'ordre et de la moralité au Moulin des Fermes le samedi et le dimanche aprèsmidi. Le salaire qui lui est alloué est de 5.00\$ pour chacun de ces jours, salaire remboursable au conseil par le Comité du Centre Social. Le 5 décembre, la municipalité paie 179.48\$ de rentes seigneuriales; ce paiement se fera jusqu'en 1971.

1950

L'année débute par l'élection de MM. Henri Lessard, Thomas-Jacques Tardif et Gustave Roy aux postes de conseillers. Le 6 juin, demande est faite à l'Unité Sanitaire du comté et à l'Office du Drainage d'envoyer des inspecteurs sur les lieux du dépotoir municipal du village, situé sur la rive-est de la Chaudière, pour constater qu'un tel dépotoir doit disparaître au plus tôt.

1951

Le 10 janvier, on procède à l'élection de trois conseillers en les personnes de MM. Dominique Jacques, Rosario Lessard et Joseph Lessard. M. Vital Lessard, maire, est réélu par acclamation.

1952

Le 9 janvier, les conseillers élus par acclamation sont MM. Albert-Aimé Pouliot, Richard Lessard et Adrien Grondin. Le 4 mars, M. Albert Poulin (Bébé) remplace le conseiller Joseph Lessard, démissionnaire. Le 2 septembre, plusieurs contribuables de la municipalité demandent au conseil de décréter l'entretien des chemins d'hiver à la circulation automobiles, soit: Rang St-Bruno ainsi que chemin et route du Rang Bord de l'eau. Le 13 novembre, la municipalité accorde au "Club Automobile Météor inc." l'entretien de ses chemins d'hiver à la circulation automobiles.

1953

Le 14 janvier, les conseillers Gédéon Jacques, Rosario Lessard et Valérien Cliche font leur entrée au conseil. Le 19 janvier, M. Vital Lessard est réélu maire avec une majorité de 46 voix sur M. Odilon Lessard. Le 7 avril, le conseil annule le règlement prohibant la vente de boissons alcooliques dans les limites du comté de Beauce.

1954

Le 13 janvier, les conseillers élus sont MM. Clermont Lessard, Philémon Roy et Antonio Roy. Le 6 juillet, le conseil proteste à nouveau contre la distribution du courrier dans ses limites ayant comme point de départ le bureau de poste de Beauceville-est. Pour l'amélioration du service postal et une meilleure distribution du courrier, le conseil propose le bureau de poste de Saint-Joseph.

1955

Le 12 janvier, les conseillers élus par acclamation sont MM. Paul-Emile Fortin, Rosaire Poulin et Gédéon Jacques. Le 17 janvier, M. Vital Lessard est réélu maire par une pluralité de 53 votes sur M. Albert Lambert.

1956

Le 11 janvier, trois nouveaux conseillers prêtent leur serment d'office. Il s'agit de MM. Bertrand Veilleux, Adjutor Lessard et Irenée Roy. Le 24 septembre, le règlement no 44 est adopté: il décrète un élargissement de 12 pieds de la Route St-Bruno sur toute sa longueur, ce qui portera sa largeur à 40 pieds sur une longueur de dix arpents. Cependant le 6 novembre, M. Aurèle Poulin, propriétaire du terrain nécessaire à l'élargissement de la route, refuse le rapport des évaluateurs. De part et d'autre, pour en venir à une entente, on se nomme un arbitre et le 4 décembre le rapport des arbitres est accepté. Le 2 octobre, une taxe spéciale de 0.20 cts par cent dollars d'évaluation avait été imposée à tous les contribuables de la municipalité attachés à l'entretien des ponts suivant le règlement no 27.

1957

Le 11 janvier, M. Vital Lessard est à nouveau confirmé dans ses fonctions. Les conseillers élus sont MM. Paul-Emile Cliche, Arthur Huard et Julien Lessard. Le 2 avril, des félicitations sont adressées à Mgr Odina Roy, curé de la paroisse de Saint-Joseph, élevé à la dignité de Prélat Domestique. Le 4 juin, une souscription de 40.00\$ est consentie au Prêt d'Honneur pour venir en aide aux étudiants. Il est fait part que la population de Saint-Joseph-des-Erables est de 505 habitants comparativement à 509 en 1956.

Le 2 juillet, le conseil demande à la Cie Québec Téléphone d'améliorer son service, spécifiant que les lignes à quatorze abonnés ne sont plus tolérables. Le 6 août, demande d'aide est adressée

au gouvernement provincial en faveur des cultivateurs riverains ayant subi des pertes considérables le 3 août, suite au débordement de la rivière. Les 3 septembre et 5 novembre, des subventions de 1000\$ et de 400\$ sont attribuées à la municipalité, par le ministère de la Voirie pour rehaussement de la route Thomas Lagueux sur une longueur de 500 pieds. D'autre part, l'avocat de la municipalité est maintenant Me Emmett O'Farrell. Ce dernier remplace Me Antoine Lacourcière, nommé juge de la cour supérieure.

1958

Le 8 janvier, lors de la mise en nomination, MM. Albert-Aimé Pouliot, André Lessard et Marcel Lessard sont élus par acclamation aux sièges de conseillers. Le 5 août, un octroi de 1000\$ est reçu pour rehaussement de la route Thomas Lagueux.

Le conseil enregistre une nouvelle plainte auprès de Québec Téléphone qui opère une ligne téléphonique dans la municipalité. Selon lui, un trop grand nombre de contribuables ne sont pas desservis du tout, cependant que les autres sont 14 ou plus sur la même branche. Mais avant que Québec Téléphone ne consente à améliorer son service, une autre demande dans le même sens a dû être acheminée le 3 août 1959. Le 7 novembre, un contrat pour entretien des chemins d'hiver est accordé à François Boucher, de Beauceville, au prix de 260.00\$ le mille.

1959

Le 14 janvier, M. Wilfrid Cliche est élu maire par acclamation. Les conseillers élus sont MM. Georges Lessard, Charles Jacques et Paul-Émile Cliche. Le 3 février, le conseil prend connaissance d'une lettre demandant qu'un refuge de vieillards soit construit à Saint-Joseph. D'autre part, le maire Fernand Doyon de la municipalité de Saint-Joseph est venu donner des détails sur la possibilité d'organiser un système à incendie pour la protection des contribuables des deux municipalités.

Le 5 mai, compensation est demandée au gouvernement résultant des dommages subis par les cultivateurs riverains en raison du dynamitage des glaces à Beauceville. Le 7 juillet, le ministère de la Voirie verse une subvention de 2000\$\$\frac{1}{2}\$ à être répartie comme suit: 1000\$\$\frac{1}{2}\$ pour Route Thomas Lagueux, 500\$\$ pour côte Louisette et 500\$\$ pour Route Saint-Bruno. Le 9 juin, le conseil adopte une résolution avisant les détenteurs de permis de vente de liqueurs alcooliques d'observer la loi, à défaut de quoi ils subiront les sanctions prévues en cas de violation. Dans cette démarche, le conseil reçoit l'appui du maire du village, M. Paul Allard.

Le 25 août, il est résolu que demande soit faite à la Régie des Services Publics de révoquer la franchise de Québec Téléphone dans les limites des municipalités de Saint-Joseph, afin que ces dernières puissent s'organiser un service téléphonique adéquat et répondant à leurs besoins immédiats. Le 6 octobre, Me Emmett O'Farrell, avocat de la municipalité, étant décédé, Me Robert Cliche est nommé pour le remplacer.

1960

Le 13 janvier, les nouveaux conseillers élus sont MM. André Jacques, Ovila Bisson et Rolland Lagueux. Le 2 février, des demandes d'octrois sont acheminées vers le gouvernement du Québec concernant la route Thomas Lagueux et la Côte des Fermes (côte Louisette). Le 6 septembre, le ministère de la Voirie informe la municipalité que, dorénavant, 1915 pieds de chemin du Rang St-Bruno seront entretenus l'été par le gouvernement.

Le 2 novembre, le conseil demande aux autorités gouvernementales de relever la route Thomas Lagueux au niveau de la ligne du Québec Central, afin d'éviter une fermeture trop prolongée en temps d'inondation. Telle fermeture cause des ennuis sérieux aux élèves de 8e, 9e, 10e, 11e et 12e années qui doivent fréquenter les classes du village. Par la même occasion, le conseil réclame le creusage de la rivière Chaudière.

Le 6 décembre, il est résolu de demander au conseil du village l'aide de ses pompiers et de son organisation, advenant un incendie à Saint-Joseph-des-Érables. Cette dernière prendra les mesures nécessaires pour rembourser les dépenses encourues par le village. Afin de se procurer des deniers pour défrayer une partie du coût des dépenses générales d'administration, le conseil songe à imposer une taxe municipale de vente de 2%. Cette taxe serait perçue par la corporation municipale de Saint-Joseph Village et partagée entre chacune des trois municipalités dans les proportions de 75%. 16-1/2% et 8-1/2%.

1961

Le 11 janvier, M. Wilfrid Cliche est réélu maire; les conseillers Lionel Jacques, Laurent Lessard et Paul-Henri Groleau sont assermentés aux sièges 2, 5 et 6. Le 3 janvier, le conseil réclame la pose d'un nouveau pavage au pont qui enjambe la rivière Chaudière. Il demande aussi des octrois:

1- pour la réfection du chemin qui va de chez Thomas Lagueux à la route Saint-Bruno, route qui n'a pas la largeur requise pour les besoins actuels et dont la construction remonte à 20 ans;

2- pour terminer le rehaussement de la route Thomas Lagueux et poser un tapis d'asphalte.

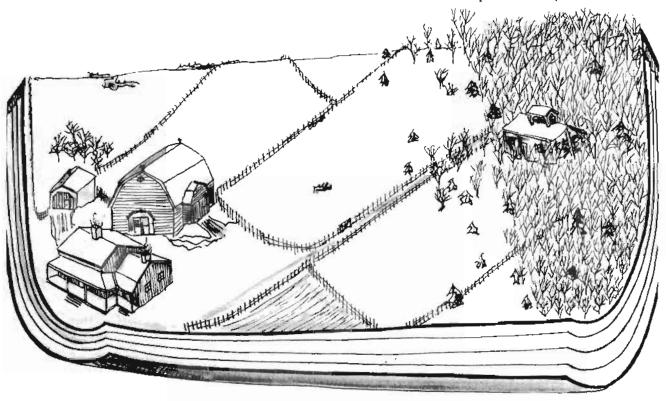
Suite à une résolution passée le 6 décembre 1960 concernant l'entente incendie, il est résolu que ce conseil se réserve le droit, soit de réclamer aux contribuables-bénéficiaires du service des incendies, si ceux-ci sont jugés aptes à payer ces dépenses, ou que la municipalité paie si les contribuables sinistrés, après information, sont jugés incapables de payer. Le ler août, une couche d'asphalte est demandée sur la route Thomas Lagueux. Relativement à la taxe de vente de 2%, le conseil de Saint-Joseph-des-Erables demande aux autorités de la province de généraliser l'imposition de cette taxe, d'en percevoir le produit pour le compte des municipalités et d'en faire remise à chacune d'elles, au prorata de sa population telle qu'établie par le Bureau fédéral de la Statistique.

1962

Le 2 janvier, les conseillers élus aux sièges 4, 1 et 3 sont MM. Yves-Henri Jacques, Fernand Roy et

Jean-Paul Giguère. Le 6 février, demande est faite pour que le rehaussement de la route Thomas Lagueux soit terminé et que toute la route soit asphaltée. Le 7 août, après une requête signée par 100% des contribuables, voilà que la Commission scolaire de Saint-Joseph demande qu'un revêtement bitumineux soit posé sur la route Thomas Lagueux.

Le 2 octobre, en vertu du programme d'encouragement aux travaux d'hiver, le conseil désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés. Les travaux en vue consiste dans la démolition partielle et dans la rénovation du Moulin des Fermes, dans l'effardochage du terrain sur une largeur de 40 pieds par environ 15 arpents de longueur, opération qui servira pour le creusage du cours d'eau des Aulnes, dans le rang St-Bruno. Les travaux, estimés à 6000\$, prévoient en outre la construction d'un abri, la fabrication de bancs et tables de pique-nique, la construction de cabines pour les baigneurs, la réparation des toilettes, l'aménagement d'un stationnement pouvant accommoder les personnes qui veulent faire du



Le lot traditionnel regroupant tous les éléments nécessaires à la survie. Autour de la maison, les bâtiments, le jardin, les pommiers, forment l'ensemble domestique. Derrière, les pacages et les champs cultivés s'étendent jusqu'à l'orée du bois. La sucrerie est suivie de la terre à bois, à la limite du lot. (Réf.: "De feuille en sucre..." Inter-paysages 1983).

camping ou des pique-niques, le nettoyage du lit de la rivière, l'enrochement et autres améliorations des accotements de la rivière, organisation de lieux de sécurité pour les baigneurs et les enfants de la

paroisse et du village.

Le 6 novembre, le conseil demande à la compagnie Québec Téléphone d'accorder le service téléphonique à M. Raymond Jacques au même prix que les autres contribuables. Étant donné son éloignement du dernier abonné, la compagnie réclame 600.00\$ de M. Jacques pour aller installer

chez-lui le service du téléphone.

Le 13 novembre, MM. Emile Petit et Guy Poulin, représentants des autorités de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Saint-Joseph, sont présents à l'assemblée. Après discussion assez prolongée sur la possibilité pour la municipalité d'acquérir le Moulin des Fermes pour l'améliorer et le rénover en bénéficiant des octrois fédéral-provincial (re: travaux d'hiverl, il est convenu que le contrat de cette transaction sera effectué dans quelques jours sous la surveillance des personnes autorisées. Le 14 décembre, lecture est donnée du contrat d'achat du Moulin des Fermes, MM. Emile Petit, Guy Poulin et François Grenier, représentants l'O.T.J., déposent sur la table du conseil les plans et devis préparés par l'abbé Bossé, concernant les améliorations en cours au Moulin des Fermes. Tous prennent connaissance des documents et discutent du projet qui fera du Moulin des Fermes un lieu d'amusement en même temps qu'un endroit touristique.

1963

Le 9 janvier, Saint-Joseph-des-Erables a un nouveau maire en la personne de M. Paul-Emile Cliche. Les conseillers aux sièges 2, 5 et 6 sont MM. Jacques Gagné, Liboire Lessard et Paul-Henri Groleau. Le 5 février, rapport est déposé que 4,100\$ ont été dépensés au Moulin des Fermes. Les travaux, qui sont arrêtés, reprendront au printemps. Le 5 mars, le conseil renouvelle sa demande d'octroi pour rehausser la route Thomas Lagueux et y poser un tapis bitumineux. En même temps, il demande au ministère de la Voirie de prendre à sa charge l'entretien de la route Saint-Bruno, considérée comme route régionale. La même demande se répétera le 3 septembre 1963, le 4 août 1964, le 6 juillet 1965, le 9 octobre 1966 et le 7 novembre 1967. Le 7 mai 1963, au nom du conseil de l'O.T.J., M. François Grenier vient annoncer la discontinuation des travaux au Moulin des Fermes pour un temps indéterminé.

1964

Le 8 janvier, MM. Augustin Lessard, Raymond Nadeau et Clément Gagné sont élus conseillers aux sièges 4, 1 et 3. Le 4 février, demande est faite au Québec Central de poser des signaux lumineux à la traverse du côté ouest. Le 6 mars, la loi ne l'exigeant plus, la coutume de lire avis et règlements à la porte de l'église est abolie.

1965

Le 13 janvier, le nouveau maire de Saint-Joseph-des-Erables est M. Jean-Thomas Doyon. Les nouveaux conseillers sont MM. Arthur Huard, Raymond Jacques et Louis-Aimé Cliche. Le 2 mars, le conseil décrète la formation d'un service municipal de la protection civile et adhère au groupe 461. Le 6 avril, il est résolu que les salaires payés durant l'année en cours seront de 1.10\$ l'heure pour les journaliers, 1.25\$ l'heure pour les inspecteurs et les évaluateurs, 1.50\$ l'heure pour les opérateurs. Le 4 mai, face aux nombreux accidents qui s'y produisent et à l'accroissement de la circulation, un nouveau pont est demandé sur la rivière Chaudière, entre le village et Saint-Joseph-des-Érables.

Au cours de cette même séance, le conseil demande à l'O.T.J. que dès le lendemain des régates du 6 juin, le barrage, qui sera érigé sur la rivière pour permettre la course des canots, soit défait. De plus, comme l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Saint-Joseph doit construire un barrage permanent sur la rivière Chaudière, la municipalité Saint-Joseph-des-Erables, propriétaire de la moitié de la rivière, veut savoir du ministère concerné quand et

comment ce barrage sera érigé.

Le 25 mai, la Corporation municipale de Saint-Joseph-de-Erables cède, transporte et abandonne à l'O.T.J. de Saint-Joseph tous les droits et intérêts qu'elle a ou peut avoir sur et contre une propriété située à Saint-Joseph-des Erables, connue et désignée comme étant le Moulin des Fermes, comprenant la partie no 100 du cadastre de Saint-Joseph-de-Beauce avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tout l'équipement matériel, objets, mobiliers et accessoires se trouvant sur les lieux, le tout tel qu'acquis dudit O.T.J. dans l'acte de vente du 26 novembre 1962, enregistré à Beauceville sous le numéro 196138; le tout tel qu'il se trouve présentement. Cette session sera consentie en considération de la somme de 1.00\$ payable comptant lors de la signature du contrat notarié. Le contrat notarié sera exécuté lorsque l'O.T.J. aura remboursé à la municipalité les sommes effectivement déboursées par elle lors de la construction d'un mur de soutènement le long de la rivière des Fermes.

Le 7 septembre, une résolution d'appui est accordée à la municipalité de Saint-François ouest dans sa demande concernant la route 28 que l'on voudrait voir se continuer du côté ouest jusqu'à Vallée-Jonction.

1966

Comme à l'accoutumée, le début de l'année est une période électorale. MM. Henri-Laval Cliche, Lucien Jacques et Robert Lessard sont donc élus par acclamation aux sièges de conseillers 1, 3 et 4. Le 4 janvier, le conseil prie le gouvernement fédéral de ne pas abolir la peine de mort. Le 29 mars, une contribution de 2000.00\$, payable en deux versements égaux, est accordée à l'A.C.I. (Association Coopérative Industrielle) de Saint-Joseph. Le 7 juin, à la suite de nombreuses représentations des contribuables, le conseil demande à la Commission scolaire de Saint-Joseph de discontinuer les douches communes à l'Ecole secondaire. Le 22 décembre, une résolution est adressée au conseil de la Ville de Saint-Joseph. Par cette résolution, il est demandé à la ville si elle accepterait de coopérer avec la municipalité de Saint-Joseph-des-Erables dans l'organisation en commun d'un système de protection contre les incendies.

1967

Le 11 janvier, des élections à la mairie favorise M. Rosario Lessard sur son adversaire, M. Albert Lambert. Le livre des minutes ne mentionne cependant pas le nombre de voix accordées au vainqueur. Ce qui est exceptionnel toutefois, c'est le fait que le maire sortant, M. Jean-Thomas Doyon, s'était retiré de la lutte contre M. Lessard en lui imposant M. Albert Lambert comme adversaire. Les conseillers élus par acclamation sont MM. Arthur Huard, Jean-Paul Grondin et Valérien Cliche. Le 1er mars, le conseil s'adresse à la Régie des Services publics afin que la compagnie Québec-Téléphone donne un service adéquat aux contribuables de la municipalité. A toute fin pratique, on veut la diminution du nombre d'abonnés sur chaque ligne qui en compte de six à dix.

1968

Le 10 janvier, trois nouveaux conseillers entrent au conseil municipal. Ce sont MM. Guy Jacques, Fernand Lessard et Raymond Jacques. Le 3 janvier, une résolution avait été passée pour demander le peinturage du pont dont le pavée a été refait en fin d'année 1967, grâce à l'intervention du

ministre des Richesses naturelles, Paul Allard. Le 5 mars, nouvelle demande à la Régie des Services Publics. On veut que Québec-Téléphone établisse une différence de prix entre les abonnés qu'elle dessert sur des lignes de 2, 4 et 6.

1969

Le 7 février, le maire Rosario Lessard et le secrétaire-trésorier Ézéchiel Tardif signent, pour et au nom de la corporation, une entente concernant l'organisation en commun d'un service contre l'incendie: Ville de Saint-Joseph, Paroisse de Saint-Joseph et municipalité de Saint-Joseph-des-Erables. A cette même assemblée, il est statué que, dorénavant, la date pour la tenue des élections d'un maire et des conseillers soit fixée au premier lundi de novembre et la mise en nomination le dernier lundi d'octobre. Le 27 octobre, M. Rosario Lessard est réélu maire; les nouveaux élus chez les conseillers sont MM. Gabriel Roy, Lucien Lessard et Fernand Roy.

1970

Pour se conformer à une loi provinciale en vigueur depuis le 1er janvier 1969, les membres du conseil seront dans l'avenir rémunérés à raison de 0.15 cts par contribuable pour les conseillers et 0.30 cts par contribuable pour le maire, et ce pour les douze réunions du conseil. Si, pour quelque raison que ce soit, un membre n'assiste qu'à un certain nombre de sessions régulières du conseil, il ne sera rémunéré que pour les séances auxquelles il était présent. Le 26 octobre, MM. Marcel Roy, Claude Lambert et Claude Lessard sont élus conseillers aux sièges 1, 3 et 4.

1971

Le 5 mai, représentant tous les contribuables, le conseil se prononce contre le regroupement des municipalités sous le nom de M.R.C. (municipalité régionale de comté). La raison invoquée est que les municipalités de campagnes n'ont pas les mêmes besoins que les municipalités urbaines.

À cette même date, le ministère du Tourisme fait parvenir à la municipalité un projet de bail et concession pour l'exploitation d'un terrain de camping. Ce terrain, situé le long de la rivière des Fermes, est la propriété du ministère depuis environ deux ans. Le ler juin, sous prétexte que le maire Rosario Lessard a signé ledit bail, sans autorisation, pour et au nom de la municipalité, le conseil lui refuse l'autorisation requise d'exploiter le terrain en question.



1931: Le brayage du lin chez Johnny Lagueux (père de Jean).



Les jumeaux: Germaine et Linière, enfants d'Adélard à Charles Drouin.



Noces d'or de M. et Mme Jean-Baptiste Cliche en 1914 à la résidence occupée aujourd'hui par Marcel Cliche à Thomas à Jean-Baptiste.

Le 14 juillet, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Erables cède à Joseph Lessard, industriel demeurant à Saint-Frédéric, pour le prix de 1.00\$ payable comptant, tout le terrain qu'elle possède du coté nord-ouest de l'assiette de la nouvelle route à prendre sur le lot no 95 du premier rang sud-ouest du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-des-Erables, y compris tous ses droits sur le pont s'y trouvant. La possession n'aura lieu qu'au moment où les usagers dudit vieux chemin n'auront plus à y circuler.

Le 25 octobre, M. Henri-Laval Cliche est élu maire par acclamation, ainsi que les conseillers Gabriel Roy, Lucien Lessard et Fernand Roy.

1972

Le 4 avril, Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande du Conseil Économique Régional du Sud-Est de Québec réclamant l'aménagement de l'autoroute 73 d'ici la fin de l'automne 1975. Le 4 juil-let, considérant que la loi adoptée par le gouvernement du Québec, soit le bill 48 sanctionné le 23 décembre 1971, ne permet plus aux municipalités de procéder à l'évaluation par l'intermédiaire d'évaluateurs municipaux, comme cela se faisait antérieurement suivant l'article 178 du code municipal, il est proposé et résolu de demander aux autorités concernées, par l'entremise de l'Union des Conseils de Comtés, que cette loi soit amendée et que les municipalités puissent obtenir le per

Le 30 octobre, les conseillers Marcel Roy, Jean-Louis Doyon et Raymond Lessard font leur entrée au conseil. En outre, le 5 décembre, le conseil demande que le corridor de la Chaudière soit intégré à la zone spéciale de Québec pour des raisons bien spécifiques: tourisme, industrie, bassin de population. Il est de plus demandé que la réalisation du tronçon de l'autoroute "Pont Laporte - Scott-Jonction" commence immédiatement et que le tronçon Scott-Saint-Georges soit définitivement réalisé en 1975.

1973

Le maire Henri-Laval Cliche est élu par acclamation, ainsi que les conseillers Denis Huard, Julien Lessard et Fernand Roy.

1974

Le 8 janvier, il est résolu que M. Henri-Laval Cliche agisse à titre de représentant auprès de la Commission municipale des loisirs. Le 7 mai, les contribuables de la municipalité Saint-Joseph-des-Erables protestent auprès des marguilliers contre le projet de vente du terrain de stationnement de la Fabrique, sis du côté sud du presbytère. Le 28 octobre, MM. Marcel Roy, Claude Tardif et Daniel Lessard sont élus conseillers.

1975

L'année débute par la mention de deux dates historiques. Le première a trait à la construction, en 1847, par M. Louis Morin, frère d'Alexis, du premier pont de bois qui a enjambé la rivière Chaudière à Saint-Joseph; la seconde concerne la construction du pont de fer en 1907.

Le 3 juin, le salaire horaire des journaliers à l'emploi de la municipalité est fixé à 2.60\$ et celui des inspecteurs à 2.75\$. Quant au secrétaire-trésori-

er, son salaire annuel est de 1,500\$.

En cas d'incendie, des citernes sont disponibles aux pompiers chez MM. Raymond Nadeau, Roland Lagueux, Robert Lessard, Rosaire Poulin, Jacques Gagné, Jean-Louis Doyon, Lucien Lessard et Clément Cliche. Le 27 octobre, M. Henri-Laval Cliche est réélu maire. Les nouveaux conseillers sont MM. Léon Jacques, Fernand Roy et André Arton.

1976

Le 31 octobre, les conseillers élus sont MM. Denis Lessard, Claude Tardif et Jean Roy. Le 7 décembre, la municipalité souscrit un montant de 2000\$ à l'aréna de Saint-Joseph.

1977

Le 4 janvier, le conseil alloue 100.00\$ pour la location de la salle de délibérations et fixe à 2000\$ le salaire annuel de son secrétaire-trésorier. Le 30 octobre, un nouveau maire fait son entrée au conseil municipal en la personne de M. Clément Gagné. MM. Denis Jacques, Gilles Lessard et Clément Cliche sont élus conseillers. Le 1er novembre, la municipalité souscrit un nouveau montant de 2000\$ en faveur de l'aréna et mentionne que le salaire du maire est de 500\$ par année; celui des conseillers est de 166.66\$.

1978

Les conseillers Léon Lessard, Guy Jacques et Louis-Marie Lessard sont élus par acclamation. Le montant de 150.00\$ est alloué pour la location de la salle. Le 7 novembre, le conseil souscrit 2000\$ à l'aréna de Saint-Joseph.

Le 28 octobre, M. Clément Gagné est réélu maire. Les conseillers élus sont MM. Clément Cliche, Gilles Lessard et Arthur Huard.

1980

Le 8 janvier, il est statué que la route dite Canton Broughton, ouverte à la circulation le ou vers le 14 janvier 1802, soit fermée à toute fin que de droit. Le 15 janvier, il est résolu que la municipalité achète, du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, les terrains et équipements du Camping des Érables pour le prix de 1.00\$, le tout sujet à une subvention du ministère pour que la municipalité puisse payer tous les comptes du Club des Élans présentés lors de la signature du contrat. Sinon, la résolution sera considérée comme nulle et de nul effet.

Le 3 juin, la municipalité consent à participer au financement du Groupement Economique de Beauce-Centre au tarif de 0.50cts per capita pour l'année 1980, à la condition que le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme accepte de participer financièrement au même groupement GEBCI dans les 90 jours suivant la demande de subvention. Le 2 juillet, la municipalité appuie, sans réserve, les démarches de Ville Sainte-Marie en vue d'obtenir les Jeux d'Hiver du Québec en 1983.

Le 19 octobre, les conseillers Jean-Guy Lessard, Léon Lessard et Guy Jacques sont élus par acclamation. Le 4 novembre, le prix de location de la salle du conseil est fixé à 175.00\$ pour 1981 et le secrétaire est chargé d'écrire au premier ministre René Levesque afin que l'heure avancée soit conservée au Québec.

Le 2 décembre, il est résolu que le conseil de Saint-Joseph-des-Érables informe le comité de consultation de la Beauce de son désir de faire partie d'une municipalité régionale de comté comprenant: Beauceville, Lac-Etchemin, Enfant-Jésus, Saint-Alfred, Saint-Benjamin, Saint-Édouard-de-Frampton, Saint-Ephrem de Beauce, Saint-Ephrem de Tring, Saint-François est et ouest, Saint-Frédéric, Saint-Joseph-de-Beauce Paroisse, Ville de Saint-Joseph, Saint-Joseph-des-Erables, Saint-Jules, Saint-Odilon de Cranbourne, Saints-Anges, Saint-Sévérin, Saint-Simon-les-Mines, Saint-Victor et Saint-Victor de Tring, Tring-Jonction et Vallée-Jonction.

1981

Le prix horaire pour les journaliers est fixé à 5.00\$; les inspecteurs seront payés à raison de 5.50\$

l'heure. Le salaire du secrétaire passe à 4000\$ pour l'année. Le 18 octobre, le maire Clément Gagné est réélu. Les conseillers Jacques Lessard, Michel Lambert et Clément Cliche sont élus par acclamation. Le 1er décembre, il est proposé que Sogetel et Québec Téléphone établissent le plus rapidement possible des lignes téléphoniques sans frais entre Saint-Joseph, Saint-Odilon, Frampton et Beauceville.

1982

Le 6 juillet, la municipalité de Saint-Josephdes-Érables accepte la demande de la Régie intermunicipale concernant la gestion des déchets solides sur le lot 209 à la condition expresse que ladite municipalité n'ait aucune responsabilité concernant la route qui y conduira. Le 24 octobre, les coneseillers Jean Roy, Gilles Lessard et Daniel Lessard sont élus par acclamation. Le 7 décembre, il est résolu que la corporation de la municipalité de Saint-Joseph-des-Erables fasse partie intégrante de GEBCI (Groupement économique de Beauce-Centre inc.).

1983

Le 4 janvier, M. Jacques Gagné est nommé inspecteur municipal. Ce même jour, la municipalité fait cadeau à ses administrés d'une année sans taxe foncière. Le ler février, il est résolu d'autoriser la Régie intermunicipale de Beauce Centre inc. de procéder à l'enfouissement des déchets sur toute la largeur du lot 209 appartenant à M. Norbert Lessard. Il est également résolu de valider le prorata établi entre la ville de Saint-Joseph et la municipalité Saint-Joseph-des-Érables concernant l'entente intervenue relativement à la protection contre l'incendie. Cette entente, renouvelable dans trois ans à compter du ler janvier 1983, prévoit le prorata suivant: Ville de Saint-Joseph-des-Erables: 19%, Saint-Joseph Paroisse: 29%, Saint-Joseph-des-Erables: 12%.

Le ler mars, le taux des salaires est fixé comme suit: journalier 5.50\$/heure, inspecteur 6.00\$/heure. Le 7 juin, le conseil se dote de son premier sceau. Le 2 août, demande est faite au ministère des Affaires municipales de retirer le projet de loi 38 intitulé "Loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités". Le 15 août, la municipalité Saint-Joseph-des-Érables, qui compte une population de 448 habitants, accepte de payer 0.40 cts per capita par mois, durant le reste de l'année 1983, pour l'enfouissement des déchets. Quant au ramassage, il se fera par entente verbale avec le camionneur et tous ceux qui

désirent faire ramasser leurs déchets. Le 4 octobre, unanimement, on décide d'appuyer l'A.D.E.C. dans ses démarches pour l'implantation d'un C.L.S.C. à Saint-Joseph. Du même souffle, le conseil accorde son appui à l'U.P.A. et demande aux autorités concernées que soit maintenu le tracé initial de l'autoroute 73 de Sainte-Marie à Saint-Georges.

Le 23 octobre, M. Clément Gagné est réélu maire; les conseillers élus sont MM. Norbert Poulin, Michel Lambert et Jacques Lessard. Le 1er novembre, le maire est autorisé à prendre les informations nécessaires concernant le numérotage civique.

1984

Le numérotage civique des résidences est presque complet au 5 juin. A cette même date, en vertu de l'opposition des contribuables, le conseil s'oppose formellement à la localisation du site d'assainissement des eaux usées du côté sud-ouest de la route Kennedy et recommande que les aménagements projetés soient fixés du côté nord-est sur les lots 706 et 707, apparemment impropres, en partie, à l'agriculture.

Le 3 juillet, les courriers ruraux sont appuyés dans leur demande de continuer à donner leurs services. L'hôpital de Beauceville, pour sa part, reçoit tout l'encouragement de la municipalité Saint-Joseph-des-Érables en ce qui a trait à son projet de défusionner les pavillons de Saint-Georges et de Beauceville. Au surplus, le conseil demande que la route Lagueux (276) soit relevée de deux pieds.

Le 2 octobre, les camionneurs de la région 03 réclament la construction d'un nouveau pont à Saint-Joseph et la municipalité de Saint-Joseph-des-Erables appuie leur revendication. Le 21 octobre, les conseillers Jean Roy, Jean-Denis Grondin et Patrice Roy sont élus par acclamation. Le 6 novembre, le maire Clément Gagné et le secrétaire-trésorier Ezéchiel Tardif sont autorisés à signer le projet d'entente, soumis par Ville Saint-Joseph, concernant les activités de loisirs.

Le conseil statue en outre que la municipalité régionale de comté "Robert Cliche" fasse formellement l'acquisition des actifs de l'ancienne corporation municipale du comté de Beauce pour le montant de 95,000\$, répartis, tel que prévu le 9 septembre 1981, au prorata de l'évaluation des 38 municipalités faisant partie du conseil de comté de Beauce. Ce montant constitue un règlement complet et final dans le présent dossier.

1985

Contrairement à 1984, en 1985 la cueillette

des vidanges sera contrôlée par la municipalité. Le 5 mars, appui est accordé au syndicat des acériculteurs concernant le dessèchement des érablières et le conseil accepte de devenir membre de la Régie intermunicipale de Gestion des Déchets solides de Beauce Centre.

Le 7 juillet, l'avocat du conseil, Me Paul Laflamme, met un terme aux malentendus qui existent au sujet de la clôture de la Route des Fermes. "La Route des Fermes n'appartient pas au conseil mais bien à la Voirie et les contribuables le savent fort bien puisqu'ils ont passé des contrats notariés avec la Voirie. Or, ces mêmes contribuables, en signant ces contrats, se sont vus afférer l'obligation d'entretenir, d'ériger et de faire les clôtures pour l'avenir. Le conseil n'étant pas voisin de ces contribuables n'a aucune obligation d'entretenir ces clôtures, pas même en partie avec ces derniers". La chose est cependant différente pour ce qui est de la Côte des Fermes, ancien terrain de MM. Odilon et Philippe Jacques, sur une distance de 1620 pieds. A moins que des expropriations aient été faites depuis la passation du contrat le 13 février 1944, la municipalité est voisine de ce terrain et se doit d'ériger une bonne clôture.

Au premier juillet dernier, la population de Saint-Joseph-des-Érables était de 465 personnes. En octobre, une résolution est adressés au ministère des Transports à l'effet que le Rang Bord de l'eau devienne Rang des Erables, que le 3e rang soit le Rang Saint-Bruno et que le 4e rang soit la Route des Fermes.

Le 20 octobre, le maire Clément Gagné est réélu. Les conseillers élus sont MM. Norbert Poulin, Jacques Lessard et Michel Lambert. Le 5 novembre, une souscription de 500\$ est versée à la Fabrique de Saint-Joseph pour aider aux rénovations de l'église.

1986

Afin de minimiser les risques d'accidents sur la Route de Contournement à Saint-Joseph, le conseil de Saint-Joseph-des-Érables demande au ministère des Transports de la régulariser à quatre voies sur toute sa longueur et de faire toutes les corrections qui s'imposent. En mai, demande est faite au Solliciteur général du reconsidérer sa décision de fermer le centre de détention de Saint-Joseph, et ce tant pour le bien de la population régionale, touchée par ce dossier, que pour l'administration publique.

En mai toujours, l'entretien des chemins d'hiver, sur une longueur de II,246 milles, est octroyé à l'entreprise Patrick Gagné & Fils inc. pour une période de cinq ans. Le 2 septembre au

prorata de sa population, la municipalité acquiesce à la demande de la Corporation des Fêtes du 250e anniversaire de Saint-Joseph-de-Beauce d'entretenir la "place du 250e" de Saint-Joseph au cours des vingt prochaines années; elle pose cependant comme condition que les deux autres municipalités de Saint-Joseph en fassent autant durant une même période de temps. "Place du 250e" sera située sur un terrain de la Fabrique, entre le presbytère et l'hôtel la Tour.

Le 19 octobre, les conseillers Guimont Roy, Jean-Denis Grondin et Patrice Roy entrent au conseil pour les deux prochaines années. Le 23 octobre, pour le prix de 20,000\$ plus taxe, la municipalité acquiert le camion de M. Benoît Gagné pour l'entretien de ses chemins d'hiver.

Nous arrêtons ici l'histoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables laissant à ceux qui nous suivront le soin de la raconter dans cinquante ans, c'est-à-dire en l'an 2037.



L'École secondaire de Saint-Joseph ouvre ses portes en septembre 1963. Mgr J.-Odina Roy, le Frère Cléophas Veilleux et MM. les Commissaires, dont le président M. Gérard Poulin, assistent à la cérémonie. À remarquer la tenue vestimentaire des élèves.



1980: Cabane à sucre typique chez Jean-Louis Doyon



Hé! Quelle paire dois-je prendre? - Francis Doyon (à Gaétan à Wilfrid).



Ah! Les plaisirs de l'eau d'érable. Isabelle et Francis Doyon (à Gaétan à Wilfrid).

CHAPITRE XXI

LE PALAIS DE JUSTICE



Mtre Jean-Claude Morin

Saint-Joseph de Beauce a été désigné chef-lieu du district judiciaire de Beauce lors de la création du district, le 10 juin 1857, par une loi du Parlement du Canada-Uni qui divisait la province de Québec en 19 districts judiciaires. (1)

C'est sa situation comme centre géographique naturel des comtés de Beauce et de Dorchester, tels qu'ils étaient délimités alors, qui a valu à Saint-Joseph l'honneur d'être désignée "capitale" judiciaire de la grande région de la Beauce. La population de Saint-Joseph était alors de 2565 h., celle de Sainte-Marie de 3263 h., de Saint-François de 2874 h., et celle de Saint-Georges de 1394 h. (2) La population totale du nouveau district s'établissait alors à 30 342 h. dont 19 449 h. dans les paroisses et townships situés au nord-ouest de Saint-Joseph et 10 893 h. pour ceux sis au sud-est.

Cependant ce ne fut pas sans peine que les influences politiques locales avaient arraché le morceau aux paroisses concurrentes de Sainte-Marie et de Saint-François, qui, elles aussi, avaient mis dans la balance tout le poids politique de leurs notables et de leurs commerçants pour obtenir chacun pour soi le privilège très prestigieux et très rentable d'être désigné chef-lieu de district. [3]

Car qui dit chef-lieu, dit Palais de justiceprison, juges, avocats, protonotaire, shérif, secrétaires, emplois, fournisseurs, hôtellerie et restauration et toutes activités qui drainent une clientèle extérieure très lucrative pour une communauté, l'équivalent d'une moyenne P.M.E. d'aujourd'hui. Une grosse affaire quoi! Mais le choix de Saint-Joseph comme chef-lieu c'était d'abord la construction du plus gros édifice public de la région, les églises exceptées, avec ses retombées économiques importantes pour les 2 ou 3 années que durerait la construction, pour ses emplois per-

manents et enfin le prestige d'un bel édifice gouvernemental au coeur de la ville.

Stimulés par cette bonne nouvelle, les propriétaires de terrains vacants sur la rue principale, et, du "bon bord" se ruèrent chez leur député et chez les patroneux de service, comme c'est encore l'usage aujourd'hui, pour offrir leur plus beau terrain. Mais mal leur en pris; l'affaire alla très vite et un mois après l'annonce de la construction du Palais de justice-prison, Louis Morin, cultivateur et propriétaire d'un beau terrain de 40 arpents de superficie, sur la rue principale (coin Taschereau) offrait gratuitement au gouvernement le plus bel emplacement du village, à la condition que le Palais y fut construit. Le contrat de donation fut signé en juillet 1857.

L'architecte du Département des Travauxpublics du Bas-Canada, F. P. Rubidge dressa les plans de cet édifice, en même temps et à peu de différence près, de ceux de Montmagny, La Malbaie, Joliette, Rimouski, Arthabaska, St-Jean, St-Jérôme, Bedford et Gaspé. Tous ces palais de justice-prison furent érigés au Canada-est entre 1859 et 1863. En somme, tous ces palais étaient du même style d'architecture néo-classique au goût de l'époque, sobre, élégant et bien équilibré.

Le palais se composait d'un corps principal de 90 pieds sur 45, en façade (où étaient les cours de justice) et d'une aile de 52 pieds sur 36, à l'arrière (abritant les cellules des prisonniers), avec en plus un mur d'enceinte rectangulaire en pierre, servant de cour intérieure aux détenus.

Le contrat de construction signé le 11 janvier 1859, au montant de 18,000.00\$ fut confié à deux entrepreneurs associés, l'un de Québec, Henry Benson Sinclair et l'autre de Montréal, Joseph Skelsey. Les travaux débutèrent aussitôt mais les contracteurs éprouvèrent bientôt des difficultés à se procurer la pierre de granit à cause des problèmes de transport. Cette pierre devait parvenir de Cap Rouge et avait été fournie par Pierre Garneau. (4) Les affaires allèrent si mal pour les contracteurs anglais que le gouvernement résilia leur contrat le 10 juillet 1860.

Les travaux de maçonnerie qui atteignaient le niveau du rez-de-chaussée, mal exécutés, furent démolis et reconstruits par la suite.

Ce fut Augustin Trépanier, maître-maçon et entrepreneur de Québec qui fut engagé pour compléter la construction; il eut les mêmes difficultés à se procurer la pierre. Il demanda au gouvernement la permission de compléter l'étage supérieur en brique et non en pierre et à cet effet, il avait fait construire une briqueterie à Saint-Joseph. Des gisements de terre glaise ou d'argile se trouvaient en abondance à la sortie sud du village et auraient fourni la matière première à bon marché.

Cette modification fut refusée et la briqueterie, qui ne fut jamais construite, aurait pu changer le visage de Saint-Joseph. Les titres de propriété de plusieurs lots de terre du quartier Verdier de Saint-Joseph étaient encore entachés, il y a quelques années, de servitudes dites "de terre forte" qui devait éventuellement alimenter cette usine de brique et par la suite, l'usine de la céramique alors qu'elle était à l'état artisanal et embryonnaire. Aujourd'hui les nouveaux résidents du quartier-dortoir Verdier ne se rendent par compte qu'ils dorment sur une mine de brique en puissance.

Pour revenir au palais, la charpente, la menuiserie, le vitrage et la peinture furent exécutés par Louis Patry et Jean-Baptiste Saint-Michel, maîtres-menuisiers de Québec, tandis que les maçons Edouard Pelletier et Michel Côté aidèrent aux travaux de maçonnerie. La main-d'oeuvre non spécialisée et les travaux lourds furent confiés au gens de la place.

Rappelons que c'est le même contracteur A. Trépanier qui construisit l'église de Saint-Joseph quelques années plus tard (1865-1868). Sans doute que l'excellent travail de Trépanier et ses bonnes relations avec les gens du milieu étaient de nature à inspirer confiance au Conseil de la fabrique et au Curé qui tergiversaient depuis déjà quelques années sur la construction de l'église. Un des problèmes majeurs de la construction de l'église était d'ailleurs le même que celui de la construction du palais de justice: le transport de la pierre. Trépanier l'avait résolu pour le palais; il adopta la même technique pour la pierre de l'église, soit par convois de "sleigh" sur la glace de la rivière Chaudière. Il n'est pas improbable cependant que pour l'église, le transport se soit fait en corvée et gratuitement suivant l'usage des corvées de la Beauce pour les besoins communautaires. Quant aux vieilles pierres du palais il y a fort à parier qu'elles ont coûté plusieurs paires de boeufs: c'est le gouvernement qui payait.

Les travaux furent terminés en décembre 1882 et le premier protonotaire du district Zéphirin Vézina et le premier shérif Thomas-Jacques Taschereau prirent possession de ce bel édifice neuf, de grand luxe pour l'époque, qui contrastait avec la maison privée ou avaient siégé les cours de justice à St-Joseph depuis juin 1857.

Dans le temps, le Palais de justice était l'objet de fierté collective pour les paroissiens. La gestion complète du bâtiment était confiée au shérif qui se faisait un devoir de l'entretenir avec un soin jaloux. Il avait d'ailleurs l'entière responsabilité des travaux d'entretien, d'ameublement, le chauffage, le lavage, les cours et prison, les clôtures, la pelouse, les arbres et la décoration. Ainsi en com-



LE PALAIS DE JUSTICE

plicité avec des groupes de citoyens dynamiques, les environnements du palais étaient animés d'un tennis, d'un croquet, d'une patinoire et joliment décoré au gré des saisons, des fêtes et des parades, le tout enchassé de peupliers majestueux. Ce beaux arbres furent rasés il y a quelques années sur les ordres de savants fonctionnaires de Québec, craignant sans doute que l'ombre des grands arbres ne détériora l'élégant mur de béton de la prison. Heureusement que le nouveau shérif a remédié de son propre chef à cette erreur en rétablissant au fil des années autour du palais, le seul parc de verdure de la ville.

En 1924-25, le ministère des Travaux publics entreprit la restauration complète du vieux bâtiment et l'agrandissement du corps principal en ajoutant 25 pieds à la façade nord. En 1959-60 nouvelle restauration complète et nouvel agrandissement. La façade est prolongée de 25 pieds du côté sud, l'aile de la détention est allongée de près de 50 pieds, un étage est ajouté à l'aile de la détention pour loger les jurés et une aile de 36 pieds est ajoutée côté nord pour loger les greffes. Malgré que ces agrandissements successifs ont rompu la symétrie architecturale du bâtiment original, le

Ministère des Affaires culturelles a reconnu le rôle historique et les qualités architecturales du bâtiment en le classant récemment monument historique.

La vocation traditionnelle du palais de justice a évolué depuis une quinzaine d'années. Cette bâtisse d'apparence sévère autrefois réservée presqu'exclusivement aux juges, aux avocats, aux plaideurs et aux accusés, est devenue un lieu où sont dispensés aux justiciables des services additionnels très diversifiés: mariages civils, perception des petites créances, perception des amendes, alternatives à l'emprisonnement, perception des pensions alimentaires, appel en revision d'évaluation foncière, substituts du procureur général, citoyenneté, dépôt d'archives, etc...

Le vieux palais de justice quoique très accueillant et en parfait état de conservation, est aujourd'hui trop petit pour loger tous ces services et ne répond plus à des critères d'efficacité administrative ni aux besoins d'une clientèle élargie et très diversifiée. Ainsi les autorités ministérielles, répondant aux demandes répétées et pressantes des intervenants de la justice en Beauce ont annoncé en 1985 la construction d'un palais de justice tout

Juges, Ministres et autres personnalités



Pierre Bouffard, juge



Léonce Cliche, juge



Antoine Lacourcière, juge



Robert Vézina, juge



Robert Cliche, juge



Marcel Blais, juge



Charles Cliche, juge



Louis Morin président du Barreau du Canada



Louis-Philippe Cliche, juge

Juges, Ministres et autres personnalités (suite)



Dr H. S. Béland ministre et sénateur

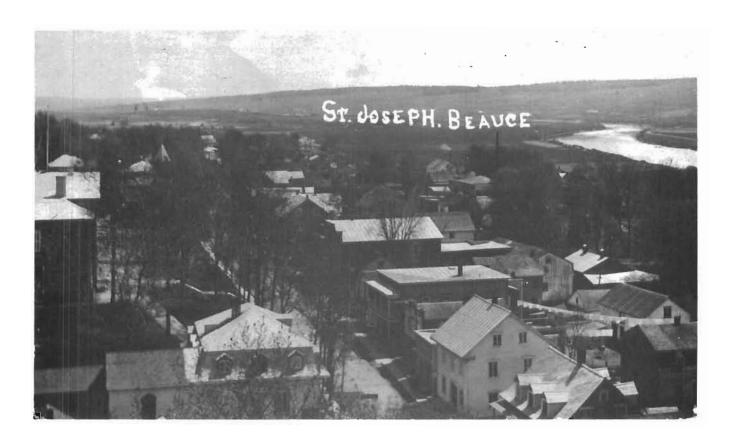


Paul Allard, ministre



Adrien Ouellette, ministre

* Marthe Faribeault-Beauregard, présidente Société Généalogique de Montréal



1912: Vue aérienne du village, côté sud

neuf, destinant le vieux palais à d'autres vocations administratives, avec le souci de respecter l'intégrité architecturale de ce monument historique. Mais, autres temps, autres moeurs et autant en emporte le vent; les raisons politiques ont leurs raisons que la raison ignore. Il est maintenant question d'agrandissement et restauration pour panser la plaie béante laissée par la fermeture du centre de détention à l'été 1986.

Aujourd'hui, les multiples services dispensés dans un palais de justice sont appelés "services judiciaires" et celui qui dirige ces opérations, et qui portait officiellement le nom de protonotaire s'appelle maintenant "directeur des services judiciaires" quoiqu'il ait conservé les titres et fonctions judiciaires du protonotaire de la Cour supérieure, greffier de toutes les cours, shérif, registraire de

faillites et de divorces, juge de paix, etc...

Ces services desservent une population de 111 000 h. répartie sur un territoire divisé en 57 paroisses, réparti en 76 villes, villages et municipalités de paroisses et couvrant les comtés électoraux de Beauce-Sud, Beauce-Nord, Dorchester, une partie de Bellechasse et de Mégantic-Compton, et dont la superficie est d'environ 6 245 km carrés. Ce district est le plus important district rural du Québec. La population urbaine des 6 villes étant de 38 000 h. alors que celles des villages, paroisses et cantons est de 73,000 habitants.

L'apport économique d'un service gouvernemental aussi important est considérable pour Saint-Joseph; au titre de la masse salariale, c'est un montant de 600 000\$ par année. Au chapitre de la restauration et des contrats de services, les

retombées sont aussi très appréciables.

Il y aurait lieu de conclure que si le titre de chef-lieu ou de capitale juridique du district de Beauce attribué à Saint-Joseph en 1857 a été un élément important de son développement, le palais de justice joue encore aujourd'hui un rôle déterminant pour l'équilibre socio-économique de notre ville, même si le parc industriel est devenu le centre névralgique de l'économie de Saint-Joseph et sa région immédiate.

Les fêtes du 250ième de Saint-Joseph seront l'occasion de se remémorer les 130 ans d'histoire qu'abritent les vieilles pierres de ce monument historique qui fut jadis, avec le centre de détention, le

coeur des activités de Saint-Joseph.

Avril 1987

J. CLAUDE MORIN Directeur des Services judiciaires.

RÉFÉRENCES

1- Giroux, André, Inventaire des bâtimentts historiques du Canada, 1987.

2- Provost, l'abbé Honorius, Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce. I. II p. 310

3- Provost, p. 311

4- Archives publiques du Canada Rg 11, vol 282. 2 octobre 1860 No 49521

CHAPITRE XXII

LE MIRACLE BEAUCERON

ST-JOSEPH-DE-BEAUCE: UN MODÈLE DE RÉUSSITE ÉCONOMIQUE ET COLLECTIVE

"VTVRE c'est agir, agir c'est produire; et produire, c'est tirer de soi quelque chose d'égal à soi".

En scrutant l'histoire fantastique de la doyenne des localités de la Nouvelle Beauce, nous y découvrons une richesse insoupçonnée d'événements et de réalisations qui ont façonné de façon magistrale l'évolution de notre communauté depuis les premiers moments de sa fondation par cet entrepreneur prolifique que fut Joseph Fleury Deschambeault de la Gorgendière en 1737.

L'oeuvre gigantesque de nos valeureux ancêtres, qui ont bâti à force de coeur et de bras notre merveilleux coin de pays, nous apporte l'exemple du dépassement et du courage face à l'adversité dans les moments les plus difficiles. Nos aïeux n'ont-ils pas de tout temps su faire preuve de combativité, de témérité et de solidarité pour assurer leur survie et leur épanouissement collectif!

Ces valeurs impérissables que nous avons reçues en héritage, nous avons su les conserver précieusement. C'est ainsi qu'à l'instar de nos pionniers qui se sont engagés, corps et âme, à la relève de tous les défis, il nous était donné, il y a maintenant deux décennies dans un moment crucial de notre histoire, de reculer les frontières de l'impossible et d'infléchir honorablement le cours de la fatalité.



Réal Audet

Dans ce chapitre sur l'industrialisation et la réussite de notre développement économique et communautaire, nous tenterons avec une fierté bien légitime de traduire l'événement majeur de notre siècle, et de consacrer ainsi pour la postérité, notre réputation de "bâtisseurs". Puissions-nous également rappeler à la mémoire collective les exploits héroïques de ces gens d'ici, de tous ces La

Gorgendière de notre époque contemporaine, qui par leur détermination irrésistible ont réussi à changer inexorablement le cours de notre histoire.

LE DRAME

En 1965, la population de Saint-Joseph vit les heures les plus sombres de son histoire. La seule usine importante qui emploie la majeure partie de la main-d'oeuvre locale ferme ses portes. C'est la consternation et la désolation: nos jeunes doivent s'expatrier vers les grands centres urbains du Québec et des États-Unis, c'est le chômage et le bien-être social qui est en passe de devenir la solution de survivance pour ceux qui s'entêtent à rester. À brève échéance, ce sera une communauté blessée dans sa fierté et sa dignité, une population de parasites entretenus. Bref, un bien triste avenir et au pire, même pas d'avenir du tout.

LE MIRACLE

En 1987, Saint-Joseph est devenu au cours des deux dernières décennies un important pôle d'attraction économique pour toute la région. Son parc industriel, le premier à avoir été créé en Beauce avec ses 7,000,000 de pieds carrés, est rempli à pleine capacité et doit être à nouveau agrandi. Ses quelque vingt-cinq entreprises industrielles procurent de l'emploi à plus de 1,000 travailleurs de la région.

Que dire de la vie économique, sociale et communautaire en pleine effervescence! Que s'est-il donc passé pour que notre localité agonisante devienne en si peu de temps le principal élément déclencheur de la grande révolution industrielle beauceronne et l'artisan du désormais célèbre "miracle beauceron"!

UNE TRANSITION DIFFICILE

Au milieu des années soixante, notre localité bien qu'étant le chef-lieu de la Beauce, était une petite municipalité rurale comme bien d'autres: un passé prospère axé essentiellement sur l'agriculture, un présent chargé de problèmes nouveaux et un avenir inquiétant.

Dans sa course folle vers le vingt-et-unième siècle, le Québec, fraîchement sorti du Moyen Âge, laisse tomber ses instruments aratoires et découvre avec ravissement les merveilles de l'informatique.

Devant cette mutation profonde, la population de Saint-Joseph sommeille et ne voit pas les nuages noirs qui s'accumulent; l'agriculture ne suffit plus à nourrir son monde, la jeunesse s'en va vers les grands centres et toute la machine économique tourne au ralenti. C'est un sommeil qui ressemble au coma de l'agonie.

Soudain, c'est le coup de tonnerre dans un ciel qu'on n'a pas vu s'assombrir.

LA MINUTE DE VÉRITÉ

Une des rares entreprises industrielles de notre localité annonce qu'elle ferme ses portes. J.L. Vachon & Fils Ltée embauchait depuis nombre d'années près d'une centaine de travailleurs, en majorité des pères de famille de St-Joseph. À ce moment, pour les 1300 travailleurs potentiels, il existait à peine 135 emplois industriels répartis entre quatre petites entreprises familiales dont justement la principale disparaît.

Cette fois, c'est la crise, le commencement de la fin. Le chômage, la pauvreté et la misère sont au prochain détour avec leur cortège d'humiliation, de frustration et de honte. Le bien-être social et l'assurance-chômage vont devenir le pivot économique de la municipalité, la bouée de sauvetage temporaire d'une population à la dérive.

DES RÉACTIONS

Devant cette situation, deux sortes de réaction: la majorité est prête à se résigner et les autres s'interrogent. Les premiers plient l'échine soit parce qu'ils n'ont plus rien à perdre, soit parce qu'ils sont incapables, par profession ou par intérêt, de faire preuve d'imagination, d'innovation, de contestation.

Habitués aux vieilles rivalités politiques partisanes, coincés entre l'intérêt communautaire et leur profit à court terme, ils n'ont d'autre préoccupation que de se tirer d'affaire le mieux possible et à n'importe quel prix.

Les autres, c'est une petite poignée d'hommes, relativement jeunes, qui refusent de mourir sans savoir pourquoi, sans avoir auparavant tout essayé. Ils n'ont pas à s'interroger longtemps pour trouver les causes du marasme économique de St-Joseph; ils les connaissent bien. Ce sont plutôt les remèdesqui les intéressent et surtout les moyens à prendre pour les appliquer.

Or, le remède principal, c'est la venue à Saint-Joseph de plusieurs entreprises industrielles qui génèreront de l'emploi et feront redémarrer la roue économique.

Mais comment y parvenir avec les moyens limités dont on dispose: une municipalité qui au sens de la loi, n'est qu'un village, aucun organisme officiel de développement industriel, peu de ressources financières et pas beaucoup de chance d'en obtenir des divers gouvernements et enfin, une population amorphe, désabusée ou sceptique?

ET POURTANT!

Auparavant, faut-il se rappeler qu'au cours des années précédentes, ces mêmes éléments dynamiques et progressifs de notre localité avaient déjà, sans plus de moyens, des réussites d'importance à leur actif.



OCTOBRE 1965: M. Guy Poulin, président de la Chambre de Commerce, M. R. L. Thorn, président de Glendale Mobile Homes, M. Paul Allard, député provincial, M. Raymond Goudreau, surintendant de la Cie d'Électricité Shawinigan, M. Martin Caron, délégué du Ministère du Commerce et de l'Industrie, M. Lou Ingram, prés. Conac Power Tools, M. John de Winter, directeur de l'usine de Sussex, M. Marcel Blais, directeur de la Chambre de Commerce. Il s'agit ici de la signature d'entente concrétisant l'établissement de Glendale Mobile Homes Ltd à St-Joseph.



Le 7 octobre 1966, M. R. L. Thorn, président général des usines Glendale de Strathoy et de Sussex, préside à l'inauguration de l'usine de St-Joseph et signe le livre d'or de la ville en présence du maire, M. Gilles Beaudoin.

En retournant au début des années 60, nos contemporains se souviendront sans aucun doute des célèbres RÉGATES INTERNATIONALES DE BEAUCE sur la Chaudière à St-Joseph. Cet événement sportif d'envergure qui s'est perpétué durant plus de six ans a largement contribué à la formation d'une équipe de "leaders" dynamiques et efficaces, tout en pourvoyant à l'émergence de la plus vaste organisation de bénévoles de toute l'histoire de St-Joseph.

Fiers de leur réussite spectaculaire, ces mêmes leaders unissaient à nouveau leurs efforts pour répondre à un besoin communautaire bien identifié, soit la nécessité de donner à la communauté un "centre d'hébergement" pour personnes âgées. Après quelques mois de préparatifs et d'efforts intensifs, nous assistions en 1965 à l'inauguration du Foyer Mgr O. Roy, une institution indispensable et la première du genre à être réalisée au Québec à partir d'une souscription populaire qui a rapporté plus de \$56,000.00.

"Ces deux expériences étaient donc la preuve qu'on PEUT faire quelque chose, si on le VEUT vraiment et si on le fait ENSEMBLE..."

LA CHAMBRE DE COMMERCE PASSE À L'ACTION

Cette équipe d'irréductibles, regroupés sous l'égide d'une Chambre de Commerce nouvellement réorganisée au printemps 1965, devait s'unir à nouveau pour tenter de résoudre cet épineux problème: le manque d'emploi, le chômage et la fermeture récente de l'usine J.L. Vachon & Fils. La situation était dramatique et le défi de taille. Saint-Joseph n'avait jamais eu de vocation industrielle d'une part, et il fallait à tout prix des industries et des emplois rapidement pour éviter le pire d'autre part.

Si non, ce sera le statut de village fantôme qui lui sera décerné dans un proche avenir.

Hélas, ces hommes d'action avaient déjà découvert cette vérité: "ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas; c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles". Le groupe décidait sans tarder de passer à l'attaque.

Grâce à la perspicacité et la détermination du président de la nouvelle Chambre de Commerce, Monsieur Guy Poulin et de son équipe ainsi qu'à la collaboration d'un certain Martin Caron, délégué régional du Ministère de l'Industrie et du Commerce, des efforts sérieux sont consentis en vue de la réouverture de l'usine J.L. Vachon & Fils. Suite à des pourparlers fructueux entre MM. Bernard Lande et Barry Yane, de la firme Security Window de Montréal, cette compagnie acceptait finalement d'assurer la continuité de l'usine Vachon & Fils et ainsi redonner un emploi à plusieurs travailleurs de la localité dès l'été 1965.

1965 - UNE ANNÉE DÉTERMINANTE

La Chambre de Commerce poursuit sa course contre la montre. Un plan d'action stratégique est mis au point. On s'engage immédiatement dans une campagne de sensibilisation de la population. "IL FAUT QUE CA GROUILLE À ST-JOSEPH", tel fut le thème de cette campagne habilement orchestrée par l'organisme et son dynamique secrétaire Mtre Jean-Claude Morin. Cette démarche de sensibilisation sur "l'urgence d'agir" est également partagée par les membres engagés d'un "comité de citoyens" avec la complicité indispensable du journal La Vallée de la Chaudière.

Les membres de ce "task force" avec Guy Poulin en tête, entreprennent la remontée avec l'énergie du désespoir. On frappe dans toutes les directions.



18 MARS 1966 - Premier conseil d'administration de l'A.C.I.: MM. Hermann Cloutier, président; Jacques Goulet, vice-président; Marcel Vachon, Henri Cliche, Alphonse-Marie Tardif, Lionel Rodrigue et Gilles Roy, directeurs; secrétaire-gérant, M. Ernest Turcotte.



25 MARS 1966 - Les membres de la Chambre de Commerce: MM. Auguste Bisson, Marcel Blais, Raymond Bégin, Claude Morin, Jean-Paul Roy, Pierre Cliche, Guy Poulin, président, Bertrand Gosselin, Raymond Goudreau, Jacquelin Giguère, Jean d'Arc Poulin.

Le fait d'être parvenu aussi rapidement à ressusciter la firme J.L. Vachon constitue une belle victoire, mais ce précieux gain n'est pas une garantie suffisante pour assurer l'avenir de nos travailleurs.

Les démarches se poursuivent intensivement auprès des autorités du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Associé étroitement à la mission de notre Chambre de Commerce, M. Martin Caron, délégué du MIC, lui procure une nouvelle piste, laquelle n'est pas laissé pour compte par nos promoteurs locaux.

GLENDALE: UN CADEAU DU CIEL

Nos dirigeants sont informés qu'une compagnie ontarienne projette de s'établir au Québec dans un proche avenir.

Cette firme du nom de Glendale Mobile Home Ltée a toutefois déjà fait l'acquisition d'un terrain dans la région de Montmagny en prévision de son implantation éventuelle. Malgré tout, avec la complicité de M. Martin Caron, une délégation composée de MM. Guy Poulin, du maire Gilles Beaudoin et du député Paul Allard, se dirige à London, Ontario, pour rencontrer le président de cette entreprise, M. Réginald Leaver Thorn. Le mauvais sort s'en mêle, puisque les bagages de nos délégués beaucerons se retrouvent à London en Angleterre et la récupération n'a pu se faire que dix (10) jours plus tard. Quant à Monsieur le maire Beaudoin, qui devait partir pour l'Europe deux jours plus tard, il dut s'en tirer avec l'achat d'une nouvelle trousse de voyage.

En dépit de ce fâcheux contretemps, la tentative de persuasion auprès de Monsieur Thorn devait contre toute attente porter fruit. Le dynamisme, la détermination et la chaleur hospitalière de nos trois ambassadeurs ont vivement touché Monsieur Thorn, qui accepte de se rendre en Beauce pour une visite d'exploration.

Or ce jour-là, en approchant de St-Joseph, Monsieur Thorn demande subitement à Monsieur Martin Caron d'immobiliser son automobile sur la hauteur de la route 276, en provenance de St-Odilon, et ce afin d'observer le paysage splendide qui s'offrait à lui. Il devait confier à notre collègue, Guy Poulin, dès son entrée à St-Joseph, qu'il avait été agréablement saisi et emballé par la beauté panoramique de notre localité. Ce paysage lui rappelait sentimentalement un coin de pays identique lorsqu'il fut parachuté en France lors de la dernière guerre mondiale. Il se serait vite épris profondément de notre région et de ses habitants. Il confiait plus tard à notre concitoyen Guy Poulin que le fait de pouvoir compter en tout temps sur des personnes responsables, à qui il pouvait parler en toute situation, l'aurait facilement convaincu de venir établir son usine à St-Joseph.

La venue de Glendale était donc acquise pour St-Joseph, grâce à la perspicacité et à la persévérance de nos promoteurs. Ce fut, sans contredit, l'action la plus déterminante pour l'avenir économique de notre localité.

MAIS OÙ IRA GLENDALE?

La décision de Glendale de s'établir à St-Joseph est une autre grande victoire. Mais une question majeure reste à résoudre pour Guy Poulin et ses collègues de la Chambre de Commerce: la recherche d'un emplacement pour la nouvelle usine. Ça prend donc un parc industriel, mais la Chambre de Commerce, en vertu de ses statuts, ne peut être acquéreur de terrain. Pour pallier au plus pressant, la Chambre de Commerce fait confiance à Guy Poulin pour négocier et acheter à son nom personnel le terrain devant accueillir Glendale.

Or, tenter de convaincre des propriétaires de terrains agricoles, que nous avions subitement une vocation industrielle, n'était pas chose facile. Malgré tout, suite à des négociations très ardues et remplies d'imprévus, Monsieur Guy Poulin, parvenait grâce à ses qualités de négociateur à s'entendre avec M. et Mme Joseph Jacques (BB à Rolly), ses deux fils Léon et André, ainsi qu'avec M. Odina Jacques, et ce après deux longues semaines de pourparlers intensifs. Glendale pouvait donc dès l'automne 1965, planifier la construction de son plan de production de maisons mobiles chez nous, délaissant ainsi son projet d'implantation dans la région de Montmagny.

Mais de l'esprit des dirigeants de la Chambre de Commerce, cette belle victoire pouvait encore n'être qu'un sursis. On ne pourra pas indéfiniment répéter cette expérience artisanale. Si l'on veut que la venue de Glendale à St-Joseph soit le point de départ d'un mouvement plus important, il faut de toute urgence imaginer une formule nouvelle qui contourne les difficultés rencontrées précédemment.

HICHIL.

LE VÉRITABLE COUP D'ENVOI

Le succès initial remporté par les irréductibles, joints à plusieurs réunions d'information et d'animation, a fortement ébranlé les sentiments défaitistes ou sceptiques de la population. Cette dernière est maintenant prête à entrer dans le mouvement et à lutter pour la réalisation d'un beau grand rêve qui est devenu un projet concret.

Le travail s'amorce aussitôt dans plusieurs directions et à différents niveaux. Il faut simultanément

donner une existence officielle, des cadres, des structures à ce groupe d'irréductibles qui veulent éviter l'inévitable. Il convient également de s'attaquer à la question du statut juridique de la municipalité qui doit devenir "ville" pour profiter des subsides disponibles au chapitre du développement industriel. Il importe encore et surtout de sensibiliser la population, de l'associer étroitement à la bataille qui s'engage; la bataille de sa survie comme collectivité.



M. Guy Poulin, président de la Chambre de Commerce en 1966

NAISSANCE DE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE INDUSTRIELLE

Profitant des dispositions de la nouvelle Loi créant les Associations Québécoises Industrielles, les dirigeants de la Chambre de Commerce, conseillés par le délégué industriel du MIC, optent pour cette formule coopérative, comme instrument de développement et de promotion industriel pour St-Joseph.

De toute évidence, cette nouvelle structure de développement semblait tout-à-fait désignée pour répondre aux besoins de la municipalité en vue de la création d'un parc industriel et de sa promotion.

Lancée à l'automne 1965, l'Association Coopérative Industrielle (A.C.I.) était légalement reconnue par le Ministère des Institutions financières et des Coopératives le 14 février 1966.

SOUSCRIPTION POPULAIRE

Habilement dirigé par son président-fondateur, M. Hermann Cloutier, marchand, le bureau de direction de l'A.C.I. assisté de la Chambre de Commerce locale et fortement soutenu par l'éditeur de La Vallée de la Chaudière, M. Gérard Poulin, s'engage de plein pied dans une campagne de souscription populaire dont l'objectif est de recueillir la somme de \$50,000 dans la population. Cet argent devant servir à payer le premier terrain acheté personnellement par M. Guy Poulin et la poursuite de l'agrandissement du futur parc industriel.

"L'Opération 50" s'avère un franc succès. En moins de deux mois, plus de 180 citoyens provenant de toutes les couches sociales contribuent selon leurs moyens financiers à l'atteinte de l'objectif collectif. Chacun y versera sa part sociale de \$100, \$200, \$500 et plus. Par ce geste concret, la population manifeste son sentiment d'appartenance en souscrivant à la mission de l'ACI.

De plus, chacun s'engage à travailler bénévolement au succès de l'entreprise. L'opération est axée sur la volonté de travailler ensemble, gratuitement

au profit de tout le monde.

C'est le premier signe d'une conscience communautaire qui s'éveille et qui deviendra avec le temps, l'explication première des succès remportés, des difficultés surmontées et des autres initiatives collectives qui viendront.

Saint-Joseph est donc lancé pour de bon sur la voie de l'industrialisation et du développement

communautaire.

LES DÉBUTS DU PARC INDUSTRIEL

Après l'avènement de la firme Glendale en 1965, le parc industriel s'enrichissait d'une seconde entreprise l'année suivante, avec l'implantation de la Cie Manufacturière St-Joseph, une filiale de la firme américaine Angelica Whitewear. Une autre réussite de concertation entre l'A.C.I., la Chambre de commerce et les autorités de la municipalité de St-Joseph, dont la charte de "ville" lui fut décernée le 26 octobre 1966.

Il devra s'écouler près de quatre années après la naissance des deux premières usines avant l'arrivée de nouvelles entreprises dans le parc industriel. La direction de l'A.C.I. solidement appuyée par son secrétaire-gérant, Réal Audet, multipliera les exercices de promotion: information, séminaires de gestion d'entreprises, diffusion des programmes gouvernementaux d'aide à l'entreprise et ce à l'intention des promoteurs potentiels de St-Joseph.

La situation n'était guère encourageante. À un moment donné, osant douter un instant de nos véritables possibilités en matière de développement industriel, la direction de l'A.C.I. propose à la Ville de St-Joseph de reprendre les actifs de l'A.C.I. et d'assumer la promotion du parc industriel.

Le refus significatif des autorités municipales, qui en avaient déjà plein les bras, a suffi à la direction de l'A.C.I. pour comprendre qu'il fallait pour-

sulvre sa mission sans détour.

LA SEMENCE PORTE SES FRUITS

Peu après cette période d'attente et d'exercice promotionnel, la semence commençait à porter fruit. Cette campagne de sensibilisation et de démystification a eu des effets insoupçonnés. Le parc industriel s'ouvre finalement à nos entrepreneurs locaux. Les premiers à se lancer font figure de pionniers. On y retrouve dès le début des années "70" des hommes d'action tels les frères Hermann et Fernand Cloutier, les frères Lucien et Gaétan Vachon, les frères Auguste et Jacques Goulet lesquels furent suivis de plusieurs autres entrepreneurs locaux qui ont accepté de relever le défi industriel.

Et ce fut le grand départ. Les usines s'implantent à un rythme sans pareil, à raison de 2, 3 et même 4 par année.

Inutile d'ajouter que les sceptiques et les incrédules du début n'en croient pas leurs yeux devant cette réalité bien vivante. Témoins de cette extraordinaire croissance économique, nos voisins émerveillés se demandent "QUELLE SORTE DE SURHOMMES Y A-T-IL A ST-JOSEPH?"

LES EFFETS D'ENTRAINEMENT

Devant le phénomène de l'industrialisation rapide de notre ville, nos voisins de la Beauce ne tardent pas à réagir, leur fierté étant sérieusement aiguillonnée. Ils redoublent d'efforts pour se donner des parcs industriels et se doter de commissariats industriels pour accentuer leur propre développement local. Toute la Beauce se met à vibrer à l'ère de l'industrialisation, la contagion et l'exemple de St-Joseph fait son oeuvre.

L'expérience inégalée de St-Joseph devait présider à l'émergence du "miracle beauceron" et à l'avènement du Royaume de la P.M.E. en Beauce.

UNE MINE D'OR

Après vingt-deux années d'activités soutenues, le parc industriel de l'A.C.I. est devenu une véritable mine d'or tant pour nos gouvernements que

pour la municipalité de St-Joseph.

Occupé à pleine capacité par plus de vingt-cinq entreprises, le parc industriel de St-Joseph est certes le plus prolifique de la région. Ces établissements industriels ont nécessité des investissements de plus de \$30,000,000 et génèrent un chiffre d'affaires annuel de \$70,000,000 par année et des salaires de \$15,000,000.

Grâce au développement industriel, la population de St-Joseph s'est accrue de plus de 1,000

résidents en vingt ans.

Les gains financiers pour la ville sont également considérables. Suite au remboursement complet de la somme de \$1,000,000 qu'il en avait coûté pour l'infrastructure du parc industriel, la ville de St-Joseph touche aujourd'hui un revenu net de plus de \$200,000 par année par le biais de l'impôt foncier des entreprises industrielles.

Quant aux revenus de taxation perçus par les gouvernements québécois et canadien, ces mon-

tants s'établissent globalement à un minimum de \$15,000,000 annuellement. Pour compléter ce tableau des retombées économiques, ajoutons que l'Association Coopérative Industrielle, en assumant gratuitement le rôle de commissariat industriel durant plus de 15 ans, a épargné à la Ville de St-Joseph et à l'État du Québec près de \$1,000,000, somme qu'il en aurait coûtée pour l'opération d'un tel commissariat industriel financé généralement à 50% par ces deux paliers de gouvernements.

En somme, on peut conclure que l'A.C.I. et le parc industriel de St-Joseph sont une excellente affaire pour tout le monde.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

C'est donc à partir de cette révolution industrielle menée de main de maître par nos chefs d'entreprises et nos agents de développement que notre localité a pu connaître une véritable transforma-

tion à tous les niveaux de son évolution.

L'exploit collectif que fut l'industrialisation rapide de notre ville et la conquête de notre autonomie a généré des retombées fort bénéfiques sur le développement socio-économique global de notre communauté, et ce en dépit du fait qu'il nous a fallu durant un certain temps en assumer le prix, en l'absence d'aide financière de nos gouvernements.

Depuis sa fondation, il faut reconnaître que l'A.C.I. a été la table tournante de notre projet de société. Son action constante dans le milieu, tantôt comme initiateur de projets communautaires, tantôt comme facilitateur de réalisations répondant à des besoins fondamentaux de la communauté aura permis d'insuffler un nouveau dynamisme à des secteurs tels l'habitation, le réseau routier, les loisirs, le commerce, les services, le tourisme, la culture...

Le bilan des réalisations communautaires de l'A.C.I. est impressionnant.

ST-JOSEPH, UN EXEMPLE

Le phénomène de l'industrialisation rapide de notre ville n'a laissé personne indifférent. Dans tout le pays, voire même à l'étranger, l'exploit collectif de notre communauté a été largement cité en exemple par les agents de développement économique tant des secteurs privés que gouvernementaux.

À maintes reprises, le secrétaire-gérant de l'A.C.I. a été invité à rencontrer des groupes régionaux et provinciaux désireux de mieux connaître l'histoire de la réussite de notre développement socio-économique. Parmi ces groupes, soulignons le Centre des Dirigeants d'entreprises du Québec, le Conseil Économique de

l'Outaouais, le Conseil Régional de Développement du Québec, les chambres de commerce et les conseils municipaux de plusieurs localités de comtés voisins. Par ailleurs, ce phénomène ne passe pas inaperçu aux yeux du monde universitaire, qui délègue plusieurs recherchistes pour faire l'analyse de la poussée peu ordinaire de l'industrialisation de notre ville.

Des délégations d'hommes d'affaires et d'administrateurs municipaux de certaines régions du Québec, n'ont pas manqué de nous visiter à quelques reprises pour mieux s'inspirer de nos

réalisations et de notre esprit d'entrepreneurship.

Enfin, plusieurs reportages majeurs ont également été réalisés par les principaux médias de la province. Ce qui a permis de faire connaître avantageusement notre localité et la région de la Beauce, à tout le Québec, comme un pays de bâtisseurs.

UNE INNOVATION SOCIALE

La prise en main de son destin par la population de Saint-Joseph constitue à n'en pas douter l'innovation sociale la plus marquante de l'histoire beauceronne. Dans une situation cruciale, sans aide gouvernementale et sans vocation industrielle reconnue, la communauté de Saint-Joseph a refusé de plier l'échine et d'abdiquer. Elle a plutôt décidé, avec enthousiasme, de relever le défi et avec audace et détermination s'est engagée à reculer les frontières de l'impossible pour reconquérir à coups d'efforts ce bien si précieux à toute communauté: la fierté et la dignité

RECONNAISSANCE

À l'occasion de ce mémorable 250e anniversaire de St-Joseph, nous nous associons à toute la population dans un élan de reconnaissance et de gratitude pour rendre un vibrant hommage à tous ceux et celles qui à leur façon n'ont rien épargné de leur temps, leur énergie et leurs talents pour la réussite de notre grand et noble projet de société.

Un merci très chaleureux à tous nos intrépides pionniers ainsi qu'à tous nos artisans émérites du développement économique et communautaire. Ils ont par leur vitalité, leur ténacité et leur dynamisme contribué éloquemment depuis ces deux inoubliables décennies à écrire l'une des pages les plus fantastiques de notre merveilleuse histoire.

Que ces grandes réalisations humaines, que cet exemple d'ingéniosité, de générosité et de combativité, puissent servir de modèle de référence à tous nos enfants et inspirer abondamment les générations futures, afin de maintenir bien vivante dans notre âme collective et dans le coeur de chaque citoyen ce goût irrésistible de l'aventure, des défis stimulants et des grands dépassements.

Pour grandir et s'épanouir pleinement, notre communauté humaine peut-elle y parvenir convenablement sans ce goût invétéré et cette volonté indéfectible de gagner ce perpétuel combat de la vie contre la médiocrité et l'inaction.

Solidairement et dans l'unité, continuons, gens de St-Joseph à tenir bien haut le flambeau de l'honneur et de la fierté, et n'oublions jamais ce message de vérité que nous a livré ce grand humaniste que fut Antoine de St. Exupéry:

"L'homme, c'est d'abord celui qui crée; Et seuls sont frères, ceux qui collaborent;

Et seuls vivent ceux qui n'ont pas trouvé leur paix dans ce qu'ils ont amassé".

Réal Audet Secrétaire-gérant (1966-87) Association Coopérative Industrielle

INCENDIE DE GLENDALE ET RECONSTRUCTION

TRIOMPHE DE L'ESPRIT COMMUNAUTAIRE

Le 6 septembre 1972, notre localité était le théâtre d'un événement qui restera inscrit

longtemps dans les annales de notre ville.

En effet, ce jour fatidique du 6 septembre 1972, un incendie détruisit complètement l'usine de la Cie Maisons Mobiles Glendale qui était en opération dans notre parc industriel depuis 1965. Cette compagnie-mère de notre parc industriel avait pris une expansion considérable (son chiffre d'affaires passant de \$1 million à \$9 millions en l'espace de 6 ans) et était une source importante d'emplois pour toute la région. 238 ouvriers y travaillaient régulièrement et plus de 500 ouvriers ont été affectés par cet indendie.

La conflagration a été une tragédie pour la région

toute entière.

Pendant les quelques jours qui suivirent l'incendie, la compagnie Glendale reçut des offres alléchantes de plusieurs autres villes du Québec qui lui auraient épargné les tracas financiers d'une longue période de reconstruction.

Heureusement, ces offres n'allaient pas affecter le courage et la détermination de la population de

St-Joseph.

UN DÉLAI DE SIX MOIS, C'EST TROP LONG!

Un fait capital: personne à St-Joseph ne voulait perdre cette industrie. Or dès le lendemain, on y évalue les possibilités de reconstruction de l'usine. Les autorités municipales demandent au Ministère du Travail du Québec l'autorisation d'utiliser les 238 employés de Glendale à la reconstruction de l'usine; de cette manière, ils auraient continué de recevoir leur salaire et la reconstruction aurait été accélérée. Toutefois, par suite de règlements du décret de l'industrie de la construction, l'autorisation a été refusée, ce qui signifiait un délai de six mois pour ladite reconstruction.

TOUT LE MONDE PARTICIPE

Sans plus de délai et sur l'insistance de l'Association Coopérative Industrielle, le maire Adrien Ouellette et quelques citoyens proposèrent à la population la reconstruction de l'usine par une gigantesque corvée. Grâce à ce projet d'aide communautaire auquel toute la population souscrit spontanément, la reconstruction se réalisa dans un temps record de 21 jours. On y enregistra plus de 22,500 heures de travail volontaire. Dans un climat unique de confiance et de coopération, la population de St-Joseph reconstruisit l'usine Glendale d'une superficie de 90,000 pieds carrés. Tous y participèrent; de 8 heures du matin à minuit, le chantier était une véritable ruche bourdonnante et ce durant 21 jours de beau temps. Les employés à plein temps furent secondés par des citoyens de toutes les couches sociales, y compris les ingénieurs, architectes, avocats, notaires, juges et enseignants; chacun donna son coup de main. Les visiteurs affluèrent de partout pour admirer et encourager les participants.

VISITEURS DISTINGUÉS

Le Gouverneur-général du Canada, Roland Michener, et Mme Michener visitèrent le chantier et prirent le dîner avec les travailleurs. Dans un geste symbolique, M. Michener grimpa dans une échelle et cloua un panneau à un mur de l'usine. Ces visiteurs furent agréablement surpris du climat de coopération qui prévalait sur le chantier et selon leur souvenir cette corvée n'avait pas de précédent.

EN GUISE DE REMERCIEMENTS

En guise d'appréciation et de gratitude, la direction de Glendale fit un don de \$30,000 au comité de l'aréna local, accorda un boni de \$100 à chaque employé et une augmentation de salaire de 5% à ajouter au salaire en vigueur au moment de l'incendie.

À force de courage et de dynamisme, la population de St-Joseph reconstruisit son usine et compensa ainsi une perte de \$1,250,000. Pour souligner la fin de la corvée, une célébration monstre fut organisée à l'intérieur de l'usine avec messe d'action de grâces. C'était notre manière à nous de dire "Nous retournons à la vie normale, mais l'expérience ne sera pas oubliée."

Cette expérience communautaire nous a appris une fois de plus qu'ensemble on peut faire de grandes choses.

L'usine Glendale a repris sa production normale, la première maison mobile quittant la ligne d'assemblage après une interruption de cinq semaines seulement.

Ce qui devrait être une tragédie est devenu pour les citoyens de St-Joseph un souvenir heureux.

La nouvelle de cette corvée mémorable fit le tour du monde.



LES ADMINISTRATEURS DE L'A.C.I. de 1965 à 1986 - 1re rangée: Alphonse-Marie Tardif, président 1978-80; Walter Grenier, président, 1975-77; Réal Audet, secrétaire-gérant depuis 1966; Guy Poulin, Hermann Cloutier, président-fondateur 1965-69; Gilles Roy, président 1970-74; Gaétan Doyon, président 1981-83; Rémi Bisson, président 1984-86; 2e rangée: Raymond Lessard, Jean d'Arc Poulin, Georges Cliche, Patrice Jacques, Jacques Goulet, Jean-Marie Labbé, Jean-Paul Lessard, Berthier Beaulieu, Fernand Cloutier; 3e rangée: Gédéon Jacques, Auguste Bisson, Paul-André Giguère, Yvon Labbé, Maurice Sévigny, Jean-Charles Jacques. N'apparaissent pas sur la photo: Henri Cliche, Lionel Rodrigue, Pierre Cliche, Germain Vachon, Ernest Turcotte, 1er secrétaire-gérant, René Huot, Léon Jacques, André Jacques, Claude Morin, Émile Petit, Armand Plante, Gérard Poulin, Bertrand Lessard, Claude Cliche, Guy Breton, Raymond Bégin, Patrick Gagné.

LES INDUSTRIES DE SAINT-JOSEPH

DANS LE PARC INDUSTRIEL
GLENDALE - TRECO - MUROX (1965)
Groupe Canam-Manac
MEUNERIE COOP AGRICOLE (1947-1969)
(Nouveau Plan - 1969)
MANUFACTURE ST-JOSEPH (CORA - ANGELI-CA)
(1966-83)
GRONDIN TRANSPORT INC. (1969-1976)
M. Clermont Grondin

TREFLÉ GOULET & FILS LTÉE (1931-1970)

(p. ind. 1971) - M. Jacques Goulet, prés.

PLASTIQUES BOVAC LTÉE (1970)

MM. Lucien et Gaétan Vachon

FENEBEC INC.

(1972) - M. et Mme Fernand Bernard

(1987) MM. P.E. Bonneville

HABITATIONS TECHNIQUES H.C. LTÉE (1972)

M. Hermann Cloutier

NORBEC INC. (1973-1975)

M. Gaston Desmeules

BEAUCE ALUMINIUM INC. (1973-1975) M. Jean-d'Arc Poulin SITRACO INC. (1973) MM. Louis Jacques et Denis Marcoux PROGRESSIVE MACHINE SHOP (D.M.P. MÉTAL) (1974) - M. Pierre Drouin CHEMISES L. L. INC. (1974) MM. Léo Lessard et Laurier Lessard GÉDÉON MAHEUX & FILS LTÉE (1975-1979) M. Gédéon Maheux MAISONS MOBILES BEAUCE INC. (1975) M. Pierre Ypperciel (1977) M. Hermann Cloutier BUSQUE ALUMINIUM INC. (1975-1986) Menuiserie des Pins (1987) Fenebec Inc. CHALET SUZANNE ENR. (1976-1979) M. Fernand Dufour VAN-OX INC. (1976-1979) MM. Fernand et Denis Cloutier ENTREPRISE R.G. INC. (1977) M. Robert Gilbert M.G.L. MEUBLES INC. (1977-1982) M. Gilles Lessard COMCUVA LTÉE (1977) MM. Claude Jacques et Gaétan Doyon (1986) Claude Jacques PORTES ÉLÉGANCE INC. [1977] MM. Marc-André Vachon et Guy Gilbert (1986) MM. Gabriel Proteau et René Jacques C. LESSARD TRUSSES CO. INC (1971-1979) Établi à St-Joseph des Érables (1979) MM. Clermont et Raymond Lessard (1985) M. Gaétan Doyon FRAMECO LTÉE (1979), M. Fernand Cloutier A.R.T.B. INC. (1979) M. Paul Laflamme, président PATRICK GAGNÉ INC. (1980) M. Patrick Gagné SAILLANT INC. (1980) (WESTBURNE QUÉBEC INC.) LES ARMOIRES D.L.M. (1983) M. Michel Giguère FENÊTRES R. CLOUTIER LTÉE (1985-86)

M. Roger Cloutier

M. Gilles Roy

LAITERIE ROYALA INC. (1987)

par: Réal Audet

INDUSTRIES, COMMERCES, SERVICES EMPLOYANT UNE PERSONNE ET PLUS HORS PARC

Cette liste se veut le complément de la précédente.

SYNDICAT GILBERT INC IMPRIMERIE POULIN LTÉE LA VALLÉE DE LA CHAUDIÈRE CÉRAMIQUE DE BEAUCE INC. LAITERIE ROYALA INC. GEORGES LESSARD SCIERIE ENR. BERNARD LÉTOURNÉAU ENTREPRISE J.L. GILBERT INC. BOUTIQUE JOCELYN ENR. MEUBLES PLEIN-AIR D.H. INC. SERMAC INC BÉTON ST-JOSEPH INC. INDUSTRIE VIBAR INC BOULANGERIE LALIBERTÉ INC. SCIERIE GRANDE-MONTAGNE ENR. PAVAGES ST-LAURENT LTÉE ADRIEN GAGNON, BOUCHER ADRIEN LESSARD, ÉPICIÉR TAXI ADRIEN PLANTE aimé gagné, ébéniste BOUCHERIE ANDRÉ ENR. ANDRÉ ROY, ENT.-ÉLECTRICIEN STUDIO DE SANTÉ LAGRANGE NETTOYEUR BISSON STRUCTURE DROUIN & TARDIF BOUTIQUE JEUNESSE MOD' RESTAURANT BELLEVUE GARAGE CHARLES-H. FORTIN vallee de l'habit enr. BAR SPORTIF LA TOUR CONS. CLÉMENT BAILLARGEON CLERMONT VACHON, BOUCHER ELOI MAHEUX INC. GARAGE FERNAND LABBÉ GARAGE LE QUÉBÉCOIS ENR. GAETAN DROUIN CENTRE NECCHI ENR. I.G.A. BONIPRIX GARAGE GASTON CLICHE SEARS CANADA INC. SERVI PLUS MONTCLAIR INC. RESTAURANT CAPRI DECOR UNIC ENR. QUINCAILLERIE VERDIN INC. SALON GUY LESSARD MERCERIE GUY POULIN CHAUSSURES GUY POULIN DÉPANNEUR CALLWAY ENR.

Saint-Joseph-de-Beauce

AMUSEMENT CHEZ COCO ENR.

JACQUES LESSARD, ENT.-PLOMBIER GARAGE J.-L. GIROUX HALLES DU PALAIS GARAGE J.-P. BOLDUC INC. GAZ BAR PÉTRO-CANADA TABAGIE JACQUES ENR. JEAN-THOMAS LESSARD (bicycles) PIÈCES D'AUTOS J.M. INC. HABITATIONS JOS, LESSARD JOSEPH GIROUX, ÉPICIER **AUTOS CALLWAY LTÉE** MÉTRO ST-JOSEPH LAVE-AUTO LÉOPOLD BÉRUBÉ CONSTRUCTION LOUIS DOYON INC. CENTRE DE LIQUIDATION DOYON ET RANCOURT INC. MARKIS JACQUES, PAYSAGISTE RESTAURANT CAESAR BAR CAESAR BAR LA BRUNANTE BOILY REMBOURRAGE ENR. ISOLATION NOLET INC. PHOTOGRAPHIE M. PAQUET PLOMBERIE M.M.J. INC. BEAUCELEC INC. POULIN & FRÈRE ENR. LES SERRES NORMAND LESSARD OVIDE POULIN, ÉPICIER PATRICK GAGNÉ & FILS INC. PAUL JACQUES, ENT. ÉLECTRICIEN SALON FUNÉRAIRE A, PLANTE PAUL-ÉMÎLE ROY, LE CORDONNIER LE SOLEIL LTEE ÉLECTRONIQUE JACQUES ENR. SERVICES BOURRET PIERRE FLEURISTE CLUB VIDÉO DU PALAIS INC. PÉTROLES PIERRE JACQUES PHARMACIE PIERRE MORIN RAYMOND BROUSSEAU accommodation giguère RAYMOND LESSARD, ÉPICIER LES PNEUS 50 LTÉE CENTRE AGRICOLE COOP DE BEAUCE RÉMI POULIN, DÉBOSSELAGE KORVETTE MEUBLES ROBERT BRETON INC. TAXI ST-JOSEPH TAPIS DU PALAIS ENR. AU COIN DES JEANS ENR. SALON AU MASCULIN LOCATION OUTIMIX ENR. JEAN ROGER ÉLECTRIQUE INC. STUDIO VACHON MULTI-PIÈCES RS INC.

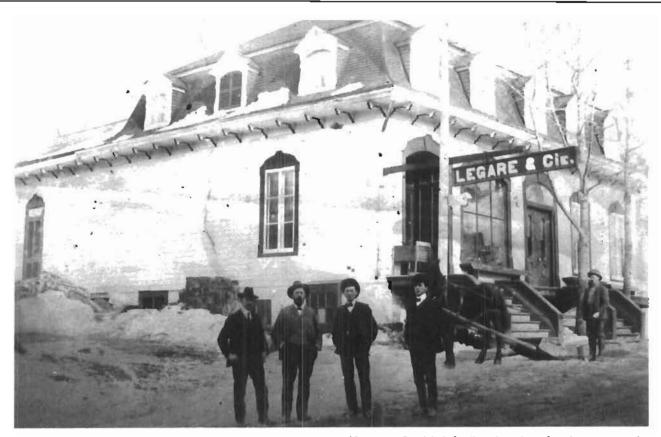
GARAGE VIATEUR RODRIGUE RESTAURANT WALLACE willie grondin, débosseleur MAISONS MOBILES UNIONNEC LTÉE BIJOUTERIE M. BOLDUC INC. CONSTRUCTION YVON LABBÉ LTÉE BOUTIK DU TRAVAILLEUR TISSU LESSARD ENR. SALON CHRISTIANE ENR. RESTAURANT LA CAFETIÈRE ENR. SALON DANIELLE ENR. LIBRAIRIE ÉCONO ST-JOSEPH SALON PASCALE ENR. LINGERIE ST-JOSEPH SALON JOUVENCE ENR. BOUTIQUE ANDRÉE ENR. CHUCKWAG'N J.O. ROY & FILLE INC. BOUTIQUE RINALDO POSSENTI LUNCHEONNETTE BOUTIQUE MADELEINE ENR. MANOIR ST-JOSEPH ENR. SERVICE LAVEUSES AR-RO ENR. BOUTIQUE BOUTCHOUX ENR. salon st-louis enr. CLINIQUE ESTH. P. DUVAL SALON ESTH. VISAGE ENR, BIJOUTIC CHAUSSURES AVOPIEDS ENR. EXCAVATIONS ANTONIO DOYON LTÉE (LES) ASSURANCES PATRICE JACQUES INC. (LES) BANQUE NATIONALE DU CANADA SALON LA CRÉATURE SALON ÉDITH STUDIO QUELQUE CHOSE DE DIFFÉRENT LES ASSURANCES PIERRE CLICHE INC. FRANÇOISE GILBERT, aménagement floral LA MAISON DES ARTISANS DONALD LESSARD, distr. Liqueurs Idéal Sport LES ENTREPRISES LOUIS ROY DE BEAUCE INC. JOCELYN GAGNÉ INC. R.B.M. DOYON INC. JACQUELIN GIGUÈRE, ASSUREUR PÉTROLES J.C.J. INC. CABANE À SUCRE PAUL-HENRI GAGNON CABANE À SUCRE LÉON JACQUES CABANE À SUCRE BERTRAND GIGUÈRE AUTOBUS LÉON CLOUTIER LTÉE RAYMOND MAHEUX INC. LES EXCAVATIONS RAYMOND VACHON INC. LA MAÇONNERIE NORMAND MATHIEU ENR. JOS. GAGNON ET FILS INC. GARAGE GERMAIN BRETON GARAGE ANTONIN POULIN ASSURANCES MICHEL POULIN ASSURANCES LUC VALLIÈRES AUTO TECNO ENR. (LES)

Saint-Joseph-de-Beauce

VALÈRE VACHON, ENT.-EXCAVATION

LES PORTES GERMAIN GROLEAU LES PEINTURES VACHON ET PARÉ LES CONSTRUCTIONS normand giguêre enr. LES CONSTRUCTIONS BLAISE VACHON ET FRÈRE LTÉE FRANÇOIS VACHON, ENT. EXCAVATION BERTRAND VEILLEUX, COMMERÇANT D'ANIMAUX JEAN-MARIE ROY, agent Electrolux les ateliers monique spénard AIDE JURIDIQUE RÉGIE DES ALCOOLS PALAIS DE JUSTICE PROTECTION DE LA JEUNESSE CENTRE DES SERVICES SOCIAUX FOYER MGR O. ROY MUNICIPALITÉ DE VILLE ST-JOSEPH HYDRO-QUÉBEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC BUREAU DE POSTE COMMISSION SCOLAIRE ST-JOSEPH MUNICIPALITÉ ST-JOSEPH DES ÉRABLES MUNICIPALITÉ ST-JOSEPH PAROISSE CAMPING DES ÉLANS CAMPING RIVIERA RÉGIE DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE AIDE SOCIALE MINISTÈRE AGRICULTURE, PÊCHERIES, ALIMENTATION (bureau régional et local) BANQUE NATONALE DU CANADA CAISSE POPULAIRE

BEAULIEU, POULIN, BISSON, ARPENTEURS CARRIER, TROTTIER, AUBIN & ASS. G.E.B.C.I. JOLIDATA BEAUCE LA FABRIQUE ST-JOSEPH OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION JÉROME BÉGIN, OPTOMÉTRISTE CLINIQUE MÉDICALE ST-JOSEPH JEAN-PAUL RANCOURT, NOTAIRE rémi bisson, notaire GASTON VACHON, NOTAIRE LATULIPPE, RENAUD ET ASS. COMPTABLES AGRÉÉS CLICHE, LAFLAMME, LOUBIER, AVOCATS CLICHE, CLOUTIER, LABBÉ & COUTURE, AVOCATS C.L.S.C. SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE CLINIQUE DENTAIRE ST-JOSEPH CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ST-JOSEPH **ÉCOLE DE CONDUITE LES 2 SOLEILS** GROLEAU, SERVICE D'IMPOT MICHEL LAMBERT REMBOURRAGE FÉMININ MASCULI BEAUTÉ ANICET POIRIER, distr. laitier et amén. pelouse LA CHAUMIÈRE SERRES BIOLOGIQUES CARON AGRI-CENTRE L.M. ENR. CENTRE DU PETIT MOTEUR B. CHAMPAGNE DANIEL HÉBERT, denturologue



(Source: Société du Patrimoine des Beaucerons) Le magasin général de Légaré et Compagnie au début du sciècle



(Source: Société du Patrimoine des Beaucerons) Le garage de Louis-Philippe Groleau dans les années 1920...

CHAPITRE XXIII

LES LOISIRS

Au début des années 1940, l'abbé Léon Bernier, vicaire de la paroisse de St-Joseph s'est intéressé aux loisirs des jeunes et surtout des enfants. Il acheta des balançoires qu'il fit installer, après avoir obtenu l'autorisation des autorités du Palais de Justice, sur le terrain face à la rue Taschereau et non loin de la propriété de M. Valère Vachon. L'abbé Bernier avait acheté ces jeux comptant sur l'aide de la paroisse. Mais, le curé Houde lui refusa tout aide et le pauvre vicaire, avec son maigre salaire ne pouvait payer les argents réclamés par les fournisseurs. Ses créanciers tolérèrent pendant quelques mois. Finalement, ils le menacèrent de procédures judiciaires. Il soumit une nouvelle demande à son curé qui ne voulut rien entendre.

Les Chevaliers de Colomb faisaient des organisations pour venir en aide à divers mouvements. Il s'adressa au Grand-Chevalier, M. Gérard Poulin et lui fit part de ses difficultés financières et de l'urgence d'acquitter cette dette. M. Poulin communiqua avec le secrétaire-financier, M. Henri Cliche qui convoqua une réunion de l'exécutif. On décida de lui faire un prêt de 1,000\$ pour lui permettre d'acquitter le coût des jeux et de quelques autres déboursés qu'il avait dû assumer. Les Chevaliers trouvaient indécent de laisser intenter des procédures judiciaires contre cet abbé qui ne recherchait qu'à procurer des loisirs aux jeunes. Lorsque M. le curé Houde apprit la démarche de l'abbé Bernier, il en fut très vexé et demanda son rappel par l'évêque.

Cette intervention des Chevaliers de Colomb fut le point de départ de nombreuses organisations en vue de procurer des fonds aux oeuvres de jeunesse.

Vers 1945-46, une douzaine de jeunes céramistes, dont MM. Paul-Eugène Lessard, François Grenier, Léandre Grenier, Jean-Claude Roy, Denis Bisson, Marcel Vachon, Walter Grenier, Pierre Lefebvre ont organisé, avec leurs propres deniers deux terrains de tennis sur celui qui était utilisé l'hiver comme patinoire. A proximité de la patinoire, il y avait une petite construction dans laquelle on avait aménagé des haltères. Cette bâtisse a été déménagée en 1962 sur le terrain de l'O. T. J. pour, par la suite, servir au terrain de ballemolle. On m'a dit et je n'en suis par certaine que cette bâtisse aurait été la première à être aménagée sur le terrain de l'O.T.J.

Advenant ce cas, le changement se serait produit avant 1962. Par la suite, elle aurait été remplacée par l'ancien garage de la Fabrique, car la première bâtisse était devenue vraiment trop exiguë pour être utile aux tournois de hockey. On a agrandi ce garage pour en faire le véritable chalet de l'O.T.J.

Pour les fins des activités d'été, on a fondé le club LO (Loisirs organisés). Ce club recrutait les jeunes de 15 à 20 ans qui avaient construit les tennis pour promouvoir les jeux communautaires. Vers 1949, il y eut la fondation de "l'Association des Loisirs".

Pour entretenir la glace de la patinoire, on utilisait l'eau d'un ruisseau à proximité. Quand le ruisseau gelait, on devait aller chercher l'eau à la rivière, avec des tonnes tirées par des chevaux. On chauffait l'eau dans un réservoir de la Lairerie Doyon. L'eau chaude adhérait mieux à la glace et deux tonnes suffisaient pour arroser la patinoire.

Le court de tennis ainsi qu'un jeu de croquet appartenaient à des professionnels. On y avait accès contre un abonnement qui couvrait les frais d'entretien.

Le projet de construction d'un aréna sur un terrain en bordure de la route de St-Odilon, audessus du réservoir municipal fut mis de l'avant, mais ne vit jamais le jour par suite des conflits entre les différents clans.

Le curé Houde ayant appris que des promoteurs se proposaient d'acheter le moulin des Fermes et les terrains qui l'entouraient pour convertir ce lieu en un endroit où il se vendrait clandestinement des liqueurs alcooliques fit éclater un véritable coup de tonnerre aux prônes des messes du dimanche.



Course de chevaux sur la rivière vers 1935



Vers 1920, on se divertissait en participant à la mascarade

Sans prévenir qui que ce soit, il lança un véritable ultimatum aux Chevaliers de Colomb, les obligeant d'acheter le terrain et l'édifice du Moulin des Fermes pour le convertir en un lieu de récréation pour la population et surtout les jeunes. Le Grand-Chevalier de l'époque, M. Gérard Poulin réunit d'urgence l'exécutif des Chevaliers de Colomb et ils durent endosser le projet pour préserver leurs relations avec la cure. M. Poulin a conclu l'achat pour la somme de \$4,200 dont \$2,000 lui ont été fournis par la Caisse Populaire. Pour payer la balance de l'achat, aménager et opérer le terrain de jeux, les Chevaliers fondèrent la Comité des Oeuvres Sociales et Religieuses. Ce comité organisait des activités diverses telles que kermesses, bingos. Il fit venir des artistes et comédiens de Québec pour animer des soirées ou présenter des spectacles.

L'organisme qui administrait le terrain de jeux du Moulin des Fermes était Le Centre Social, fondé en 1947. La population l'épaula avec énergie et des milliers de dollars furent dépensés pour aménager une piscine, divers jeux. On embauchait des moniteurs et un professeur d'éducation

physique.

En 1962 l'O.T.J., qui était propriétaire du Moulin des Fermes, l'aurait momentanément vendu à la municipalité de St-Joseph-des-Érables, afin que cette dernière puisse bénéficier de la subvention que le gouvernement accordait aux municipalités, car cette propriété lui appartenant ce n'est qu'elle qui avait droit à la subvention pour les réparations du Moulin. Toujours en 1962-63, le Moulin étant devenu très vieux et presque dangereux, l'on aurait eu une subvention pour le démolir dans l'intention de le reconstruire, mais une fois démoli, on aurait refusé d'accorder la subvention pour le reconstruire, car les inspecteurs du gouvernement considéraient que même si l'on reconstruisait le Moulin avec ses matériaux d'origines il n'en serait pas pour autaut authentique, alors on rejeta le projet d'en faire un monument historique.

En 1965 le Moulin des Fermes est redevenu la propriété de l'O.T.J.. En 1967 le Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche en fit l'acquisition pour le convertir en camping provincial. C'est justement avec l'argent versé par le ministère que l'O.T.J. a collaboré à l'achat de l'aréna par la ville de St-Joseph. La Ville a remis cette somme à l'O.T.J. lors de la construction d'un chalet sur le terrain du

Centre des Loisirs.

Cependant, le Ministère fut incapable d'atteindre l'objectif projeté étant dans l'impossibilité d'exproprier les terrains voisins pour donner à ce centre les dimensions requises pour un camping provincial. Le Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche a fait des investissement considérables sans réussir à atteindre les critères requis. Il en a cependant fait un camping en lui incorporant les

équipements indispensables.

Par la suite le camping a été loué à un citoyen de la municipalité pour en faire l'entretien. Le club des Elans qui venait d'être fondé proposa une location avec bail de 10 ans. Les dirigeants des Elans voulaient animer ce centre qui était en quelque sorte inexploité. On entreprit des négociations pour l'achat de ce camping du Ministère du Tourisme. Elles durèrent trois ans. Enfin en 1983, les Elans en devinrent les seuls propriétaires.

Les Régates de Beauce ont fait beaucoup de bruit au début des années 1960. Elles attiraient des concurrents de partout, non seulement du Canada, mais aussi des Etats-Unis. Elles étaient une initiative de M. Hector Lebeau. Il avait décidé de faire les premières Régates le 5 avril 1959. Seuls des canots à rames devaient y participer. Le tout devant se dérouler durant la période des hautes eaux. MM. Guy Poulin et François Grenier trouvèrent cette date trop hâtive. Ils auraient convaincu M. Lebeau de les retarder au 26 avril. Ces Régates modifiées permettaient à plusieurs types d'embarcations d'y prendre part. Le concours pour le titre de Miss Régates était une des activités populaires très suivies.

Ce qui caractérisait les Régates de St-Joseph, c'est que les spectateurs pouvaient suivre les courses dans presque leur totalité. Les spectateurs avaient une meilleure vue d'ensemble que lorsque des régates se déroulent sur un lac où on est limité à voir démarer et arriver les concurrents. Les conducteurs qui compétionnaient sur la Chaudière devaient ralentir considérablement pour prendre leur courbe. C'est ce qui en faisait le charme, car parfois quelques-uns perdaient leur gouvernail et chaviraient.

Les activités du concours des Miss Régates précédaient l'événement et duraient deux mois. Chacune des concurrentes disposait de deux semaines pour promouvoir la vente des billets de tirage. Les groupements sociaux, tels les Filles d'Isabelle, les Chevaliers de Colomb, etc., les patronnaient. La concurrente qui réussissait à recueillir le plus de fonds était couronnée du titre de Miss Régates, les autres étaient des Sirènes.

Les concurrentes devaient organiser des bingos, des soirées diverses ou cocktails en leur honneur et la vente de billets de tirage d'une automobile. Ce grand prix était tiré au sort lors de la journée des régates.

Voici la liste des gagnants des tirages ainsi que les marques des automobiles:

1962 - M. Armand Blouin, automobile "Lark".

1963 - M. Thomas Jacques Groleau, automobile "Triumph".

1964 - M. Ernest Champagne, automobile "Studebaker".

1965 - M. Robert Pépin, automobile "Rambler".

Les recettes étaient remises à l'organisation des Régates qui était formée des mêmes personnes que l'O.T.J., qui après avoir payé les dépenses encourues pour la bonne marche des Régates déposaient le surplus dans le fonds de l'O.T.I. pour les objectifs que l'on connaît.

Pendant les trois semaines précédant les Régates, il y avait la Course à la publicité dans la région. Cette publicité comprenait la publication du programme de la journée dans les journaux, la tournée des postes de radio et à la télévision de

Télé 4.

Régates attiraient des considérables, parfois au-delà de 20,000 personnes. Les gens profitaient de l'occasion pour visiter la Beauce, étant assurés que le comité des régates leur fournirait un stationnement pour leurs voitures.

Les premières Régates remportèrent un succès inespéré. L'année suivante on proposa de reporter l'événement au début de juin. On était assuré de pouvoir dresser un programme plus élaboré et plus intéressant en allant chercher des organisateurs plus compétents, tel M. Gérard Cliche qui avait lui-même pris part à plusieurs compétitions. Il avait charge de tout ce qui concernait les embarcations. M. Léo Richard qui, à l'époque était surintendant de la Cie d'Électricité Shawinigan, pour le district de St-Joseph, apporta le concours de ses employés qui ont participé pendant les années qu'ont duré les Régates. On avait l'ambition qu'elles soient les premières au Québec. Il arrivait que le niveau de l'eau était trop bas pour procéder aux Régates. On érigeait alors un barrage temporaire avec des sacs de sable. On aurait même eu recours à des carcasses d'automobiles pour retenir un peu plus d'eau.

Ce fut une toute autre histoire en 1965 ou 1966, lorsque le Ministère des Richesses Naturelles décida de nettoyer la rivière Chaudière en éliminant les bancs de gravier à l'embouchure de la rivière des Fermes, afin de faciliter l'écoulement des eaux lors des débâcles. Les membres de l'O.T.J. sont allés rencontrer le ministre des Richesses Naturelles, M. René Lévesque pour lui faire part de la situation qui confrontait l'organisation. Il était évident qu'après ce nettoyage il serait très difficile d'ériger un barrage temporaire et qu'il n'y aurait

plus suffisamment d'eau pour le déroulement des Régates. C'en serait fini de cette activité et St-Joseph perdrait une recette annuelle assez considérable pour l'amélioration des loisirs.

Le Ministère accepta l'érection d'un barrage de pierres et de gravier. On espérait obstruer complètement la rivière sans débourser une somme considérable. Ce ne fut pas le cas, on n'a pas réussi à obstruer la rivière et les coûts dépassaient largement les prévisions. Et ce barrage, il fallait le

démolir le lendemain des Régates.

Pour la continuité des Régates, on proposa un barrage permanent qui aurait été constitué par une sorte de balloune, un pneumatique gonflable afin de retenir l'eau qui s'écoulait lorsque celle-ci atteignait un certain niveau. Les cultivateurs riverains de St-Joseph des Erables s'objectèrent à la construction d'un tel barrage et le projet fut aban-

donné de même que les Régates.

On garde un très bon souvenir des ces régates qui étaient devenus internationales. Les concurrents venaient de plusieurs provinces et même des Etats-Unis. Le bénévolat qui avait fait le succès des régates a permis de faire un grand pas au niveau des autres organisations communautaires. Les recettes des régates ont permis la construction de deux tennis en 1962, la mise en oeuvre d'un terrain de balle-

molle et d'un jeu de croquet en 1965.

Le jeu de croquet était destiné à amuser les jeunes, mais il semble que la majorité des intéressés étaient des adultes. Le terrain était bien égal et recouvert de poussières de roches. On avait mis, tout autour, des rampes fabriquées par M. Georges Gagné. Un éclairage puissant permettait aux adeptes de ce jeu de pratiquer leur sport très tard le soir. On pariait et les règlements changeaient selon qui jouait. Ce jeu de croquet a duré quelques étés et le responsable était M. Rosaire Audet.

On abandonna les patinoires et les tennis à l'arrière du Palais de Justice pour les installer sur le terrain de l'O.T.J., on confia l'entretien des patinoires à M. Yves Giguère. Il avait établi un calendrier pour le patinage libre et le hockey. Les jeunes n'étaient pas satisfaits des heures qui leur étaient réservées. Pour résoudre ce problème, M. Giguère décida d'entretenir les deux tennis glacés. La pratique des sports sur les patinoires de l'O.T.J. s'est poursuivie jusqu'à l'ouverture du stade couvert.

LE STADE COUVERT

L'idée d'un stade couvert fut lancée par M. Marcel Corneau qui avait appris que l'Hydro lançait des appels d'offres pour la démolition d'un aréna au barrage de Manic 5. On l'acheta et on envoya une équipe d'hommes pour le démonter. Le transport se fit par camions. A St-Joseph on l'entre-



Quand on s'amusait à jouer aux quilles en 1960. - Fernande Tardif, Balthazar Roy, Lisette Lessard, Guy Lagueux, Huguette Lagueux, Marie-Léonce Drouin.



Une équipe de hockey en 1963

posa sur le terrain de la commission scolaire. Il y est demeuré deux ans.

La charpente et la toiture du stade couvert furent assemblées en 1973. Les membres de la Sûreté du Québec ont collaboré à la réalisation du projet en créant les chambres des joueurs, l'Hydro en installant l'électricité, M. Guy Goudreau et ses employés en installant bénévolement les canalisations électriques. A la fin de 1973 on déménagea tout l'équipement de l'O.T.J. au stade dont l'ouverture officielle a eu lieu le 13 janvier 1974.

En 1971, les membres de l'O.T.J. démissionnent en bloc. Le ville propose de centraliser les Loisirs avec l'école secondaire. On suggère la construction d'une piscine dans cette école, mais elle n'est pas acceptée. En 1972, on installa une piscine sur le terrain de l'O.T.J.

En 1970-71 l'O.T.J. remet l'administration des Loisirs à la ville croyant qu'il serait plus facile d'obtenir des subventions totalisant \$4,000. Elles étaient insuffisantes, car l'hiver de la même année on n'aurait pu ouvrir la patinoire faute de fonds.

Le 31 décembre 1972, une soirée bavaroise au Châteauneuf fut un fiasco. Une forte tempête de

neige en avait compromis le succès.

Le Centre de Jeunesse, fondé en 1979 avait loué deux salles dans le vieux couvent propriété de la ville. Une de ces salles était destinée à la danse et à la musique et servait de lieu de rencontre. Le but du Centre de Jeunesse était de prévenir la délinquance juvénile. Pour recueillir les fonds nécessaires pour la location et l'équipement de ces locaux, on y organisait plusieurs activités, dont le bingo, le patinothon, dansothon, marchethon, vente de galettes, etc.

Finalement, en 1983, la ville rembourse à l'O.T.J. les \$20,000 investis dans l'achat de l'aréna. Cet argent est utilisé pour la construction du chalet qui est inauguré la même année. Il y a eu beaucoup de changements sur le terrain du Centre des Loisirs: un nouveau tennis, un terrain de ballemolle, le remplissage du terrain qui est maintenant 8 pieds plus haut que la rivière, jeux pour enfants, etc.

HISTORIQUE DES LOISIRS DE ST-JOSEPH

L'oeuvre des Terrains de Jeux de St-Joseph de Beauce, désormais désignée par les initiales "O.T.J. de St-Joseph de Beauce" fut fondée le 30 juillet 1947 sous le nom de "Centre Social de St-Joseph de Beauce Enr." Elle a été incorporée le 1er juin 1956.

La Corporation est destinée à englober et

remplacer les trois organismes suivants:

- Le "Centre Social de St-Joseph de Beauce Enr." enregistrée le 30 juillet 1947. "L'oeuvre des Terrains de Jeux de St-Joseph de Beauce Enr." enregistrée le 20 avril 1948, mais dissoute le 25 janvier 1956.

- "L'association des loisirs de St-Joseph Enr.",

fondée à l'automne 1949.

BUTS DE CETTE CORPORATION

 Organiser des loisirs aux enfants afin de promouvoir leur développement moral, culturel, physique et sportif, également de sauvegarder leurs valeurs religieuses, patriotiques et sociales par le moyen des jeux.

 Pour atteindre le but qu'elle se propose, la Corporation se compose des organismes suivants:

a) L'assemblée générale

b) Le Conseil d'administration

 La Corporation fait partie de la Fédération des Terrains de Jeux du Diocèse de Québec, et est soumise aux directives du Curé de St-Joseph de Beauce.

1er JUIN 1956

Membres de la Corporation ou directeurs provisoires: MM. Antoine Lacourcière, C. R. avocat; Elias Vachon, gérant de la Caisse Populaire; Henri Cliche, agent d'assurance

3 JUILLET 1958

Élection de l'assemblée: - Hon. Juge Antoine Lacourcière, président de l'O.T.J.; MM. Elias Vachon, vice-président; Henri Cliche, secrétaire.

- Ils passent ainsi de directeurs provisoires à directeurs permanents.
- M. l'abbé E. Tanguay est le représentant du directeur ecclésiastique, ainsi que M. Gustave Taschereau comme conseiller juridique.

Membres actifs: MM. Armand Goulet, gérant Coopérative; Emile Petit, agronome; Gustave Taschereau, N. P.; Gérard Poulin, prop. "La Vallée de la Chaudière"; Léo Lessard, garagiste; Hector Lebeau, comptable Shawinigan; Clermont Lessard, ass.-gérant Coopérative; Conrad Gagné, cessionnaire Q. C. R.; Réal Audet, comptable; Omer Langlois, hôtelier; Paul-Henri Roy, marchand; Guy Poulin, marchand; François Grenier, céramiste.

16 SEPTEMBRE 1959

Nomination des six administrateurs: Sous la présidence de M. Elias Vachon, MM. Guy Poulin, élu président; François Grenier, élu vice-président; Gérard Poulin, Emile Petit, élu secrétaire-trésorier; Léo Lessard, Conrad Gagné.

12 OCTOBRE 1959

Élection des six administrateurs pour l'année 1959-60: MM. Léo Richard, élu président; Jean-Claude Morin, élu secrétaire-trésorier; François Grenier, Paul Allard, élu vice-président; André Martel, Conrad Gagné.

PRÉSIDENT SUCCESSIFS:

1960-65: J.A. Richard 1865-66: Robert Cliche 1966-67: Marcel Blais 1967-68: Michel Cliche

1968-69: Robert Létourneau

1969-70: Luc Légaré. Démission le 3 juin

1970-71: Marie-Léonce Drouin

1971-77: Marcel Drouin 1977-81: Gilles Lambert

1981-82: Pierre Doyon 1982-83: Vincent Lagueux

1983-86: Claudette R. Gobeil

Présentement, en 1987, M. Yves Rousseau agit comme directeur des loisirs.



(Source: Société du Patrimoine des Beaucerons)
Tous les moyens de transport sont bons pour se rendre prendre le train lors d'une.inondation



(Source: Société du Patrimoine des Beaucerons) L'inondation a toujours fait partie de la vie à Saint-Joseph

CHAPITRE XXIV

NOS ÉCRIVAINS ET NOS ARTISTES

MADELEINE FERRON, écrivain, est née le 24 juillet 1922, à Louiseville au Québec, du mariage de Joseph-Alphonse Ferron, notaire à Louiseville et d'Adrienne Caron.

Elle fait ses études primaires à Louiseville et ses études secondaires chez les Soeurs de Sainte-Anne à Lachine. A titre d'auditrice libre, elle suit des cours de lettres à l'Université de Montréal et des cours d'ethnographie à l'Université Laval.

En 1945, elle épouse Robert Cliche, alors avocat à Saint-Joseph-de-Beauce. Trois enfants naissent de cette union: Marie-Josée, Nicolas et David. Pendant 32 ans, elle vit dans la Beauce, source d'inspiration de nombre de ses oeuvres. Madeleine Ferron est la soeur du peintre Marcelle Ferron et de l'écrivain Jacques Ferron.

1- OEUVRE D'IMAGINATION

En 1966, elle publie Coeur de Sucre, aux Editions H.M.H. à Montréal. Ce recueil de contes est réédité en 1971, en même temps que la parution de son premier roman La fin des loups-garous. Ce roman est réédité chez Fides en 1982. En 1971, paraît chez H.M.H., son deuxième roman intitulé Le Baron écarlate. En 1977, elle publie aux Editions de La Presse, Le Chemin des Dames qui est son deuxième recueil de nouvelles. Chez le même éditeur en 1981, devait paraître une troisième série de nouvelles sous le titre d'Histoires édifiantes. En 1982, un roman historique, Sur le Chemin Craig, est publié aux Editions Stanké à Montréal. En 1984, elle collabore à un ouvrage collectif Dix nouvelles

humoristiques, aux Editions Les Quinze à Montréal: sa nouvelle s'intitule " Les vertus incestueuses de la mère patrie".

2- ESSAIS

Avec la collaboration de son mari Robert Cliche, Madeleine Ferron écrit un essai ethnographique, Quand le peuple fait la loi, publié en 1972, par les Editions Hurtubise de Montréal. Toujours en collaboration avec Robert Cliche, paraît chez le même éditeur en 1974, un ouvrage intitulé Les Beaucerons, ces insoumis. En 1982, ces deux essais sont réédités en un seul volume.

En 1980, elle collabore à un ouvrage collectif à la mémoire de Robert Cliche, paru aux Editions Les Ouinze.

Madeleine Ferron collabore à la rédaction du Dictionnaire biographique du Canada, publié conjointement par l'Université de Toronto et par l'Université Laval: elle rédige la biographie de Jacques Voyer (mort en 1843) in Volume VII et celle de Gautron, dit Larochelle (1808-1859) in Volume VIII.

En 1984, elle collabore à La Vie quotidienne du Québec, un ouvrage collectif de Mélanges à la mémoire de Robert-Lionel Séguin, aux Presses de l'Université du Québec. Son texte s'intitule "L'étole de monsieur Séguin".

3- COLLABORATION À DES REVUES ET JOURNAUX

Dans Le Magasine MacLean de Montréal, Madeleine Ferron a publié deux textes: "Mon pre-

mier amour" en 1973 et "Les vacances d'un écrivain" en 1975. Dans Le Devoir littéraire du 28 octobre 1972, elle présente une "Géographie littéraire de la Beauce".

En 1977 et en 1978, elle rédige de nombreux billets humoristiques pour la revue France-Québec, de même qu'un article intitulé "Les femmes et le nationalisme", paru dans la revue Nouveau Sud. Elle publie un reportage sur son "Voyage chez les Inuit" dans la revue L'Actualité en 1977. Elle collabore à la revue Critère en 1976.

Elle est chargée de la chronique sur le patrimoine dans la revue Châtelaine, en 1980. Un article intitulé "La religion populaire, opium du peuple", paraît dans la revue Critère, en 1981. Dans la revue Féminin-Pluriel, en 1981, paraît une nouvelle qu'elle intitule "Les indéchiffrables réminiscences". Elle publie une autre nouvelle - "L'Echarde" - dans la revue Liberté. Deux textes de Madeleine Ferron paraissent dans la revue Possibles: "Projet du Pays qui s'en vient" (in vol. 4, no 2) et une nouvelle intitulée "L'humour noir de la vie" (in vol. 7, no 1). En 1984, dans la revue Question de culture (No 7), elle publie un article intitulé "La transmission de la culture par les femmes".

4- COLLABORATION À DES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES ET TÉLÉVISÉES

Madeleine Ferron a participé à plusieurs émissions de radio et de télévision. En 1978, elle est l'invitée d'Armande St-Jean à son émission radiophonique Portrait de femmes à Radio-Canada et elle est invitée à Book Club à Radio-Canada FM pour 'Une demi-heure avec Madeleine Ferron'. En 1981, toujours à Radio-Canada FM, elle fait cinq émissions de la série Journal intime. Elle participe à une émission radiophonique 'Un écrivain et son pays', en 1980. Elle participe à l'émission télévisée de Denise Bombardier Noir et Blanc, en 1982. En 1984, à Radio-Canada FM, elle est invitée à l'émission Au gré de la fantaisie.

5- PRIX ET DISTINCTIONS

En 1966, Madeleine Ferron est finaliste pour le Prix France-Québec, avec son roman La fin des loups-garous. Elle remporte le Premier Prix du Concours de nouvelles historiques avec 'Napika', publiée dans la revue Châtelaine en 1967.

En 1971, elle est finaliste pour le Grand Prix Littéraire de Montréal, avec son roman Le Baron écarlate. En 1975, elle reçoit la récompense de l'Ordre du Mérite de la Chaudière. En mars 1978, Le Chemin des Dames est proclamé 'Livre du Mois' et 'Choix du Libraire' en avril de la même année. En 1978 encore, elle est nommée présidente d'honneur des Productions culturelles Chaudière, conjointement avec son mari Robert Cliche. En 1979, elle fait partie du jury pour le Prix de l'Institut canadien de Québec. En 1980, elle est nommée présidente de la Ligue de l'Epilepsie et elle devient membre du Comité du regroupement pour les droits politiques du Québec. Le jury pour l'attribution du Prix Denise Pelletier la compte parmi ses membres en 1980, de même que celui de la Médaille Luc Lacoursière. En 1979 et en 1980, elle siège comme membre du jury pour le Conseil des Arts de Montréal.

En 1982, elle gagne le Prix des Editions La Presse.

6- CONSEILS D'ADMINISTRATION

De 1976 à 1978, Madeleine Ferron fait partie du Conseil d'administration du Conseil des monuments et sites du Québec, membre du conseil de la Bibliothèque centrale de prêts de la région de Québec en 1977 et en 1978. Au début de 1978, elle siège au conseil d'administration de l'Université Laval. Depuis 1977, elle est membre du conseil d'administration de la Société du patrimoine des Beaucerons.

Elle est nommée présidente de la Fondation Robert-Cliche en 1979 et membre de la Fondation pour le Oui, lors du référendum de mai 1980.

De 1978 à 1984, elle est commissaire à la Commission des Biens Culturels. Depuis 1982, Madeleine Ferron est membre du Conseil d'administration de l'Institut québécois de recherche sur la culture.

En 1985, jury pour le prix du Gouverneur général. Collabore à l'adaptation de 'Sur le chemin Craig' pour le cinéma. En 1986, écrit une nouvelle pour la revue Sabord 'Le secret' et une autre pour la revue 'Possibles' La redingote. En 1987, membre du jury pour l'attribution des Bourses du Conseil des arts. Elle collabore à un film et une émission de Radio-Canada sur la Beauce.

ORAM LACHANCE, organiste à Saint-Joseph pendant 28 ans, auteur de la musique de "La Beauce" de William Chapman.

LOUIS-PHILIPPE LÉTOURNEAU, écrivain natif de Saint-Joseph, fils d'Omer Létourneau. Ses oeuvres au nombre de six:

- 1) Images de Québec
- 2) Rue du Trésor
- 3) Ma vallée retrouvée
- 4) Québec vécu
- 5) Ce village où tu étais si belle
- 6) Dîner à la croque au sel

JOSEPH-PHILIPPE POULIN, fils de Philippe, né à Saint-Joseph, auteur de six volumes sur les familles Poulin.

SUZANNE VACHON, rédactrice de pages littéraires dans "La Vallée de la Chaudière" et poète à ses heures. Fille d'Éleucippe Vachon.

FERNAND MORIN, fils de Louis, chroniqueur littéraire et poète.

ALAIN LESSARD, fils de Paul-Eugène (Archelas). Gagnant du prix Octave-Crémazie 1983 avec son livre intitulé: "Comme parfois respire la pierre".

GUY BRETON, professeur à la Polyvalente Veilleux. Auteur d'un livre sur les mathématiques.

MARC GAGNÉ

et MONIQUE POULIN, son épouse

Auteurs d'un livre intitulé "Chantons la chanson". Cet ouvrage présente 43 chansons et 11 reels ou gigues. Toutes ces pièces appartiennent à la collection Marc Gagné déposée aux Archives de folklore du Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord, Université Laval, Québec. Marc est le fils d'Aimé Gagné de Saint-Joseph de Beauce.

Du même auteur: Visages de Gabrielle Roy, l'oeuvre et l'écrivain, suivi de Jeux du romancier et des lecteurs (extraits) par Gabrielle Roy. Librairie Beauchemin. 1973.

Propos de Gilles Vigneault. Nouvelles éditions de l'Arc 1974.

"La rivière sans repos" de Gabrielle Roy: étude mytho-critique incluant "Voyage en Ungava" (extraits) par Gabrielle Roy. Publié dans la Revue de l'Université d'Ottawa, 1976.

Gilles Vigneault. Bibliographie descriptive et critique, discographie, filmographie, iconographie, chronologie. Les Presses de l'Université LavaL, 1977.

C'est dans la Nouvelle-France (coffret-livre). Montréal. Le Tamanoir, 1977.

LA CLASSE DE 4e-5e LILIANE LESSARD: "Les secrets du cimetière" - Bibliothèque Nationale du Québec - 1984.

ÉMILE CLICHE, fils de Wilfrid Cliche, de St-Joseph, auteur de: "Souvenirs de l'oncle Émile".

NOS ARTISTES, ARTISANS(NES)

LISE PETIT, fille d'Émile, professeur de musique à l'Université Laval et gagnante en 1965 du premier prix au Festival de Musique du Québec.

MONIQUE CLICHE-SPÉNARD

Une artisane de Saint-Joseph-de-Beauce, Mme Monique Cliche-Spénard, fille de M. et Mme Léonce Cliche, a été la première Québécoise à recevoir le prix d'excellence en artisanat canadien

"Saidye Bronfman" en 1979 à Toronto.

L'artisane, Monique Cliche-Spénard, s'est faite historienne du passé beauceron. S'acharnant à sauvegarder et à diffuser l'artisanat traditionnel et populaire, elle est continuellement en recherche et fait sans cesse de l'information et de l'éducation, par ses travaux toujours rattachés à l'histoire de sa région natale. Le tout a commencé jeune femme quand, "indignée qu'on laisse partir nos antiquités par gros camions vers la frontière américaine", mais "sans argent", elle travaillait le matin dans un magasin de tissus pour aller, l'après-midi "tenter de sauver ce qui restait de nos vieux meubles" en ratissant la Beauce "rang par rang".

Elle découvrit dans les vieux coffres des maisons de ferme toute la beauté des ouvrages que confectionnaient les femmes d'autrefois. Elle a mis des années à déchiffrer, pratiquer, approfondir et enseigner leurs techniques, forgeant un art qui lui a permis la mise en oeuvre d'une collection de vastes pièces murales piquées, illustrant la vie des Beaucerons, par les maisons qu'ils érigèrent et les

lieux où ils vécurent.

Elle se spécialise depuis quinze ans, dans la fabrication de courtepointes et aussi de grands étendards typiques qui évoquent les traditions québécoises et beauceronnes, représentant tantôt la ferme de son père, la cabane à sucre, le Moulin des Fermes, les édifices religieux de Saint-Joseph ou encore les moules à beurre, les jeux d'enfants d'autrefois, les oiseaux, les moules à sucre beaucerons, etc...

En plus de s'être monté un atelier d'ouvrières qui exercent leur métier à leur résidence personnelle, dans tous les secteurs de la Beauce, Monique Cliche-Spénard a un vaste atelier à la maison paternelle, rue Gorgendière, à Saint-Joseph de Beauce.

Mme Spénard a participé à plusieurs expositions à travers le Québec et l'Ontario, notamment les Salons des Métiers d'Art de Montréal et Québec. Cette Beauceronne "pure laine" a été animatrice en courtepointe dans les comités socio-culturels de la région des Cantons de l'Est et celles de la Beauce. Un voyage à Paris, il y a environ huit

ans, lui a ouvert un débouché pour ses courtepointes à travers toute la France.

Aujourd'hui, nombre de couples québécois s'enorgueillissent de posséder un couvre-lit portant sa griffe.

YOLANDE BERNIER

Peintre sur soie. Yolande Bernier, artiste de Saint-Joseph de Beauce, va d'abord débuter comme tout le monde à l'huile et à l'acrylique. Déçue de cette forme d'artisanat, elle cherche d'autres voies ce qui la conduit au Japon en 1982 et lui fait découvrir le Nihonga, peinture traditionnelle du Japon.

Elle ne s'en est pas détournée depuis. La preuve, elle revient à peine d'un second séjour à Tokyo. Une ambition: arriver un jour à tirer et fabriquer elle-même sa gamme de couleurs à partir des éléments de notre pays.

MME YVONNE CLICHE (CLÉMENT), rang St-Bruno, Saint-Joseph des Érables, pratique un art tout à fait singulier, elle taille des formes animales et fabrique des personnages, paysages, écussons, etc... avec comme matière première le contreplaqué.

AIMÉ GAGNÉ, Saint-Joseph de Beauce: ébéniste, sculpteur, concepteur

GASTON LESSARD, Saint-Joseph de Beauce: menuisier, sculpteur

EUGÈNE POULIN (à Auguste), Saint-Joseph de Beauce: sculpteur sur bois.

PHILIPPE LAMBERT, fils de Joseph à Louis de Saint-Joseph de Beauce: céramiste, concepteur d'une assiette murale représentant le moulin banal sur la rivière des Fermes. Cette pièce fait partie d'une édition limitée et contrôlée de 250 exemplaires créés spécialement pour souligner le 250c anniversaire de la fondation de Saint-Joseph de Beauce.

ANTOINE JACQUES, fils d'Odilon, de Saint-Joseph de Beauce: céramiste

GÉDÉON DROUIN, Saint-Joseph de Beauce: luthier

LUCIEN RATTÉ, Saint-Joseph de Beauce: luthier

CHRISTINE POULIN-LESSARD, native de Saint-Joseph de Beauce, fille de Gérard, designer de bijoux.

FRANÇOISE GILBERT, Saint-Joseph de Beauce: spécialiste en aménagement floral.

NOS PEINTRES

JEAN-CLAUDE MORIN, protonotaire
JOHANNE MAHEU (fille de Jean-Roger)
FRANCINE CLOUTIER (épouse d'Étienne)
SR MARGUERITE POULIN (Eleusippe)
SR HÉLÈNE JACQUES (Félix)
SR HUGUETTE GARON (Élisée)
GUYLAINE JACQUES (fille de Jean-Charles)
CAROLINE GIGUÈRE (fille de Jean-Paul)
PAULE LABBÉ (fille de Fernand)
HÉLÈNE NADEAU-DROUIN, fille de Lambert
Nadeau
JEAN-PIERRE OUELLETTE

CHAPITRE XXV

SYNDICAT GILBERT ET MINE DE LA CALLWAY

En 1921, le 8 novembre, fut fondée la Société de fabrication de beurre et fromage Gilbert dont le siège social est à St-Joseph de Beauce.

Cette société comptait à ce moment-là 10 actionnaires dont voici les noms:

Joseph Cloutier (Etienne)
Gédéon Cliche
Achille Gilbert
Gédéon Giguère
Jean-Thomas Giguère (Cyrille)
Joseph Jacques (Ephrem)
Narcisse Giguère
Philias Poulin
Auguste Poulin (Denis)

La première fabrique fut construite sur la ferme d'Achille Gilbert d'où le nom "Gilbert", aujourd'hui occupée par son petit-fils Marcel Gilbert.

Le premier président était Joseph Cloutier et le premier gérant était M. Gédéon Cliche (Gédé).

On y fabriquait à ce moment et pour plusieurs années du fromage pour l'exportation en meule de 80 livres. C'est avec les années que la vente au détail est arrivée petit à petit C'est en mars 1940 que la raison sociale fut changée pour s'appeler "Syndicat Gilbert".

Cette fabrique devait être la proie des flammes aux environs de 1950. Elle fut alors reconstruite sur la ferme de Robert Giguère, aujourd'hui occupée par Hugues Jacques.

Entre temps étaient venus s'ajouter d'autres producteurs pour atteindre le nombre de 16 actionnaires. En ce temps là, chaque producteur allait livrer lui-même son lait à la fabrique à tous les jours après la traite du matin, ceci se faisait évidemment avec le cheval et la charrette.

Etant donné que les actionnaires étaient tous des producteurs saisonniers, la fabrique fermait ses portes à la Toussaint et réouvrait vers le 15 mars.

En 1975, la clientèle sa faisant plus nombreuse, les membres décidèrent de se moderniser et d'agrandir. On décida alors de construire à neuf, ainsi que de changer l'équipement; c'est en même temps qu'on commençait à faire la cueillette du lait en vrac chez le producteur.

Aujourd'hui le Syndicat transforme environ 7,500,000 livres de lait annuellement pour environ 700,000 livres de fromage, avec un personnel régulier de 15 employés.





La première fromagerie

La seconde fromagerie

Le Syndicat Gilbert opère aujourd'hui avec de l'équipement très moderne

LE CAP À TIM CALLWAY

Ce coin de terre situé aux confins de St-Joseph et St-François que nos ancêtres nommaient "le cap à Jim Callway" doit son origine à un colon anglais venu après la conquête, qui s'installa en bordure de cette rivière stratégique.

Au temps du régime français, le Seigneur de la Gorgendière fit construire un moulin et une scierie. Il desservait les cultivateurs des alentours, tant de St-Joseph que de St-François.

Jim Callway avait acquis le moulin seigneurial et avec ses fils, il occupait cinq terres dont trois étaient dans St-Joseph et deux dans St-François. La terre, aujourd'hui propriété de M. Patrick Gilbert, appartenait à Samuel Callway.

Il'y avait de tout sur le cap à Jim Callway, outre le moulin, il y a deux autres moulins, celui qu'on appelait le moulin Turgeon à l'embouchure de la rivière Callway, un deuxième à la chute près de la route et le troisième à la chute à Gagnon à quelques arpents du rang l'Assomption.

Un médecin, du nom de Warren s'était marié à la soeur de Prosper Gilbert et demeurait sur le chemin conduisant au gué qui permettait, en période de sécheresse de traverser la rivière Chaudière à la pointe de l'île, propriété aujourd'hui de M. Paul-Henri Gagnon.

James Callway était marié à Mary Ann Butting et il établit ses enfants tout autour de lui. Les Callway étaient de religion protestante et pour accomplir leurs devoirs religieux, ils devaient aller à St-Sylvestre. C'est ainsi que leurs enfants furent baptisés à cet endroit.

Cette famille se dispersa à l'époque des grandes migrations vers les états de la NouvelleAngleterre. Il y a quelques années, un descendant Callway, demeurant au Vermont, vint me voir pour causer de ses ancêtres dont il ne savait pas grand chose.

LA CARRIERE DE MARBRE

Le 29 juin 1919, le curé Morisset, dans son allocution de bienvenue à l'endroit du délégué apostolique, S.E. Mgr Pietro Di Maria avait prononcé la phrase suivante: "La date du 29 juin 1979 devrait être gravée sur le premier morceau de marbre qui sortira de la carrière que l'on commence à travailler. On aimera savoir que chez nous on travaille une carrière de marbre".

Nous avons voulu savoir où était exactement située cette carrière et quels étaient les produits que l'on extrayait. Dans ce but nous avons rencontré M. Patrick Gilbert, l'actuel propriétaire de la ferme sur laquelle elle se trouvait. M. Gilbert et son épouse ont très bien accueilli notre demande de consulter certains documents qu'ils sont les seuls à posséder.

Disons d'abord que c'est le 20 mars 1913 que M. Rupert Simpson, de Simco, Ontario, acheta de M. Théodore Gilbert les droits miniers sur sa terre. Le contrat fut fait devant le notaire Valère Gosselin.

Le promoteur de la carrière forma une compagnie pour exploiter la carrière. Elle portait le nom de "The British Canadian Marble Compagny Limited" et son siège social était à Saint-Joseph de Beauce.

Cette société minière formée en 1913 prit près de six ans à s'organiser. Il est probable que la guerre de 1914-1918 fut cause de retards. Selon M. Patrick Gilbert, M. Rupert Simpson entra dans l'armée et il avait le grade de colonel.

En nous basant sur la déclaration du curé Morisset, la carrière entra en opération en 1919. Il avait été nécessaire de réunir un matériel imposant pour l'époque. Les vestiges que l'on retrouve encore nous montrent que de puissantes machines avaient été amenées par chemin de fer et assemblées sur les lieux. La principale source d'énergie était la vapeur.

LES GILBERT À L'OEUVRE

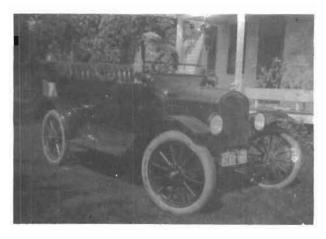
Les Gilbert ont toujours été des gens industrieux. Déjà, en 1900, Théodore réparait les moteurs à essence. En 1914, Théodore acheta la première automobile Ford qu'il entretenait luimême avec l'aide de ses fils. Il ouvrit ainsi le premier garage de la Beauce pour la réparation des automobiles.

Georges Gilbert opéra un des premiers terrains de camping sur un site exceptionnel, le cap à Jim Callway.

Plus tard, Donat Gilbert opéra une manufacture de portes et fenêtres sur le site du premier moulin.



Bloc de marbre extrait de la mine Callway



Théodore Gilbert a été le propriétaire de la première automobile.



Le palan qui servait à monter les blocs de marbre à la surface de la terre.



Le garage à Théodore Gilbert



Les cabines du Cap Callway

Assemblée Générale Cardinal E.A. Taschereau



HISTORIQUE 17 septembre 1944

Les Sires Chevaliers: Wilfrid AVARD Ste-Marie Rosaire BEAUDOIN, c.r. St-Joseph Émilien A. CLICHE Vallée-Jonction J.-Henri CLICHE St-Joseph Valère E. GROLEAU, m.d. East-Broughton Vallée-Jonction Stephen McDONALD Arthur MARCOUX Ste-Marie Honoré MERCIER Ste-Marie Hervé RENY, m.d. St-Joseph J.-Alfred ROUSSEAU Vallée-Jonction Vallée-Jonction J.-Arthur ROUSSEAU Vallée-Jonction Marius ROUSSEAU Léonidas SYLVAIN Ste-Marie J.-A. ST-JACQUES,m.d. Ste-Marie Amédée VACHON Ste-Marie Joseph VACHON Ste-Marie

tous membres en règle de l'Assemblée Générale Archevêque Mathieu se réunissait à St-Joseph de Beauce, afin de demander la fondation d'une assemblée locale au digne Maître en office:

Le Sire Chevalier Adélard PROVENCHER.

10 octobre 1944: la demande est acceptée et l'Assemblée sera désignée comme suit: ASSEMBLÉE LOCALE ST-JO-SEPH DE BEAUCE NO 2822

17 OCTOBRE 1944: La formation de cette Assemblée locale est approuvée par le Vice-Maître Suprême de la Province de Champlain: Le Sire Chevalier Émile GROTHE.

22 OCTOBRE 1944: A St-Joseph de Beauce dans la salle des Chevaliers de Colomb, avaient lieu les élections des Officiers-Fondateurs de cette Assemblée, sous la présidence du digne Maître en office: Le Sire Chevalier Adélard PROVEN-CHER.

Officiers élus:
Rosaire BEAUDOIN
Wilfrid AVARD
Alfred ROUSSEAU
J.-Henri CLICHE
E.-A. CLICHE
Arthur MARCOUX
Amédée VACHON
Fidèle Navigateur
Fidèle Capitaine
Fidèle Amiral
Fidèle Contrôleur
Fidèle Pilote
Fidèle Sentinelle int.
Fidèle Sentinelle ext.

23 NOVEMBRE 1958: Avait lieu à la salle des Chevaliers de Colomb de Thetford-Mines une assemblée régulière des membres du 4e Degré de l'Assemblée Locale de St-Joseph de Beauce no 2822.

Le procès-verbal de cette assemblée inclut entre autres choses une résolution proposée par le Sire Chevalier Wilfrid



Le Cardinal E.A. Taschereau, naquit à Ste-Marie de Beauce en 1820.

Élevé à la dignité du Cardinalat en 1886, il fut le premier Cardinal du Canada.

Cliche, secondé par le Sire Chevalier J.-E. Marcoux, que demande soit faite au Digne Maître Chevalier J.-Réginald Rochefort, à l'effet que l'Assemblée Locale St-Joseph de Beauce soit élevée au rang d'Assemblée Générale Cardinal E.-A Taschereau, cardinal né dans le milieu, suivant le désir exprimé par le Fidèle Navigateur Sire Chevalier Sire Chevalier E.-A. Cliche.

19 AOÛT 1959: Le Sire Chevalier J.-Réginald Rochefort, Maître du 4e Degré avisait le Fidèle Navigateur E.-A. Cliche que l'Assemblée Locale St-Joseph de Beauce no 2822 était reconnue comme Assemblée Générale Cardinal E.-A. Taschereau avec juridiction sur les Conseils no 2822 St-Joseph, no 2912 Ste-Marie et 3149 Vallée-Jonction.

Officier actuels: Fidèle Navigateur: Émilien A. CLICHE Gabriel COUTURE Fidèle Capitaine: Valère E. GROLEAU Fidèle Amiral: Fidèle Contrôleur: Alphonse GRENTER Fidèle Sentinelle: Arthur MARCOUX Fidèle Pilote: Lucien ROY Gérard POULIN Garde intérieur: Léonidas SYLVAIN Garde extérieur: Mgr J.-Odina ROY, p.d. Aumônier: Les officiers de l'Assemblée E.-A. Taschereau no 1037 en fonction pour 1986-87: Fidèle Navigateur: Paul-B. TURCOTTE André DROUIN Fidèle Contrôleur: Hector CYR Fidèle Capitaine: Fidèle Amiral: Gérard FAUCHER Fidèle Trés.-Comm. Joseph-A. MARCOUX Fidèle Pilote: Robert BERTHIAUME Luc BERTHIAUME Fidèle Scribe: Fidèle Aumômier: Lévis FÉCTEAU Fidèle Commandant; Daniel PARÉ Sentinelle int.: Hector CYR Sentinelle ext.: Jean-B. LEHOUX Marquis LACHANCE Syndic 1 an: Syndic 2 ans: Victor GIGUERE Odilon LESSARD Syndic 3 ans: Jean-Guy BOLDUC Porte Drapeau: Adj. au commandant: Léo MORISSETTE East-Broughton: Daniel PARÉ Adj. à St-Joseph: Gérard BUSQUE Jules-A. JACQUES Vallée:

En novembre 1986, l'Assemblée E.-A. Taschereau compte 89 membres et nos "oeuvres" importanes touchent le domaine de la Fraternité, dons pour recherche sur le coeur et oeuvre Mgr Labrie.

André POULIOT

J.-Claude LESSARD

Saint-Joseph-de-Beauce

Frampton:

Ste-Marie;

Association Coopérative Industrielle

1965 - 1987



- L'A.C.I. ** Structure de développement économique et communautaire issue de la volonté populaire.
- L'A.C.I. ** Merveilleux instrument de libération collective et fierté légitime de toute une région.
- L'A.C.I. ** "L'innovation sociale" la plus marquante de l'histoire de la communauté beauceronne, avec la prise en main dynamique de son destin par la collectivité.
- L'A.C.I. ** Une équipe d'action, une force agissante au sein de la communauté depuis 22 ans.
- L'A.C.I. ** L'artisan incontesté du désormais célèbre "Miracle beauceron".

L'Association Coopérative Industrielle profite de cet événement historique du "250e" anniversaire de notre localité pour rendre un vibrant hommage à tous nos braves et dévoués serviteurs, à tous nos membres engagé, et à tous nos amis industriels, ces véritables bâtisseurs qui, à l'instar de nos pionniers, ont fait de notre ville le "St-Joseph" moderne, dynamique et prospère d'aujourd'hui.

La Direction

Association du Hockey Mineur JAVOF



ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR

JAVOF **BEAUCE-CENTRE**

Bureau de direction 1986-1987

Président: Secrétaire Trésorière: Vice-Président: Directours Sts-Anges;

Directeur Vallée-Jonction: Directeur St Jules: Directeur Frampton: Responsable équipement: Responsable arbitre: Gouverneur: Responsable Voyage Javof:

Responsable Tourmoi Novice: Responsable Tournoi Midget:

Robert Doyon, Vallée-Jonction Marquis Maheux, St-Joseph Louise Sirois, St-Joseph Jacques Pomerleau, St-Joseph Normand Perreault et André Mercier Rita Doyon Yves lacques Dominique Marcoux Georges Gagné, St-Joseph Etienne Lagueux, St-Joseph Pierre Durand, St-Joseph Paul-Emile Groleau, St-Jules Rock Drouin, Sts-Anges

Jocelyne B. Lussier, St-Joseph

ENTRAINEURS Novice:

Louis Audet, Nicolas Laverdière Jacques Vachon Raymond Perron, Yvon Paré Fernand Moran, Réal Larouche Claude Rodrigue

Pee-Wee:

Rose-Hélène Giguère André Beaudry, Marc Paré Michel Loubier Raynald Lagueux

Midget:

Paul-Henri Giguère Claude Lagrange, Rock Drouin

Atome

Normand Perreault Denis Cliche, Jean Michaud Bemard Gilbert. Réal Larivière Bertrand Jacques Richard Drouin

Bantam:

Louis-Georges Caron Etienne Lessard, Marc Roy Harold Lessard, Richard Vachon Pascal Lessard

NOVICES

Sébastien Breton, Cédric Perron, Frédéric Lambert, Dave Gilbert, Jérôme Roy, Yan Grondin, François Vachon, Philippe Grégoire, Thomas Cliche, Philippe Cliche, Charles Rodrigue, David Gagnon, Martin Larouche, Mike Bolduc, Dominique Lagrange, Philippe Grenier, Stéphane Lessard, Marc Lessard, Sébastien Giguère, Eric Giguère, Frédéric Paré, Michael Poulin, Francis Jacques, Jean-François Cliche, Olivier Labbé, Nicolas Lessard, Frédéric Monn,. Marquis Drouin, Etienne Vachon, Steeve Laplante, Vincent Gilbert, Christian Jacques, Christian Drouin, Dave Gilbert, Steeve Gilbert, Jean-François Turmel, Martin Gravel, David Lambert, Jimmy Veilleux, Sylvain Mathieu, Jason Burn, Dominique Doyon, Jérôme Giguère, Sylvain Gilbert, Jérôme Laverdière, David Carignan, Kenny Perron, Philippe Audet, Hugo Giguère, Jerry Gagné, Patrice Perreault.

ATOMES

Jean Larivière, Martin Turmel, François Vachon, Patrick St-Armant, Eric Gilbert, Ken Grondin, Yves Bemard, Mathieu Roy, Denis Rodrigue, Etienne Giguère, Jimmy Gagné, Sacha Poulin, Jonathan Veilleux, Marc-André Morin, Bruno Giguère, Daniel Gilbert, Mathieu Vachon, Maxime Groleau, Vincent Cliche, Louis Létourneau, Nicolas Lessard, David Perreault, Jérôme Durand, Daniel Michaud, Alain Roy, Sylvain Marcoux, Stéphane Roy, Marc Gagné. Ken Vigneault, Sébastien Pomerleau, David Lessard, Sylvain Labbé, Hugo Veilleux, Jimmy Gagné.

PEE-WEE

Marquis Pouliot, Alain Gravel, Daniel Doyon, Mathieu Giguère, David Cloutier, Daniel Giguère, Jérôme Doyon, Pascal Giguère, Patrick Ciguère, Sylvain Lagueux, Jean-Pierre Roy, Christian Groleau, Keven Drouin, Steeve Carignan, Jean-François Loubier, Jimmy Gagné, Alain Lessard, Vincent Cloutier, Pierre Lessard, Dave Forgues, Roger Paré, Jasmin Gagné, Daniel Gagné, Pascal Pouliot, Eric Beaudry, Jimmy Paré, Bruno Gosselin, Tony Pouliot, Sylvain Vachon, Serge Gilbert, Michel Roy, Jethro Fournier.

BANTAM

Carl Bourque, Hugo Parent, Pascal Lessard, Luc Dostie, Martin Caron, Sébastien Roy, Nicolas Poulin, Jean-François Bisson, Jean-François Lagueux, Steeve Perreault, Stéphane Turmel, Enc Conthier, Stéphane Bouchard, André Gagné, Mario Jacob, Vincent Patoine, Eric Breton, Stéphane Audet, Danny Marcoux, Martin Larochelle, Steeve Pouliot, Marco Roy, Guy Marcoux, Sylvain Ouellet, Gino Pouliot, Eric Rochette, Eric Fortier, Eric Cloutier, Eric Bolduc.

MIDGET

Marco Lagrange, Cino Poulin, Denis Leclerc, Mario Fortin, Daniel Poulin, Eric Nolet, Sébastien Cliche, Stéphane Quellet, Bastien Tanguay, Eric Thériault, Alain Poulin, David Veilleux, Alain Bourque, Marco Champagne, Marco Dodier, Steeve Tardif, Eric Giguère, Marco Brunclle.

La Caisse populaire



Fondée le 28 décembre 1926 "60 ans d'histoire"

"Un levier économique et social qui appartient à notre collectivité"

C'est à la suite de la déconfiture d'importants courtiers que l'idée de fonder à St-Joseph une Caisse Populaire fit son chemin. Bon nombre de nos concitoyens avaient vu leurs épargnes s'envoler et étaient demeurés sans le sou. De plus, ici comme ailleurs, les institutions ne prêtaient qu'aux gens fortunés et n'avaient pas de politique de prêts adaptés aux besoins des agriculteurs et des journaliers. A défaut d'un système de crédit accessible aux petites gens, les deuils, les accidents, la maladie et les périodes creuses des cycles économiques ne manquaient pas de jeter un grand nombre de familles dans les griffes de prêteurs à la petite semaine.

Monsieur la Chanoine Philibert Grondin fut un des principaux propagateurs de ce mouvement populaire qu'on appelait à l'époque l'Oeuvre des Caisses Populaires, laquelle était fortement supportée par le clergé qui reconnaissait dans ce mouvement un instrument de développement économique à caractère social qui correspondait aux besoins des gens dont la majorité vivait dans des conditions très modestes.

La Caisse de St-Joseph fut officiellement lancée le 28 décembre 1926 lors d'une assemblée de fondation tenue à la sacristie et à laquelle le chanoine Grondin prit une part prépondérante. Quarante-trois personnes devenaient sociétaires et souscrivaient des parts sociales pour 595.00\$.





ler local (1927-1932) Résidence Notaire Dumais



1cr Gérant (1927-1932) Notaire Antoine Dumais

ler Président (1927-1933) M. Wilfrid Lambert

A cette même assemblée générale de fondation, il est proposé par Monsieur Louis Lessard, appuyé par Monsieur Joseph Cloutier, et résolu que les Messieurs dont les noms suivent soient nommés membres du Conseil d'Administration: Wilfrid Lambert, Augustin Lessard, Ernest Lessard, Gédéon Doyon et Jean Lessard.

Membres de la Commission de Crédit: Alfred Roy, Thomas Grondin et Joseph Lambert

Membres du Conseil de Surveillance: Alphonse Tardif, Irenée Lessard et Alphonse Bouffard.

On nomma également les officiers honoraires soit:

Patron:

Président d'honneur: Vice-Président d'honneur: Sa grandeur Mgr R.M. Rouleau L'Abbé D.A. Morissette, Ptre Curé

L'Abbé Ed. Bourret, Ptre Vicaire

L'Abbé P. Grondin, Ptre Missionnaire Diocésain (à l'époque)

L'Abbé J. Hudon, Ptre Vicaire Monsieur Irenée Lessard, Maire Monsieur Léonce Cliche, Marie Village

Lors de l'assemblée du Conseil d'Administration du 9 janvier 1927, on procéda à l'élection des officiers de chacun des Conseils. Monsieur Wilfrid Lambert fut nommé Président de la Caisse et le notaire Antoine Dumais, Gérant, sur proposition de Monsieur Gédéon Doyon, appuyé de Monsieur Jean Lessard. Le notaire Dumais venait de s'installer à St-Joseph et sur les instances de plusieurs citoyens, il avait accepté d'assumer la gérance de la Caisse, qui occupa un local dans sa résidence. Il a rempli ce poste jusqu'en 1932. Il déménagea à Thetford et la Caisse fut sans gérant pendant 4 mois, soit jusqu'au 10 décembre 1932. A cette date, les Dirigeants demandèrent à l'Abbé Vincent Fortin, un des vicaires de la paroisse de préparer l'arrivée d'un nouveau secrétaire-gérant en la personne de Monsieur Elias Vachon.

Monsieur Vachon entra en fonction à la fin de décembre 1932, et, au début janvier, la Caisse ouvrait un nouveau bureau dans la résidence de Monsieur Vachon. En plus d'être agent d'assurances, celui-ci accepta de consacrer une partie de son temps à la remise en opération de cet organisme. Par la suite, il cumula pendant un certain temps la fonction d'inspecteur à l'Union Régionale. Son épouse lui a été d'un précieux secours. Elle le remplaçait au bureau pendant la semaine, alors qu'il allait à l'extérieur gagner l'argent pour subvenir aux besoins de sa famille. On ne peut que louer le dévouement de Monsieur et Madame Vachon. Ils avaient fait de la Caisse leur affaire et ne reculaient devant rien pour en faire un succès.



2e Président (1933-1955) M. Omer Roy



2e local (1933-1955) Résidence M. Élias Vachon



2c Gérant (1932-1962) M. Élias Vachon

En avril 1933, Monsieur Omer Roy, un coopérateur fervent et convaincu, tout comme Monsieur Lambert, remplace ce dernier à la Présidence de la Caisse. Nous devons à Messieurs Lambert et Roy une grande reconnaissance pour ce travail de pionnier et de bâtisseur ainsi qu'à tous les autres membres des différents

conseils qui se sont dévoués à cette noble cause. On se souviendra également des nombreuses années de dévoués services de Mademoiselle Marguerite Goulet de 1938 à 1975 à laquelle nous rendons hommage et reconnaissance.

Pendant les premières années, la progression de l'actif fut très lent. En 1939, il atteignait 141,278.10\$. En 1946, l'actif avait quadruplé et s'élevait à 584,734.00\$. En 1956, le million était presque atteint avec 996,315.00\$. Lorsque Monsieur Vachon se retira en 1962, la Caisse avait atteint \$1.5 million d'actif.

Les Présidents qui se succédèrent pendant cette période sont Messieurs Jean Lessard, Florian Giguère, Philippe Veilleux et Valère Gilbert. Sincères remerciements à ces autres valeureux et dévoués coopérateurs.



3e Président (1937-1944) M. lean Lessard



4e Président (1944-1947) M. Florian Giguère



5c Président (1947-1950) M. Philippe Veilleux



6e Président (1950-1952) M. Valère Gilbert

C'est en 1955, sous la Présidence de Monsieur Gérard Poulin et la Direction de Monsieur Elias Vachon, que les Dirigeants décidèrent que la Caisse allait construire son propre édifice afin de donner un meilleur service aux membres et favoriser une plus grande expansion de la Caisse.



7e Président (1952-1958) M. Gérard Poulin



3e local (1955-1972) 1er immeuble de la Caisse



8e Président (1958-1963) M. Arius Giguère

En 1956, les administrateurs étaient unanimes pour adhérer à l'Assurance-Vie Prêt de même qu'à l'Assurance-Vie Epargne de l'Assurance-Vie Desjardins et ce, pour le bénéfice de tous nos membres emprunteurs et/ou déposants.

Le 11 février 1958, Monsieur Gérard Poulin laisse la Présidence, mais demeure administrateur. Celui-ci a oeuvré comme administrateur de la Caisse pendant 31 ans, soit de 1947 à 1978. Nous lui devons une grande reconnaissance et beaucoup d'admiration pour les services inestimables qu'il a rendus à notre Caisse Populaire. Il en est de même pour:

Monsieur Arius Giguère, Administrateur, pour ses 23 ans de service;

Monsieur Gustave Roy, Administrateur: 25 ans;

Monsieur Honoré Maheu, Commissaire de Crédit: 26 ans et 2 ans administrateur;

Monsieur Louis-Philippe Cliche, Commissaire de Crédit: 23 ans;

Monsieur Philias Lessard, Commissaire de Surveillance: 22 ans;

pour ne nommer que les plus de 20 ans de service.

Voilà des hommes qui, parmi d'autres, se sont dévoués pour faire avancer notre Caisse d'épargne et de crédit pour le plus grand bien de tous ses membres et de la collectivité de St-Joseph.



9e Président (1963-1974) M. Gustave Roy



3e Gérant (1962-1969) M. Germain Vachon

C'est en 1962, sous la présidence de Monsieur Arius Giguère, remplacé dès 1963 par celle de Monsieur Gustave Roy, que Monsieur Germain Vachon succéda à son père au poste de Secrétaire-Gérant jusqu'en 1969. Monsieur Vachon était préalablement inspecteur de l'Union Régionale de Québec. Il continua l'oeuvre commençée avec ses 2,120 membres et l.5 millions d'actif, alors qu'à son départ, après 7 ans, la Caisse comptait 2,725 membres, 6 employés et \$2.6 millions d'actif.

Pendant cette période, l'orientation de la Caisse a été axée sur une plus grande participation face aux réalités sociales et économiques de St-Joseph qui, à l'époque, démontraient une faiblesse marquée. L'implantation des ressources humaines et financières de la Caisse ont fortement collaboré dans la mise en place du Foyer Mgr Roy, de la structure industrielle en supportant la formule coopérative qu'est l'Association Coopérative Industrielle de St-Joseph en plus d'une participation financière. Aussi, avec le concours de la Fédération et des autres Caisses Populaires, un conseiller en économie familiale était mis au service de tous les membres des Caisses Populaires du secteur, et ce, jusqu'en 1974, alors que la Fédération a jugé que les ressources de chacune des Caisses pourraient dorénavant jouer ce rôle.

Le terrain de l'immeuble actuel a été acquis en 1967 pour améliorer le stationnement et construction future possible.

Le 2 juin 1969, Monsieur François Giguère, notre Directeur Général actuel, quittait la gérance de la Caisse Populaire de Vallée-Jonction qu'il occupait depuis 1965, pour répondre à la demande pressante des administrateurs de notre Caisse de St-Joseph qui désiraient absolument bénéficier de ses services et de son expérience comme Directeur-Gérant.



4e Gérant (depuis 1969) M. François Giguère



4e local (1972 à ce jour) Immeuble construit en 1972

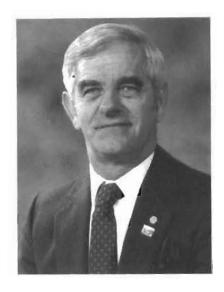
Il y a donc 18 ans que Monsieur Giguère dirige les destinées de notre Caisse Populaire. Depuis, cette institution ne cesse d'aller de progrès en progrès. Dès son arrivée, l'assurance-invalidité fut ajoutée à l'assurance-vie prêt existante. Le service de dépôt à terme fut également fortement développé.

Dès 1971, les locaux étaient devenus vraiment inadaptés et les coûts d'agrandissements de l'immeuble du temps s'annonçaient très élevés, De plus, les locaux risquaient fort de ne pas répondre aux besoins pour plus de 5 ans. Le nombre de membres étaient déjà passé à 3,154 et l'actif avait atteint \$3,7 millions. La Caisse avait pris la décision de vendre l'ancien immeuble et de construire, sous la présidence de Gustave Roy.

En novembre 1971, les travaux pour la construction d'un nouvel immeuble débutaient (immeuble actuel). Les portes du nouvel immeuble étaient ouvertes aux membres le 22 juin 1972 et l'inauguration officielle s'est effectuée en octobre 1972. Le service aux membres a été à ce moment fortement amélioré, alors que le guichet-piéton a permis de servir les membres au moins jusqu'à 5 heures tous les jours, et le vendredi soir jusqu'à 8 heures, avec accès à un vaste stationnement très fonctionnel et apprécié. De plus, le système informatique avant-gardiste des Caisse Populaires Desjardins a été implanté à notre Caisse dès 1972, donc à la fine pointe de la technologie la plus moderne. Une salle communautaire était mise gratuitement au service des mouvememts ou des groupes paroissiaux.

A cette même année, le Conseil d'administration a été porté de 5 à 7 membres, afin de permettre une meilleure représentativité de tout le territoire de St-Joseph au sein de la Caisse.

En mars 1974, Monsieur Gustave Roy ne sollicite pas un nouveau mandat. Un merci trés particulier à ce valeureux coopérateur pour les services rendus à sa Caisse. La Caisse avait à ce moment un actif de \$6 millions.



10e Président (1974-1981) M. Gilles Gilbert



11e Président (depuis 1981) M. Walter Grenier

C'est Monsieur Gilles Gilbert qui est nommé à la Présidence en 1974, poste qu'il assuma jusqu'en 1981. Celuici est demeuré administrateur depuis. L'actif était rendu à \$21 millions. Pendant ces années, la Caisse n'a cessé d'exercer une participation active à la vie du milieu en étant à l'écoute de ses besoins, que ce soit au niveau économique, culturel, des loisirs et des sports, besoins de logement, besoins de la jeunesse, implication en milieu scolaire, salle communautaire, brochures d'information ou souscriptions monétaires directes à différents organismes paroissiaux. De plus, des ristournes importantes ont été remises aux membres à chaque année depuis 1975.

En 1979, l'implantation d'un comptoir de service au centre d'achat permettait de donner 47 heures de service par semaine à nos membres, ce qui est peu usuel dans tout le Québec.

Nous rendons un hommage particulier à Monsieur Gilbert pour ses années de Présidence marquées par son sens profond de la coopération, tout comme ses prédécesseurs.

Son successeur, Monsieur Walter Grenier, continue dans la même veine en démontrant beaucoup d'intérêt au développement de notre Caisse Populaire.

En 1983, les besoins de bureaux additionnels se sont imposés, de même qu'un système d'air climatisé central. Cependant, en 1986, cela ne suffisait plus. Avec le développement extraordinaire du secteur des prêts et de la



dimension conseil de la Caisse, un important agrandissement de l'immeuble s'imposait. Les travaux ont débuté en août 1986. L'édifice Beaudoin avait préalablement été acheté par la Caisse afin de conserver la sortie nord du stationnement.

Au 31 décembre 1986, l'actif de la Caisse totalise \$37 millions de dollars, 6,000 membres et une réserve générale de 1,450,000\$. Cela représente une force économique et sociale extraordinaire pour St-Joseph.

Immeuble agrandi 1986-1987

Il faut souligner encore une fois le travail des dirigeants fondateurs, et de tous ceux qui se sont succédé au fil des années, de même qu'à ce même travail acharné des gérants qui ont assumé la responsabilité de la permanence dans la Caisse jusqu'à ce jour. A tous ceux et celles qui, au cours des années, ont fait partie du personnel de la Caisse, nous offrons notre gratitude et notre reconnaissance.

Mille mercis à tous les membres qui aujourd'hui font confiance à leur Caisse Populaire, tout comme leurs prédécesseurs. Un merci très spécial à tous les dirigeants et à toute l'équipe du personnel: 30 employés qui sont constamment à votre service.



LES DIRIGEANTS 1987

lre rangée Réjeanne J. Ouellette Sec. Cons. Surv. Bertrand Lessard, V.-Prés. Walter Grenier, président François Giguère, Directeur général Paul-André Giguère, secrétaire

2c rangée:
Loïc Poulin, administrateur
Robert Doyon, administrateur
Jean-Louis Maheu, comm. crédit
Femand Rodrigue, sec. comm. crédit
Jean-Marie Labbé, prés. cons. surv.
Daniel Drouin, prés. comm. crédit
Guy Gilbert, administrateur
Jean-Louis Doyon, comm. surv.
Gilles Gilbert, adm. et ex-président



LE PERSONNEL 1987

De gauche à droite: 1re rangée, Brigitte Giguère, Brigitte Poulin, André Proulx, François Giguère, Octave Girard, Louise Doyon, Aline Baillargeon

2e rangée: Johanne Murray, Marie-Josée Maheu, Charline Boucher, Luce Lessard, Gertrude Gravel, Françoise Giguère, Josée Drouin, Johanne Cloutier, Christiane Thivierge, Maryse Pépin, Maryse Lagueux, Marquis Maheu

3e rangée: Alain Lagueux, Carole Bisson, Nycole Gilbert, Violette Bolduc, Guyda Deblois, Martine Lessard, Josée Audet, Jocelyne Gilbert, Marie Roy et Pierre Lavoie

VOTRE CAISSE POPULAIRE, UNE INSTITUTION QUI VOUS APPARTIENT. C'EST SANS CONTREDIT UN LEVIER ECONOMIQUE ET SOCIAL FORT IMPORTANT POUR ST-JOSEPH

Cercle Claire Joliet des Filles d'Isabelle



Fondé en 1956, le Cercle Claire Joliet des Filles d'Isabelle de Saint-Joseph doit son nom à Marie-Claire Joliet, épouse du Seigneur Joseph-Fleury de la

Gorgendière, fondateur de St-Joseph et de la Beauce. Marie-Claire était aussi fille de Louis Joliet, explorateur du Mississipi.

La fondatrice et première régente fut Mme Rachel Garant, secondée des membres de son conseil: exrégente, Mme Lucie Petit; vice-régente, Mme Candide Bégin; monitrice, Mme Annette Vachon; chancelière, Mme Monique Cliche, gardienne, Mme Dolorès Rodrigue; 1er syndic, Mme Maria Lessard; 2e syndic, Mme Germaine Tardif; 3e syndic, Mme Thérèse Poulin (Henri); secrétaire des archives, Mlle Pauline Jacques; secrétaire-financière, Mlle Édith Vachon, secrétaire trésorière, Mlle Marguerite Goulet, garde intérieure, Mlle Huguette Lagueux; garde extérieure, Mlle Denyse Jacques; rédactrice, Mlle Suzanne Poulin; pianiste, Mlle Marguerite Jacques; porte-bannière, Mlle Céline Goulet; 1er guide, Mlle Claudette Poulin; 2e guide, Mlle Fernande Tardif, ainsi que de l'aumônier et instigateur du mouvement, M. l'abbé Eugène Tanguay. Depuis, huit autres régentes ont dirigé les destinées du cercle. Ce sont: Mmes Thérèse (Monette) Poulin, Dolorès Rodrigue, Madeleine Lessard, Catherine Cliche, Thérèse Lambert, Julienne Jacques, Irène Giguère et Lorraine Turcotte.

Après 31 ans d'existence, le cercle Claire Joliet dont la devise est "Unité, Charité, Amitié" est fier de ses réalisations. Au fil des années, beaucoup d'oeuvres humanitaires ont reçu une collaboration efficace des Filles d'Isabelle, certaines ont exigé de multiples

dévouements, d'autres des secours monétaires importants. Même les prisonniers ont eu leur part. Aujourd'hui, en plus, une chorale rehausse l'éclat de certaines cérémonies religieuses à l'église.

Le conseil actuel, riche de 147 membres, est ainsi formé: Régente, Mme Lorraine Turcotte; ex-régente, Mme Irène Giguère; vice-régente, Mme Julienne Jacques; monitrice, Mme Huguette Gagnon; chancelière, Mme Alice Cloutier, 1er syndic, Mme Ursule Poulin, 2e syndic, Mme Gisèle Giguère, 3e syndic, Mme Huguette Roy, secétaire-archiviste, Mme Huguette Cliche; secrétaire-trésorière, Mme Thérèse Bisson; secrétaire-financière, Mme Rita Fortin; rédactrice, Mme Rachel Lambert; gardeintérieure, Mme Gisèle Lessard; garde extérieure, Mme Mme Fabienne Giguère; musicienne, Mme Yolande Vachon; porte-bannière, Mme Marthe Jacques; 1er guide, Mme Odile Lessard; 2e guide, Mme Suzanne Vachon; gardienne, Mme Monique Giguère; aumônier, M. le curé Fernand Cliche.

En cette année du 250e anniversaire de fondation de Saint-Joseph et de la Beauce, le cercle Claire Joliet des Filles d'Isabelle est heureux de rendre hommage à nos valeureux pionniers et à tous ceux qui tiennent encore chez-nous le flambeau de la foi.



Le Cercle des Fermières de Saint-Joseph

fondé le 22 septembre 1942



Mme Arthur Jacques 1942-44



Mme Albert Poulin 1944-46



Devise:
"Pour la terre et le foyer"



Mme Sylvio Gastonguay 1946-56



Mme Armand Jacques 1956-58



Mme Claire Lessard (Adalbert) 1958-62 1970-77



Mme Joseph Bernard 1962-64 1968-70



Mine Joseph Wellie Vachon 1964-66



Mme Charles Ferland 1966-68



Mme Émile Dulac 1977-83 1985-87



Mme Marielle Faucher 1983-85

BUTS ET OBJECTIFS

- Association vouée aux intérêts de la femme et de la famille.
- Développement de la culture personnelle.
- Implication dans les différentes sphères socioéconomiques.
- Enseignement et promotion des arts ménagers.
- Transmission de notre patrimoine.



CONSEIL D'ADMINISTRATION 1986-87

Assis:

Germaine Lessard, conseillère Émilie Dulac, présidente Louise Comeau, vice-présidente l'abbé Fernand Cliche, aumônier Henriette Jacques, conseillère Gaétane Lessard, conseillère

Debout: Gemma Huot, conseillère Liliane Boily, sec.-trés.

Conseil 2822

1940





1987



Avant de devenir un conseil affilié, les Chevaliers de Colomb de Saint-Joseph étaient un sous-conseil dépendant du Conseil de Beauce, situé à St-Georges, depuis le 19 août 1939. Une résolution du Conseil de Beauce no 2283 proposée par M. Josaphat Poulin et secondée par M. J.-A. Thibodeau décrétait la fondation d'un sous-conseil à Saint-Joseph.

Voici la composition du premier conseil:

Président, Rosaire Beaudoin; vice-président, Dr R.L. Auger; secrétaire-archiviste, Henri Cliche; secrétaire financier, J.-Émile Daneault; intendant, Honorius Poulin; syndics, Adéodat Couture, Gérard Poulin, Lucien Bellefleur; médecin, Dr Odilon Cliche; avocat, Antoine Lacoursière; aumônier, l'abbé Edgar Nadeau; cérémoniaire, J.Émilien Létourneau; garde intérieur, J.-V. Lessard.

Les Grands Chevaliers

1940-41: Rosaire Beaudoin 1941-42: R.L. Auger (m.d.) 1942-43: André Taschereau 1943-46: Hervé Reny (dentiste) 1946-49: Cérard Poulin 1949-50: Charles Dubé	1950-52: Robert Vézina 1952-54: Émile Petit 1954-56: Alph. Laflamme 1956-57: Léopold Gendron 1957-58: Armand Goulet 1958-60: Henri Cliche	1960-64: Léo Cliche 1964-69: Conrad Gagné 1969-71: Christian Gagné 1971-74: ML. Drouin 1974-75: Marcel Drouin 1975-77: Gaétan Gilbert	1977-79: Rémi Poulin 1979-81: Claude Giguère 1981-83: Émile Vachon 1983-86: Normand Mathieu 1986- Julien Sévigny
---	--	--	--



1986 - Le Grand Chevalier et son exécutif:

Ire rangée: avant: Gérard Grégoire, l'abbé Fernand Cliche aumônier, Julien Sévigny, grand-chevalier; Claude Giguère, Jacques Poitras

2e rangée: Charles-André Bédard, Maurice Vaillancourt, Simon Boivin, Joseph Maheux, Jean-Thomas Jacques, Fernand Gilbert, Émilien Maheux, Rosario Giguère, Léon-Marie Jacques

La Chorale "Chante la Joie"

"La Chorale "Chante la Joie" est un choeur formé de chanteurs et de chanteuses de St-Joseph et des paroisses voisines qui ont uni leurs voix pour partager leur amour de la musique.

De sa création en 1979 jusqu'en 1984, la chorale a été dirigée par M. Yves Faucher, assisté dans son travail par une équipe composée de Mme Lise Bourque-Vachon, pianiste, M. Henri Fournier, guitariste et de quatre chefs de pupitre.

Après un intermède d'une année, la chorale "Chante la Joie" a repris ses activités et oeuvre aujourd'hui sous la direction de M. Yolland Laflamme, secondé par son épouse Mme Carole Cyr, tous deux bacheliers de l'École de musique de l'Université Laval.

Dans le but d'améliorer la qualité de leur voix, les choristes bénéficient, à chacune de leurs pratiques, de cours de technique vocale et de pose de voix.

Depuis deux ans, sous l'impulsion de son directeur, la chorale propose à son auditoire un répertoire alliant la musique de variété à l'art choral. Le choix s'est élargi à des domaines plus exigeants et variés: chansons de la Renaissance, négro-spiritual, folklore, semi-clas-

sique, religieux etc., tout en conservant un éventail d'oeuvres actuelles et populaires toujours très prisées.

Dans le désir de se réaliser, les choristes doivent s'astreindre, en plus de la pratique hebdomadaire, à une fin de semaine et à quelques journées intensives. Tous ces efforts déployés leur permettent de présenter des spectacles diversifiés et de qualité.

À l'instar du théâtre, le chant choral apporte une dimension culturelle importante à la collectivité et y trouve sa place au même titre que les sports et autres disciplines.

En route vers ses dix ans d'existence, la chorale "Chante la Joie" espère encore chanter longtemps pour son plaisir... et pour celui des auditeurs.

Laflamme, Yolland, chef de choeur Vachon, Lise B., pianiste Cyr, Carole, professeure de culture vocale Fournier, Henri, guitariste

Joyeux 250e à tous!



Haut: g, à dr.; - Raymond Maheu, Fabien Létoumeau, Lauréat Cliche, Pierre Boivin, Michel Grant, Benoît Paré, Marquis Cloutier, Clément Bilodeau, Lucien Cloutier, Chislaine Falardeau, Madeleine Caron, Josette Daniel, Julie Gilbert, Marie-May Cloutier, Charline Cloutier, Richard Boulet, Henri Fournier (guitariste), Yolland Laflamme (chef de choeur), Roland Lagueux, Julienne L. Garneau, Lucie Cloutier, Danièle G. Blais, Pierrette Cloutier, Louise Cloutier, Normande Labbé, Nadia Labbé, Louise D. Doyon, Carole Lambert, Marthe G. Jacques.

Bas: Carole Cyr (prof. de culture vocale), Charlotte Boily, Hélène Lessard, Johanne Boulet, Lise B.-Vachon (pianiste), France Lajoie, Marie-Claude Gagnon, Chantal Létoumeau, Cécile R. Maheux, Linda Giguère, France Champagne.

- Absent sur la photo: Gaston Gagnon.

La Chorale Paroissiale

Le chant, qu'il soit religieux ou profane, a toujours été à l'honneur à St-Joseph de Beauce, et nous, les gens âgés, nous nous souvenons d'avoir entendu nos grands-parents faire l'éloge des chorales qui se sont succédé à l'église et qui se transformaient à l'occasion en choeurs mixtes pour animer des fêtes profanes.

La musique imprimée était plutôt rare, mais les organistes du temps n'hésitaient pas à copier des messes entières, copie par copie, pour habituer les chantres à lire la musique. Tous les gens qui faisaient partie des chorales étaient d'un grand dévouement car les répétitions étaient longues et nombreuses, et l'église n'étant pas chauffée l'hiver, le confort était absent, ce qui n'est pas le cas maintenant.

Les chanteurs actuels qui sont des bénévoles sont aussi dévoués que l'étaient leurs ancêtres. Nous avons toujours eu des maîtres de chapelle compétents qui ne comptaient pas les heures supplémentaires; les maîtres de chapelle actuels continuent la tradition et nous espérons que ceux qui leur succèderont suivront leurs traces.

Nous avions la chorale paroissiale formée d'hommes et de la petite maîtrise du collège formée par les frères Maristes, dont la plupart étaient bons musiciens, la chorale des Enfants de Marie, la chorale des dames Tertiaires, dans les grandes fêtes comme à Noël ou à Pâques des membres des différentes chorales se réunissaient pour n'en former qu'une et les offices religieux étaient d'une grande solennité. Il y avait aussi la chorale dirigée par les dames religieuses qui se faisait entendre quelquefois à l'église pen-

dant l'année scolaire. Il y eut aussi avant toutes ces organisations les chantres du casuel, les chantres qui chantaient à tour de tôle les messes matinales six jours par semaine.

Parmi les anciens de la paroisse tous se souviennent de Messieurs Alphonse et Ephrem Tardif, Irenée Lessard qui cumula pendant 35 ans la fonction de maître de chapelle, Edouard Vachon, Damien Doyon et Léonard Boily. Un des premiers chantres à tenir la baguette fut Bénoni Morin, je crois que son successeur fut M. Irenée Lessard qui se dévoua pendant 35 ans, il fut suivi par M. Edouard Vachon qui eut, lui aussi un règne long et réussi. ÍÍ fut remplacé par M. Damien Doyon qui dirige avec compétence et dévouement la chorale depuis 26 ans et qui, par son savoir-faire et sa diplomatie, a réussi à tenir la chorale debout quand presque partout ailleurs elles se disloquaient.

Il y eut aussi des directrices féminines pour les chorales de femmes. Des dames et des jeunes filles musiciennes cultivées et dévouées, Mme Laura Légaré Vallée, Mme Yvette Roy Simard, Mme Monique Drouin Audet, Mlle Léonie Drouin, Mme Mariette Roy Taschereau, Mme Claire Jacques Lessard. Un dimanche par mois leur était traditionnellement réservé, elles étaient assidues aux répétitions et possédaient un très beau répertoire de chants religieux.

La première organiste attitrée fut Mlle Georgianne Venner qui maria quelques années après sa nomination M. Joseph Morin. Elle fut remplacée par deux demoiselles Paradis de la région de Kamouraska. L'une d'elles maria M. Lucide Lessard, ensuite, je ne suis pas sûre dans quel ordre vinrent leurs remplaçantes, il y eut Mlle Almeras, Mlle Lavoie, M. Henri Mercure, Mlle Zéphérine Doran, Mlle Katherine Doran, M. Oram Lachance qui a tenu l'orgue pendant 28 ans, lui succéda Mlle Marguerite Jacques qui vient de donner sa démission après près de 45 ans de service, elle est remplacée par Mme Christiane Jacques-Routhier qui a fait ses premières armes sur l'orgue électronique et qui est maintenant titulaire des grandes orgues. Madame Jean Boily est suppléante depuis plusieurs années.

Voilà en résumé, et j'espère sans trop d'erreurs, l'histoire de la musique religieuse à St-Joseph de Beauce.

Joyeux 250e à tous!

Marguerite Jacques



Sur la photo, de gauche à droite, 1rc rangée du haut:
Paul-Émile Babineau, Paul-Henri Cagnon, Raymond Maheu, Cérard Morin, André Jacques, Marquis Lessard, Adrien Côté, Jean-Thomas Doyon
2e rangée: Carole Lambert, Guy Lagueux, Pierre Cliche, Marthe Jacques, Roland Lagueux,
Caston Jacques, Laurence Lessard, Cilles Vachon, Gilberte Cliche, Raymond Banville,
Aliette Grenier, Lucien Lessard, Donen Vallée.
3e rangée: Marie Lessard, Louise Doyon, Rachel Tardif, Julienne Jacques, Christiane

Jacques, Marcelle Maheu, Danièle Blaís, Gina Poulin, Gervaise Keskinen 4e rangée: Lise Vachon, Claire Lessard, Marguerite Jacques, Damien Doyon, Hélène Lessard, Julienne L. Garneau, Albertine Noël.

Club Richelieu St-Joseph (#20)



lère rangée de g. à d. Roger Poulin, administrateur, Michel Poulin, administrateur, Robert Gilbert, ex-président, Léon Cloutier, vice-président, Claude Cliche, président, Pierre Lamontagne, trésorier, André Poulin, administrateur, Jean-Paul Lessard, administrateur.

2º rangée, Patrice Jacques, Hugues Jacques, Jean-Paul Rancourt, Gaétan Faucher, Rosaire Boivin, Jean-Charles Jacques, Auguste Bisson, Jean-Guy Poulin, André Roy.

3° rangée, Marcel Blais, Yves Blondeau, Jean-Guy Breton, Robert Veilleux, Bernard Goulet, Jean-Paul Bolduc, Gilles Vachon, Marc Giroux, Gilles Roy, président de la Corporation des fêtes du 250° de Saint-Joseph et orateur invité lors de la prise de photo.

Étaient absents lors de la prise de photo: Clément Baillargeon, Marcel Gendreau, Jean Bisson, Yvan Couture, secrétaire, François Giguère.



Le Club Richelieu de St-Joseph a été fondé en 1972 sous la présidence de R. Guy Goudreau. Quinze années plus tard, le Club Richelieu comptait ?? membres.

Les buts du Club Richelieu sont: le développement de la personnalité de ses membres et l'aide à la jeunesse.. Au nombre des oeuvres auxquelles le Club Richelieu vient en aide, mentionnons la Troupe de théâtre étudiant de la Polyvalente Veilleux, le Débat oratoire à la polyvalente, le Centre des loisirs, les associations de sports pour les jeunes (filles et garçons).

Les présidents du Club Richelieu St-Joseph

- 1972 R / Guy Goudreau
- 1973 R / Jean-Thomas Groleau
- 1974 R / Jean-Louis Marceau
- 1975 R / Guy Mercier
- 1976 R / Guy Goudreau
- 1977 R / Marcel Gendreau
- 1979 R / Jean Gobeil
- 1980 R / Gaston Laflamme
- 1981 R / Hugues Labbé
- 1982 R / Auguste Bisson
- 1983 R / Paul-Bruno Turcotte
- 1984 R / Jean Gobeil
- 1985 R / Robert Gilbert
- 1986 R / Claude Cliche

La Commission scolaire de Saint-Joseph



La Commission Scolaire de Saint-Joseph est heureuse de s'associer à toute la population pour célébrer le 250e anniversaire de Saint-Joseph... et de toute la Beauce

CONSEIL DES COMMISSAIRES

		Quartier
DEBLOIS Lionel	Président du C. Comm.	5
	et de l'exécutif	
ROY Florent	Vice-président	10
GILBERT Gilles	Commissaire	1
	membre de l'exécutif	
POULIN André	Commissaire	2
	membre de l'exécutif	
DROUIN Charles-Adrien	Commissaire	6
	membre de l'exécutif	
LESSARD Léonce	Commissaire	9
	membre de l'exécutif	
RODRIGUE Rolland	Commissaire	3
BOILY Jacqueline	Commissaire	4
CLICHE Céline C.	Commissaire	7
NADEAU Marc-Henri	Commissaire	8
PARE Luc	Commissaire	11
BEAULIEU Berthier	Représentant	
	des parents	
BOLDUC Georges	Directeur général	
JACQUES Rosaire	Secrétaire général	

"L'avenir d'un peuple passe par une éducation de qualité"



Boniprix





Marcel Gendreau Président

COOP BEAUCE CENTRE

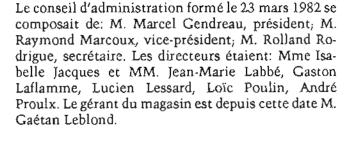
1021, avenue du Palais St-Joseph de Beauce Québec - GOS 2VO



Gaétan Leblond Gérant

Suivant le cahier des procès-verbaux de la Coopérative Agricole de St-Joseph, conservés aux archives du Palais de Justice de St-Joseph, la lère réunion a eu lieu le 22 février 1916.

Ce commerce connut ses gloires et aussi ses difficultés. En 1982, les actionnaires anciens et nouveaux décident de donner une nouvelle orientation à leur entreprise Coopérative. Une fois de plus, le dynamisme beauceron fait son oeuvre et naît: "La Coop de Consommateurs de Beauce Centre", laquelle est un centre d'alimentation très fréquenté.



Le conseil d'administration et le personnel de la Coop de Consommateurs de Beauce Centre veulent ici rendre hommage aux vaillants pionniers de notre paroisse: leur esprit d'entraide et d'initiative a servi d'exemple à notre coopératisme actuel.

Nous voulons également féliciter les artisans des Fêtes du 250 ans de St-Joseph et de la Beauce. Bon Succès!



Conseil d'administration. De g. à d. Gaétan Leblond, Loic Poulin, Isabelle Jacques, Jean-Marie Labbé, Marcel Gendreau, Rollande Gilbert, Marcel Comeau, Pierrette Cloutier, André Proulx, Raymond Marcoux



Le personnel

"Une présence active dans le milieu beauceron" SECTION LOCALE 788 St-Joseph de Beauce

Prêt d'honneur (Guy Breton)

Débat oratoire (Robert Gilbert)

Simulation boursière (Réal Larivière) Clubs Sociaux



Une gamme de plans d'assurance à la mesure de vos exigences

> Agents: Florian Domingue, St-Georges

> > Diane Gagné, St-Frédéric

Nés de la fusion, en 1981, des Artisans Coopvie fondée en 1876 et de la Mutuelle d'Assurancevie les Coopérants fondée en 1936, les Coopérants se joignent aux Beaucerons pour célébrer ensemble leur dynamisme, leur fierté, leur débrouillardise, celle d'un peuple aux jarrets solides et à la tête bien faite.

Ensemble, redonnons-nous un élan digne de notre passé et rempli de dépassements.

Un joyeux et riche 250e à tous les Beaucerons et Beauceronnes.

LOCALE 788 - ST-JOSEPH DE BEAUCE (1986-1987)

Conseil d'administration:

Président: Trésorier:

Bertrand Gosselin Roger Poulin

Secrétaire:

Vice-président: Claude Gravel Yvon Larochelle

Directeurs

Daniel Drouin Jean-Louis Lessard Viateur Giroux Marcel Vachon Yves Rancourt

Auguste Bisson

Louis-Marie Lessard Yves Vachon Paul-Henri Gagnon Bertrand Lessard Marc Domingue Patrick Bouffard (U.P.A.)

Lucien Gilbert Jean-Guy Giguère Claude Cliche Mario Poirier Fernand Boucher



Club de l'Âge d'Or



ler Président Albert Grondin (70)



Historique:

- Février 1970: "Comité provisoire" en vue d'organiser des loisirs récréatifs pour les personnes du 3e âge. Cette initiative, patronnée par le Service Social de Beauce, regroupe 19 personnes âgées, dans un organisme qui prend le nom de "Club de l'âge d'or". Son conseil est formé de 9 membres.
- Juin 1971: Affiliation du club à la Fédération de Québec. Le club connaît alors un élan, grâce aux programmes financés dans le cadre des "nouveaux horizons".



2e Président Phil. Blanchet (70-73)



3e Président(e) Mme Geo. Larochelle (74)



4e Président(e) Mme Geo. Gilbert (75-78)



Se Présidentiel Mme Géd. Drouin (79-80)





8e Président P.E. Cliche (84-86)

3 membres par année, au sein du Conseil. Le renouvellement complet se fait sur 3 ans. L'élection de l'exécutif est fait par les seuls membres du conseil en place. - Octobre 1976: Ajout de 2 nouveaux membres directeurs au sein du Conseil; ce qui porte à onze le nombre de membres du Conseil.

Octobre 1975: Adoption de l'élection par rotation de

- Février 1979: Le Club avec ses "lettres patentes" est
- reconnu comme une "corporation".
- Octobre 1985: Autre modification dans le mode d'élection par rotation au sein du Conseil: la première année, tous les sièges "pairs" sont mis en "nomination", l'année suivante, au tour des sièges "impairs". Dorénavant, chaque membre est élu pour deux ans: ce qui n'exclut pas d'être réélu à la fin de son mandat.

Situation actuelle:

Le Club compte 403 membres actifs et en plus 45 membres -amis.

Ses activités sont surtout récréatives, mais le côté culturel et le côté religieux ont aussi leur part. Elles ont lieu au 2e étage réaménagé de l'ancien orphelinat.



6e Président Wilfrid Doyon (81-83)



7e Président J.-Bapt. Fortin (84)



9e Président(e) Mme Irène Ciguère (86...)

Club Lions St-Joseph Beauce Inc.



Claude Tardif, Président-Fondateur 1983-1984 Club Parrain Vallée-Jonction





Jean-Louis Doyon Président 1984-1985



1re rangée: Jocelyn Gagné, Étienne Gagné, Jean-Louis Doyon, Rolland Lagueux, Claude Tardif, Yvan Baillargeon, Marc Simard, Mario Gilbert, Gilles Giguère, Simon Gagné, Gilles Morissette, André Proulx

2e rangée: Bertrand Veilleux, Bertrand Giguère, Jacques Tardif, Vincent Lagueux, Pierre Jacques, Maurice Lessard, Paul Goulet, Pierre Durand et Gilles Giguère (absent)



Jocelyn Gagné Président 1985-1986



Gilles Morissette Président 1986-1987

DEVISE: "NOUS SERVONS".

Le Club Lions St-Joseph de Beauce Inc. a reçu sa charte officielle le 24 septembre 1983 et se veut un club de services.

Activités majeures:

- Préservation de la vue et travail avec les aveugles
- Info-drogue: aider nos jeunes à vivre dans un environnement sain.
- Aide à la recherche pour combattre le diabète.
- Participation active au bien-être social et moral de la communauté.

Membres depuis 1983:

Louis-Serge Boisvert, Henri Bolduc, Wilfrid Cliche, Gaétan Doyon, Gilles Gilbert, Guy Gilbert, Gilles Grondin, Claude Labbé, Louis Labbé, Jocelyn Lavoie, Robert St-Pierre, Luc Vallières.

Hommage à tous les Beaucerons(nes) à l'occasion des fêtes du 250e anniversaire de Saint-Joseph de Beauce.

- L ibrement
- I ntelligemment
- O ffrons
- N os
- S ervices

Fabrique de Saint-Joseph de Beauce

LES MARGUILLIERS

Les biens matériels des Fabriques sont administrés par le curé et trois marguilliers selon une vieille coutume du régime français.

Il en a été ainsi dans la Beauce dès les origines. Etre élus marguillier par les paroissiens a été considéré comme une marque de confiance d'où en est résulté un honneur. Cette charge toujours bénévole donnait un certain prestige. C'etait un service à la paroisse dont les co-paroissiens reconnaissaient ainsi la valeur.

Depuis 1976, le nombre des marguilliers est passé à six. Leur élection est toujours faite de la même manière qu'autrefois. Leur travail et la considération des paroissiens demeurent les mêmes. C'est la reconnaissance de leur importance qui était marquée par une place particulière dans l'église, coutume qui existe encore.

En cette année du 250e anniversaire de la fondation de Saint-Joseph de Beauce, les six marguilliers de la Fabrique de St-Joseph sont: Bertrand Maheux, Gaétan Roy, Anita Labbé, Monique Breton, André Jacques et Louis Doyon.



De gauche à droite: Gaétan Roy, Fernand Cliche, curé, Louis Doyon, Anita Labbé, André Jacques, Monique Breton, Bertrand Maheux

Mouvement des Femmes Chrétiennes

L'équipe 1986-1987 du M.F.C. de Saint-Joseph



1re rangée: g. à d.: M. le curé Fernand Cliche, aumônier de la paroisse; Yolande Vachon, resp. de secteur; Dolorès Roy, resp. de paroisse; Rachel Labbé, resp. de la Fédération de Beauce 2e rangée de g. à d.: Denise Turcotte, resp. de secteur; Simone Cliche, relationniste; Carmen Bolduc, ass. resp.; Louise Audet; Blandine Jacques, trésorière; Irène Goulet, équipière; Altette Grenier, équipière; Rolande Doyon, équipière; Aline Dostie, secrétaire.

En mars 1981, le Mouvement des Femmes Chrétiennes (MFC) prenait naissance à St-Joseph. C'est à la demande de Mme Annette Perron (resp. de secteur) que le Père François Forté, Rédemptoriste (aumônier diocésain du M.F.C.) et Pierrette Vachon (resp. diocésaine) se rendaient à St-Joseph dans le but de fonder le M.F.C. Pour cette occasion, plusieurs femmes avaient été invitées.

Mme Irène Goulet devient la lère resp. de la paroisse à St-Joseph pour le M.F.C., avec Mme Denise Turcotte sec., Mme Louise Audet, trésorière ainsi qu'une dizaine d'équipières. M. le curé Fernand Cliche agira comme aumônier du mouvement.

Le M.F.C. est un mouvement d'action catholique ayant comme premier but de valoriser la femme dans ses rôles de mère, d'épouse et d'éducatrice. Son action principale en est une d'éducation.

Sa devise: Servir la famille, la société et la communauté de foi.

Que ce 250e de St-Joseph-de-Beauce soit pour tous et chacun d'entre vous une occasion de fraterniser et de vous retrouver en famille.

Rachel Labbé responsable Fédération Beauce MFC

"Le Festival de la Fête du Travail et ses origines..."

En juin 1981, suite à la mise sur pied d'une équipe de hockey Junior "C" à St-Joseph, trois des gouverneurs de l'équipe, messieurs Lorenzo Laflamme, Laval Veilleux et Christian Gagné eurent l'idée d'organiser, pour le début de l'automne de la même année, une épluchette de blé d'Inde et cela, à l'intérieur de l'aréna. Le but: amasser des fonds pour financer l'équipe.

Au cours de l'été, l'idée fit son chemin et M. Laval Veilleux eut l'idée de tenir cette épluchette autour et sous un chapiteau sur le terrain du Centre des Loisirs de Saint-Joseph. Petit à petit d'autres activités vinrent se greffer à l'épluchette. M. Laval Veilleux devint le président de ce que le bureau de direction appela "Le Festival de la Fête du Travail". Ce fut un tel succès financier que l'on dut distribuer les profits non seulement à l'équipe Junior "C" mais également à d'autres organismes mineurs.

L'année suivante "Le Festival de la Fête du Travail" eut sa charte officielle et, depuis 1981, à chaque année, cette fête populaire fait maintenant partie de nos traditions locales et voit à la survie financière de nos organismes mineurs.



Laval Veilleux président 1982

Christian Gagné président 1983

Marcol Giguère président 1984

Wilfrid Cliche président 1985

Brigitte Giguère présidente 1986

Lucien Jacques président 1987



Bureau de direction 1987: Gilles Grondin, vice-président; Brighte Giguère, trésonère; Lucien Jacques, président; Anyse Cliche, secrétaire, Richard Gameau, publiciste



Yvon St.-Hilaire, directeur; Marquis Lessard, directeur; Josée Doyon, directrice; Marcel Turcotte, directeur; Marquis Maheu, directeur; Joselyn Gilbert, directeur.

"Longue vie au Festival de la Fête du Travail Inc. et Joyeux 250e à tous!"

Fondation Marguerite Jacques



M. Henri Cliche à l'origine de la Fondation Marguerite Jacques

C'est en croyant à la nécessité de développer les talents musicaux à St-Joseph que M. Henri Cliche mit sur pied l'idée qu'il mijotait depuis longtemps: la création d'une Fondation musicale.

Petit à petit le travail se fit et le 16 novembre 1982, la Fondation Marguerite Jacques eut sa charte et a élu son premier conseil d'administration sous la présidence d'honneur de Mlle Marguerite Jacques.

La générosité de nos gens feront de cette fondation sa réussite et assureront son avenir.

Que le beau soit mis en évidence! Que nos talents musicaux se développent!

ler conseil d'administration:

Michel Cliche,	président
Mme Cécile Thibault,	v.p.
Roland Rodrigue,	trés.
Henri Cliche,	sec.
Auguste Bisson,	dir.
André Poulin,	dir,
Yves Faucher,	dir.

Conseil d'administration 1986:

Mara Circur	nrácidant
Marc Ciroux,	président
Lucien Lessard,	v.p.
Mme Claire Lessard,	sec.
Roland Rodrigue,	trés.
Michel Cliche,	publ.
Diane Crepeau,	dir.
Julie Roy,	dir.
Christiane Jacques,	dir.
Alphonse-Marie Tardif,	dir.
Claude Cliche,	dir.
Danielle Cliche Grenier,	dir.
Clermont Lessard,	dir.
Mme Simonne Cloutier,	dir.



Mlle Marguerite Jacques, musicienne émérite, organiste pendant presque 45 ans à l'église; elle accepta de donner son nom à la Fondation Marguerite Jacques.

Fondation Robert Cliche

Fondation Robert Cliche

pour la conservation du patrimoine des Beaucerons

HISTORIQUE

Créée en 1978 la Fondation Robert Cliche pour la Conservation du Patrimoine des Beaucerons reçoit des lettres patentes supplémentaires en 1979, afin de changer son nom en celui de Fondation Robert Cliche pour la Conservation du Patrimoine des Beaucerons, afin de perpétuer la mémoire du principal instigateur de la fondation, le juge Robert Cliche, décédé le 5 septembre 1978.

BUT:

Le but premier de la Fondation est d'aider financièrement la "Société du Patrimoine des Beaucerons" et ses organismes affiliés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Madeleine Ferron, présidente
Paul Vachon, vice-président
Nicolas Cliche, secrétaire-trésorier
Hermann Cloutier, adiministrateur
Roland Jacques, administrateur
Pierre-Maurice Vachon, administrateur

CAPITAL ACCUMULE: \$350,000

DONS ANNUELS D'ENVIRON \$35,000

La Fondation Robert Cliche pour la Conservation du Patrimoine des Beaucerons est un organisme enregistré à but non lucratif.

Les contributions versées à la Fondation sont déductibles pour fins d'impôt.



HISTORIQUE:

En 1963 un comité provisoire a été formé par: Messieurs Gérard Poulin, Luc Légaré, Henri Cliche, Patrick Gagné et Germain Vachon, dans le but de présenter un mémoire au Ministère des Affaires Sociales, leur demandant l'autorisation pour construire le Foyer Mgr O. Roy, ayant une capacité de 52 résidents.

Le projet a pu être réalisé grâce à la grande générosité des donateurs et des bénévoles.

Devant les demandes de plus en plus nombreuses, un agrandissement a été réalisé en 1970, portant le nombre de résidents à 78.

Les présidents du Conseil d'administration qui se sont succédé depuis l'ouverture sont:

Messieurs Luc Légaré, Robert Létourneau, Jean-Marc Côté, François Giguère, Gaétan Nadeau.

Le conseil d'administration actuel est formé de: M. Gaétan Nadeau, président; Clément Gagné, viceprésident; Mme Pierrette Cloutier, secrétairetrésorière; Lucien Gilbert, Bernard Létourneau, Gaétan Gilbert, Fernand Gilbert, Mme Géraldine Giguère, Mme Louise Rancourt, Mme Ursule Poulin, Mlle Lucille Marcoux, Jacques Champagne, Ernest Turcotte, directeur-général.

HOMMAGE A NOS ANCÊTRES!

Municipalité de Saint-Joseph des Érables

1938

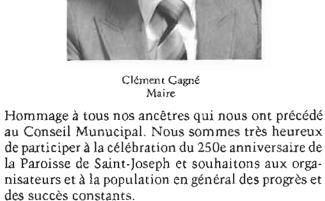


Maire

1987



Guymond Bisson Cons. siège no:1





Michel Lambert Cons. siège no: 2



Patrice Roy Cons. siège no: 3



Jacques Lessard Cons. siège no: 5 Pro-maire



Denis Grondin Cons. siège no: 4



Norbert Poulin Cons. siège no: 6



Ézéchiel Tardıf Sec.-Trésorier

Municipalité Saint-Joseph Paroisse



Réjean Bernier conseiller



Gilles Roy Maire



Jean-Paul Maheu consciller



Réjean Poulin conseiller

La Municipalité de St-Joseph Paroisse est heureuse de rendre hommage à tous ces valeureux pionniers en cette année du 250e anniversaire de fondation de St-Joseph-de-Beauce!



Jean-Luc Métivier consciller



Andréa Jacques conseiller



Jean-Louis Lessard secrétaire-trésorier



Marcel Giguère conseiller

Municipalité Ville de Saint-Joseph-de-Beauce



Gaétan Vachon Siège no: 1





Hermann Cloutier Maire



Louise Ouellette Siège no: 2



Jean-Marie Labbé Siège no: 4



Jean-Pierre Bégin

Siège no: 3

Jean-Guy Poulin Siège no: 5

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce est heureuse de s'associer aux bénévoles de la Corporation des Fêtes du 250e anniversaire de Saint-Joseph pour témoigner, gratitude, reconnaissance et hommage à tous les pionniers et bâtisseurs de notre localité.

Citoyens et citoyennes de Ville de Saint-Joseph soyons fiers de notre passé, confiants envers l'avenir et hospitaliers à l'égard de nos visiteurs, parents et amis en ces temps de retrouvailles et rencontres familiales.

Bienvenue à Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.



Gilles Grondin Siège no: 6

Le maire et les échevins

Musée Marius Barbeau

MUSÉE MARIUS BARBEAU

La Musée Marius Barbeau doit sa création à la Société du Patrimoine des Beaucerons et à une collection d'objets liés à l'acériculture, acquise en avril 1979 grâce au don de la Compagnie Esso. Son nom veut rendre hommage à Marius Barbeau, originaire de Saint-Marie de Beauce et fondateur du Musée de l'Homme à Ottawa. Ethnologue reconnu, Marius Barbeau est considéré, encore aujourd'hui, comme l'un des pionniers de l'étude du patrimoine oral du Canada.

Le musée, situé dans les locaux de l'ancien couvent des Soeurs de la Charité, présente tous les ans des expositions qui témoignent de la vie dans/de la Vallée de la Chaudière, des origines à nos jours. Des expositions comme "Une histoire en or" sur la ruée vers l'or dans la Beauce, "Autour d'un site" sur l'ensemble institutionnel de Saint-Joseph, "La fièvre des sucres" sur la tradition des sucres dans la Beauce, etc.

En novembre 1981, un nouveau conseil d'administration est formé au musée, conseil qui devient alors dictinct de la Société du Patrimoine des Beaucerons. Depuis, avec l'aide de la fondation Robert Cliche, de subventions fédérales ou provinciales et, bien sûr, de bénévolat, le musée est ouvert pendant la longue saison estivale desservant ainsi un nombre de touristes sans cesse grandissant. De plus, dans le but de plaire à sa clientèle scolaire, le musée présente à tous



les automnes, de concert avec la Commission Scolaire de Saint-Joseph, des expositions adaptées au corpus pédagogique des niveaux élémentaires, d'où l'intérêt des milieux étudiants environnants.

Avec ses 9 années d'existence, le Musée Marius Barbeau a le vent dans les voiles et c'est avec l'appui d'une population conscientisée que ses grands projets d'avenir se réaliseront. Le Musée Marius Barbeau demeure un agent de développement touristique, culturel, pédagogique et économique de la région beauceronne: un des pilliers de la culture en Beauce.



L'École Notre-Dame de l'Assomption (Externat des Filles)

L'Ordre de Bienfaisance et de Protection des Élans





Réal Audet H.-C. 1972-1975



Jean-M. Lambert H..C. 1986...

La FRATERNITÉ des Élans de St-Joseph célèbre cette année, son 15e anniversaire de fondation. C'est à l'automne de l'année 1972 que la Loge 544 des Élans fut créée lors d'une cérémonie d'inauguration qui regroupait plus de 125 membres fondateurs. Ces membres provenaient des trois localités de St-Joseph et des paroisses environnantes. Depuis ses débuts, la Loge de St-Joseph a initié plus de 500 membres, dont plusieurs sont toujours très actifs au sein de l'organisme. L'O.B.P.E. poursuit plusieurs objectifs humanitaires, dont le principal est la détection de la "surdité" chez les jeunes Tout en se préoccupant du bien-être de ses membres, la Loge pourvoit à l'existence de plusieurs initiatives

à caractères charitables et communautaires grâce au fonds de la Croix Pourpre dont dispose les Élans.

Le CLUB DES ÉLANS de St-Joseph de Beauce Inc., fut créé en septembre 1973. Il a pour objectif premier de procurer à la Loge et à ses membres les moyens matériels et physiques nécessaires à l'actualisation de ses objectifs fondamentaux. En dotant l'organisme de structures récréationnelles et utilitaires, le Club des Élans s'est consacré énergiquement depuis ses origines à faire revivre le site historique de la Seigneurie de la Gorgendière (berceau de la Beauce), en y instituant un Centre de Plein Air et un Camping régional ainsi qu'un Centre Communautaire très fréquenté tant par les membres que par la collectivité régionale. Depuis 15 ans, les ocuvres sociales et les services rendus par les Élans à la communauté sont incalculables, et ce grâce à l'effort soutenu et achamé d'une équipe de bénévoles déterminés dont le dépassement exemplaire aura permis de laisser à la postérité des

réalisations humaines et collectives impérissables. Nos remerciements les plus chalcureux à tous

nos valeureux pionniers amsi qu'à tous les Élans qui ont contribué avec enthousiame à la réalisation



H.-C. 1975-1978





L. Ls Lessard H.-C. 1980-82



Denis Giguère H.-C. 1984-86



André Breton H.-C. 1978-80



Ls-M. Lessard H.-C. 1982-84

L'Ordre de la Pourpre Royale

d'une page mémorable de l'histoire de St-Joseph

TUSTICE FIDÉLITÉ



Géraldine Giguère. H.D.R. 1977-80



Diane Doyon H.D.R. 1982-83



Jeanne B. Mathieu Ex-S.H.D.R. décédée 27/05/86





H.D.R. 1985-1987



Monique Breton

La Logo 350 de l'Ordro de la Pourpre Royale de Saint-Joseph a été fondée le 11 décembre 1977. Dame Jeanne Mathieu en était la présidente d'institution et l'officière d'installation, assistée de membres de la Loge 146 de Sherbrooke. 45 membres ont alors été initiées. L'origine du mouvement date de juin 1915 où se tenat à Vançouver, la première convention. 20 dames y assistaient. L'emblème de notre ordre est la pensée parce qu'elle fleurit dans tout le Canada, alors que les autres fleurs ne fleurissent que pour une période très courte.

Les buts de l'ordre sont:

- 1- Inculquer à nos membres les pricipes de JUSTICE, CHARITÉ, FIDÉLITÉ et FRATERNITÉ
- 2. La détection de la surdité et sensibilisation de la population à cette cause
- 3- Aider et assister les Élans dans leur Ordre de Bienfaisance qu'est la Croix Pourpre.

Les membres de l'Ordre de la Pourpre Royale de St-Joseph sont heureuses en ce 250e anniversaire de fondation de Saint-Joseph de rendre hommage à ses pionnières ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont contribué à la vie sociale de notre patelin depuis 1737. Bravo à tous les bénévoles et Vive notre "chez-

CHARITE FRATERNITÉ



Huguette Métivier H.D.R. 1980-82



Isabelle Jacques H.D.R.

Société du Patrimoine des Beaucerons

La Société du patrimoine des Beaucerons a été fondée à Saint-Joseph de Beauce en 1976. Elle oeuvre depuis plus de dix ans à la conservation du patrimoine régional de la Beauce. Voici ses objectifs, ses réalisations et ses projets:

LES OBJECTIFS:

La Société du patrimoine des Beaucerons poursuit les objectifs suivants:

- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine de la Beauce;
- Faire l'inventaire, l'étude, la recherche, la préservation, la mise en valeur, l'animation, l'interprétation et la conservation de tous les témoignages relatifs à l'histoire de la Beauce;
- Faire l'acquisition de tous biens, meubles, édifices, documents susceptibles d'animer la vie culturelle de la région et de documenter notre passé comme notre présent;
- Stimuler, dans la population en général, la fierté régionale et accroître l'ensemble de nos connaissances sur la Beauce (histoire, géographie, architecture, ethnologie, etc.);
- Assurer aux sociétés d'histoire et de conservation locales une présence au sein du conseil d'administration de la Société.

RÉALISATION ET PROIETS:

La Société est l'une des seules sociétés de conservation de mise en valeur du patrimoine régional du Québec. Elle compte au sein de son conseil d'administration 12 organismes de conservation et d'histoire locale dont trois musées qui se concertent pour définir des priorités d'intervention régionale: -Société historique de la Nouvelle-Beauce (Sainte-Marie); Corporation culturelle de Frampton; -Musée Marius Barbeau (Saint-Joseph), Société historique de Saint-Odilon; - Corporation du patrimoine de Beauceville; -Corporation des fêtes du 24 juin (zone Chaudière); Musée Méchatigan (Saint-Georges); - Ecomusée de la Haute-Beauce (Saint-Evariste); - Inter-paysages (Coucelles); -Comité d'action touristique de Saint-Côme de Kennebec et Linière; - Société historique de Saint-Théophile. La Société regroupe aussi des membres individuels qui appuient ses objectifs et collaborent à leur réalisation.

Archives et centre de documentation régional.

La Société du patrimoine gère un dépôt d'archives et un centre de documentation régional. Le dépôt d'archives contient des manuscrits, des livres de compte, des lettres, contrats, cartes, plans, divers documents et des photographies anciennes lui permettant de reconstituer l'histoire de la Beauce. On y retrouve aussi une banque d'environ 25,000 négatifs à partir de photos prêtées par des gens de toute la région. La Société projette la construction d'une voûte d'archives régionales et son agrégation par les Archives Nationales. Le centre de documentation conserve les documents imprimés: monographies de paroisse, études sur la région, journaux beaucerons et oeuvres d'auteurs de la Beauce.

Architecture, monuments et sites historiques, environnements naturels:

La Société procède depuis sa fondation à l'inventaire de l'architecture des monuments et sites de la Beauce, ce qui lui permet d'intervenir afin de préserver, interpréter et mettre en valeur notre patrimoine bâti, historique ou naturel. Les Beaucerons, La Société et ses organismes ont, entre

autres, mené à l'élaboration de la partie culturelle des schémas d'aménagement des trois municipalités régionales de comté de la Beauce;

- tenue d'expositions sur l'évolution de la maison en Beauce, dans dix municipalités;
- Réalisation du dépliants historique et touristique " La Beauce, son patrimoine";
- obtention du programme "Rues principales" de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine pour la rue Notre-Dame à Saint-Marie;
- restauration de l'église anglicane Christ Church de Springbrook à Frampton et de la Maison des gens de Saint-Hilaire;
- collaboration à la mise en valeur du site de la gare de Vallée-Jonction;
- sauvegarde et classement de l'ensemble institutionnel de Saint-Joseph;
- mise en valeur du site du rapide du Diable à Beauceville;
 recyclage des presbytères de Saint-Evariste et Saint-Côme.
 La Société et ses organismes projettent d'autres interventions.

Muséologie:

La Conservation en Beauce des oeuvres d'art, des objets, des techniques anciennes, témoins de l'histoire matérielle et spirituelle des Beaucerons, a été prise en charge par les trois musées de la région: le Musée Marius Barbeau, le Musée Méchatigan et l'Écomusée de la Haute-Beauce. Ces musée travaillent à se doter d'équipements adéquats pour la conservation et la diffusion de notre partrimoine matériel.

Histoire:

La Société et ses organismes oeuvrent à des recherches historiques qui feront mieux connaître et apprécier l'histoire de la Beauce. Elle a lancé l'idée de la fête du 250e anniversaire de la Beauce. La Société prépare à cette occasion une monographie d'histoire régionale en collaboration avec la corporation du 250e anniversaire, une étape vers la réalisation d'une histoire globale de la Beauce.

Ensemble conservons notre patrimoine et notre environnement



Télévision Communautaire



Bien que le service de Télédiffusion par câble soit survenu à St-Joseph en 1965, ce n'est qu'en 1971 qu'à été produite la première émission d'ordre communautaire.

En 1973, il y a fondation officielle de la Télévision Communautaire et ses buts sont de promouvoir les intérêts sociaux-culturels de la population. L'équipe de l'époque est alors composée de:

M. Michel Paquet: président
M. Georges Cliche: vice-président,
Mme Gaétan Vachon: secrétaire
M. Roger Labbé: trésorier.

Cette équipe a produit des émissions durant de nombreuses années. Par la suite, c'est sous la présidence de M. Paul-Bruno Turcotte que les activités de la télévision communautaire se poursuivent.

On se retrouve ensuite en 1983 avec une équipe qui est venue donner un nouveau souffle à TVC6; c'est ainsi que, autour de M. André Breton, président, de nouveaux collaborateurs sont venus se greffer pour former l'équipe dynamique suivante:

Michel Cliche,
Robert Bernard,
Johanne Tremblay,
Lyne Gilbert,
André Huot,
Claude Bilodeau,
Jean-Guy Breton,
Saïd Tadjer,
Diane Doyon,
Serge Paré.

En 1984, de nouveaux bénévoles viennent joindre les rangs de l'équipe en place. Ce sont: Réal Poulin, André Verreault et Jeanne d'Arc Roy.

Il en est de même en 1985 avec la venue de Paul-Emile Roy, Marlène Simoneau, Richard Cliche et Rosaire Boivin. L'équipe actuelle (1986-87), telle que présentée sur la photo, est:



À l'avant: Nancy Bouchard et Liette Gilbert, chronique photographique. Au milieu: Paul-Émile Roy, trésorier et caméraman; Pierre Grégoire, animateur, Jeanne d'Arc Roy, chronique de beauté, Victorien Gilbert, accordéoniste. À l'arrière: Marlène Simoneau, chronique vétérinaire; André Breton, secrétaire; Réal Poulin, président et organisateur - chronique d'acupuncture; Georges Lefèvre, caméraman. Était absent: Richard Cliche, chronique juridique.

Bravo à tous ces bénévoles!

Remerciements: Nous tenons à remercier Vidéo Québec Inc. pour sa précieuse collaboration en nous ayant fourni le local et le matériel d'enregistrement et M. Robert Bernard qui nous a aidés à réaliser les émissions de la Télévision communautaire depuis le tout début.

Joyeux 250e à tous les citoyens(nes) de Saint-Joseph de Beauce.



L'Union des Producteurs Agricoles de Beauce-Centre

Le 9 juillet 1975 avait lieu à St-Joseph de Beauce, l'assemblée générale des producteurs agricoles des paroisses de St-Joseph, Sts-Anges, St-Odilon, Beauceville. Le but: regroupement des Syndicats de l'U.P.A. et formation du nouveau Syndicat.

Suite aux propositions reçues, il a été adopté unanimement que les producteurs fondent une association de producteurs au sens de la loi des Syndicats Professionnels. Cette association sera appelée "Syndicat de l'U.P.A. de Beauce-Centre et couvrira le territoire incluant les paroisses de St-Joseph, St-Odilon, St-Jules, Sts-Anges et demande a été faite au Ministère des Institutions financières d'incorporer le dit Syndicat.

Tous les producteurs agricoles ayant signé leur carte d'adhésion et payé leur cotisation au syndicat sont admis membres du nouveau syndicat. Par la suite, le nouveau syndicat demande l'affiliation à la Fédération régionale de l'U.P.A. M. Loïc Poulin de St-Joseph a été nommé président du nouveau syndicat, M. Alphonse-Marie Tardif, secrétaire.

Au cours de l'année 1978 s'est formée une association de jeunes agriculteurs, prénommée "Jagribec" et une demande a été faite pour qu'un représentant de cette association siège à nos conseils d'administration. Cette personne aura les mêmes avantages que les

administrateurs, s'il est producteur, dans le cas contraire, les droits de proposer, seconder, voter lui seront refusés. Cette résolution a été adoptée et acceptée unanimenent le 7 février 1979.

À l'assemblée générale du 21 janvier 1985, un nouveau poste était ouvert au Comité des femmes en agriculture avec les mêmes droits que les représentants de "JAGRIBEC". Notre syndicat de base a connu un autre président en 1980, soit Roch Bilodeau de St-Odilon. Le présent (1987) conseil d'administration est composé de: Simon Giguère, St-Joseph- président; Clément Roy, St-Jules- viceprésident; Denise Roy Carbonneau, St-Odilon-secrétaire; Renaud Drouin, St-Odilon et Marius Cloutier, Sts-Anges - exécutif: Les directeurs sont les suivants: Gilles Lessard, Jocelyn Groleau de St-Joseph, Normand Bisson de Sts-Anges, Guillaume Gagné de St-Jules; Gilbert Bilodeau de St-Odilon. Les représentants des spécialités sont les suivants: Jagribec - Paul Doyon, St-Joseph. Porcs - Jean-Paul Cloutier, Sts-Anges. Lait - Raymond Vachon, St-Odilon. Boeuf - Claude Carbonneau, St. Odilon. Bois - Paul Hermel Bolduc, St-Odilon, Ocufs - Gaétan Cloutier, St-Jules, Femmes en agriculture - Thérèse Gosselin Carbonneau, St-Odilon.

Jeunes Agriculteurs de la Beauce

JAGRIBEC



Pas depuis 250 ans, mais depuis 9 ans la Beauce et St-Joseph par conséquent possèdent leur association de relève agricole.

Au cours de l'année 1978, l'UPA de la Beauce organisait un projet, dans le cadre du programme Jeunesse Canada au Travail pour évaluer les besoins et les désirs des Jeunes Agriculteurs Beaucerons.

Après quelques mois de travail, octobre 1978 vit naître le Syndicat de relève agricole de la Beauce "JAGRIBEC".

Cet organisme a pour but de regrouper les jeunes de la Beauce qui désirent s'établir un jour dans une production agricole. Des activités d'information soit sur les techniques d'élevage ou divers sujets composant l'agriculture sont organisées par l'organisme. Des cours sont organisés de concert avec les commissions scolaires de la région dans le cadre des activités de for-

mation et des activités sociales viennent égayer la programmation annuelle.

L'association est affiliée à l'UPA de la Beauce et depuis 1983, à la fédération de la relève agricole du Québec (FRAP). Toute la Beauce est divisée par secteurs. La paroisse de St-Joseph est composante du secteur de Beauce-Centre avec les paroisses voisines soit: St-Jules, Sts-Anges et St-Odilon. Environ 25 personnes sont membres de Beauce-Centre.

Les administrateurs pour l'année 1987 sont: Lucien Vachon, président; Philippe Pouliot et Simon Maheu sont vice-présidents et le poste de secrétaire est assumé par Sylvain Maheu.

JAGRIBEC s'unit à l'UPA pour souhaiter au comité organisateur du 250e un immense succès.

Le Conseil Paroissiale de Pastorale (CPP)



Dimanche soir, le 28 avril 1968, à l'École Lambert avait lieu la première réunion paroissiale d'information pour jeter les bases de la "Grande Mission". Dix personnes avaient été sélectionnées pendant cette soirée et avaient accepté de travailler ensemble avec M. le Curé Fernand Doyon pour faire un succès de cette année spéciale de la "Grande Mission". Mercredi soir, le 22 mai 1968, au sous-sol du presbytère, ces dix personnes avaient commencé leur travail et avaient élu le premier conseil du C.P.P.

La première présidente fut Mme Gemma Lessard, Elle donna le meilleur d'elle-même jusqu'en octobre 1972.

La deuxième présidente, Mlle Gilberte Doyon, fit bénéficier le C.P.P. de ses connaissances jusqu'en juin 1975.

La troisième présidente: Mme Georgette Lambert n'épargna pas ses heures même pendant les vacances d'été pour aider de son mieux le C.P.P. de juin 1975 jusqu'en septembre 1976.

Comme quatrième présidente: Mme Aliette Grenier prit la relève et fut la plus brave, car elle eut la présidence du C.P.P. de septembre 1976 jusqu'en septembre 1985.

Par la suite, Simon Giguère assume la présidence jusqu'à aujourd'hui

Outre le président, les membres du conseil actuel

sont: l'Abbé Fernand Cliche, aumônier; Claude Giguère, secr.; Aurélien Roy; Pauline Roy; Raymonde Cloutier; Raymond Maheu; Huguette Maheu; Diane Doyon; Doris Giguère; Anita Labbé et Ludivine Maheu.

Le C.P.P. composé de M. le Curé et de laïques a pour mission la planification de pastorale en utilisant les quatre axes de la vie chrétienne: foi, célébration, fraternité et engagement. Le C.P.P. a aussi pour fonction de trouver les lecteurs (trices) pour chacune des messes ainsi que les ministres extraordinaires de la communion (le ministre ordinaire étant l'Évêque, le prêtre ou le diacre), c'est-à-dire des laïcs auxquels l'Église, par une désignation officielle, permet de distribuer la communion pour aider le Clergé trop peu mombreux.

L'Entraide aux oubliés

(mouvement dont l'idée a germé au CPP)

Le 13 décembre 1977, à 2 heures 30 minutes à la salle de presbytère, se réunissait un groupe de personnes sous la présidence de l'abbé Fernand Doyon, curé de St-Joseph-de-Beauce. Ce dernier avait manifesté le désir de former un comité dont le but serait de rassembler les personnes handicapées et de leur organiser des activités pour se rencontrer, échanger ensemble sur ce qu'elles vivent dans leur isolement et les aider à donner un sens à leur vie.

Ce comité fut formé des personnes suivantes: Mme Gisèle Jacques, présidente; Mme Aliette Grenier, vice-présidente; Laurence Lessard, secrétaire; Georgette Lambert; Anita Labbé et Thérèse Lambert, directrice ou conseillère, l'abbé Fernand Doyon, aumônier. Le comité prenaît la nom de "Comité d'Entraide aux Oubliés".

Soirée, pique-nique, pèlerinage, cabane à sucre, souper au restaurant, etc., telles sont les activités qui apportent des loisirs à ces personnes qui se sentent alors soutenues par la communauté; ce qui les aide à se réaliser.

Depuis 1980, l'abbé Fernand Cliche continue, avec l'équipe, l'oeuvre auprès de ces personnes. Mme Anita Labbé assume la présidence et Mme Simonne Métivier la vice-présidence. Les autres membres sont les mêmes que lors de la création du comité.

Service de Sauvetage de Saint-Joseph

Le Service de Sauvetage ou Protection Civile fut fondée en 1983 par trois personnes. Suite à la grande inondation de 1982, MM. Mario Gagné, Paul B. Turcotte et Alain Busque décidèrent de poser des actes concrets et de former ce service. Alors ils rencontrèrent trois conseillers municipaux afin d'obtenir des budgets pour l'ouverture de ce service et quelques mois plus tard, un premier véhicule de sauvetage fut reçu. Le premier directeur du service fut Mario Gagné de 1983 à 1985, suivi de Nelson Gagnon de 1985 à 1986. Présentement c'est Alain Busque qui occupe le poste de directeur.

Le Service de Sauvetage compte 22 membres dont certains ont été formés en: sauvetage, premiers-soins, orientation et recherche en forêt et décarcération automobile (opérateur en mâchoires de vies).

Le Service de Sauvetage a depuis 1985 un deuxième véhicule, soit un panel Dodge, équipé de mâchoires de vies et de différents appareils de sauvetage. Ce véhicule est placé en permanence à St-Joseph et vient du bureau de la Protection civile du Québec. Le tout est dû au bon travail de Mario Gagné et des membres en place. Notre travail principal consiste à préserver et sauver des vies. Nous sommes présents aux incendies majeurs, accidents majeurs, désastres, inondations et activités diverses.

Cet organisme est soutenu financièrement par les conseil municipaux et le travail s'exécute sur une base bénévole.

Le service a toujours 4 personnes de garde 24 heures sur 24 pour former l'équipe de garde sur le véhicule de mâchoires de vies. Le Service de Sauvetage est très apprécié de la population et de différents services d'urgence. Notre local est situé au poste de pompier et l'entente avec le service d'incendie est très bonne.

La Garde Paroissiale de Saint-Joseph de Beauce

La garde Paroissiale de Saint-Joseph de Beauce a été fondée en août 1967 par Monsieur l'abbé Gaston Bilodeau assisté de Monsieur Jean-Louis Lambert. Elle a débuté avec douze membres, et par la suite, quelques mois plus tard, soit en mai 1968, huit autres membres vinrent se joindre au premier groupe, dont

trois membres sont encore là depuis sa fondation, Elle compte présentement dix-neuf membres, et en voici les noms:

Yves Labbé: capitaine Elie Lessard: lieutenant, Bertrand Bolduc: sergent, Liboire Lessard: caporal, Firmin Lessard: lance caporal, Jocelyn Gagné, Narcisse Giguère, Simon Giguère, Gaétan Gilbert, Germain Groleau, Grégoire Lambert, Louis-Marie Lessard, Fabien Létourneau, Normand Mathieu, Réjean Poulin, Michel Roy, Roger Roy, Armand Vachon, Raymond Vachon

La Garde Paroissiale est un organisme qui s'occupe de l'ordre dans l'église ou sur les propriétés de la Fabrique de Saint-Joseph-de-Beauce.

SON ESPRIT: elle est animée par une discipline et une charité qui incitent à la recherche constante de l'ordre durant les offices religieux, afin de fournir un meilleur recueillement aux fidèles.

SA DEVISE: au service de l'Église.

SA COMPOSITION: elle se compose de membres bénévoles, recrutés parmi la population de Saint-Joseph. Elle est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres. Voici les noms des officiers pour l'année 1987:

Michel Roy: président Réjean Poulin: vice-président Roger Roy: secrétaire-archiviste, Bertrand Bolduc: secrétaire-trésorier, Jocelyn Gagné: directeur, Armand Vachon: directeur, Raymond Vachon: directeur.

Notre mouvement demande certains sacrifices, mais nous sommes fiers d'être au service de l'Église.

Socité Canadienne de la Croix Rouge Division du Québec



La Société Canadienne de la Croix Rouge à St-Joseph de Beauce a débuté en 1940 alors qu'une délégation de la division de Québec est venue rencontrer des dames de la place pour les inviter à travailler avec eux. C'était au temps de la deuxième guerre mondiale et la Croix-Rouge secourait nos soldats cantonnés outremer.

Madame Oscar Gagné prend la direction de ce mouvement. Elle réunit toutes les dames et jeunes filles disponibles pour les faire travailler. Il s'est donc

exécuté pendant cette période de la guerre un grand nombre de tricots, bas, gants, mitaines, foulards, vestes, gilets, passe-montagne, couvertures. On a aussi cousu pour les hôpitaux des jaquettes, piqués, bandages, tampons. Apès la guerre, notre association s'occupe des veuves de guerre, des soldats malades et des cancéreux.

Par la suite, la Croix-Rouge continue de s'implanter chez-nous. A Madame Oscar Gagné succèdent: Madame Fernand Morin, Monsieur Alphonse Laflamme, Monsieur Albert Grondin, Mme Thérèse V. Poulin et Monsieur Claude Giguère.

Sous la direction de ces présidentes et présidents sont mis sur pied des activités spécifiques soutenues par les campagnes de financement régionales: création d'articles d'artisanat par des bénévoles pour l'Aide Nationale et Internationale, les services de sang, le secourisme, la sécurité aquatique, prêt de matériel pour chambre de malade, secours aux sinistrés, gardiens avertis.

Par la voix de son président, Monsieur Claude Giguère, les membres actifs de notre Croix-Rouge rendent hommage aux fondateurs de St-Joseph-de-Beauce.

Office Municipal d'Habitation de Saint-Joseph de Beauce

L'Office Municipal d'Habitation de Saint-Joseph de Beauce est une corporation sans but lucratif créée par lettres patentes délivrées sous le sceau de la Province Québec le 15 février 1973 et ce à la demande de Ville Saint-Joseph de Beauce.

Cette corporation a été créée pour fins d'acquisition, de construction et d'administration d'immeubles à loyer modique pour personnes à faible revenu.

En 1973, cinquante unités pour familles à faible revenu ont été mises en opération. Puis, en 1977, pour répondre à un besoin, vingt-cinq unités pour personnes âgées ont été ajoutées, lesquelles unités sont situées rue Ste-Christine, Ville Saint-Joseph de Beauce.

Les coûts et frais de construction et d'opération des logements sont supportés en partie par les loyers versés par les locataires et le déficit est comblé à raison de 10% par Ville Saint-Joseph de Beauce et 90% par la Société d'habitation du Québec.

Les unités de logement sont administrées par l'Office Municipal d'habitation de Saint-Joseph de Beauce dont le conseil d'administration est composé d'administrateurs bénévoles désignés par la Municipalité de Ville Saint-Joseph de Beauce, lesquels administrateurs sont secondés par un directeur-gérant rémunéré.

Le conseil d'administration, avec la collaboration de son directeur-gérant, veille à l'administration quotidienne en établissant des prévisions budgétaires lesquelles doivent être soumises pour approbation à la Société d'habitation du Québec.

Les premiers administrateurs désignés en 1973 étaient Messieurs Pierre Ypperciel, Guy Poulin, Marcel Gendreau, Andréa Latulippe et Jacques Giguère. Les administrateurs actuellement en fonction sont Messieurs Marcel Gendreau, Guy Poulin, François Giguère, Auguste Bisson, Michel Poulin, Roméo Giguère et Jean-Paul Rancourt. Le directeur-gérant actuel de l'Office municipal d'habitation est M. Jean-Louis Maheu.

La présidence du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Joseph de Beauce a été occupée au cours des années par Messieurs Pierre Ypperciel, Guy Poulin et Marcel Gendreau.

Association de l'Action Volontaire de Beauce



Secteur Saint-Joseph

L'Action Volontaire de Beauce a été établie à St-Joseph en novembre 1979 par Mme Gaétane Veilleux, secrétaire régionale du mouvement. Le secteur de St-Joseph était alors composé de treize membres et la présidente en a été Mme Émilia Drouin.

Le but de l'Action Volontaire est d'aider les personnes âgées ou handicapées à vivre à leur domicile le plus longtemps possible pour leur satisfaction, étant donné que les centres d'accueil ne sont accessibles qu'à un nombre limité de pensionnaires.

En travaillant en collaboration avec les autres intervenants dans le domaine de la santé, l'Action Volon-

taire a encore comme objectif d'encourager les malades et les personnes souffrant de solitude.

Le secteur de St-Joseph est gratifié d'une popote roulante qui dessert les repas du midi, trois jours semaine, à quelques locataires du HLM Ste-Christine. Ces repas sont préparés par le foyer Mgr O. Roy à un prix minime.

En novembre 1985, Mme Émilia Drouin, présidente, donne sa démission et Marguerite Goulet devient responsable du mouvement.

Afin de bien remplir leur rôle, les bénévoles ont bénéficié d'une session de formation comprenant l'écoute, la connaissance de soi et la relation d'aide. Une fois par année, les bénévoles de toutes les paroisses membres sont convoqués à une assemblée générale qui a lieu à l'Hôpital de Beauceville.



Marguerite Goulet Présidente

Les membres actuels sont:

Mmes Marguerite Goulet, Gemma Boivin, Suzanne Poulin, Annette Perron, Emma Gilbert, Marie-Laure Maheu, Rosalie Doyon, Lucienne Boily, Athala Gagnon, Georgette Lambert, Jeannine Pouliot, Irène Goulet et MM. Arsène Beaulieu, Donat Gilbert, Paul-Eugène Lessard, Albert-Aimé Pouliot.

Les Messagers de Fatima

L'association fut fondée le 13 mai 1972 par un goupe de laïcs dirigés par Odette Beaudoin de Montréal. Buts: 1- répandre le message de Fatima, 2- l'élévation spirituelle de ses membres.

La fondation fut consacrée par une messe solennelle à l'église catholique Russe de rite bysantin de Montréal, pour symboliser le message de Fatima: la Russie doit se convertir.

Le 25 juillet 1979, Jean-Paul II consacrait à Rome la statue de la Vierge pèlerine du Canada présentée par les Messagers.

En 1982, voyage en Pologne de la présidente pour présenter la statue consacrée pour ce pays, avec l'accord de l'épiscopat de Pologne; fondation de deux centres.

Actuellement les Messagers de Fatima comptent des centres dans 10 diocèces tant au Québec qu'en Ontario, plus deux centres en Pologne depuis 1982.

Le 3 mai 1984 les statuts de l'association furent reconnus et approuvés par la Conférence Catholique Canadienne.

À St-Joseph: Jacques Gagné, président. Serge Beaudoin, conseiller. Mme Arthur Lessard, secrétaire. Résidence 881 Castel.

Les Messagers de Fatima 2065, Sherbrooke Ouest, ch. 246 Montréal H3C 1G6

Les Doigts de Fée

Le thème de nos rencontres: "Soyons réalistes"

Les rencontres ont débuté en 1971. A cette époque treize dames en faisaient partie. Notre but était de faire mieux connaissance pour s'entraider. Par la suite des échanges se sont faits soit du côté artisanal, culinaire et culturel.

Après quelques années, d'un commun accord, nous en sommes venues à faire du bénévolat en aidant les personnes dans le besoin en leur procurant des vêtements, de la nourriture, etc.

Nous faisons de l'artisanat que nous vendons avec un léger profit afin de nous aider à continuer notre service d'entraide.

Après toutes ces années, cela nous a permis de mieux nous connaître pour mieux partager.

Saint-Vincent de Paul de Saint-Joseph de Beauce

C'est le 26 novembre 1961 que, suite à une convocation de Mgr Jos.-Odina Roy, curé, en date du 25 courant, se réunirent les personnes suivantes: Léonce Doyon, Albert Grondin, Ludger Giguère, Alphonse Laflamme, Henri Cliche et 2 marguilliers à titre d'invités d'honneur: Eugène Giguère et Edmond Tardif, en vue de former l'exécutif de la Conférence de St-Vincent de Paul de St-Joseph de Beauce et d'élire un secrétaire-trésorier pour remplacer M. Joseph Perron décédé le 6 juin 1961. Ce dernier occupait ce poste depuis au-delà de 40 ans, ayant succédé à son père Auguste Perron dans l'exercice de cette fonction.

Ainsi donc, Léonce Doyon fut nommé président: Albert Grondin, vice-président; Alphonse Laflamme, secrétaire-trésorier; Henri Cliche, vérificateur, Mgr J.O. Roy, aumônier.

À cette même occasion l'aumônier Mgr J.-Odina Roy fit remarquer que le rôle d'une St-Vincent de Paul était d'aider les familles pauvres de notre paroisse, de travailler à la réhabilitation de ces indigents, de faire du bien en exerçant la plus grande charité.

A cette époque, il fut aussi établi que les revenus ordinaires de la St-Vincent de Paul proviennent d'un intérêt de \$50. dû par la Fabrique de St-Joseph et de la quête de la Guignolée faite annuellement au temps de Noël par les Chevaliers de Colomb.

Depuis 1961, Léonce Doyon, Albert Grondin, Alphonse Laflamme, Mme Placide Poulin (qui est secrétaire-trésorière depuis), Gérard Busque et Emile Vachon se sont succédé à la présidence.



Exécutif 1987 De g. à d_i Tre rangée: Émile Vachon, Thérèse V. Poulin, M. le curé Fernand Cliche, 2e rangée: Bertrand et Ludivine Maheu, Robert Gilbert, Michel Cliche, Bertrand Lessard, Aliette et Walter Crenier

Club de Patinage Artistique AXEL Inc.



Le Club de patinage artistique de Saint-Joseph de Beauce a été mis sur pied à l'automne 1975 par un groupe de bénévoles, sous la présidence de Mme Jocelyne Bernard. M. Marc-André Côté de Saint-Joseph a également été à l'origine de la formation de ce club

Autonome dès sa fondation, il est affilié à l'Association Canadienne de Patinage artistique. Il fait partie de la zone "D" qui regroupe les clubs de Thetford-Mines, St-Joseph, Beauceville, St-Georges, Black-Lake, Disraëli, St-Prosper et East-Broughton, de même que Ste-Marie.

Lors de cette première saison, le Père Gaétan Loiselle enseignait la discipline du patinage artistique. Les professionnels qui lui ont succédé furent: Marie Nadeau, Aimé Frégeau et Denis Beaudoin.

En février 1977, un concours était lancé parmi la population afin d'obtenir des suggestions pour un symbole et un nom distinctifs. La grande gagnante de ce concours fut Myriam Blais. Le nom choisi: AXEL et l'écusson est une création de cette dernière.

En septembre 1977, Le Club était incorporé et sera désormais connu sous le nom de CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE AXEL INC.

Les présidentes et présidents qui ont succédé à Mme Jocelyne Bernard (Fernand) furent: Mme Danièle Blais, M. Michel Gauvin, M. Marc Giroux, Mme Fleurette Latulippe, Mlle Hélène Lessard, Mme Annette Lessard, M. Rémi Bisson et Mme Germaine Poulin.

Le spectacle annuel monté avec la participation de plusieurs dames bénévoles est grandement apprécié de toute la population et permet à cette dernière de constater le travail qui se fait à cette discipline. La participation de différents clubs de la région donne à cette activité un esprit de collaboration et permet de fraterniser entre les membres des clubs des municipalités impliquées.

Bureau de direction 1986-1987 Présidente: Mme Germaine Poulin

Vice-Présidente P.C.P., P.C.P.A.: Mme Nicole Vallée

Vice-présidente: Mme Hélène Samson Secrétaire: Mme Jacqueline Couture Trésorière: Mme Carole Rodrigue

Compétitions: Mme Denyse Lessard Relationniste: M. Michel Cliche Test A.C.P.A.: Mme Suzanne Cliche Auto-financement: Mme Germaine Poulin

Directeurs: Mme Lise Beaulieu, Mme Liliane Cormier, M. Philippe Lessard, Mme Louisette Doyon. Renseignements généraux: Aréna de St-Joseph.

Le Club de patinage artistique Axel Inc. de St-Joseph de Beauce compte présentement 120 élèves dont 1 de niveau canadien, à savoir: Jérôme Poulin.

AA et Al-Anon

Ces mouvements existent depuis environ 40 ans et plus particulièrement, depuis janvier 1970 pour Saint-Joseph.

Le mouvement AA est né de l'union des forces morales et de soutien de deux hommes ayant été traités en milieu hospitalier pour des problèmes reliés à des abus d'alcool. Étant devenus copains lors de leur hospitalisation, ils ont décidé de se revoir par la suite pour parler de leur problème et ils se sont aperçu que ça leur aidait à tenir le coup ... ainsi furent jetées les bases des AA (Alcooliques anonymes) qui a pour but de:

- Venir en aide aux personnes qui sont au prise avec des problèmes d'alcool et qui désirent arrêter de boire, par une thérapie de groupe.
- Les aider à assimiler leur maladie, à s'accepter, à se récupérer, à mieux se comprendre.
- Les aider à vivre leur sobriété à tous les jours. Parallèllement à la création de ce mouvement, les épouses des 2 hommes initiateurs des AA retroussèrent elles aussi leurs manches et fondèrent AL-ANON (non alcoolique) dont les buts sont:
- Venir en aide aux familles des alcooliques (conjoint(e) et enfants qui, souvent, sont mis de côté).
- Leur apprendre que l'alcoolisme est une maladie, car ils ne le savent pas au départ.
- Leur apprendre à aider le malade dans son cheminement
- Leur apprendre à vivre heureux(se) dans la sérénité de 24 heures à la fois.

Ces mouvements, rappelons-le, ne sont pas anonymes, mais les membres le seront toujours, l'anonymat étant la base spirituelle de leurs traditions.

Le Cercle d'amitié des dames seules (Mouvement dont l'idée a germé au CPP)

Le 25 mars 1976, naissait à St-Joseph le Cercle d'amitié des dames seules détaché du Cercle de St-Georges en raison de la trop grande distance. St-Joseph forme la Zone 1 avec les paroisses de St-Jules, Tring-Jonction, St-Frédéric, Vallée-Jonction, Sts-Anges et

But du Cercle: Grouper des dames seules

le: Pour qu'elles s'entraident sur le plan temporel, social et spirituel.

2e: Pour revaloriser la dame seule dans sa communauté sociale, politique et religieuse.

Activité du Cercle

St-Odilon.

Les dames se rencontre pour s'informer. Une fois par mois, les membres se rencontrent pour écouter un conférencier qui leur apporte la lumière, conseil, réconfort et espérance.

Pour s'informer, en elset, des rencontres récréatives permettent aux dames seules de se distraire, de rire ensemble; en somme de retrouver un équilibre psychique difficile quand le mari n'est plus à la maison. Pour chercher ensemble le Seigneur. Se sentant souvent ignorées dans l'Église, les dames seules ressentent une joie de voir le clergé s'inquiéter de leurs souffrances et les aider à les surmonter par la réflexion spirituelle.

Pour s'aider mutuellement, les dames seules les plus informées sur les lois, l'assistance sociale, la Régie des rentes, les rentes de veuves, se mettent au service de leurs consoeurs et les aident à régler leurs problèmes.

Premier conseil 1976

Présidente: Mme Rolande Nadeau. Conseillères:

Mmes Gérard Doyon et Paul Poulin.

Secrétaire-trésorière: Mme Antoinette Doyon. Secrétaire-archiviste: Bernadette Asselin. Conseiller moral: l'abbé André Poulin

Conseil 1986-87

Présidente: Thérèse Vachon Vice-présidente: Irène Giguère

Conseillères: Julienne Maheu, Lucille Lagrange, Liliane Boivin, Chantal Fortier, Thérèse Rodrigue, Rita

Plante et Suzanne Vachon.

Secrétaire-trésorière: Antoinette Doyon Secrétaire-archiviste: Rolande Nadeau.

Service de la Pastorale du Baptême

(Mouvement dont l'idée a germé au CPP)

Le service de la pastorale du baptême débute à Saint-Joseph de Beauce en avril 1976, avec Monsieur l'abbé André Poulin, assisté dans ses fonctions de soeur Christiane Lemay, Ghyslaine et Bertrand Lessard, Céline et Ronaldo Dostie, Carmen et Bertrand Bolduc et Francine et André Roy.

Suite au départ de M. l'abbé Poulin en août 1983, M. l'abbé Arthur Bélanger prend la relève avec l'équipe suivante: Suzanne et Armand Vachon, Germaine et Elie Lessard, Blandine et Gérard Lambert. Carmen et Bertrand Bolduc.

L'équipe est formée de paroissiens, et en particulier de couples qui acceptent en collaboration avec le prêtre, la responsabilité d'accueillir, d'accompagner et de soutenir les parents qui demandent le baptême de leur enfant

Pourquoi des rencontres de pastorale baptismale? Autrefois, on faisait baptiser la journée ou le lendemain de la naissance.

Aujourd'hui, on attend plusieurs jours avant de faire baptiser. C'est pourquoi on a plus de temps et on peut mieux se préparer. La rencontre préparatoire au baptême est un moyen essentiel pour les parents qui demandent le baptême de leur enfant, ainsi qu'aux parrains et marraines pour réfléchir ensemble sur le sens du baptême et sur l'engagement qui en découle. Les rencontres collectives servent évidemment l'objectif général de la pastorale du baptême qui, rappelons-le, est de tout mettre en oeuvre pour que devienne signifiante aux yeux de toutes les personnes qui y sont impliquées la célébration du baptême des enfants.

Or, le premier et principal moyen que se donne la pastorale pour atteindre son objectif est d'offrir à tous les parents, depuis la demande jusqu'à la célébration du baptême, la possibilité d'un réel cheminement de foi.

- De donner aux parents l'occasion de vivre une authentique expérience de l'Eglise comme communauté de foi, de prière, d'entraide et d'engagement.
- De leur permettre de revivre et de célébrer ensemble, en préparation au baptême de leur enfant, la démarche de conversion de leur propre baptême.
- De les éclairer sur leur engagement concernant l'éducation chrétienne de leur enfant et les motiver à le tenir.

Car le baptême est le plus important des sacrements. Sans lui, il n'y a pas de vie divine en nous et c'est le fondement de tous les autres. Par le caractère qu'il nous donne, il nous permet de recevoir en permanence les influences de l'Esprit Saint en nous. Il est important aujourd'hui, que nous regardions Jésus comme source de vie, de dire à Dieu notre Père notre joie d'être fils et de lui demander de renouveler en nous la grâce de notre baptême.

L'équipe de la pastorale du baptême est très heureuse d'offrir ce service aux parents qui désirent en connaître davantage sur la grandeur du sacrement de baptême.

Et pour l'année 1987, elle se compose comme suit: de Monsieur le Curé Fernand Cliche, Suzanne et Armand Vachon, Germaine et Elie Lessard, Odette et Richard Jacques, Carmen et Bertrand Bolduc.

Mouvement Couple et Famille

(Mouvement dont l'idée a germé au CPP)

Le mouvement couple et famille a débuté à la suite d'une retraite paroissiale qui avait eu lieu à l'église de St-Joseph le 14 février 1983 et qui était animée par la Père Albert Lapointe. La première rencontre a eu lieu au sous-sol de la Caisse populaire à 7 hres 30, le 13 mars 1983 pour informer et débuter le mouvement Couple et Famille.

Ce mouvement est un suivi des couples qui ont vécu une fin de semaine "Week-end d'amoureux". Le mouvement a pour but de faire prendre conscience de son vécu comme couple et sa famille.

- Un temps d'arrêt pour un nouveau départ.
- Communication dans le couple.
- Apprendre a se connaître, soi et son conjoint.
- Dialogue, respect de l'autre.
- Foi, amour, sexualité.

Ce mouvement a été parti par Thérèse et Gérard Brichau de St-Joseph, suivi de 2 ou 3 couples, accompagnés de notre aumônier M. le curé Fernand Cliche, toujours présent.

Le mouvement est ouvert à tous les couples peu importe l'âge, dans le but de faire grandir et d'améliorer notre vie de couple.

Couple responsable pour 1986-1987: Ronaldo et Céline Dostie.

Service d'Initiation Sacramentelle (S.I.S.) (Mouvement dont l'idée a germé au CPP)

Ce service a vu le jour à St-Joseph en mars 1984. C'est un organisme composé de paroissiens bénévoles qui a comme rôle principal de prendre la relève des écoles dans la préparation immédiate des enfants aux sacrements.

Les membres du comité actuel sont: M. le curé Fernand Cliche; Mme Marie B. Lessard, prés; M. Philippe Lessard, serc.; Mmes Aliette Grenier, Marie L. Breton, Gilberte Doyon, Louise B. Labbé. Ce comité supervise trois sous-comités composés également de bénévoles soit le sous-comité de l'eucharistie, du sacrement du pardon et de la confirmation.

Ce service se développe dans toutes les paroisses des diocèses du Québec, de façon progressive depuis 4-5 ans. Cet organisme fut créé pour les raisons suivantes:

- 1-Les changements dans la confessionnalité des institutions d'enseignement du Québec.
- 2- Les nouvelles orientations diocésaines dans le sens d'une plus grande implication des paroissiens dans la communauté chrétienne paroissiale.

Chez nous, l'école et les enseignants prennent encore une part très active dans la préparation sacramentelle de nos jeunes par l'enseignement de la catéchèse; cependant au fil des années, les paroissiens devront de plus en plus assurer la relève et prendre en main la formation catéchétique et la préparation aux sacrements.

C'est un défi que les paroissiens de St-Joseph auront sûrement a coeur de relever au cours des prochaines années pour le plus grand bien de la communauté paroissiale.

Le comité du S.I.S.

Le Comité de Liturgie

(Mouvement dont l'idée a germé au CPP)

Ce comité a pour but l'animation liturgique à l'église du côté chants et musique, c'est-à-dire trouver des chants qui sont appropriés avec la parole de Dieu et ce tout au long de l'année et d'une façon particulière pendant les temps forts de l'Avent et du carême et les cérémonies spéciales.

Tout ce travail, bien entendu, demeure sous la super-

vision de M. le curé Fernand Cliche, assisté d'Aliette Grenier, responsable, de la chorale paroissiale et celle des Filles d'Isabelle ainsi que de tous les autres intervenants que ce soit directeur(trice) de chorales, accompagnateurs (trices) et chantres particuliers(ères) à chaque messe ou cérémonie.

L'Équipe Missionnaire (Mouvement dont l'idée a germé au CPP)







Abbé Femand Doyon Fondateur

Mme Georgette Lambert présidente 1970-1980 vice-présidente 1980-1987



Avant: Mlles Jeanne Roy, Rita Roy, M. le curé Fernand Cliche, Mme Huguette Maheux Arrière: Mmes Yvette Sévigny, Monique Breton, présidente, Rachel Labbé, Aliette Grenier

1970 a été une année d'Eglise spéciale. Sous le thème "La Grande Mission", différents comités, impliquants des laïcs à la mission de l'Eglise, ont été formés.

Le 12 février, M. le curé Fernand Doyon, répondant à une inspiration divine, s'allia quelques paroissiennes et jeta les bases du premier Club Missionnaire du diocèse. Mmes Georgette Lambert, Aliette Grenier, Mlles Jeanne Roy et Rita Roy ont été les pionnières choisies. Aves les années, d'autres membres s'ajoutèrent successivement.

Le Renouveau Charismatique (Mouvement dont l'idée a germé au CPP)

C'EST QUOI?

Il ne s'agit pas seulement d'un "mouvement " destiné uniquement à ceux qui s'y inscrivent, il s'agit d'un "courant de grâce", d'un renouveau qui concerne tous les catholiques, tout comme le renouveau liturgique et le renouveau biblique s'adresssent à tous. Il ne s'agit pas d'un "mouvement" nouveau au sens usuel du terme, mais d'un courant de grâce qui fait surgir partout spontanément des assemblées de prière. Le but n'est par de créer quelque organisation parallèle de plus, mais bien d'offrir un surcroît d'animation spirituelle aux chrétiens d'aujourd'hui.

QU'Y TROUVE-T-ON?

"Certaines notes communes apparaissent dans ce renouveau: le goût d'une prière profonde, personnelle et communautaire, un retour à la contemplation et un accent mis sur la louange de Dieu, le désir de se livrer totalement au Christ, une grande disponibilité aux appels de l'Esprit-Saint, une fréquentation plus assidue de l'Ecriture, un large dévouement fraternel, la volonté d'apporter un concours aux services de l'Eglise. En tout cela, nous pouvons reconnaître l'oeuvre mystérieuse et discrète de l'esprit qui est l'âme de l'Eglise.

"Pour devenir vraiment chrétien, il faut accepter, en pleine conscience, de se convertir au Christ et de s'ouvrir à son Esprit: on n'échappe pas à ces exigences. Le devoir primordial des chrétiens d'aujourd'hui est de montrer en eux-même, l'image de chrétiens "convertis" et "remplis de l'Esprit-Saint". C'est là la mission propre aux vrais chrétiens actuels qui s'efforcent, au coeur du monde, de répondre aux exigences de l'Évangile et de transmettre leur foi

Depuis quelques années le renouveau charismatique prit naissance dans la province de Québec. Un jour, le Père Régimbald, accompagné de quelques témoins, vient lancer officiellement le renouveau charismatique dans la Beauce, soit à St-Côme. A ce moment-là, l'abbé Victorien Faucher, animateur de pastorale à l'école polyvalente Veilleux, trouve l'importance d'implanter à St-Joseph ce mouvement de prière. Aidé de quelques laïcs plus particulièrement de M. Mme Paul-Henri Brunel qui furent responsables, l'abbé Faucher donne tout ce qu'il peut, fait promouvoir ce groupe et accepte d'être directeur spirituel. Grâce à lui, des gens des paroisses voisines se sont intégrés à nous. De plus avec la collaboration et la participation de notre ancien curé l'abbé Fernand Doyon, tout alla pour le mieux. Plusieurs personnes de la communauté chrétienne, sentant le besoin de grandir, de cheminer, sont allées à des sessions de ressourcement, soit à Granby, l'Alliance de Trois-Rivières, Jésus-Ouvrier, centre Mollé de St-Côme; c'est sûrement là qu'ils y ont puisé leur force.

Ce groupe existe depuis 13 ans. Les réunions ont toujours lieu le mercredi de chaque semaine à 7:30 hres à la sacristie. Depuis plusieurs années ce groupe est soutenu par la présence assidue de notre responsable Mme Gisèle Jacques. Un grand merci à notre directeur spirituel actuel l'abbé Fernand Cliche.

Merci à l'Esprit-Saint pour toutes ces belles et fructueuses années, années de gloire! Années de louanges.



Abbé Victorien Faucher



Le comité de soutien. De g. à d.: Lucette Ratté, Rollande Nadeau, Anita Labbé, Laurence Lessard, Aliette Grenier, Doris Roy, abbé Fernand Cliche, Gisèle Jacques, Cécile Roy

La Vie Montante

(Mouvement dont l'idée a germé au CPP)

Qu'est-ce que la Vie Montante?

La "Vie Montante" est un mouvement d'Église, elle vit et agit en totale union avec le Pape, les évêques, les prêtres. Ce mouvement a pris naissance en France en 1961, il s'est étendu à des centaines de milliers de chrétiens, il compte des participants dans plus de 50 pays.

Ici à Saint-Joseph, ce mouvement a débuté en 1983. Il s'adresse surtout aux aînés dans le but d'approfondir leur foi chrétienne.

M. le Curé fut le premier contacté. M. Wilfrid Doyon qui était alors président de l'Age d'or fut invité à se rendre à une réunion au presbytère pour discuter du projet avec une responsable du mouvement qui ne put venir ce jour-là. Il fallait en premier lieu l'acceptation du Curé. Ce fut à une seconde réunion que M. le curé et notre président se mirent d'accord pour que ce mouvement prenne naissance en notre paroisse. Il fallait trouver une personne pour en prendre la direction. On contacta divers membres. Enfin ce fut Mme Georges Gilbert, ancienne présidente de l'Age d'or, qui accepta de partir le mouvement.

Notre première réunion eut lieu le 29 septembre, à 14 heures. Je souligne les premières personnes qui ont répondu à l'invitation. D'abord M. le Curé, puis le président de l'Age d'or en ce temps: M. Wilfrid Doyon, Mmes Conrad Giroux, Joseph Lambert, Ernest Labbé, Athala Gagnon, Lucienne Boily, Yvonne Tardif, M. Mme Arthur Lessard et bien sûr Mme Georges Gilbert. Les bases du mouvement furent jetées et M. le Curé accepta d'en être le directeur spirituel et Mlle Lucienne Boily la secrétaire. Mme Gilbert interrogea l'assistance sur ses raisons de joindre ce mouvement. La réponse fut: "Pour approfondir notre foi..."

Un journal "Vie Montante" est attaché à ce mouvement et tire à 200,000 exemplaires. Les articles du journal servent de base de réflexion. C'est un MOUVEMENT D'AMITIE partagée, un remède à la solitude. C'est un MOUVEMENT DE SPIRITUALITE. C'est un MOUVEMENT D'APOSTOLAT. Chacun choisit son propre dévouement, c'est ainsi qu'à notre première réunion, un projet a été soumis par la responsable Mme Gilbert qui proposait qu'à chaque réunion des membres du Club de l'Age d'or, un moment soit réservé pour une prière, une bonne pensée ou une lecture pieuse. Ce fut accepté à l'unanimité.

En février 1984, Sr Jeanne Leclerc, responsable régionale, vint nous visiter avec d'autres religieuses.

Nous sommes allés à des congrès diocésains à Québec. Ces rencontres sont très intéressantes. Sr Jeanne Leclerc nous dit de continuer notre travail, en des mots gentils à notre égard. Et ça s'est continué. D'autres personnes ont adhéré à notre mouvement. En ce mois d'avril 1987, 32 membres sont inscrits dont 25 assistent régulièrement.

Après deux années en fonction Mmes Gilbert et Lucienne Boily démissionnent. M. Antoine Lessard assume depuis ce temps la présidence. Mme Yves-Henri Jacques accepta d'être secrétaire. Peu de temps après, elle fut remplacée par Mme Louis-Aimé Cliche.

Permettez de souligner que M. le Curé s'est fait un devoir de venir à toutes nos réunions. Ses paroles nous sont très précieuses et nous l'en remercions.

On ne PEUT DONNER DES ANNÉES A NOTRE VIE, mais on PEUT DONNER DE LA VIE A NOS ANNÉES.

C'est pourquoi nous faisons partie du mouvement qui est un groupe de chrétiens qui montent ensemble vers le plus beau pays: le royaume de Dieu, en faisant le bien, en se rendant utiles, chacun dans son milieu, soutenus par la joie, unis surtout par la prière.



M. le curé Fernand Cliche



Mme Ceorges Gilbert



M. Wilfrid Doyon



M. Antoine Lessard

En 1976, Monique Breton et Yvette Sévigny. 1981, Rachel Labbé. 1982, Huguette Maheux.

Les buts poursuivis demeurent les mêmes: sensibiliser la communauté paroissiale, soutenir spirituellement, moralement et matériellement nos missionnaires.

En 1985 pour des raison techniques, le nom du Club Missionnaire devient "Équipe Missionnaire".

VOICI LES MISSIONNAIRES SOUTENUS LORS DE LA FONDATION DU CLUB



Sr Angéline Doyon Indes 1927-1983 décédée



P. Alfred Lambert Rép. Dominicaine



Sr Bertha Létoumcau Tokyo, Japon 1927-1973 décédée



Sr Margucrite Dallaire Kenya, Afrique 1932-1979 de retour

LES MISSIONNAIRES EN MISSION EN 1987



P. Alfred Lambert République Dominicaine 1936 (...)



Sr Solange Gagné Chili 1983 (...)



Sr Jacqueline Doyon Cúba 1954 (...)



Sr Ginette Ratté Argentine 1984 [...]



Abbé Bertrand Jacques Paraguay 1982 (...)



Père Jules Roy Zambie Afrique 1964 (...)



Sr Jacqueline Doyon Cuba



Sr Anita Dallaire Algérie 1917-1972





Sr Hélène Roy Cameroun 1966 (...)



Père Jules Roy Zambie, Afrique



Sr Olivette Morin Maroc 1967-1983 de retour

Les dates indiquent les années passées en pays de mission.

La Rencontre

C'est quoi la Rencontre

La Rencontre est une expérience de vie. Il est difficile d'expliquer par des mots comment elle se déroule et ce qui s'y passe. Pour saisir vraiment ce qu'elle est, il faut la vivre. Il faut savoir que c'est une expérience de vie chrétienne.

La fin de semaine de la Rencontre

La Rencontre est une expérience d'une fin de semaine: deux jours vécus dans un climat d'accueil, de simplicité, de joie et de fraternité.

Ce sont des équipes de laïcs et de prêtres qui sont responsables de faire vivre cette expérience. Ce sont surtout les laïcs qui donnent les messages et qui témoignent de leur vie. Les prêtres sont surtout disponibles pour la rencontre individuelle.

L'après-rencontre

Il faut une suite à cette expérience. Les gens qui ont vécu une découverte de leur foi doivent trouver des groupes de chrétiens qui les aident à cheminer dans leur foi et leur engagement. La Rencontre est impensable sans après-rencontre. Ceux qui vivent cette expérience, comme des nouveaux-nés, ont besoin de retrouver une famille de frères qui les nourrissent, les font grandir, les forment et les amènent à s'engager.

Il y a trois activités que nous sommes appelés à poursuivre ensemble:

1- La Prière partagée, signe que nous avons un seul coeur et une seule âme dans le Christ.

2- La Parole de Dieu reçue ensemble, savourée et partagée.
3- Le Pain de l'amitié et de l'affection fraternelle vécue entre frères et soeurs d'une même famille, entretenue par des réunions et des contacts multiples qui débouchent sur les sacrements.

Les parrains (marraines)

Le parrain ou la marraine doit, par son témoignage de vie, faire désirer de tout coeur rencontrer le Seigneur à celui qu'il envoie. Par sa vie, il donne le goût à l'autre de vivre la rencontre du Christ. Il est nécessaire que le parrain fasse partie d'un groupe de chrétiens ou d'une communauté vivante.

Le parrain doit préparer celui qu'il envoie en le faisant désirer vivre l'expérience.

Le fondateur: Le Père Henri Roy

Henri Roy est né dans l'État du Maine de parents canadiens français, il a vécu à Montréal. Il a fréquenté uniquement l'école primaire, puis il a travaillé très jeune, dès ses quatorze ans. Il a entrepris à l'âge de vingt-deux ans des études classiques au Séminaire de Saint-Victor de Beauce. Ordonné prêtre, il est devenu membre d'une communauté religieuse consacrée aux défavorisés: Les Oblats de Marie-Immaculée.

Le Père Roy a été avant tout un prêtre, un prêtre pieux comme un enfant, un prêtre apôtre de la jeunesse. Ses préférés étaient les miséreux, les désemparés. Combien d'heures a-t-il passées à entendre les confessions? Et comme il savait parler à ces jeunes et les électriser pour un projet apostolique, pour une action pastorale!

Le Père Roy a donné sa première absolution à la porte d'une taverne près du port de Montréal. Il avait la hantise des pauvres et des mal-aimés et la hantise de réconcilier les pécheurs avec Dieu pour leur apporter le pardon.

En 1930, il fonde la J.O.C. (Jeunesse ouvrière catholique). Il fonde aussi la Société catholique de la bible, les Services de préparation au mariage (répandu aujourd'hui dans le monde entier), il fut l'initiateur de nos services sociaux actuels et beaucoup d'autres mouvements encore d'actualité. "Oui, pour le Père Roy, chaque conversion est un miracle".

Le Père Roy lance le mouvement de la Rencontre en octobre 1964 à Pointe-au-Pic dans Charlevoix. Aidé d'une équipe de jeunes laîcs, membres de l'Institut séculier Pie-X. "Le monde a besoin d'une révolution spirituelle" disait le Père Roy.

Il décède en juin 1965 après une vie remplie. "Il vaut mieux mourir jeune et usé que vieux et moisi" disait Henri Roy.

La Rencontre à Saint-Joseph

Ce sont les gens de Tring-Jonction qui ont parrainé ceux de Saint-Joseph, au tout début. En 1970 ont débuté officiellement les après-rencontres à Saint-Joseph. Un responsable est nommé et à chaque année ce responsable est remplacé.

En 1970-71 ce sont Odile et Jean-Louis Lessard qui ont assumé ce rôle.

1971-72:	Dolorès et Paul-Emile Roy
1972-73:	Huguette et Raymond Maheux
1973-74:	Annette et Paul-Henri Gagnon
1974-75:	Carmen et Bertrand Bolduc
1975-76:	Carmen et Jean-Philippe Goulet
1976-77:	Céline et Ronaldo Dostie
1977-78:	Jeanne et Luc Jacques
1978-79:	Francine et Jean-Guy Thériault
1979-80:	Pauline et Aurélien Roy
1980-81:	Gaétane et Martial Drouin
1981-82:	Raymonde et Jeannot Cloutier
1982-83:	Danielle et Arsène Lagrange
1983-84:	Yolande et Michel Rubenovitch
1984-85:	Gemma et Emile Vachon
1985-86:	Charlotte Audet
1986-87:	Rita et Jean Giguère

Environ 425 personnes ont vécu l'expérience d'une fin de semaine à Saint-Joseph depuis les tout débuts. Les responsables sont aidés par les animateurs (trices) et soutenus par un responsable régional. Un prêtre de notre paroisse participe aussi à nos réunions.

A chaque année la Rencontre s'enrichit de nouveaux membres, la base de ce mouvement reste la même: la prière. la parole de Dieu et le partage. Les disciples "se montraient assidus à l'enseignement des apôtres, à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières" (Actes 2,42).

Tiré des revues: "Signal", fév. 83, fév. 84, sept. 84 et de "Je croix", juin 85.

Rita et Jean Giguère.

Les comités d'école

"Législation et règlementation"

Approuvé par l'arrêté en conseil numéro 2719-72 du 13 septembre 1972 Ministère de l'éducation, Gouvernement du Québec.

Extrait de la loi de l'Instruction publique concernant les comités d'école.

ARTICLE 66: Avant le 15 octobre de chaque année, le directeur ou la responsable de chaque école administrée par une Commission scolaire ou une Commission régionale convoque une assemblée générale des parents des enfants qui fréquentent telle école afin d'y former, avant cette date, un Comité d'école.

Le directeur ou le responsable de l'école et un représentant désigné par les professeurs de l'école sont membres du Comité d'école; ils n'ont toutefois pas le droit d'y voter ni d'en être nommé président. Les commissaires ou syndics d'école ne peuvent cependant être membres de ce Comité d'école.

ARTICLE 67: Tout Comité d'école a pour fonctions: A- De stimuler par des moyens appropriés la participation des parents et du milieu en général à l'amélioration des services éducatifs de l'école; B- d'étudier les mesures susceptibles de favoriser la personnalisation des services éducatifs de l'école; C- de faire à la direction de l'école toute recommandation propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de l'école.

PRÉSIDENTS (ES)

COMITÉ D'ÉCOLE (YOUVILLE)

1972-73: 1973-74: 1974-77: 1977-78: 1978-79: 1979-80: 1980-81: 1981-82: 1982-83: 1983-84:	Mme Raymonde Légaré Alphonse-Marie Tardif Jean-Louis Tremblay Marcel Corneau Renald Boulet Mme Pauline Vachon-Lessard Mme Lise Bilodeau Mme Gérard Brichau Mme André Giguère Mme Stella Carrier
1982-83:	Mme André Giguère
1984-86:	Mme Louisiane Roy
1986-87:	Benoit Turcotte

COMITÉ D'ÉCOLE (LAMBERT)

1972-75:	Mme Raymonde Légaré
1975-76:	Mme Marie J. Lessard
1976-77;	Georges Cliche
1977-78:	Jean-Guy Tremblay
1978-79:	Georges Gagné
1979-80:	Mme Gemma T. Huot
1980-81:	Mme Yolande Vachon
1981-83:	Mme Jacqueline Audet
1983-85:	Mme Rollande Jacques-Gilbert.
1985-87:	Mme Louise Labbé-Ouellette

COMITÉ D'ÉCOLE (POLYVALENTE VEILLEUX)

1973-74:	René Huot, St-Joseph
1974-75:	Gérard Groleau, St-Jules
1975-76:	François Giguère, St-Joseph
1976-80:	Gaston Leclerc, Sts-Anges
1980-82:	Mme Céline Fournier, Frampton
1982-83:	Mme Yvette Sévigny, St-Joseph
1983-84:	Alphonse-Marie Tardif, St-Joseph
1984-87:	Mme Madeleine Vachon, Sts-Anges

Le Comité d'école de la Polyvalente Veilleux comprend 9 paroisses. St-Joseph a 3 représentants et les autres municipalités 2 pour chacune d'elles. Il s'agit des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules, Vallée-Jonction, Sts-Anges, Frampton, St-Sévérin, St-Odilon, St-Joseph.

Le Comité de Parents de la Commission Scolaire de St-Joseph de Beauce

Dans toutes les commissions scolaire du Québec, il existe un comité de parents. Celui-ci est formé en vertu des dispositions de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., 1977, C.I-14).

Ce dernier a comme mission d'établir ou de constituer une voie de communication entre la commission scolaire et les comités d'école. Le comité de parents est formé d'un représentant élu pour et par chacun des comités d'école. Par la suite, il se nomme un représentant au conseil des commissaires qui agit alors comme commissaire-parent.

Le comité de parents choisit lui-même ses objets d'étude et détermine son programme d'action à la lumière des suggestions des comités d'école et des avis sollicités par la commission scolaire. Il main-

tient aussi des liaisons avec les organismes intéressés à la vie de l'école (comité pédagogique, direction, etc...).

Pour l'année scolaire 1986-87, les membres du Comité de Parents de la Commission scolaire de Saint-Joseph sont les suivants:

Louiselle Jacques, présidente, Tring-Jonction Fabienne G. Fecteau, secrétaire, St-Odilon Guylain Hardy, Sts-Anges Serge Vachon, St-Frédéric Margot Jacques, St-Joseph (Lambert) Alain Dion, St-Jules Lorraine Lessard, Vallée-Jonction Berthier Beaulieu, St-Joseph (D'Youville) Jacqueline Beaudoin, Frampton

Jeunes du Monde

Dans les années '32, le Père Jean d'Auteuil Richard fonde la L.M.E. (Ligue Missionnaire Etudiante) et en devient la 1er président sous les instances du Père Papin-Archambault. Le Père Antonio Poulin en fut le 2ième président de 1935 à 1957. But: faire quelque chose pour l'esprit missionnaire des jeunes.

En 1959, à la demande de Mgr Napoléon-Alexandre Labrie, directeur de la Propagation de la Foi, le Père Jean d'Auteuil Richard confiera au Père Joseph Gendron le remise sur pieds d'un mouvement missionnaire pour les jeunes, la L.M.E. étant malheuseusement éteinte à cette époque. Ainsi naît le S.M.J. (Service Missionnaire des Jeunes) qui avait pour mission l'aide à apporter aux missionnaires et aux Missions par la prière et la coopération, stimulé par la connaissance des besoins de l'heure.

En 1970, le S.M.J. s'appelle désormais "Jeunesse du Monde" et son nouveau directeur est le Père Joseph Foucher. En 1978, les statuts nouveau des Oeuvres Pontificales Missionnaires lui confèrent l'autonomie. Il est le secteur des jeunes, au même titre que Mond'Ami est celui des enfants, et la Propagation de la Foi, celui des adultes.

Ils sont 5,000 "Jeunes du Monde" dans plus de 250 polyvalentes et écoles secondaires au Canada français.

A la Polyvalente Veilleux, les Jeunes du monde existent depuis 1969. Le mouvement a été mis sur pied par Monsieur l'abbé Victorien Faucher. L'an passé, lors des Retrouvailles, il a été dénombré quelques 250 jeunes qui ont fait partie de ce mouvement de fraternité universelle dont les objectifs sont les suivants:

- Lutte contre le racisme
- Promotion de la paix
- Action pour la justice entre les peuples
- Défense des Droits de l'homme à la lumière de l'Evangile.

Le sigle actuel existe depuis 13 ans. Les quatre flèches oranges indiquent les quatre coins du monde, c'est-à-dire l'aspect universel de l'engagement. La partie blanche du dessin représente deux garçons et deux filles qui tendent la main pour former un quadrilatère, au centre duquel les quatre jeunes n'ont plus qu'une seule tête; c'est là le symbole de l'unité et de la fraternité des jeunes au-delà des frontières.

Les responsables de ce mouvement sont Thérèse Demers et Clarisse Pouliot.

Service de Préparation à la Vie

Le S.P.V., mouvement né le 19 janvier 1964, marque le début d'une vie nouvelle pour les gars du "Club des Jeunes": réunions chargées, préparées avec grand soin par le président M. Léandre Dugal de Montréal, (il en est encore le responsable en 1987) portant sur le comportement social, puis, de plus en plus sur un approfondissement de la vie spirituelle.

De 1964 à 1987, le S.P.V. se structure, s'organise, regroupe de plus en plus d'effectifs passant de 40 à 200 équipes, de 400 à 2,500 membres, de 5 à 25 régions et il subit une profonde mutation, par une redécouverte de l'engagement qui vient donner une coloration nouvelle aux objectifs à savoir: former des chrétiens engagés dont le projet de vie personnel et communautaire est centré sur les fidélités décrites dans les Actes 2, 42-47

- Parole de Dieu
- Prière
- Vie sacramentelle
- Communion fraternelle
- Engagement

En 1977, Claire Duval, étudiante qui arrivait de Charlesbourg où elle avait oeuvré dans le mouvement, forme à la Polyvalente Veilleux de St-Joseph la première équipe et en devient ainsi la première responsable avec Mme Thérèse Cloutier qui soutient le mouvement depuis.

Une équipe de S.P.V. est une communauté de vie chrétienne, lieu d'approfondissement de sa foi et d'engagement significatif et révélateur du PROJET ROYAUME DE JÉSUS-CHRIST.



S.P.V. 86 - 87

De gauche à droite: 1re rangée: Guylaine de Québec, Marie-Claude Lambert, Véronique Cliche, Line Roy, Isabelle Côté de Québec, 2e rangée: Thérèse Cloutier, France Gilbert, Mane-France Lachance, Diane Gagnon

L'Harmonie

C'est à l'invitation de Mme Diane Crépeau que l'harmonie scolaire voit le jour à la Polyvalente Veilleux. Elle fait ses premières armes en décembre 1985, un midi, devant les élèves du secondaire. La première prestation officielle a lieu à St-Joseph, à la fin de décembre 1985, lors du Brunch Musical organisé par la fondation Marguerite Jacques. L'harmonie compte alors 17 membres. Puis elle se présente de nouveau en public en avril 1986 au Gala Régional Chaudière qui se déroule chaque année à St-Georges. Pour la première fois, en mai de la même année, l'harmonie prend part au grand rassemblement de toutes les harmonies de la Région 03 qui a lieu au Cégep de Thetford-Mines.

Depuis l'harmonie n'a cessé de jouer régulièrement chaque année devant un public de plus en plus nombreux. Elle ne cesse de s'améliorer et d'augmenter le nombre de ses membres.

En 1987, l'harmonie compte 32 membres, tous des élèves de la Polyvalente Veilleux.

Note:

Il existe aussi à la Polyvalente Veilleux, beaucoup d'autres activités dites para-scolaires que nous ne décrivons pas ces dernières n'ayant pas le sens de mouvement ou association tel que nous l'entendons pour les autres mouvements décrits dans ces pages, mais qui n'en sont pas moins considérés. Ce sont:

génie en herbe, théâtre, improvisation, journal étudiant, album des finissants, publicité dans la Vallée de la Chaudière, information, informatique, couture, cuir, bourse, électricité, intra-mural (sport), intrascolaire (sport), radio-étudiante, doigts agiles et mécanique.

Par ailleurs, il se trouve à Saint-Joseph d'autres groupements, tels: le Conseil d'administration du Centre Agricole Coop, GEBCI, la Corporation du Prêt d'Honneur de St-Joseph de Beauce, le Mouvement Scouts et Guides, le Club Chasse et Pêche, les Sentiers de Motoneiges Inc.

TABLE DE MATIÈRE

PREMIÈRE PARTIE	Saint-Joseph-de-Beauce	
Chapitre I	Premiers occupants, les Abénaquis	19
Chapitre II	La Chaudière	25
Chapitre III	Concessions	
Chapitre IV	Régime seigneurial La Nouvelle Beauce	33 25
Chapitre V Chapitre VI	Les premiers missionnaires	
Chapitre VII	Les curés 1766 - 1817	
Chapitre VIII	Les curés 1817 - 1846	
Chapitre IX	Les curés 1846 - 1868	
Chapitre X	Les curés 1868 - 1911	
Chapitre XI	Mgr DA. Morisset	
Chapitre XII	L'abbé Joseph Houde	174
Chapitre XIII	Nos curés contemporains	181
Chapitre XIV	Les marguilliers	
DEUXIÈME PARTIE Chapitre XV Chapitre XVI	Souvenirs! Souvenirs! Le couvent et l'orphelinat Le collège	197 221
troisième partie	Nos structures	
Chapitre XVII	Vie scolaire	227
Chapitre XVIII	Érection civile de la Paroisse de Saint-Joseph	
Chapitre XIX	Le village	345
Chapitre XX	Municipalité Saint-Joseph-des-Érables	369
Chapitre XXI	Le Palais de Justice	387
Chapitre XXII	Le miracle beauceron	393 407
Chapitre XXIII	Les loisirs	407 115
Chapitre XXIV	Nos écrivains et nos artistes Syndicat Gilbert et Mine de la Callway	410 110
Mos organismes	s et associations	49.3
1405 Organismes	o ct associations	.,,,,,,
OLIATEDIÈ ME DADTI	r	

QUATRIÈME PARTIE

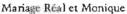
Familles de chez-nous Récipiendaires des plaques d'honneur

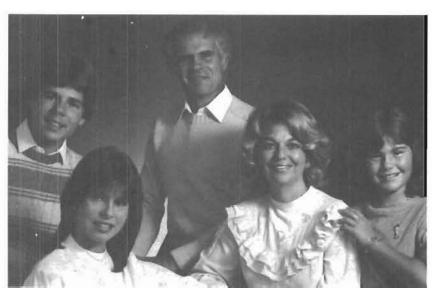
Nos Familles



famille RÉAL AUDET







Famille Réal Audet

RÉAL et MONIQUE se sont mariés le 11 juin 1966. Trois enfants sont issus de leur union: Pascal et Magali (jumeaux) et Sophie, tous nés un 16 mai. Sur le plan carrière, Monique a oeuvré nombre d'années comme secrétaire bilingue dans le secteur juridique. Possédant une formation en commerce et comptabilité, Réal réoriente sa carrière en 1964, en optant pour le service social. Il compte présentement plus de 23 années comme travailleur social, dont 15 à

titre de directeur régional des Services aux jeunes contrevenants et à la Direction de la Protection de la Jeunesse pour la région de Beauce et Frontenac. Fortement impliqué socialement depuis plus de 25 ans, Réal a fait solidement sa marque dans plusieurs secteurs communautaires tels: l'administration municipale, le développement économique et industriel, le socioculturel, le loisir, le tourisme, la bienfaisance, et ce tant sur le plan local que régional



Mariage Lionel Drouin - German Racine (1941) (loseph Drouin, Alphada Lacasse) (Louis Racine, Adèle Talbot)



Mariage Lucien Audet - Réatrice Lessard (1937) (Joseph Audet, Joséphine Couture) (Jean-Baptiste Lessard, Léda Jacques)

famille ARSÈNE BEAULIEU



ARSÈNE BEAULIEU, fils de Joseph Beaulieu et de Rose-Aimée Cloutier de St-Joseph, a épousé Alexina Turmel, fille de Trefflé Turmel et de Odélie Vachon, de St-Joseph, le 28 juin 1938, en l'église de St-Joseph de Beauce.

Après quelques années passées sur la ferme familiale, Arsène Beaulieu a exercé le métier de menuisier pour le Québec Central Railway, pendant 33 ans, soit jusqu'en 1977.



DE CETTE UNION SONT NÉES TROIS FILLES:

THÉRÈSE, qui a épousé Auguste Bisson de St-Joseph Beauce, le 18 juillet 1964, en l'église de St-Joseph de Beauce:

> Sarah: Louis:

née le 26 octobre 1966 né le 18 octobre 1971



RÉJEANNE, qui a épousé Antonio Quirion de Beauceville, le 1 juillet 1968, en l'église de St-Joseph de Beauce:

Anne: Magdalena: Guillaume:

Bertin:

8 février 1972 14 décembre 1973 21 mars 1978 15 août 1979



GINETTE, qui a épousé Yvon Larochelle de St-Prosper, Dorch., le 22 août 1964, en l'église de St-Joseph de Beauce:

Bernard: Marie-Josée: 2 novembre 1968 11 juillet 1970



famille ROLAND BÉLANGER



Pierre-Ovide Bélanger (1851-1932) Fondateur de la boulangerie Bélanger



Odile Paré (1857-1942) Épouse de P.Ovide Bélanger



Valère Bélanger (1901-1940) Fils de P.-Ovide Bélanger et deuxième propriétaire de la boulangerie



Anne-Marie Cliche née en 1900 Épouse de Valère, elle dirigea l'entreprise familiale de 1940 à 1960



Jeanne d'Arc Vachon, épouse de Roland Bélanger, entourée de ses deux fils: Guillaume (23 ans) et Charles (18 ans)

Historique de la famille Bélanger et de la Boulangerie Bélanger

Originaire de St-Gervais de Bellechasse, Pierre-Ovide Bélanger vint s'installer à St-Joseph dans les années 1880. Après avoir acheté la maison aujourd'hui propriété de M. Jean-Paul Bolduc, il installa sa première boulangerie dans une remise à l'arrière de sa maison. Quelques années plus tard, il déménagea face à la propriété de l'avocat Louis Morin et sit construire une boulangerie plus grande à l'arrière de sa nouvelle résidence. Il dirigea par la suite sa boulangerie jusqu'à son décès en 1932.

Valère Bélanger, son fils, lui succéda pour quelques années jusqu'à sa mort en 1940 à l'âge de 39 Son ans. épouse, Anne-Marie Cliche, prit la relève et dirigea cette entreprise familiale de main de maître jusqu'en 1960, année où elle céda ses intérêts à son fils Roland.

Ce dernier fit d'importants travaux de modernisation en installant un four à l'huile et en achetant de nombreux appareils mécaniques pour le pétrissage de la pâte. Atteint d'une grave maladie, il dut vendre son entreprise en 1980 à la boulangerie Laliberté qui continue toujours à l'opérer tout en respectant le nom de cette entreprise pionnière.



Roland Bélanger (1931-1984) Il transforma la boulangerie en y installant de la machinerie moderne



Troisième édifice abritant la boulangerie. Il a été construit sous le règne de Anne-Marie Cliche et de son fils Roland Bélanger

famille VALÈRE BISSON



famille AUGUSTE BISSON



Auguste Bisson, fils de Valère Bisson et de Émérilda Drouin a épousé Thérèse Beaulieu, fille de Arsène Beaulieu et de Alexina Turmel, le 18 juillet 1964, à l'église de St-Joseph de Beauce.



Valère Bisson et son épouse Émérilda Drouin, le 4 juillet 1927

Le 6 mars 1961, Auguste Bisson débute son entreprise de nettoyage sous la raison sociale BISSON VALET SERVICE qui devient par la suite "NETTOYEUR BISSON ENR." où il y est secondé par son épouse Le commerce est en opération depuis 26 ans



Atelier de nettoyage et résidence de Auguste Bisson au 1070 avenue du Palais, St-Joseph Beauce (construit en 1971)



Auguste Bisson et son épouse Thérèse et leurs enfants Sarah et Louis

Très sensibles à la société, Auguste et Thérèse n'ont pas eu peur de s'impliquer dans divers organismes socio-économiques

TOUT TRAVAIL ACCOMPLIAVEC COEUR N'EST PLUS UN TRAVAIL

FUIR L'ERREUR, C'EST FUIR LE SUCCÈS

famille JEAN-MARIE BOIVIN







Diane Boivin

Achille Boivin (1870-1950) fils de Joseph Boivin et de Délima Dupuis, marié à Diana Boivin le 8 octobre 1901 à Saints-Anges, Beauce. Ils eurent 7 enfants: Régina, Bertha, Léonard (Léo), Jeanne, Daniel, Jean-Marie et Reine. Il opéra une fromagerie pendant 25 ans dans le rang Ste-Adèle, à Saint-Joseph de Beauce.



Maison patemelle et fromagerie



Jean-Marie Boivin et Marie-Berthe Gilbert mariés le 5 août 1939

Jean-Marie Boivin et Marie-Berthe Gilbert, mariés le 5 août 1939 à Saint-Joseph de Beauce. Après avoir travaillé pendant plusieurs années à la fromagerie ainsi que sur la terre familiale, il fut à l'emploi du Ministère des Transports ainsi que pour différents contracteurs pendant une période de 36 ans.



M. et Mme Jean-Mane Boivin et leurs enfants (10e génération): de g. à d.: Huguette, Gaétane, Marie-Borthe et Denise. Maurice, Guy, Michel, Jean-Marie, Roger, Gilles et Jacques

Et ça continue: 11e génération, Jean-Pierre, fils de Jacques

famille ADOLPHE CHAMPAGNE

HOMMAGE A NOS ANCÊTRES



Antoine Gilbert - Marie Boulet Mariage 22 avril 1895 7 enfants



Adolphe Champagne, Cécile Gilbert Mariage 20 février 1928 4 enfants, Jean-Marie, Aline, Cabriel, Marc (14 petits-enfants) (12 arrières petits-enfants)



Joseph Champagne Marie-Laure Drouin Mariage 8 février 1904 9 enfants



Gabriel, Huguette Drouin Mariage 7 mai 1960 résidant à Saint-Joseph 3 enfants, Maryse, Donald, Mona



Jean-Marie, Éloise Vachon mariage & septembre 1951 résidant à Saint-Agapit (6 enfants) Roger, Denis, Mario, Lise, Anne, Annie



Aline, Richard Lucier mariage 7 février 1957 résidant à Laconia N.H. 3 enfants, Tyrone, Maureen, Todd



Résidence familiale située au 114 des Récolluts

Adolphe et Cécile Champagne ont fêté leurs noces d'or en 1977 Avant sa retraite Adolphe Champagne a travaillé pendant 52 ans chez J.L. Vachon



Marc, Gaétane Lacornbe Mariage 16 août 1969 résidant à Beauceville 2 enfants, Maxime, Nadine

famille THOMAS CHAMPAGNE (Trésor)



Thomas Champagne dit Lambert Joséphine Boulet



Mathias Jacques



Émérilda Fluette



Thomas (Trésor) et Marie-Anne Jacques



Maison centenaire des familles Champagne



Eddy, Claude, Léo, G.Albert, Jean-Cuy, Robert, Jacques, Lucien, André, Marcel Françoise, Louise, Rita M-Anne et Thomas

Thomas (Trésor) né à St-Joseph le 15 - 03 -1882, fils de Thomas Champagne dit Lambert marié le 16-01-1872 à Joséphine Boulet, tous deux de St-Joseph.

Thomas Champagne (Trésor) journalier, a épousé le 09-10-1922 Marie-Anne Jacques née le 26-07-1900 à St-Joseph, fille de Mathias Jacques de St-Joseph et Émérilda Fluet de St-Éphrem.

De leur union, ils eurent quinze enfants dont treize sont vivants, trente-trois potits enfants et vingt-trois arrière petits enfants.

André, Laurette Goulet (Richard, Carole, Anne) Georges-Albert, Jacqueline Poulin (Paule, Lucie) Eddy, Rachèle Goulet (Pierre, Josée, Simon, Élise, Pascale) Rita, Robert Lambert (Sylvie, Ruth) Lucien, Gisèle Giroux (Maurice, Benoit, Alain, Nicole, Lise) Léo, Pauline Jacques (Marie-Pierre, Josette, Rock) Jacques

Françoise, Georges-Albert Lessard (René, Lynda, France) Robert, Monique Trudel (Michel, Patrice, Jean-François) Claude, Bibiane Boily (Yvan, Marco, Eric, Louis, Claudanne Jean-Guy, Rachèle Fortin (Cathy, Patsy)

Marcel, Monique Brazeau Louise, Léonce Ouellet (Stéphane, Sylvain, Nadia)

Formand et Maurice décédés

Les enfants de Thomas Champagne (Trésor) rendent hommage à leurs parents décèdés.



Eddy, Léo, Claude, G.Albert, Jean-Guy, Robert, Jacques, André, Lucien, Marcel Thomas (Trésor)

famille FERNAND et HUGUETTE CLICHE



Angéline Jacques et Jean-Thomas Cliche Mariés le 6-07-1920

Hommage à nos ancêtres



Fernand et Huguette

Antoinette Tardif et Philibert Poulin Parents maternels

Le 28-06-51, à St-Joseph, Fernand Cliche épouse Huguette Poulin. De cette union naissent 3 enfants: Ghislain (31-07-52), Normande (30-03-58) et Christian (10-05-63). La famille compte maintenant un petit-fils.

Au début Fernand travaille comme menuisier et à partir de 1960, il s'engage comme mécanicien pour le garage Antonio Labbé de Vallée-Jonction; poste qu'il occupe toujours.



Ghislain et Monique Labelle Mariés le 27 -07-85



Normande, Fernand, Chislain, Huguette (Poulin), Christian



Normande et Daniel Tremblay Mariés le 28-06-1980



Frédérick 4 ans, fils de Normande et Daniel Tremblay



Résidence

famille HENRI CLICHE et CATHERINE LESSARD



La maison sur la côte, vers 1905



Famille de Wilfrid Cliche et de Ernestine Cloutier (1930) De g. à d.: Jean-Baptiste, Eugène, Henri, Jos-Euclide, Léonce, Émile, Ladislas, Antoine, Louis-Philippe et Odilon. Assise: Madeleine

Une maison, trois générations

Notre ancêtre, Jean-Baptiste Cliche (1748-1838), arrière-petit-fils de Nicolas, qui fut le premier Cliche débarqué en Amérique vers 1870, vint s'établir dans la Beauce (à Saint-Joseph), en 1772. Il recut par donation de Jacques Ducharme, qui l'avait lui-même obtenue en concession de la famille du seigneur de la Gorgendière en 1763, une terre de trois par quarante arpents, située au nord-est de la terre de la Fabrique. C'est sur cette terre que sont aujourd'hui construits le Palais de justice et les maisons de la rue Taschereau (route de Cranbourne).

Lorsque, quatre générations plus tard, en 1900, Wilfrid Cliche et son épouse, Ernestine Cloutier, quittèrent leur terre du Temps perdu, dans le bas de la paroisse, pour venir s'établir au village, c'est sur une partie de cette terre agrandie qu'ils voulurent ériger leur maison.

Cette maison sur la côte (rue Taschereau) fut bâtie dans les premières années du siècle. Notre père, Henri, a été le première enfant à y voir le jour, en 1904. Le grand-père Wilfrid et la grandmère Ernestine y éleverent une famille de onze enfants. En 1937, Wilfrid vendit la maison à son fils Henri, marié à Catherine Lessard, qui, à leur tour, y élevèrent sept enfants.

Durant toutes ces années, l'aspect de la maison et surtout du terrain changea considérablement: une quarantaine d'érables, des dizaines de pins et d'épinettes, des haies de codres y furent plantées; la grange disparut. D'autres améliorations furent également apportées lorsque Pierre, fils d'Henri, et son épouse, Gilberte Lessard, en devinrent propriétaires, en 1973, avec leurs trois enfants.

Cette maison, qui abrite actuellement des membres de la sixième et septième générations de Cliche dans la Beauce, fait partie de l'histoire de Saint-Joseph. C'est pourquoi la Famille Henri Cliche et Catherine Lessard est heureuse de s'associer aux fêtes du 250e anniversaire de la paroisse de Saint-Joseph de Beauce.

La famille Henri Cliche et Catherine Lessard



Famille de Henri Cliche et de Cathorine Lessard {1984} De gà d.: Paul, Pierre,Vincent, Lucie, Danielle, Claude et Éticano



Famille de Pierre Cliche et de Gilberte Lessard (1986) De g.à d.: Jérôme, Mathieu et Julie.

famille HENRI-LAVAL CLICHE



Angéline Lessard



Famille Joseph Cliche (Français)

De g. à d.: Charlemagne, Raymonde, Laurette, Marie-Claire, Joseph et Agathe,

Marie-Stella, Laurenna, la mariée Jeannine, le marié Henri-Laval



Henri-Laval, Jeannine et leur deux enfants: André (20-10-1968) et Linda (1-02-1971)

Ce fut Pierre (Pierrette) qui s'établit sur la terre que lui avait concédée Catoche. Il se maria en 1823 à Marie-Louise Lagueux et fait à noter, la terre est encore propriété d'un de ses descendants; il mourut à 99 ans et céda à son tour la terre à Vital qui se maria quatre fois et mourut en 1918. Ce fut Joseph dit "Français" qui prit la relève; celui-ci mourut à 91 ans et ce sut Henri-Laval qui lui succéda et qui est toujours propriétaire de la ferme.

Joseph Cliche nó en 1888 se mana en premières noces en octobre 1915 à Angéline Lessard. Ils eurent quatre enfants: Laurenna, Marie-Stella, Marie-Claire et Charlemagne. Angéline décéda en mai 1925. Joseph se remaria en secondes noces à Agathe Doyon le 27 octobre 1926. Trois enfants naquirent de ce second manage: Raymonde, Henri-Laval et Laurette. Il décéda le 2 avril 1979.

Le nom de Français qu'on lui donna vint du fait qu'il a perdu sa mère (Agnès Roy) à l'âge de six jours. L'aînée des enfants, qui était Léda Cliche n'avait que 12 ans . Étant trop jeune pour prendre soin d'un bébé, alors les parents, les amis venaient le chercher et on le garda jusqu'à ce qu'elle soit assez . âgée pour en prendre soin. On le ramena à la maison, un soir, alors que les enfants étaient couchés. Le lendemain matin, il demandèrent à leur père: d'où vient ce bébét ll répondit: "C'est un petit Français", le nom y resta.

Henri-Laval a épousé le 3 juin 1961, Jeannine, fille d'Henri Lessard et Claire Bernard de St-Joseph.



Ferme ancestrale

famille LS-PHILIPPE CLICHE (Elzéar)







Marie-Sophie Caret



Elzéar Cliche



Anézie Faucher



Louis-Philippe Cliche Mariés le 21 juin 1947



Alice Poulin





Michel



Yvan



Nicole

DESCENDANTS DE LA FAMILLE LOUIS CLICHE

Louis, né le 2 décembre 1806 épousa en 1835 Marie-Sophie Caret, il éleva 14 enfants, il fut Marie-Sophie Caret, il éleva 14 enfants, il fut établi par son père Jean-Baptiste Catoche sur une terre située dans le bas de la vieille paroisse de St-Joseph, aujourd'hui dans la paroisse de l'Enfant-Jésus. Cette terre est toujours occupée par un Cliche: Marcel Cliche, fils de Thomas. Elzéar le 12e de ses fils épousa d'abord Adélaîde Dostie. Ils eurent 3 enfants de ce premier mariage: Albertine, Arthur et Ernest. De son deuxième mariage avec Anézie Faucher, ils eurent 4 autres enfants: Anna-Marie [Mme valère Bélanger), Lucille, Juliette et Louis-Philippe. Il éleva sa famille sur le bord de l'écore. Suite aux nombreuses inondations la maison fut démolie et reconstruite dans la rue des Céramistes en 1922.

Louis-Philippe épousa en 1947 Alice Poulin. Ils eurent 3 enfants: Michel, Yvan et Nicole qui demeurèrent dans cette maison occupée encore aujourd'hui par sa fille (3e génération).

A l'occasion du 250e anniversaire, nous rendons hommage à tous ceux qui ont passé avant nous et qui ont préparé ce beau coin de la Beauce où nous sommes fiers de vivre aujourd'hui.



Maison à Louis Cliche



Maison à Elzéar Inondation 1912



Maison à Louis-Philippe

famille LOUIS-AIMÉ CLICHE et ses ANCÊTRES





Georges et Lucie Lessard



Majorique et Génoria Paré



Gédéon et Marie-Louise



Louis-Aimé et Rolande

Georges Cliche marié à Lucie Lessard le 6 octobre 1863 à Beauceville

Majorique Cliche marié à Génoria Paré le 12 mars 1896 à St-Victor, Beauce

Gédéon Cliche mané à Marie-Louise Paré le 9 janvier 1912 à St-Victor, Beauce

Ls-Aimé Cliche mané à Rolande Maheu le 27 août 1949 à St-Joseph, Beauce

Simon Cliche mané à Louise Drolet le 26 juillet 1986 à St-Raymond, Portneuf



Simon et Louise Drolet



Ls-Aimé, Rolande, Donald, Lucette (Gilbert) Françino (Valois) Renée (Pierre) Simon (Louise)

Georges Cliche fut le premier à venir s'établir sur cette ferme qu'il commença à défricher en 1862, un an avant de se construire une petite maison et de résider avec son épouse. C'est par la suite, de génération en génération que cette ferme s'est agrandie. Comme nous étions la quatrième génération à vivre sous le même toit, nous avons mis beaucoup d'efforts et de travail pour continuer à améliorer. C'est en 1963 que nous avons construit la grange-étable. En 1969, nous avons rénové la demeure familiale. Simon et Louise sont la cinquième génération et propriétaires de cette ferme qui depuis janvier 1986 porte le nom FERME DUCLICHER.



Ferme familiale

famille VALÉRIEN CLICHE



Valérien Cliche, St-Joseph (fils Gédéon) marié le 10 juin 1936 à Rose-Aimée Groleau, Vallée-Jonction. De cette union sont nés 10 enfants



Notre ferme actuelle (1949 à 1987)



Aurélien Roy marié à Huguette Cliche, 1956 3 enfants: Carole, Nelson Pierrette



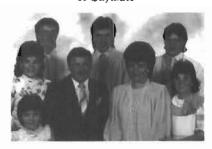
Jean-Claude Cliche marié à Rose-Hélène Godbout 1961 4 enfants: Patrick, Normand, France et Guylaine



Jules-Émile Cliche marié à Élisabeth Hébert 1960 5 enfants: Édith, Mario, Colette, Lisanne, Julien



Luc Cliche, marié à Monique Paré 1962 2 enfants: Dany, Sylvie (Tous décédés, accident 1967)



Guymond Cliche marié à Thérèse Paré 1967 6 enfants: Mélany, Nancy, Marquis, Yvan, Guy, Manon



Clément Cliche marié à Yolande Roy 1966 2 enfants: Jean-Luc, Lucie



Clémence Cliche, mariée à Antoine Groleau (1963) 2 enfants: Claude, Maryse



Denyse Cliche, mariée à C. Raymond Roy 3 enfants: Nathalie, Stéphane, Chislain



Marcel Cliche, marié à Marie Audet 1971 I enfant: José



Yvon Cliche mané à Louise Roy 1973 2 enfants: Michel, Guillaume

famille PAUL-ÉMILE CLICHE



Le premier jour de nos noces (1941)

A 8 1/2 heures le 8 octobre 1941, en l'église de St-Joseph de Beauce, l'abbé Guy bénissait le mariage de Paul-Émile Cliche, fils de Gédéon Cliche et de Marie-Louise Paré, à Antoinette Grondin, fille de Nérée Grondin et de Marie-Ange Poulin. De cette union sont nés 5 enfants: Alain, Mario, Gaston, Linda, Suzie.

Voici les étapes après 45 années:

1941: notre mariage

1946: on filait toujours une lune de miel sans enfant.

1951: nous étions papa et maman d'un garçon, Alain, né le 14 novembre 1950

1956: on était enrichi de 3 autres enfants: Mario né le 1er avril 1952, Gaston né le 2 avril 1953 et Linda née



5e année de mariage (1946)



15e année de mariage (1956)



10e année de mariage, un enfant (1951)

le 16 juillet 1954.

1961: pas de changement sauf qu'on a vieilli de 5 ans.

1966: celle qui devait être la dernière de nos enfants, une fille, née le 3 mai 1963 et baptisée sous le prénom de Suzie.

1971; Sans le savoir nous étions au seuil d'un bonheur assombri par un accident subi par notre fils Alain.

1976: deux de nos enfants nous quittent pour fonder un foyer: Gaston et Linda mariés en 1975.

1981: c'est au tour de Mario, marié en 1977 et de Suzie mariée en 1981. 1986: on est grand-papa et grandmaman de 9 petits enfants.



20e année de mariage (1961)



25e année de mariage (1966)

famille PAUL-ÉMILE CLICHE (suite)



30e année de mariage (1971)



35e année de mariage (1976)

1941



1986





45e année de mariage [1986]

lère rangée en avant: le jeune Jessen avec ses deux petites soeurs Claudia et Valérie.

2ième rangée: les frères Vachon : Maxime et Éric ainsi que Mélina et Josianne Cliche.

3ième rangée en arrière: Jimmy et Annie Cliche

Le dernier né des petitsenfants, Émilie (Línda) née le 17-03-1987, manque sur la photo.



Les petits enfants